
Federal Provincial Consultative Council on Statistical Policy

Seventh Meeting

March 26-27, 1980

Ottawa, Canada



STC

CAI

STC

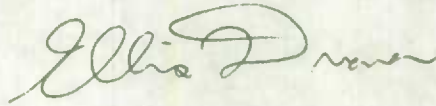
F26

1980

STATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA
FEB 18 1992
LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

PREFACE

The seventh meeting of the Federal-Provincial Consultative Council on Statistical Policy was held in Ottawa, on March 26th and 27th, 1980. This report contains summary as well as detailed minutes from this meeting.

A handwritten signature in cursive script, reading "R. Ellis Drover".

R. Ellis Drover
Council Secretary

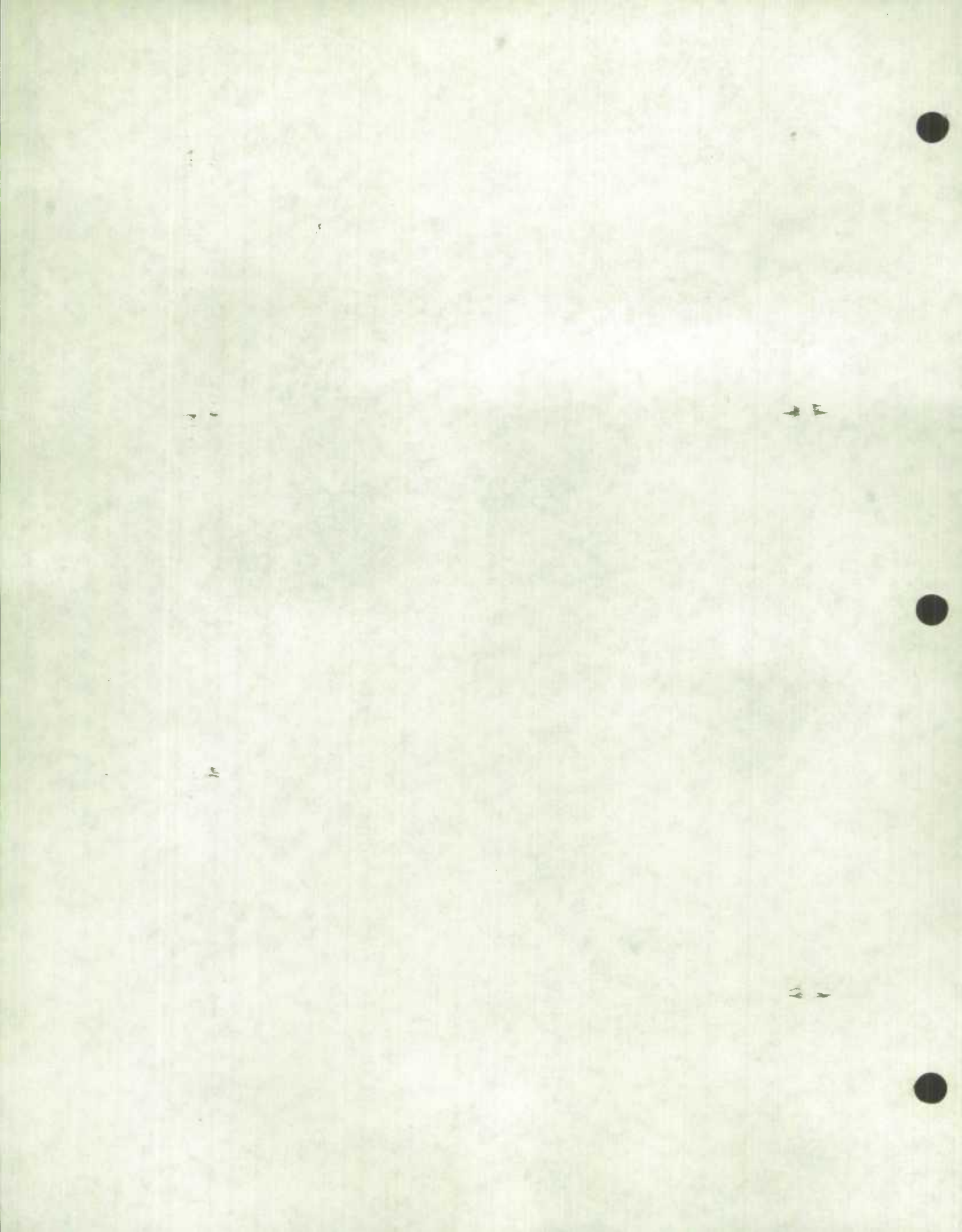


TABLE OF CONTENTS

| | <u>Page</u> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| AGENDA | v |
| LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS | |
| Members | vii |
| Observers | viii |
| Secretariat | ix |
| ABSTRACT | 1 |
| DETAILED REPORT | 7 |
| Agenda Item 1 - Opening Remarks | |
| (a) Chairman's | 7 |
| (b) Other Council Members | 8 |
| (c) Response | 10 |
| Agenda Item 2 | |
| (a) Approval of the Agenda | 11 |
| (b) Format of the Minutes | 11 |
| Agenda Item 3 - Secretary's Report | |
| (a) Presentation | 11 |
| (b) Discussion | 12 |
| Agenda Item 4 - Statistics Canada's Budgetary Prospects for 1980-81 and beyond, and Possible Impact Upon the Provinces and Territories | |
| | 14 |
| Agenda Item 5 - Statistics Canada's Policy on Cost Recovery | |
| | 16 |
| Agenda Item 6 - Statistics Canada's Medium Term Plan | |
| (a) Current Status Report from Statistics Canada | 19 |
| (b) Discussion of Regional Aspects and Possible Roles for Provincial and Territorial Statistical Agencies | 21 |
| - Ontario Presentation | 21 |
| - Alberta Presentation | 23 |
| Agenda Item 7 - Censuses | |
| (a) Census of Population and Housing | 25 |
| (b) Economic Censuses | 28 |
| (c) Use of 1980 S.I.C. in Future Censuses and Surveys | 28 |
| Agenda Item 8 - Changes to Statistics Canada Programs and their Effects Upon Data Accessibility for the Provincial and Territorial Statistical Agencies | |
| (a) CALURA | 29 |
| (b) Requirement for Provincial Consultation in Connection with the Transfer of Responsibility for Surveys to Other Federal Departments | 30 |
| (c) Possible Continuation of the Occupational Employment Survey (O.E.S.) | 30 |

| | <u>Page</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Agenda Item 9 - Small Area Data | |
| (a) Census of Manufactures Short-form and Access to Revenue Canada Records | 30 |
| (b) A Proposed New Approach to the Use of Tax Data for Small Businesses | 33 |
| Agenda Item 10 - Statistics Canada Data Release Policy | |
| (a) Publication of Separate Data for Yukon and Northwest Territories | 33 |
| (b) Review of Statistics Canada's General Data Release Policy | 33 |
| (c) Restrictions on Information Supplied under Section 10 and 11 Agreements | 34 |
| Agenda Item 11 - Review of Content and Procedures for Federal-Provincial Committee Meetings | 35 |
| Agenda Item 12 - Other | 36 |
| <hr/> | |
| APPENDIX A - Secretary's Report | 39 |
| APPENDIX B - Options for Cost Recovery (Statistics Canada) | 49 |
| APPENDIX C - Federal-Provincial Cost Recovery Issues in Statistics (B.C.) | 75 |
| APPENDIX D - Notes for Preparation in Standard Format of a Policy Statement on Data Release | 81 |

AGENDA

SEVENTH MEETING

FEDERAL-PROVINCIAL CONSULTATIVE COUNCIL ON STATISTICAL POLICY

MARCH 26-27, 1980

COLONEL BY ROOM

GOVERNMENT CONFERENCE CENTRE

OTTAWA, ONTARIO

1. Opening Remarks:

- (a) Chairman;
- (b) Other Council Members if Desired;
- (c) Response to Chairman's and Members' Opening Remarks.

2. (a) Approval of the Agenda;
(b) Format of the Minutes.

3. Secretary's Report:

- (a) Presentation;
- (b) Discussion.

4. Statistics Canada's Budgetary Prospects for 1980-81 and Beyond, and Possible Impact Upon the Provinces and Territories.

5. Statistics Canada's Policy on Cost Recovery:

- (a) Review of Statistics Canada's Discussion Paper Outlining Possible Options;
- (b) Review of Paper Indicating Preferred Provincial Position.

6. Statistics Canada Medium Term Plan:
 - (a) Current Status Report from Statistics Canada;
 - (b) Discussion of Regional Aspects and Possible Roles for Provincial and Territorial Statistical Agencies;
7. Censuses:
 - (a) Census of Population and Housing;
 - (i) Possible New Dissemination and Tabulation Services;
 - (ii) 1981 Census - Status Report Including Postal Code Dissemination Plans, etc.;
 - (b) Economic Censuses;
 - (c) Use of 1980 S.I.C. in Future Censuses and Surveys.
8. Changes to Statistics Canada Programs and their Effects Upon Data Accessibility for the Provincial and Territorial Statistical Agencies:
 - (a) CALURA;
 - (b) Requirement for Provincial Consultation in Connection with the Transfer of Responsibility for Surveys to Other Federal Departments;
 - (c) Possible Continuation of the Occupational Employment Survey (O.E.S.).
9. Small Area Data:
 - (a) Census of Manufactures Short-form and Access to Revenue Canada Records;
 - (b) A Proposed New Approach to the Use of Tax Data for Small Businesses.
10. Statistics Canada Data Release Policy:
 - (a) Publication of Separate Data for Yukon and Northwest Territories;
 - (b) Review of Statistics Canada's General Data Release Policy
 - (c) Restrictions on Information Supplied under Section 10 & 11 Agreements.
11. Review of Content and Procedures for Federal-Provincial Committee Meetings:
 - (a) General;
 - (b) Structure and Effectiveness of Committees.
12. Other.

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS

Members

Statistics Canada

Dr. P.G. Kirkham (Chairman)
Chief Statistician of Canada

Mr. R.E. Drover (Secretary)
Director, User Services Division

Newfoundland

Mr. G. Courage
Director
Central Statistical Services

Prince Edward Island

Mr. J. Palmer
Director of Planning
and Statistics
Department of Finance

Nova Scotia

Ms. C. Conrad
Director, Statistical Services
Department of Development

New Brunswick

Mr. C.R. Marks
Director, Economic Research
Office of the Economic Advisor

Quebec

Mr. W. Bisreth
Coordinator
General Management
Quebec Bureau of Statistics

Ontario

Mr. O.M. Schnick
Executive Director
Central Statistical Services

Manitoba

Mr. W. Falk
Director
Manitoba Bureau of Statistics

Saskatchewan

Mr. R.C. McMahon
Director
Saskatchewan Bureau of Statistics

Alberta

Mr. H. Ford
Director
Alberta Bureau of Statistics

British Columbia

Dr. W.P. McReynolds
Executive Director
Central Statistics Bureau

Yukon

Mr. D. Munroe (absent)
Chief of Economic Research
and Planning

Northwest Territories

Dr. R. Joyce
Bureau of Statistics
Executive Committee Secretariat

Participants and Observers

Statistics Canada

Mr. A. Bastien
Comptroller
Finance Branch

Mr. A. Degagné
Director General
Finance Branch

Mr. D. Dodds
Director
Labour Division

Dr. I.P. Fellegi
Assistant Chief Statistician
Social Statistics Field

Mr. A. Foti
Director
Business Finance Division

Mr. M. Francino
Director General
Policy, Planning and Evaluation

Mr. L. Hill
Assistant Director
Manufacturing and Primary
Industries Division

Mr. P. Hubert
Spatial Systems Section
Census and Household Surveys
Methodology Division

Mr. G. Joshi
Policy Planning and Evaluation

Mr. G.R. Labossière
Assistant Chief Statistician
Corporate Management

Mr. G. Leclerc
Assistant Chief Statistician
Economic Statistics

Mr. J. Léger
Assistant Director
Standards Division

Mr. J. Morin
Administrative Assistant to the
Chief Statistician

Mr. D. Newson
Chief, Advisory Services
User Services Division

Miss J.R. Podoluk
Director General
Census and Household Statistics

Mr. L.E. Rowebottom
Assistant Chief Statistician
Institutions and
Agriculture Statistics

Mr. B. Salley
Director General Operations
Economic Statistics

Mr. C. Rosen
Legal Advisor

Mr. D.A. Worton
Assistant Chief Statistician
Regional Operations and
Marketing

Federal-Provincial
Relations Office

Ms. Linda Scott-Moorehouse
Social Policy
Operations Branch

Revenue Canada - Taxation

Mr. B. Abela
Director
Statistics Division

Revenue Canada - Taxation (cont'd)

Mr. N. Barclay
Statistics Division

Nova Scotia

Mr. M. Lloyd
Director
Community Planning Division

New Brunswick

Miss D. Saunders
Office of the Economic Advisor

Quebec

Mr. B. Robert
Social Statistics and Socio-
Economic Analysis Branch
Quebec Bureau of Statistics

Ontario

Dr. K. Cheng
Senior Technical Advisor
Liaison and Client Services
Central Statistical Services

Mr. E.P. McCoy
Manager
Liaison and Client Services
Central Statistical Services

Mr. A.W. Noseworthy
Liaison Officer
Central Statistical Services

Manitoba

Mr. G. Backeland
Executive Director
Administrative and Internal Services
Department of Economic
Development and Tourism

Alberta

Mr. C.A. MacKenzie
Assistant Deputy Minister
Budget and Management
Provincial Treasury

Secretariat

Mr. G.W. Brenton
Chief
User Relations
User Services Division

Mr. E.M. McCamom
Co-ordinator
Conference Secretariat
User Services Division

Ms. A. Pariseau
User Relations
User Services Division

Ms. G. Pilozzi
Head
Intergovernmental Relations
User Services Division

Mr. G.G. Potter
Assistant Co-ordinator
Conference Secretariat
User Services Division

ABSTRACT

AGENDA ITEM 1 (Opening Remarks):

(a) Chairman

In his opening remarks, the Chairman referred to the fact that the meeting would be his last opportunity to preside over the Council and expressed his thanks for the benefits received and experiences enjoyed during his association with the Council Members. He mentioned the many problems which the bureau had recently had to deal with and noted with satisfaction that the recent studies initiated by the Government had given Statistics Canada an unqualified vindication of professional integrity, as well as providing positive recommendations, most of them supportive of initiatives already underway. He concluded that, during the last five years, there had been realignments of resources and changed approaches of the kind that will be absolutely vital for the statistical system to meet the challenges of the 1980's.

(b) Other Council Members

A paper prepared by the Yukon Member of the Council and read by the Delegate from the Northwest Territories outlined the recent need for an improved data base for the Yukon and the problems being experienced. A set of objectives were presented and a number of successful and unsuccessful events involving relations with Statistics Canada were recounted. References were made to an attempt at achieving a statistical ordinance for the Yukon, the lack of recognition of the Yukon Government by the Federal Government on certain occasions, efforts to include the Yukon in national economic survey programs, problems with the mail system between Statistics Canada and the Yukon Government, as well as suggested alternatives, including political action to establish certain priorities. The paper concluded that the Yukon should be accorded the same treatment as that given to the Provinces.

(c) Response to Chairman's and Members' Opening Remarks

In response to the Yukon paper, Statistics Canada outlined proposals for new programs and studies designed to expand the data base for the Yukon and Northwest Territories, as well as to improve the timeliness and accuracy of data from the 1981 Census. Areas where new programs were being considered included a labour force survey and a consumer price survey. It was suggested by Statistics Canada that sometimes items required referral for political decisions because it was beyond the powers of the Council Members to resolve such issues within existing authorities and mandates.

AGENDA ITEM 3 (Secretary's Report)

(a) Presentation

In reviewing his report (see Appendix A), the Secretary mentioned the Priority Post system, articles describing the structure and operations of the Provincial and Territorial Statistical Agencies which had appeared in Infomat, as well as cooperative agreements and arrangements with the Provinces. In reporting on committee activities, he referred to four new committees which had held their first meetings during the past year. In addition, he brought forth specific resolutions from the Committees for the Council's consideration.

(b) Discussion

There was discussion on a resolution from the last meeting of the Vital Statistics Council for Canada related to the fees paid by Statistics Canada to the Provinces and Territories for vital statistics records, and it was agreed that the Chairman of the Vital Statistics Council for Canada

Note: It should be noted that many times throughout the Council Meeting (and thus in this Report) the term "the Provinces" was used by both federal and provincial participants when referring to the Provinces and Territories.

would review the progress made on this issue. Other subjects briefly discussed under this Agenda item were: the provision of separate economic accounts figures for the Yukon, Northwest Territories, and British Columbia; the need for the inclusion of all committee resolutions in the Secretary's report; staff exchanges between Statistics Canada and British Columbia; the Provinces' opposition to the principle of cost recovery; the status of the reports on the three studies on Statistics Canada commissioned by the President of the Treasury Board; the Program Objectives Definition Task Force; as well as a number of indications from the Provinces and Territories of appreciation for activities and changes at Statistics Canada.

AGENDA ITEM 4 (Statistics Canada's Budgetary Prospects for 1980-81 and Beyond, and Possible Impact Upon the Provinces and Territories)

An overview of Statistics Canada's current and future budgetary and man-year position was provided, along with an indication of future directions and priorities. Delegates were advised that there would be no new funds for program increases. However, some adjustments had been made to finance preliminary work on the Family Expenditure Survey (FAMEX), the 1981 Census of Agriculture, and the Employment Survey Development Project (E.S.D.P.). The hope was also expressed that the budget might possibly increase slightly over the next few years, although not at a rate that would be sufficient to take off the very tight pressures that the bureau was going to feel.

AGENDA ITEM 5 (Statistics Canada's Policy on Cost Recovery)

A paper was presented on this subject by Statistics Canada in which the bureau outlined products and services for which it was felt a fee should and could be charged, along with a suggested price structure, as well as the financial methods and systems required to operate such a cost recovery system (see Appendix B). An overview of why the bureau had undertaken to produce a cost recovery policy, including the implementation and early results of publication price increases, was presented by Statistics Canada, and input from the Provinces and Territories was requested. A discussion paper on this subject was also distributed by the Delegate from British Columbia (see Appendix C).

Reactions from the Provincial and Territorial Delegates towards the proposed cost recovery policy were mixed, ranging from complete disagreement with the whole concept to a measure of encouragement, although most delegates stressed that the Provincial and Territorial Statistical Agencies should receive special consideration. One Provincial Delegate indicated that he was not convinced that cost recovery was a proper course of action and stressed that the problem was really that Statistics Canada was not funded well enough to meet the statistical needs of Canada and that this should be conveyed to the Federal Government. Substantial discussion took place on the bureau's broad definition of the private sector to include users whom the Provincial Delegates felt should be included as part of the public sector.

AGENDA ITEM 6 (Statistics Canada Medium Term Plan)

(a) Current Status Report from Statistics Canada

The Delegates were given an overview of a planned program for Statistics Canada for the next four or five years. They were told that there was very little prospect that substantial new funding would be available during this period for major program initiatives unless it came as a result of cost sharing programs undertaken in agreement with some sponsor or group of sponsors. It was pointed out that Statistics Canada was not willing, for managerial reasons, to undertake major new program initiatives for at least the next two years because it would have its hands full with the Census of Population and Housing and the Census of Agriculture. Other than undertakings with regard to the FAMEX, the E.S.D.P. and, perhaps something in the service and retail sector, it was stated that the bureau planned to place emphasis on cost recoverable programs and the development of a leadership and coordination role.

With regard to a leadership role for Statistics Canada, the Delegates were told that the bureau had in mind such areas as voluntary surveys and record linkage. Discussions also included the future financing of the statistical system and the respective roles of the bureau and the Provinces.

It was stressed that Statistics Canada saw a need to strengthen the consultative process and that consideration was being given to some form of national advisory council on statistics, a formal federal consultative group, as well as a business advisory group. It was noted that the provincial and territorial consultative system was the most highly developed and the most satisfactory of the consultative mechanisms available to the bureau.

(b) Discussion of Regional Aspects and Possible Roles for Provincial and Territorial Statistical Agencies

Papers were presented on this Agenda Item by Ontario and Alberta in response to a document entitled "An Update to the Medium Term Plan - Statistics Canada" which had been distributed to the Provincial Statistical Agencies during the Fall of 1979. Both the Ontario and Alberta papers contained comments and raised questions on various aspects of the bureau's update document.

The Provinces and Territories stressed that they should be involved in any discussions leading to the structuring of new advisory bodies. In addition, they felt that in future years, if they were to become involved in data production programs to supplement output from Statistics Canada, they would definitely require some technical and methodological support from the bureau.

AGENDA ITEM 7 (Censuses)

(a) Census of Population and Housing

A brief status report on activities related to the planning for the 1981 Census was provided to the Delegates, and discussions included advertising, financing, a proposed Fall 1980 conference on the issues involved in adjusting or not adjusting the population estimates for the Census undercount, the role of the Provincial and Territorial Agencies, secondary distribution, prioritizing Census print output, definitions of public versus private users, as well as a postal code project. The Provinces and Territories expressed considerable frustration and dissatisfaction at the fact that some very important issues related to the 1981 Census had not been settled.

(b) Economic Censuses

The Delegates were advised that the Census of Manufactures would be carried out as usual and that Statistics Canada would be deciding whether or not a Census of Merchandising and Services should be taken in 1982 or 1983. It was pointed out that the bureau hoped that the Government would be more sympathetic to such major surveys for which there was a definite periodic need.

(c) Use of 1980 S.I.C. in Future Censuses

It was reported that the 1980 Standard Industrial Classification (S.I.C.) would be finalized and ready for implementation very shortly and would soon be used in the Economic Censuses. However, it was pointed out that a decision had been taken to have the 1981 Census coded according to the 1970 S.I.C. With regard to conversions of data for earlier years on the basis of the 1980 S.I.C., the Council was told that Statistics Canada had not yet addressed this issue.

The bureau advised that the 1979 and 1980 Censuses of Manufactures would probably be based on the 1970 S.I.C., and that the 1981 Census of Manufactures would most likely be the first to be based on the 1980 S.I.C.

AGENDA ITEM 8 (Changes to Statistics Canada Programs and their Effects Upon Data Accessibility for the Provincial and Territorial Statistical Agencies)

(a) CALURA

The delegates were told that the Corporation and Labour Union Returns Act (CALURA) amendment bill had died on the Order Paper and that there was no bill presently before Parliament, although Statistics Canada was hopeful that amendments to the Act would be reintroduced and passed as quickly as possible.

The Provinces and Territories called for provisions to be made within CALURA so that agreements might be entered into between the bureau and their statistical agencies to access specific CALURA data. The bureau agreed that the provincial and territorial concern for access would be brought to the attention of the Minister responsible for Statistics Canada before he introduced the legislation and featured in the discussion paper for Cabinet, if a discussion paper was prepared.

(b) Requirement for Provincial Consultation in Connection with the Transfer of Responsibility for Surveys to Other Federal Departments

It was agreed that the Provincial Focal Points would be informed as early as possible when Section 11 agreements were being negotiated with departments in their respective Governments.

Statistics Canada advised that there were no further prospects at the present time for transferring activities from Statistics Canada to other Federal Departments, such as the previous transfer of the responsibility for mineral statistics to the Department of Energy, Mines and Resources.

(c) Possible Continuation of the Occupational Employment Survey (O.E.S.)

In response to an expressed requirement for the type of data which the O.E.S. provided, Statistics Canada indicated that there were major technical problems related to this survey, and that the bureau was examining other ways of obtaining occupational data.

AGENDA ITEM 9 (Small Area Data)

(a) Census of Manufactures Short-form and Access to Revenue Canada Records

Discussions on this agenda item concerned the substitution by Statistics Canada of Income Tax derived data for survey data, especially the Census of Manufactures, and methods by which similar Income Tax Data could be obtained for the Provinces. A review of the steps taken and proposals developed to provide such information to the Provinces was presented, as well as a discussion on the requirements of the Income Tax Act and how these affected the ability to meet the expressed needs of the Provinces for information on individual businesses.

This meeting afforded the Provinces an opportunity to discuss this subject directly with the Director, Statistics Division, Revenue Canada Taxation (who attended this meeting and took part in the discussions), and it was agreed that negotiations would continue between Statistics Canada and National Revenue Taxation in an effort to reach a satisfactory solution on behalf of the Provinces.

(b) A Proposed New Approach to the Use of Tax Data for Small Businesses

The Delegates were told that Statistics Canada was reassessing its use of Tax Data and was in the process of preparing a proposal for the exploitation of Income Tax Data to create a data base of financial data for small businesses. The bureau feels that it can use such Income Tax Data to expand its program and accomplish certain statistical objectives without imposing significant response burden and spending a lot of money.

AGENDA ITEM 10 (Statistics Canada Data Release Policy)

(a) Publication of Separate Data for the Yukon and Northwest Territories

Although it is Statistics Canada's policy, where possible, to provide separate information for the Yukon and Northwest Territories, it was pointed out that there were still certain series where the data for the two Territories were combined. The staff of the Northwest Territories Statistical Agency has undertaken to identify such data series for Statistics Canada.

(b) Review of Statistics Canada's General Data Release Policy

The Provincial and Territorial Delegates welcomed the paper on Statistics Canada's data release policy (see Appendix D). However, it was suggested that the pre-release of selected statistics for Federal Ministers should be extended to Provincial Ministers. The Chairman stressed

that, if it was his decision, there would be no pre-release, but that decisions on pre-release were made by the Government of the day. With regard to the time of release, it was reported that a study of the times of release of various data series was being carried out within the bureau.

(c) Restrictions on Information Supplied under Section 10 and 11 Agreements

It was pointed out that some of the recent Section 11 agreements contained clauses permitting shared information to be used not only for statistical purposes, but also for regulatory and administrative purposes as well.

Statistics Canada advised that, over the years, the partners to agreements had looked after the information well and that this had allowed the bureau to take a much more liberal attitude in negotiations, particularly in considering what users needed. With regard to Section 10 agreements, it was stated that the bureau was assessing provincial legislation and statutory documentation with the objective of trying to make it possible for additional Statistical Agencies to qualify for Section 10 agreements.

Statistics Canada agreed to look into the possibility of having an agreement which would permit Ontario Statistical Services to have access to micro data on minerals which were presently being collected by the Federal Department of Energy, Mines and Resources.

AGENDA ITEM 11 (Review of Content and Procedures for Federal-Provincial Committee Meetings)

It was suggested that some committees were much more successful than others; there was sometimes too much "show-and-tell" by Statistics Canada during committee meetings; agendas and supporting documents were sometimes distributed too late to permit proper preparation for the meetings by the Provinces and Territories; and that it was not clear enough what some committees were attempting to achieve. It was further submitted that the Provinces and Territories should try to assume a more active role by providing greater input to the development of agendas; they should provide more show and tell about their own agencies and activities; there should be greater use of work groups; and more discussion-producing documentation should be circulated in advance of committee meetings.

It was agreed by Statistics Canada that the new Chief Statistician would be advised of the Provincial and Territorial viewpoints on this subject and there was a suggestion that he or she might be prepared to further discuss the issues or convene a special Council meeting in an attempt to continue improving the federal-provincial committee system.

AGENDA ITEM 12 (Other)

A further discussion on CALURA took place under this Agenda item in response to a letter provided by Statistics Canada to the Central Statistics Bureau of British Columbia.

Despite a few occasional operational problems and the reluctance of some parts of Statistics Canada to use the system when sending correspondence and documents to the provincial focal points, it was agreed that the Priority Post system was very effective.

It was agreed that all committee resolutions would be listed in next year's Secretary's Report.

It was agreed also, where logistically possible, to circulate draft copies of the committee minutes for correction or clarification by those who were in attendance.

DETAILED REPORT

AGENDA ITEM 1 (Opening Remarks):

1(a) Chairman

In opening the seventh meeting, The Chairman, Dr. Peter Kirkham, welcomed the Provincial and Territorial Members with the following opening statement:

I would like once again to welcome my provincial and territorial counterparts to the seventh meeting of the Federal-Provincial Consultative Council on Statistical Policy. It seems only a short time ago since I was commenting in my introductory remarks on being a newcomer to the Chairman's role, but this is now the sixth meeting that I have chaired, so I have moved up appreciably in the seniority listings. Unfortunately, I shall not have the opportunity of becoming the "doyen" of the Council since, as all of you know, this is my last working week with Statistics Canada.

Before going any further, I would like to say what a great pleasure it has been to work with all of you and your predecessors over the last five years. I shall miss the association which has provided me personally with a very useful educational opportunity as well as being, of course, a particularly important forum for beneficially influencing the broader statistical system of which we all form a part. But, as I have said on a number of occasions since I announced my resignation as Chief Statistician, I am simply moving to a different role within the same statistical system, and I imagine, therefore, that our paths will continue to cross from time to time.

The five years I have spent as Chief Statistician have been very turbulent ones, with an unprecedented amount of press attention, much of which, of course, has almost completely by-passed our positive contributions to the Canadian polity. Perhaps there was a certain inevitability about all of this, given the peculiar temper of our times and the very difficult technical and social problems which continue to beset many groups and organizations as they struggle to meet new needs and accommodate themselves to new constraints in our changing society.

You have all heard me quoted on what I believe to have been the counterproductive and distorted aspects of this criticism with respect to the statistical system and Statistics Canada in particular - criticism which has only served to divert attention away from getting on with what really needs to be done, and has needlessly undermined public confidence in the integrity of our products and the fine people whose efforts make them possible. The methodological study gives us an unqualified vindication of our professional integrity. The rest of the organization you will learn is also basically healthy - we have problems to be sure as does any large dynamic living organization - but you people most of all know our strengths and weaknesses. Despite press leaks to the contrary, the overall emphasis of all the reports is on positive recommendations, most of them supportive and reinforcing initiatives already underway. There will be no dramatic change in direction.

For my own part, I feel that the last five years have been constructive ones and that my colleagues and I - with your help in many important areas - have succeeded in bringing about the kinds of realignments of resources and changed approaches that will be absolutely vital if the statistical system is to meet the challenges of the 1980's. The Federal-Provincial Consultative Council on Statistical Policy is a case in point. When I first assumed the Chairmanship in November, 1975 at the second meeting in the newly refashioned format, we were working with an unproved instrument for federal-provincial consultation. Since that time we have struggled together, sometimes with mutual exasperation, but always patiently and honestly, to improve the effectiveness of the instrument and to bring it to bear on important matters of mutual concern. Looking at progress from one month to the next, one does not expect to see quantum leaps, but taking the five years as a whole, we can all feel a sense of satisfaction with what has been achieved.

Turning finally to today's and tomorrow's meeting, we have a solid listing of substantive agenda items and I would like to ensure a free exchange of information and views on these matters, and hopefully reach a satisfactory resolution of points of difference between us.

1(b) Opening Remarks of Other Council Members if desired

The delegate from the Northwest Territories (Dr. Joyce) told the Council that the Delegate from the Yukon (Mr. Munroe) had been called for jury duty and, therefore, could not be present. Dr. Joyce presented the following on behalf of Mr. Munroe:

Mr. Chairman, because of recent events, the Government of Yukon is currently evaluating its statistical program. Included in this review will be a critical look at the role of Statistics Canada in the Territory and, particularly, the value and success of the consultative process.

I think this evaluation is worth mentioning so the Provinces can appreciate what criteria are to be used as some of them may feel that the same investigation is required by them.

First of all, I think it is important to review the activities of the Consultative Council. Initially, when the Yukon was included, it was not normal for a Federal Department to recognize the Territory as a distinct political entity in Canada. For this reason, for the first few years, Yukon felt it should participate mainly to benefit from that recognition.

It has become apparent however, that this recognition was only artificial.

Initially, the Yukon participation consisted mainly of flag waving and listening until 1977 when the need for more data dictated a much more aggressive position.

In 1977, Yukon realized it needed to improve its data base to plan for large developments in the Territory which were imminent. It was decided to test the consultative process to see if through cooperation and negotiation the services required could be obtained. It should be remembered that we only asked for services that every other province takes for granted and does not pay for.

Our objectives could be summarized as follows:

- 1) to increase capability within Yukon to collect and disseminate territorial statistics;
- 2) to establish a recognized commitment to the North within Statistics Canada;
- 3) to recognize the Yukon Territorial Government as a legitimate political entity in this country;
- 4) to include Yukon within the major economic indicators in Canada, such as Labour Force and Prices; and
- 5) to enhance the credibility of the statistical program in Yukon.

First, with respect to increasing the capability within the Yukon. We thought that would be improved when a cost/shared position with Statistics Canada was established in 1978. My belief is that this experiment has been a success - but recently I have been told the agreement will be terminated. This is regrettable and will also make any future cooperative efforts on the Census, Labour Force Survey, etc., almost impossible. I should also mention that a reconsideration of this decision was requested last October. The final decision has just been made - too late to change our budget for 1980/81. This is going to have serious political repercussions for my Government.

As regards a recognized commitment to the North, we also thought that would have been achieved by the efforts of Jim Scott. However, we all realize now what a farce that turned out to be. Once again, the Government of Yukon has been embarrassed.

The easiest objective to reach should have been the recognition of my Government as a legitimate political entity. This had already supposedly happened by being a part of the Council from the outset. Imagine our dismay then when we found out that the Jim Scott report had been initiated by a federal government department. In addition, when considering cost sharing of the Census, negotiations with respect to the Yukon were with the Department of Indian Affairs and Northern Development - not with the Government of Yukon. I would hope that the rest of the Provinces would appreciate the gravity of that.

The battle to include Yukon in the national economic surveys, such as Prices and Labour Force, continues. I must admit that, after considerable tooth pulling, some further consideration is being given to our needs. In fact after so long, it finally seems that some practical and hopefully cheaper solutions may be found. However, it must be pointed out that no one is talking implementation yet. That will be another battle I'm sure - which will probably only be resolved politically. However, it is gratifying that we are being considered at last.

Lastly and by no means least, the credibility of the statistical program in Yukon. Last Fall my Government tried to pass a statistics ordinance. This attempt failed for two main reasons: firstly, the complete negative reaction to compulsory surveys; and secondly, and perhaps more important, no one could see any benefits by being linked to Statistics Canada. I am sure that you are aware of how the statistical product has suffered over the last couple of years. The rejection of our statistics ordinance was a reflection of that poor performance. Now then, what do the citizens of Yukon think of when they consider Statistics Canada? The first of course, is the outrage with providing endless statistics and not getting anything in return. Secondly, the lack of any attempt by Statistics Canada to include Yukon in its major economic surveys and thirdly, the lack of any attempt by Statistics Canada to interact with the user in the Territory. I know it is a recurring question about visits to Yukon - but it is a fact that, in my three years in Whitehorse, I can only recall twice when Statistics Canada personnel have been there. Officials of my Government have attended at least five times that number of meetings here.

One further comment on this subject relates to a lot of small but again embarrassing situations. For example, the continuing problem of the mail and directing correspondence to the wrong persons. There is no excuse for that - and yet it continues. I received the agenda for this meeting last Friday - which incidently was addressed to Ralph Joyce. That means that I have two days to review it. Maybe this is the real problem with this whole process - the Provinces are never able to prepare adequately for these meetings.

Well I've taken a long time to say this as usual, but then I don't get too many opportunities to express my feelings. However, basically I think that you can see that our position now is the same as it was the year before. When you examine the evidence, Yukon does not seem to be moving very much towards accomplishing our objectives. We would like to see one indication that the process is productive. We thought we had a start in 1978 - but that seems to have stopped.

I know that your reaction will probably be shrouded in statements of budgets and cuts, etc., but I think it is time we realistically assess what we are trying to accomplish here. This is what I am doing and perhaps we had all better look at this seriously. It appears from where I sit that there are but three alternatives to solving our differences and these are:

- 1) continue to persist and struggle;
- 2) become defensive and reject the process; or
- 3) go for a political resolution to re-establish priorities.

I know that my Government is getting tired of struggling. We also don't want to give up yet because I believe we can both mutually benefit by continuing. However, it appears that the only reasonable option is to initiate discussions at the political level. This is an option that I would rather not have to take, but at the present time, it seems unavoidable. I think what I'm really talking about here is the integrity of this whole process. I believe we all need to honestly ask ourselves what we are trying to accomplish. In the case of Statistics Canada, I believe they need to honestly ask if they really intend to cooperate and serve. For the Provinces, we need to ask ourselves if we have made any progress at, or because of, these meetings.

As for myself, I must ask whether my requests are realistic. Is it realistic to be treated the same as the other Provinces or not? I believe that it is.

I think it is time we all did an evaluation of what we hope to achieve here, get all our cards out on the table, make some decisions and take some action so that maybe next year some real progress can be made.

1(c) (Response to Chairman's and Members' Opening Remarks)

In response to Mr. Munroe's question of whether or not there were alternatives to going the political route to resolve major issues, Dr. Kirkham said that he believed it was only realistic to expect that there were certain things which could be handled within the context of the Council Members' authorities, responsibilities and mandates, and there were also issues that must be handled at the political level. He added that he could appreciate Mr. Munroe's concern and frustration at what he perceived as being an inability to be able to obtain all the information that they wanted. However, from Statistics Canada's point of view, there had been serious and determined efforts and initiatives to address the points that Mr. Munroe had been making, not only in the case of the Consumer Price Index, but in other areas, such as the Labour Force Survey, as well as other kinds of economic indicators.

With regard to the Census, Dr. Kirkham said that it was his understanding that there were clearly defined procedures and political positions on budget arrangements vis-à-vis not only the Federal Government and Provinces, but also the Territories. It would be unrealistic to expect that, within the context of the statistical system, Council Members could do more than follow the procedures that have been very clearly laid down at the political level. With reference to the role of the Department of Indian Affairs and Northern Development in activities associated with the Yukon, he stressed that what had to be done was to look at the relationship between the Federal Government and the Yukon in light of the role the Department of Indian Affairs and Northern Development had in that process, and determine what independence Statistics Canada had with regard to specific arrangements. He said that, in one sense, he was sympathetic to some of Mr. Munroe's frustrations, but on certain kinds of issues he thought it was only realistic to go the political route because it was beyond the authority of the Council Members to resolve such issues within existing authorities and mandates.

Dr. Fellegi (Statistics Canada) said that after the recent meetings of the Federal-Provincial Committees on the Census and Social Statistics he was very concerned and sympathetic to the plight of the Yukon and Northwest Territories and he personally invested considerable time to try and see if there were some solutions which could be devised to overcome the longstanding problems with respect to surveying the North. He added that he had been in touch with Mr. Munroe via telephone and now had three papers that he was ready to discuss with him. He said that one paper related to a very concrete proposal for undertaking a labour force type survey in the North. He explained that this would not provide exactly the same output as the L.F.S. in the South in that it would not provide monthly estimates, because in order to do so one would almost have to take a monthly census. He said that a realistic proposal for the North was being costed and, although he did not have a budget for this, he had discussed it with Mr. Munroe and they were going to try to come up with the monies required to implement it.

Dr. Fellegi told the Delegates that his second item related to a plea which Mr. Munroe had made to him with regard to some priority in 1981 Census processing. He said that this second proposal for Mr. Munroe would involve a good year to a year and one-half advance release of Census data for the Yukon.

Dr. Fellegi's third proposal was to explore with Mr. Munroe and Dr. Joyce the possibility of implementing, in a pilot mode for 1981, an evaluation of the undercount of the Census in the North. In concluding, Dr. Fellegi said that he wanted to raise these three proposals during the Council meeting because he did not wish to have it appear at some future date that they were developed under duress in response to Mr. Munroe's opening paper when, in fact, they were the result of an initiative he had taken on his own.

Mr. Leclerc (Statistics Canada) told the Delegates that there had been discussions over the last year or two with regard to specifications for a mockup of a special consumer price index. He added that a little while ago he had sent a proposal to Mr. Munroe about launching a research project to see if it might be possible to have a C.P.I. for Whitehorse and one for Yellowknife. He stated that he didn't think a C.P.I. could be constructed for the Territories in the same way as for other cities and that they might want to look at Yellowknife and Whitehorse as a broader territory and approximate a C.P.I. for the whole of the Territories. He added that he was ready to go with a good research development project to determine which would be the best approach.

Mr. Leclerc also told the Delegates that Statistics Canada was still working very hard on the Accounts for the North. Other areas where he said action was being taken was where separate data for the Territories could be published.

Mr. Falk (Manitoba) said that he would like to obtain a copy of the paper on the methodology which Dr. Fellegi was developing for the Labour Force Survey in the North. In addition, he said that he would like to be party to discussions which Dr. Fellegi might have with regard to a pilot study on the undercount of the Census in the North.

AGENDA ITEM 2

2(a) Approval of the Agenda

Mr. Drover (Statistics Canada) told the Delegates that he had made a few minor changes to the Agenda in order to accommodate people who were coming to various sessions of the meeting.

Dr. McReynolds commented that it was inconvenient to have the order of the Agenda items changed, as his material had been organized in the form of the original Agenda and that, in general, last minute changes to the Agenda should be avoided where possible. In response, Mr. Drover apologized and said that he would try not to make such changes in the future.

2(b) Format of the Minutes

Mr. Drover told the Delegates that, unless there were suggestions to the contrary, he would like to make a general commitment to have fairly detailed minutes available in one language in a month and in two languages (published copy) for distribution in six to eight weeks.

AGENDA ITEM 3 (Secretary's Report):

3(a) Presentation

Mr. Drover told the Council that the Secretariat had tried something different by providing an overview of Statistics Canada's activities and changes because so many things had happened during the past year.

In reviewing his report (see Appendix A), he said that the Priority Post system had been a good experience despite a few problems. He thanked the Provincial and Territorial Delegates for being so cooperative and timely with articles describing their agencies which were published in Infomat over the last year. He added that there had been a problem which prevented his Division from having available a list of cooperative agreements and arrangements with the Provinces ready for distribution, and that lists by province should be available in a month or so.

In reviewing the committee activities, Mr. Drover said that the Business Statistics, Social Statistics, Data Dissemination, and Data Development Committees were all properly launched during the past year.

He told the Delegates that he had picked out two or three resolutions for discussion. He suggested that the first, from the Census Committee, should be left for discussion under Agenda Item 7. In citing a resolution from the Mineral Statistics Committee related to the payment for provincial and territorial travel to meetings outside Ottawa, Mr. Drover explained that Statistics Canada's general approach was to pay for delegates' travel to Ottawa which not only cut down on the expense which would be incurred if Statistics Canada staff also had to travel, but enabled Provincial and Territorial Delegates to carry out other business with Statistics Canada officials in Ottawa.

Mr. Drover also brought to the attention of the Council two other resolutions, one from the Committee on Provincial Economic Accounts and the other from the Vital Statistics Council for Canada. With regard to the latter, a proposal was made to redirect fees, which are paid annually by Statistics Canada to the Provinces for vital statistics information, for use as determined by the Vital Statistics Council.

In concluding his remarks, Mr. Drover said that some of the committees had met late in the year and, therefore, a few reports were not ready prior to this Council Meeting. He hoped that, next year, most of the meetings would be held at least a couple of months before the Council Meeting.

3(b) Discussion

With regard to the Vital Statistics Council for Canada proposal, Mr. McMahon (Saskatchewan) asked for an explanation of the fees related to this proposal.

In response, Mr. Rowebottom (Statistics Canada) said that these were fees which Statistics Canada paid to the Provinces for vital statistics records received in one form or another, typically in the form of microfiches. He stated that the view of the Vital Statistics Council members was that they would like to see those fees used to strengthen the vital statistics processes within their Provinces. He added that it would really be an allocation of fees from consolidated revenue in the Provinces to the support of the activities of the Vital Statistics Registrars and, thus, it was really a matter for provincial jurisdictions to decide.

In response to a request for additional information as to what these monies would be used for, Mr. Rowebottom said that the recommendation was really that the fees be redirected from the Provinces to the Vital Statistics Council which could use them to support an improved vital statistics system. Whether or not the funds were spent within the Provinces by the Vital Statistics Registrars, or some portion of them provided to Statistics Canada for tabulations or other work that the Registrars might want done, would be determined by the Members of the Vital Statistics Council each year. In concluding, Mr. Rowebottom said that he would undertake to see if any progress had been made with this issue.

Mr. Schnick (Ontario) said that the Census resolution related to secondary distribution of 1981 Census data by the Provincial and Territorial Focal Points was a matter of substantial consequence and was of extreme importance to Ontario, and would be raised again under Agenda Item 7.

With regard to the resolution put forward by the Provincial Economic Accounts Committee, Dr. Joyce asked for a clarification with regard to British Columbia's concern to keep the accounts data for the Yukon and Northwest Territories included in British Columbia figures.

In response, Mr. Leclerc said that it had been decided that the data would be separated. Dr. McReynolds added that there had been earlier concerns for differences between data produced in Statistics Canada and the British Columbia Government. In conclusion, Mr. Leclerc said that an investigation revealed that Statistics Canada had earlier underestimated the British Columbia totals, but that this had been corrected.

Dr. McReynolds suggested that the project which had been undertaken by Dr. Singh of his Staff under the joint direction of Mr. Leclerc and himself, as well as other exchanges of staff between his statistical agency and Statistics Canada, should be added to the Secretary's report. He said that this should be noted as a good example of federal-provincial cooperation.

In addition, Dr. McReynolds said that the Labour Committee had made ten resolutions at its last meeting and, as it had been stated in the Secretary's report that no policy resolutions had resulted from this meeting, he wondered if there had been subsequent direction to the Secretary that these were not issues that the Committee wished to have raised at this Council Meeting.

Mr. Drover agreed with Dr. McReynolds on the first issue concerning staff exchanges. With regard to the second item related to the Labour Committee, Dr. Kirkham suggested that it might be more efficient if further consideration could be given to the resolutions and, if it was deemed desirable, they could be raised under other business later on in this Meeting. Dr. McReynolds agreed, adding that it looked to him as if many of the resolutions were technical matters. However, it was his understanding that they wished to have them brought to the attention of the Council.

Dr. McReynolds stated that it was his recollection that at the last Data Dissemination Committee meeting there was a resolution made by that Committee whereby the Committee was opposed in principle to the cost recovery process and was seeking not only to draw this to the Council's attention, but to bring immediate pressure upon the Office of the Chief Statistician to convey this to the Minister responsible for Statistics Canada.

In response, Mr. Worton (Statistics Canada) said that he did not recall that there was a formal resolution as such, but he certainly remembered quite distinctly that the Committee had expressed its concerns and, therefore, he undertook to convey them to the Chief Statistician and the Executive Committee, which had been done. He suggested that the best way of dealing with the point would be for the Council Members to register their concerns in the minutes of this Meeting so that such concerns would be centrally featured.

Mr. Falk asked for an explanation of the current release status of the report on methodology, or the Claus Moser report. He said that he thought the Provinces would be most interested in receiving a copy of that report when it was made public. In response, Dr. Kirkham stressed that the studies had been commissioned by the Minister and for the Minister, and so they were the Minister's reports. He added that it was his understanding that they would be tabled and reviewed in the House of Commons. Dr. Kirkham pointed out that, in consequence, he was not at liberty to release any reports to the Council Delegates because they were not his reports.

Dr. Joyce said that he wished to thank the User Services Division for the general mailings which were being made, particularly with regard to information which was being provided on the U.S. statistical system. He said that such information had been very useful. In addition, he said he had been most pleased with certain progress which had been made in the past year. He noted the very positive initiatives which had been taking place on the Consumer Price Index for the North and also the positive reaction from Dr. Fellegi on matters concerning the Labour Force Survey and the Census.

Mr. Marks (New Brunswick) told the Council that, over the past several years, he had been concerned with the quality of population data for New Brunswick. He said that there now appeared to be a shift in direction within the Demography Division of Statistics Canada which he welcomed as a positive change and that he was especially awaiting improvements to estimates of interprovincial migration and intercensal population estimates. With regard to small area data, Mr. Marks said that he was pleased that Statistics Canada was giving attention to the issue of small area data, especially since New Brunswick had not seen fit to establish a Statistical Agency. He thanked Statistics Canada for reinstating the project within the Consumer Income and Expenditure Division for estimating income for counties and census divisions.

Dr. McReynolds said that he felt the excellent service provided to the Council Members by the Secretariat had improved very significantly since he began as a Council Member. However, he said that one item which seemed to have fallen by the wayside was the provision to Provincial and Territorial Council Members of information on international meetings. He said that this information had been provided prior to the last Council Meeting by Dr. Wisenthal (Statistics Canada), but that during the past year it had stopped. He asked if this could be reinstated. Mr. Drover replied that this would be followed-up.

Mr. Ford (Alberta) said that the Secretary's Report had referred to a user evaluation and Program Objectives Definition Task Force and wondered if he could have additional information on this. He added that he was surprised to hear about such a development, especially when there was mention made about talking to provincial users.

In response, Mr. Francino (Statistics Canada) told the Council Members that the program which Statistics Canada had undertaken was really in response to pressure from the Comptroller General. Statistics Canada had adopted the position that, at the level of the various statistical programs for which the bureau was responsible, the objectives should take the form of a statement as to who used the information and for what purposes. For example, the reference might be "used by a provincial government in the administration of social programs". He said that the first stage of

this exercise had virtually been completed in that they had talked with all the managers in the bureau about who used the outputs and for what purposes. He added that the second stage of the exercise would involve talking to users, including the Provinces, about the uses that were ascribed to them. They would then be asked to cooperate in enabling the identification of additional uses or to correct misconceptions which had been recorded about the uses to which the data were actually put. He added that the Provinces might appear to be users and probably were users of virtually all the statistical products which Statistics Canada puts out. In visiting particular users to verify the completeness of the list of uses and users, Mr. Francino's group would like to talk to the user from his point of view. In other words, rather than going through a list of the things that had been ascribed to him one at a time, the group would characterize for him or her the uses that he or she made of information derived at the bureau to see whether they had a complete description and understanding of what the uses were. He concluded that this was a documentation exercise internal to Statistics Canada; it was obviously heavily oriented to the Comptroller General's Department; it would be a valuable documentation data base for planning and development purposes in the future; and that it was a program which Statistics Canada would be discussing with the Provinces later this year.

Mr. Falk asked if, in contacting the Provinces, Mr. Francino would be going through the Focal Points or directly to the line departments. In response, Mr. Francino said that, after they had planned the user consultation process, they would discuss the plan with the Focal Points. He said that he anticipated his Group would be visiting the major line departments of provincial governments in areas such as health and education, in order to verify or validate the uses. However, his intentions of doing that and the outline of what he intended to discuss with them would be visible to the Focal Points in advance of such visits taking place.

Mr. Schnick told Mr. Francino that if he did make an approach to the line departments and agencies of the Provincial Governments it would be very helpful to the Focal Points if they could be kept informed of any descisions and results.

Dr. McReynolds reminded Mr. Francino that there was a statutory requirement in British Columbia that relations with Statistics Canada be coordinated by Dr. McReynolds' Bureau.

AGENDA ITEM 4 (Statistics Canada's Budgetary Prospects for 1980-81 and Beyond, and Possible Impact Upon the Provinces and Territories)

Mr. Labossière (Statistics Canada) opened this Agenda item by telling the Delegates that the budgetary outlook was not very good. He said that, for fiscal year 1979-80, Statistics Canada had a net operating budget of \$115 million and 4,534 man-years. In the course of the year the bureau had assessed a 2% salary cut which had the effect of taking close to \$2 million from that operating budget and 90 man-years.

Mr. Labossière said that the current situation for 1980-81 was that there was a budget prepared by Treasury Board for submission to Parliament which was in the order of \$123 million and 4,435 man-years. He stressed that this reflected an increase of \$10 million, but that this amount was provided purely for inflationary factors, such as provision for salary revisions and price adjustments to purchases, and did not incorporate any amount whatsoever for program increases. He added that in the internal budgetary preparations, even with this situation, the bureau had been able to make some minimum adjustments to provide about \$1 million for start-up work on the Family Expenditure Survey (FAMEX), preliminary work on the Census of Agriculture, and some work on the Employment Statistics Development Project (E.S.D.P.) which was over and above the current program profile. With regard to the Census of Population and Housing, Mr. Labossière said that the \$123 million included only \$6 million as a continuing base for Census infrastructure, with the estimated requirement for the Census of Population and Housing for 1980-81 being in the order of \$16 million plus. So therefore, at this time, in respect to the bureau's operating plans for the Census for 1980-81, there was a shortfall of \$10.3 million. He said that contractual arrangements were in the process of being completed to effect recovery of about \$3.2 million from five major Federal Departments who were major users of Census information, and this left a shortfall against the budgetary arrangements which had been established of about \$7 million with respect to the Census of Population and Housing in 1980-81. He stated that the changed arrangements for budgetary approval

that were organized by the Progressive Conservative government involved Cabinet committees in charge of envelopes which were totals of money to provide for budgets of specified groups of departments. He said that, within the Committee in which Statistics Canada fell, there had been a contingency reserve of about \$10 million which was held in respect of the additional requirements of the Census of Population and Housing. He said that the bureau was now in the process of negotiating for this with the Treasury Board.

Dr. Kirkham told the Delegates that, in the longer run, he thought that what would come out in the current studies of Statistics Canada and its programs was a continuing dominant theme that, if the bureau stayed at its current resource level, there was a serious danger of substantial long-run damage to the system, particularly in the infrastructure support for the statistical programs. He said he thought this dominant theme would be visible enough at the level at which budgets were decided and that there should be no further significant cuts in the Statistics Canada budget. He added that this did not mean that the Agency would not continue to operate under extremely stringent budgetary conditions, but it was now a question of having to increase the budget for the cyclical needs of the Census of Population and Housing and also, more generally, to allow the replacement of some of the infrastructure that necessarily had to disappear in the context of previous budget cuts. It would now just be a question of how much this could be inched up year-by-year in the face of the continuing escalating demands for information. In summary, he said that his prognosis, in terms of the budget, was that there would not be a continued decline, but in fact it would start to edge up, although not at a rate that would be sufficient to take off the very tight pressures that the bureau was going to feel.

Mr. Courage (Newfoundland) asked that, with regard to Mr. Labossière's declaration of a shortfall of \$7 million for 1980-81, whether this meant that Statistics Canada had approval to do the Census, but not for sufficient funding. Dr. Kirkham replied that the bureau had approval for the Census and the questions had been gazetted and so there was a specific authorization to go with the kind of Census that had been discussed and which all the Delegates were fully knowledgeable about. He said that the level of expenditure was in the order of \$80 million and, as Mr. Labossière had indicated, for the next fiscal year there was a requirement of some \$16 million of which the bureau had now lined up everything except approximately \$6.8 million. He stressed that there was a commitment to fund the Census, but what Mr. Labossière was indicating was the specific arrangement and allocation of resources which, for a particular period of time, had not been put in place.

Mr. Falk asked if, in view of the budgetary constraints, Statistics Canada would be specifically defining what its priorities would be in terms of its programs so that the Provinces could, potentially, have some input. He said that Manitoba thought population statistics should be a priority item and that more emphasis should be placed on the travel and tourism industries, as well as labour statistics. With regard to the Occupational Employment Survey, he said that Manitoba felt that when there was criticism for a particular project, Statistics Canada should not just drop the survey, but should try to fix it up so that it would be reliable. He cited the Occupational Employment Survey (O.E.S.) and Job Vacancy Survey (J.V.S.) as examples of this. He said that Manitoba was also concerned with Energy Statistics and the fact that there had not been an Energy Committee meeting in the last several years, although he understood that one was being scheduled for 1980. He added that this was an important issue in Manitoba, as the Manitoba Government had created a Department of Mines and Energy, whereas before, Manitoba had only an Energy Council. He concluded that his main concern was whether Statistics Canada, given the budgetary situation, could provide to the Focal Points explicitly what the priorities were in the various areas.

In response, Dr. Kirkham suggested that a discussion on priorities could be undertaken within the Agenda item concerning the Medium Term Plan. However, with the existing budgetary situation, it would be the collective judgement of the people internal to Statistics Canada that there was not very much room to manoeuvre from the existing programs so that people should not be perceiving dramatic changes and dramatic shifts in terms of programs.

With regard to the O.E.S., Dr. Kirkham stressed that, contrary to what appeared to be understood external to the bureau, that program was not cut as the result of controversy, but rather was cut in direct response to the budgetary situation. He said that he did not deny that some of

the priority attached to that particular program reflected the bureau's judgement as to the quality of the data and its utility for particular users. However, if there had not been budget cuts, Statistics Canada would probably still be working on that program and trying to fix it up in a way that it would be useful for particular users. He said that, similarly, the J.V.S. also fell in the budget cuts.

AGENDA ITEM 5 (Statistics Canada's Policy on Cost Recovery)

Mr. Worton (Statistics Canada), in introducing a paper which had been distributed on this subject (see Appendix B), told the Delegates that it essentially comprised two separate pieces, one on activities and services that might be the subject of cost recovery or revenue recovery within core or national programs, while the second was addressed to the mechanics of handling any revenues which might result from the application of such a policy. He said that there were a few notes at the beginning which attempted to tie the two pieces together.

Mr. Worton stressed that one of the major preoccupations of the new Minister when he took responsibility for Statistics Canada last Summer appeared to have been cost recovery, and it was based on the fairly well understood philosophy of that Government of keeping the costs of providing public services to the minimum. In the case of Statistics Canada, he said that the Government recognized that the bureau was still essentially in the business of providing a free good but, at the same time, at the margin there were many opportunities for recovering costs from the particular users who benefited most. In light of this, the bureau was urged to initiate a study of cost recovery possibilities.

Mr. Worton said that the impact of publication price increases had not been as detrimental as one might have expected, and the sales volume of publications had not, so far, gone down in any drastic way. By virtue of the rather draconian increases in unit prices, revenue itself had substantially increased.

With regard to areas other than the sales of publications which might merit the imposition of charges, Mr. Worton said that indications appeared to be that the Government was prepared to go pretty heavily on this. At one point Statistics Canada even developed some specific targets for cost recovery when it appeared that this was the only way of saving certain elements in the program where the choice was to be prepared to drop certain activities or make a bold attempt to make them pay their way. Statistics Canada had been prepared to submit a report to the Minister of the day when the Government fell. The bureau then decided to prepare to discuss the pros and cons of a whole range of options with respect to cost recovery. Mr. Worton pointed out that the developed options could not be differentiated in discrete steps, but that they were really more of a continuum from a completely free service to one and all at one end, to the other extreme of making the whole operation completely dependent on revenue recovery. He added that the latter had been advanced from time to time to the extent that the bureau should, in effect, become a crown corporation and sell its services. He added that the views of Mr. Stevens did not go that far.

Mr. Worton told the Delegates the bureau was actively in the process of trying to form and elaborate on the range of options both in terms of philosophical arguments and a supporting range of practical proposals. He said that his own personal feeling was that cost recovery in some form would not go away and it was likely to have to be more explicit and less hit or miss than it was in the past. He added that the extent to which Statistics Canada chose to charge or not to charge for service was, in the past, more or less the bureau's own private decision and, if more was spent on free dissemination, there was less for substantive program activities. He suggested that now the bureau could no longer afford to do this and was much more vulnerable in the sense of people scrutinizing its budget, and it was going to be very difficult for Statistics Canada to plead a lack of resources when it was perceived that the bureau had a rather loose set of policies for charging for services. He said that, in dissemination planning, there would have to be guidelines developed for every class of services and every class of user.

Mr. Worton stressed that what were outlined in the Statistics Canada paper were really classes or bases for pricing services. He added that there were and would continue to be a certain range of free services. For example, he said that people were certainly not going to be charged for handling simple inquiries either over the telephone, by letter or by personal visits to the eight

Regional Reference Centres. However, he noted that there was another range of services which did not cost too much individually but which had some cumulative potential for being a drain on resources and where the bureau should be looking at some kind of a nominal pricing situation. In addition, he said that there were other classes of services for which the bureau should be charging regular or even premium fees.

Mr. Wornton told Delegates that the work of assessing the recommendations in this area was still going on and he was looking for some input from the Provinces and the Territories and was prepared to give whatever time was needed for them to respond over the next few weeks. He indicated that there were really two areas that he had identified as special as far as the Provinces were concerned, the first being areas where data were being supplied by provincial departments to Statistics Canada, and the second related to the Focal Points even where there were no particular reciprocal working arrangements in existence. With regard to the latter, he said that the bureau must still recognize the principle that the Focal Points were co-partners in the system as a whole and, thus, the exchange of funds and bookkeeping between them should be minimized. Therefore, he said he wished to exercise a considerable degree of discretion in making charges to them.

Dr. McReynolds introduced his paper on cost recovery (see Appendix C) which he told the Delegates had been prepared at the request of the Federal-Provincial Committee on Data Dissemination. He said that, since the last meeting of the Data Dissemination Committee, a number of significant events had taken place, including the change in Government (and Minister), at the federal level, as well as a change from cost recovery to the broader aspect of revenue generation. Thus, he indicated that he felt the British Columbia paper, which he had marked "draft - for discussion only", should be treated even more in that context now that he saw some further information provided by Statistics Canada as to their overview of the whole situation and their intentions. Thus, he said the paper was not to be considered an official British Columbia position on the issue of cost recovery, but merely a discussion paper intended to promote discussion by the Provincial Delegates. He said that one important area which the British Columbia paper did not address and which was not dealt with in sufficient detail by the Statistics Canada paper was some of the broader issues related to such things as cost-benefit studies on the specific proposals. He said that he had general concerns about the potential impact of making information less available. He added that he was quite concerned about the rational allocation of resources and the impact of making information about the economy less freely available to those who allocate those resources. In addition, he stressed that there was no justification for the transfer of costs from one level of government to another to maintain statistical programs. He said that he wondered if it may be time for some sort of conference of the Ministers responsible for statistics to have them face the issues that were of a political nature.

Mr. Bisreth (Quebec) said that, pending a more detailed study and approval of the Quebec position by the new Director General of the Quebec Bureau of Statistics who should be appointed shortly, he tended to agree with most of the proposals presented by the Statistics Canada paper on cost recovery. However, he said that, in view of the role that the Provincial Agencies played in the statistical system, they should receive favorable treatment.

Mr. Schnick told Statistics Canada that they should not feel discouraged with the prospects of cost recovery because Ontario's three years' of experience with such a system had gone rather well. He said that it was quite possible to survive under a cost recovery or revenue generating procedure and, if anything, his experience had been that it helped management concentrate on assignments of consequence where the major customers were quite prepared to pay. He said that, in terms of profile, his Agency now had a higher profile than in the past.

Mr. Schnick said that he had not had an opportunity to discuss Statistics Canada's paper on cost recovery with his users, and he asked the bureau not to introduce policies in this area which would beggar the Provincial and Territorial Statistical Agencies. He added that the Focal Points should not be equated with provincial users in general, but that the Focal Points were in a special position in that they did work for both Statistics Canada and the Provincial Government Departments. He then asked that Provincial and Territorial Statistical Agencies be treated as partners in the statistical system with a preferred position. In conclusion, Mr. Schnick asked if Statistics Canada would spell out, to the extent possible, what was likely to be covered off by reciprocity with the Provinces.

Mr. Falk told the Council that Manitoba would be commenting on Statistics Canada's cost recovery paper at a later date. He said that it would be useful if Statistics Canada would amplify on what the impact of the cost recovery proposals would be on the Focal Points and the Provincial line departments.

Mr. Ford said that one very important area which was not mentioned in Statistics Canada's cost recovery paper was the question of secondary distribution.

Mr. Courage stressed that the Provincial Focal Points should be treated differently with regard to cost recovery.

Mr. McMahon said that he wished to go on record that he was categorically opposed to the cost recovery policy. He said that it did not save governments any money, but rather just shifted the costs from one level of government to another.

Dr. McReynolds said that he found the financial portion of the bureau's cost recovery paper shocking in its lack of recognition of the existence of the Provinces let alone the Provincial Statistics Agencies. He said that the other part of the paper was reasonable in that it apparently gave good consideration to how revenue generation and cost recovery could be effected by Statistics Canada. However, he said that it did not really address the issue of whether or not it should be done at all. He said that, if it was necessary and desirable to recover costs, perhaps some aspects of the statistical process should be made part of the private sector rather than the public sector. He concluded by saying that he was not convinced that Statistics Canada's paper was a desirable course of action, and he believed the problem really was that Statistics Canada was not well enough funded to meet the statistical needs of Canada and that this should be conveyed to the Federal Government.

In his summary remarks, Mr. Worton told the Delegates that the Statistics Canada paper was very tentative at this stage, being both incomplete and provisional in terms of the particular issues that it raised. He added that it had indeed left out certain issues. He said that he noticed from skimming the British Columbia paper that they very correctly looked at the distinction between general and special statistics which was a logical first step prior to the things Statistics Canada attempted to address in its paper. With reference to Mr. Schnick's support for the cost recovery principle, Mr. Worton stated that he was encouraged by this, and he agreed that the Focal Points should be given a special status in comparison with other provincial government departments. With regard to Mr. McMahon's comment, Mr. Worton said that he had to disagree with this because the thrust of the whole approach to cost recovery was not really towards the Provinces as such and, therefore, it would be too sweeping to say that one disagreed with the philosophy entirely and that one could not see any rhyme or reason for it. He added that he felt there were legitimate charges that could be imposed on specialist users in the private sector and in the Federal Government. In coming to the defence of the financial portion of the Statistics Canada paper, Mr. Worton pointed out that this was a very useful contribution at this stage because it defined clearly and explicitly some of the implications in terms of purely financial arrangements.

In concluding, Mr. Worton said that the reason why Statistics Canada could not be too dogmatic about what it was trying to do with respect to the Focal Points was because input was expected from them. He added that, in an effort to get the Council Members' input, he would be prepared to put on some kind of roadshow in which Western and Eastern meetings might be held with two or three members of his task force to kick some ideas around, especially the question of secondary distribution of Census output.

Dr. Joyce said that he assumed the reference in the financial portion of the bureau's paper, where the private sector definition included provincial governments, would be reviewed. Mr. Worton responded that he had addressed those points in his opening remarks section of the paper.

Dr. McReynolds said that he found this definition of the private sector not only incorrect, but also offensive and hoped that it would be rectified immediately. He added that when he talked of the public sector he meant not only the British Columbia Government, the Municipalities, the

Hospitals, the School Boards, the Universities, the Crown Corporations, and many other parts of what was truly the public sector in British Columbia. Both Dr. McReynolds and Mr. Ford indicated that their Statistical Agencies serviced the statistical needs of, not only the foregoing kinds of public sector users, but also the private sector in their respective provinces.

AGENDA ITEM 6 (Statistics Canada Medium Term Plan):

(a) Current Status Report from Statistics Canada

Mr. Francino told the delegates that the "Update to the Medium Term Plan" had been distributed during 1979 and, therefore, he assumed that the material in that report was familiar to the Council Members. He said that, in his opening remarks, he would try to address what he considered would make up the Statistics Canada program for the next four or five years.

For the period 1980 to 1982 (next two fiscal years) he said the bureau would have its hands more than full with the Censuses of Population and Agriculture, and he saw very little room for any major program initiatives during that period. He stressed that he saw very little prospect that substantial new funds would be forthcoming either during this period or beyond to finance such initiatives. However, he said that there were a number of other program initiatives which had been quite widely discussed and these included the FAMEX survey which the bureau hoped to take for reference year 1982, something in the service and retail sector, and the E.S.D.P. project. He added that Statistics Canada had been very selective about things which it sought funds for and the Treasury Board had been even more selective about the things which they granted funding for and, therefore, both of these things had kept the bureau's program very much in a state of constraint.

Mr. Francino stated that he did not anticipate very much in the way of fresh funding beyond the 1980-82 period unless such funding came as a result of cost sharing programs undertaken in agreement with some sponsor or group of sponsors. Thus, he stressed that what he was really saying was that Statistics Canada was not willing for managerial reasons to undertake major program initiatives for at least the next two years because of the Censuses, and it did not realistically anticipate getting large sources of new money directly even beyond that period. Therefore, he added that, for the next five years, the emphasis would be put on cost recoverable programs other than the Census and a few aforementioned initiatives, such as FAMEX, and on a leadership and coordination role.

With regard to the leadership and coordination role, Mr. Francino told the Council Members that this was normally regarded as a highly leveraged activity where one got large impacts for relatively small expenditures. He said that the duty of the bureau was to lead rather than to do.

Mr. Francino told the Delegates that he had distinguished a number of areas where Statistics Canada was going to be required to lead in the next four or five years. First of all, he said the bureau anticipated leading the rest of the statistical system into some form of reliance on voluntarism, although the bureau was not ecstatic about the prospect but considered that political pressures to get into voluntary survey taking in the household sector and, even to some extent in the business sector, would be absolutely irresistible in the years ahead. He pointed out that Statistics Canada was going to establish a precedent that would be increasingly incumbent upon the Provincial Agencies to follow. Secondly, in the area of record linkage, he told the Delegates that he had not yet seen privacy legislation that directly addressed the issue of record linkage, but he believed this might come. He stated that Statistics Canada anticipated leading the debate on this subject by arguing that, within the statistical system, the need for record linkage and the risks attendant on record linkage were different from the requirements in the administrative system. Thus, he said that the bureau was going to try and make the case on behalf of all statistical offices that record linkage for statistical purposes was not the same threat to individual privacy as record linkage for administrative purposes. He added that he was not particularly anxious to initiate the debate because it had not become a central concern of government and, for a variety of reasons, he anticipated that the debate would be difficult.

With regard to freedom of information legislation, Mr. Francino said that he did not think such legislation was a particular threat to statistical offices and, indeed, it may offer some advantages.

Mr. Francino said that Statistics Canada also saw a need to strengthen the consultative process in that there appeared to be a need for some form of national advisory council on statistics and there certainly was a need to review the federal consultative structure. He added that he felt the provincial consultative structure was the most highly developed and the most satisfactory of the consultative mechanisms available to the bureau. He said that the bureau certainly anticipated looking at a business advisory council, some form of federal consultative group, as well as the need for the justification of some form of national advisory council on statistics.

With regard to cost sharing and who paid for the statistical system, Mr. Francino told the Council that he saw the development of a statistical budget that would be partly spent by Statistics Canada and partly spent by the Provincial Governments. He said that it would not really matter in whose budget the money appeared provided it was known why the money was put there. Thus, the time to kill a program would be when the principal user or combination of users had a higher priority. In summarizing, he said that, in the next few years, Statistics Canada would be looking very hard at rationalizing the existing program and at rationalizing expansions of this existing program through an explicit system of cost attribution. Any program expansion of a significant nature that would occur in the medium term would, in his opinion, only occur because somebody has been prepared to produce a cost justification for that project and acquire sufficient funds. He added that he believed this would create a statistical system that would be more responsive in terms of specific priorities and specific users.

Mr. Falk asked where Mr. Francino saw the role of small area data. In response, Mr. Francino replied that he felt one could optimize, at a certain level of cost, the small area usefulness of the data which were currently being produced. He said that he thought there were areas where more could be produced at a very limited additional cost, but sometimes there appeared to be larger opportunities than there really were. After that, expansions of the small area data base would become a matter of direct cost attribution and anyone who wanted new data for particular small areas badly enough would have to find some way of raising the money to pay for it. He concluded that he did not feel that during the next four or five, or even forty, years there would be a big expansion of sample surveys or of censuses if for no other reason than for the response burden issue.

Mr. Palmer (Prince Edward Island) stressed that one thing which was not referred to was the prospect of reductions in service, and it seemed to him that if one sets up a system where money becomes a highly dominant factor with a new evaluation system and a new management structure with advisory councils, etc., there would definitely be a reformulation of priorities and some very substantial changes. He said that he was surprised that, with all the proposed changes, Mr. Francino seemed to feel that basically the product that was going to be delivered would be roughly the same as before. He said that he did not understand how this could happen.

Mr. Francino replied that something interesting had happened to the Federal Statistical System - at least to Statistics Canada - during the last four or five years. He said that the funds which might have been used in some hypothetical situation to do other things had gone and the vast majority of the statistical dollar now being spent by the bureau was being spent on things that would not likely be radically changed in the next four or five years. He added that the very heavy expenses now being incurred by the bureau were in areas like External Trade, the Labour Force Survey, the Census of Population and Housing, and the C.P.I., and the money to do new things had largely disappeared.

Dr. McReynolds asked if Mr. Francino had any conception of how difficult it would be to get all twelve governments to march in step. He said that the notion of having some sort of conceptual breakthrough where suddenly the status quo would be changed in such a way that agreement would be reached that certain costs should be born by the Provincial Governments seemed to him to be a pipe-dream.

In response, Mr. Francino said that most of what was now being done was manifestly of a high continuing priority either to the Federal Government or to Provincial Governments or to both levels of government. If anybody came along with a proposal for significant new statistical production or services they would have to suggest where the necessary money was going to come from. He added that he did not feel that Statistics Canada was abdicating the role of being the voice or

at least the coordinator of the statistical system. However, fund-raising, where it was for specific things, would have to be the responsibility of specific governments and, where it was for general things, it would have to be seen as a joint responsibility and there would have to be agreement on a technique or strategy for lobbying the respective Federal and Provincial Governments for funds.

Mr. Falk asked how Mr. Francino saw the strengthening of the consultative process and more specifically how the business and government consultative groups would be structured or interrelated. Mr. Francino responded that he was not sure whether a national advisory council would play a directing role or a purely advisory role. With regard to a possible business advisory council, Mr. Francino stated that he would not treat businesses like the Provinces and would rank them below the Provinces in priority. However, they represented a body of quite powerful individuals who had given a tremendous amount to the statistical system. He said that his own personal opinion was that the type of deal which they could be offered was a commitment on the part of all statistical systems to minimize response burden collectively, and leave it to them to identify what extensions and response burdens had sufficiently high priority with them that they were essentially prepared to volunteer to complete necessary statistical returns. He added that he did not see them competing head on with the Provinces for statistical resources as he thought taxpayers money should be spent essentially on the statistical requirements of government and, therefore, monies would be spent on the requirements of business only to the extent that businesses indicated that they were willing to absorb certain costs, including the additional response burden.

Mr. Falk asked within what time-frame Mr. Francino saw the new consultation system being established. Mr. Francino replied that he felt discussions would get underway sometime during the next year, but a lot depended on how much peace the journalists would give Statistics Canada once the inquiries reports were in and a new Chief Statistician was appointed, and so on.

(b) Discussion of Regional Aspects and Possible Roles for Provincial and Territorial Statistical Agencies

Papers were presented on this Agenda item from Ontario and Alberta.

Mr. Schnick opened the discussion on this Agenda item by presenting his paper as follows:

The document "An Update to the Medium Term Plan - Statistics Canada" has provided us with a useful overview of what has recently been occurring at Statistics Canada, as well as a description of plans for the next two years. Our review of this document has given rise to the following comments and questions.

Provincial Focal Points

We note that the updated plan restates the commitment of Statistics Canada to the four main thrusts:- improved service to users, reduction of response burden, enhanced efficiency and statistical leadership and coordination. However, in reviewing the latest developments and initiatives contemplated by Statistics Canada, we find there is little reference to the role of the provincial focal points.

The paper gives one the general impression that a greater degree of concentration is directed towards the development of national statistics as opposed to provincial statistics (the requirements and how they are going to be met). This impression seems to flow out of the various aspects of the paper and issues which previously had been considered in a federal-provincial context but now appear as issues of more consequence to Statistics Canada's objectives.

As an example of this, we refer to page 2 of the document where it is stated "with the bureau's overall objective of decentralizing major elements of its collection and dissemination activities to the regions, Marketing Services Field will give the highest practicable priority to shifting the emphasis in delivery of services from Ottawa to the regional locations". By "regional locations", it is implied this will take place in both the regional offices of Statistics Canada and the provincial focal points, or does the implication refer only to the regional offices? If the latter is the intent of the proposed Statistics Canada plan, coordination of statistical matters provincially could become more difficult.

To some extent, regional dissemination activities could be duplicated between the regional office and the provincial focal points. There is every possibility that the very problems that led to the creation of the focal points could reappear. Lacking more detail, we cannot be more definitive. More detail is desirable on precisely what are the intentions of Statistics Canada in respect to this matter.

Dissemination Activities (P.3)

Regarding the plan for modernization of the dissemination methods through the use of computer technology, there is still a large segment of users to whom new computer methods will not be particularly relevant - they still associate data dissemination with the printed material. There are towns in Ontario outside of the urban centres where access to new technology is limited, yet they have a right to data access. What procedures will be followed to ensure full access privileges to this rather large group?

Referencing Services (P.4)

We have long supported the reference services as outlined on page 4 of the document and would be most interested in hearing from Statistics Canada concerning the new developments. Ontario has also on earlier occasions stressed the need and importance of referencing unpublished data which could be made readily available on a special tabulation basis.

Promotion and Education (P.5)

While the plans for promotional and educational material are a vital component of statistical planning, these should proceed where practical in concert with the provincial focal points. There are certain parts of the promotion program which we in Ontario consider important and recently some problems have been encountered. For example, the seminar on sampling used in the 1981 Census is an area where the Province has technical staff which could be used in a more cost efficient manner through a joint undertaking. This should be looked upon as an undertaking supported by both Statistics Canada and the provincial focal points. To do otherwise may result in a considerably lower profile for the provincial focal points.

The same rationale prevails in reference to the program as outlined in the section "Support of Data Collection Activities" on page 5.

Finding Alternate Sources (P.8)

On previous occasions, Provincial members have expressed concern with agreements between Statistics Canada and Federal Ministries entering into bilateral agreements which may result in diminished provincial access privileges. While Statistics Canada has recognized the validity of our concern, we still like to be reassured that in any agreements of this nature, Statistics Canada will take steps to ensure that our continuing interests are duly noted.

Dealing with Complaints (P.10-11)

Concept of "Flak Manuals" and brochures on "Doorstep Diplomacy" for use by Statistics Canada staff is a very worthwhile undertaking and it would be most useful if these were made available to the Provinces, since it is likely that similar objections will be encountered in provincial survey programs.

Publicizing the Usefulness of Data Collection (P.11)

The program of publicizing statistical programs should be developed in consultation with the Province since, while programs are national in scope, the effect of such programs is vitally important to the provincial focal points. While effective publicity and sound marketing principles are recognized as being important to Statistics Canada, there is an inherent possibility that the provincial statistical agencies are in danger of being submerged. It would be appropriate for the provinces to be consulted when such new concepts are being considered.

Consultation (P.16)

Further elaboration is needed respecting Statistics Canada's understanding of the role of the proposed National Advisory Council on Statistics. What will be the relationship between the present Federal-Provincial Consultative Council on Statistical Policy and this new Council? Is there any role for the provincial focal point in this new Council and what will the impact be on them? Is a new role envisioned for the consultative council? What is the interrelationship to be of this new 3-tier system? Will the composition of existing federal-provincial committees change? How will the new Council relate to the priority of federal-provincial statistical needs?

Cost Recovery (P.16)

What impact will the policy of cost-recovery have on data-dissemination to provincial users in both the short and the longer term?

In response to Mr. Schnick's presentation, Mr. Worton said that he would really like to see the question of regional provision of service, whether this meant the Regional Offices of Statistics Canada or the Focal Points or some combination of the two, discussed in the context of cost recovery. He added that, as a general position, Statistics Canada was happy to see the Provinces servicing the public. When it came to a question of what Mr. Schnick had said on dealing with complaints, Mr. Worton replied that he was sure the bureau would be quite happy to share its knowledge and experience in training staff for household survey undertakings and the kinds of questions one had to be prepared to ask at the head office, in the regional offices, and so on when such activities were going on.

Mr. Worton said that he thought there were certain roles for a national advisory council that really stood quite independently from any linkages and connections it might have with a group like the Federal-Provincial Consultative Council which dealt with a particular constituency. He stressed that what he had in mind was the general role of such a council as a kind of buffer or interpreter of Statistics Canada to the public at large. He added that, in the experience of many European countries with such bodies, this kind of buffer role had proven to be very important. For example, when the statistical agency was under attack, such a group could come to its defence with some credibility because they often carried well respected figures in their membership.

Mr. Ford introduced the Alberta paper on this subject as follows:

As Statistics Canada stated, its original Medium Term Plan Document (Jan-78) was "conceived as a planning document - a set of principles that could guide future co-operation between Statistics Canada and its co-participants in the overall statistical system." The broad strategic thrusts (improved service to users, reduction of response burden, enhanced efficiency and Statistical leadership and co-ordination), the priority setting criteria, and the initial programme plans outlined in that document generally were acceptable, in principle, to the provinces.

Because of the heavy dependence on the statistical output of Statistics Canada, effective planning at the provincial level (particularly with respect to the critically important development of small area data) can only be achieved when full knowledge of the specific plans of the national agency is known.

The latest update to the Medium Term Plan does provide more details of Statistics Canada's plans and thus is welcomed. It is encouraging to note that, despite significant cutbacks, the national agency has been able to allocate its resources so as to take some significant initiatives towards meeting its broad goals. Hopefully, further significant cuts in the resources available for statistical activities at the national level will not occur and future planning can take place in an environment not characterized by fire-fighting endeavours.

To allow the provinces (and particularly the focal points) to effectively plan their statistical activities, the updated Medium Term Plan must be supplemented by answers to the following questions:

1. Given the priority criteria which Statistics Canada has adopted, what are the priority orderings of existing projects? New thrusts are outlined in the update document (and assumedly these have high priorities), but the question of the relative priorities of

ongoing activities remains to be answered. Such information is most important, particularly given Statistics Canada's: (a) desire to transfer at least part of its production role to others in the statistical system and (b) the talk of changes in the respective roles of the national agency and the provincial bureaux.

2. What specific formal mechanisms does Statistics Canada propose to obtain thru consultation with the provinces on such important programme thrusts as:
 - (a) The revised collection and dissemination roles of the regional offices and the impact of such changes on provincial focal points.
 - (b) Cost recovery/cost sharing and the concomitant requirement to decide what are core, and what are specialized, statistics.
 - (c) Exercising the Bureau's leadership and coordination role in conjunction with its partners in the national statistical system.
 - (d) Developing an organized plan for the greater exploitation of existing records (including seeking alternatives to Census information) while ensuring this does not lead to a reduction in information available to the provinces.
 - (e) Developing common software for access and manipulation of specialized subject-matter data bases, including, hopefully, consideration of focal point access to individual data not currently accessible.
 - (f) Voluntary surveys and use of samples.
 - (g) Assessment of user needs.
 - (h) Regionalizing business surveys and public relations activities with respect to such surveys.

Will small federal-provincial working committees be established to discuss and make recommendations concerning the above areas? Such recommendations could be directed to the appropriate federal-provincial statistical committee for full consultation. If (a) the number of instances, where the provinces are asked to react to an initiative which is essentially a fait accompli, can be reduced, and (b) the provinces become truly partners with Statistics Canada in the statistical system, the limited resources available for statistical activities can be more efficiently utilized.

In concluding, Mr. Ford said that his Agency did a user assessment survey in their Province and they were bothered that Statistics Canada would be going out and talking to provincial departments in an initiative that did not involve him. He said that this was a matter where he should have had some involvement at the planning stages rather than somewhere later on down the line.

Dr. McReynolds told the Council that his Agency had not prepared a detailed review or critique of the medium term update report because it was apparent that Statistics Canada was on the point of possibly great transition. He said that one very important point was the possibility that statistical priorities may be determined by some body as yet undesignated, unformed, and with terms of reference that were unknown to the Delegates. He stressed that, if nothing else came from this meeting, he would like to have the assurance of Statistics Canada that the Provincial Governments would be involved in the discussions leading to the structuring of such advisory bodies. He added that this was too important an issue to not have inputs from the Provincial Governments.

Mr. Bisreth told the Delegates that, for the last four years, he had the privilege of attending the Council meetings, and every time the meetings reached that part of the agenda dealing with Statistics Canada's program there usually was a debate with the bureau saying that it could not do everything because of budgetary restrictions. He said he agreed that Statistics Canada had to

establish priorities at the federal level which included general programs at both federal and provincial levels. He added that the information needs would only be developed over time and that Statistics Canada had an obligation to meet those needs. However, he said that he got the impression that, in the coming years, the bureau would not be in a position to do this and some provinces would have to take the problem into their own hands and become seriously committed to a production program to supplement the data of Statistics Canada. If the Provinces decided to get involved in a program of this type, it would then perhaps be possible to ask the bureau to provide some technical and methodological support or some other form of assistance to help them in achieving such a program. He stressed that this might be one way of getting out of the situation.

In his summary remarks, Mr. Worton said that there would likely be a slight pause for at least a month or two until the mandate of a new Chief Statistician became known. With regard to Mr. Bisreth's comments, he said that Statistics Canada would certainly be very receptive to provincial government involvement as Mr. Bisreth suggested. With regard to point two of Mr. Ford's presentation, Mr. Worton stated that it would be silly to pretend that there was not a history in Statistics Canada of developing program initiatives that affected the Provinces and then going through the consultation process more or less as an afterthought and almost as a formality without holding out too much opportunity of changing the projected course of events. He added that, in a sense, it was good to see people rebelling against this kind of secondary role, and he felt that the Federal-Provincial Committees offered an opportunity for the Provinces to play a more vigorous role and for them to get in at the beginning of the act with their own proposals instead of passively waiting for Statistics Canada.

AGENDA ITEM 7 (Censuses)

(a) Census of Population and Housing

Dr. Fellegi told the Council that, since 1974, the Provinces had played a very significant role in both the content and approval of the 1981 Census. He said that, since there had just recently been a meeting of the Federal-Provincial Committee on the Census of Population and Housing, and the minutes had been distributed, his remarks would be brief.

Dr. Fellegi stressed that the budget situation which he found himself in with respect to the 1981 Census had forced him to cancel paid advertising for the Census which had imposed a heavy burden of trying to duplicate through creativity and with the assistance of anyone Statistics Canada could enlist, including everybody from His Excellency the Governor General to McDonald's Restaurants of Canada Limited. He said that there would be special discussions with the Provinces with regard to promotion. He added that the cost sharing policies of the ex-Minister for financing the 1981 Census had not yet been reviewed by the new Minister responsible for Statistics Canada.

With regard to the resolution from the last Federal-Provincial Census Committee Meeting concerning possible secondary distribution restrictions, Dr. Fellegi said that the resolution had been given to the Chief Statistician and it was embodied in briefing notes which had been prepared for a new Chief Statistician and would then be used to brief the new Minister.

With regard to including a postal code project in the 1981 Census program, Dr. Fellegi told the Delegates that he was going to collect the postal code data, but what was not included in the budget was keying and placing this information on the tapes. He said that he had made a proposal to the Provinces for some kind of sharing of the extra costs among those Provinces who were interested in this information as a special product, as well as the Federal Post Office and commercial direct mailers who may also be willing to contribute some money toward the cost of capturing and processing this information. He said that there was a deadline established by which the Provinces must indicate in a definitive way their interest or otherwise and this was August 1980.

Dr. McReynolds asked what the Provinces would have to provide in terms of tangible evidence; would they have to have at that time the support of their Treasury Boards for their share of the funding? Dr. Fellegi replied that this pretty well was the case.

Dr. Fellegi told the Delegates that, for the 1981 Census, his first priority was getting the count right. He said that he expected to have a conference sometime during the Fall, and perhaps jointly sponsored with the Federal Department of Finance, on the issues involved in adjusting or not adjusting the population estimates for the Census undercount. He said that it was not a case of adjusting the Census but of adjusting or not adjusting the population estimates. He stressed that he wanted to settle the technical arguments or at least put Statistics Canada's technical arguments on the table before the Census data were in so that winners and losers could not identify themselves and, therefore, the meeting would be able to remain at the technical level of discussion. He added that there would be finance people involved from both sides at this conference, at least as observers, and what he wanted to do was put the technical arguments on the table and invite technical discussions.

Dr. Joyce said that, with regard to this proposed conference in the Fall, it would be most useful if Dr. Fellegi could provide the Focal Points with a description of the sorts of topics he intended the conference to cover. In addition, he said that, with respect to the case where letters were not sent to the Commissioners of the Yukon and Northwest Territories requesting funds in support of the 1981 Census, he would like to receive at some point a copy of the guidelines which Dr. Kirkham had said he was operating under when he chose to agree with the Deputy Minister of the Federal Department of Indian Affairs and Northern Development. He said that what he really wanted was an outline of those guidelines, as well as a complete description of Statistics Canada's thinking when such a decision was made.

Dr. Joyce told the Council that the Department of Indian Affairs and Northern Development and its northern affairs program represented something which was quickly becoming an anachronism in the Canadian political system and that this had been recognized fully by the Drury Report on Constitutional Development in the Northwest Territories. He added that the Drury Report suggested the present responsibility for northern development of the Minister of the Department of Indian Affairs and Northern Development should be transferred to the relevant federal departments on the assumption that these would be devolved over time.

With regard to cost recovery, Dr. Joyce said that when Statistics Canada depended heavily on other Federal departments for financial support on major statistical undertakings, such as the Census, those programs could be held up to ransom, whether that ransom was very small, such as not dealing with the Territorial Governments on financial matters, or something larger, such as servicing departmental needs prior to meeting other important needs. He stressed that there was an important matter of principle here and he hoped that this would be appreciated by his Provincial Colleagues. In conclusion, Dr. Joyce said that he expected a formal response by Statistics Canada on this matter.

In response, Mr. Worton said that he could not make any promise as to what Statistics Canada might want or be able to do. However, when a transcript of this meeting was available, the bureau would discuss the issue with the Federal-Provincial Relations Office in an effort to come up with some clarification on these matters.

Dr. Fellegi said that his proposed Fall conference would attempt to go through at least the major federal-provincial cost sharing programs, starting with the one under the Fiscal Arrangements Act, and present the technical arguments as to how one could come as close as possible to the legislated intent. He added that he intended to put technical papers out as background information.

Dr. McReynolds suggested that the proposed Fall conference be broadened to include intercensal estimates and other population measures that were used for financial purposes. Dr. Fellegi replied that one of the papers that was currently under preparation for such a conference involved the implications of adjusting the base count for intercensal estimates, but it was not planned to include intercensal estimates in general.

Mr. McCoy (Ontario) told the Council that in Banff, during 1970, there was a well laid out plan put forth by the then Dominion Bureau of Statistics which was primarily to ensure maximum utilization of Census information. He said that in 1973 or 1974 there was a letter of agreement duly signed committing the Focal Points to certain responsibilities and, since that time, he had continued to live up to the terms of this agreement to the best of his ability. He added that he felt anyone who wanted access to Census data had to get it, and he did not think that he now wanted

to be a partner to any kind of a system that created, in effect, different classes of Census user citizenship. With regard to cost recovery, Mr. McCoy said that when he read Statistics Canada's paper he was concerned about the lack of recognition of the Provinces. He stressed that he really had one question in his mind and that was whether or not the Focal Point concept was still a relevant issue. He concluded that his greatest hope was for Statistics Canada to look very honestly and hard at more joint participation with the Provinces, especially with regard to the Census.

In response, Dr. Fellegi stressed that certain things were under the control of public servants and other things involved political decisions. As far as technical issues were concerned, he said that consultation with the Focal Points could and did take place and, if it did not, Statistics Canada officials should be rapped on the knuckles.

Ms. Saunders (New Brunswick) asked if, in addition to money for Census output, Statistics Canada could provide a paper formally outlining costs of possible provincial participation in other ways, such as services, so that the Provinces could assess their economic implications and whether they had the capabilities for providing them. She said that Dr. Pryor (Statistics Canada) had promised a paper before his mandate was changed.

In response, Dr. Fellegi said that there were two separate issues with regard to the 1981 Census which were very closely related, the first involving the direct total contribution of all the Provinces of \$4.5 million, and the second involving the private sector share of \$2.5 million. He added that it was the latter that would force Statistics Canada to put restrictions on the Provinces' ability to serve as secondary distributors for the Census because, if they undersold the bureau as secondary distributors, its chances of being able to recover \$2.5 million from the private sector would diminish. He stressed that this latter issue really had nothing to do with the provincial contributions which might or might not be traded in kind, and the whole question of the Census as a jointly costed program by the two levels of government was a policy matter which still had to be dealt with by the new Government.

Mr. McMahon asked if Statistics Canada could give him some indication as to how he might prevent one of his users from handing out the information after he had given it to them.

Dr. Fellegi said that, if Mr. McMahon gave a particular custom-made tabulation to a user and it was not for resale or secondary distribution, then there could be some contractual arrangement. However, he said that he was enough of a realist to know that policing individuals would be virtually impossible. He said that policing the giving away of individual tables was not the issue, but the moment that somebody decided to make a business by buying the whole summary tape and underselling Statistics Canada, then this was policeable. He concluded that the bureau had not tried to do this and he was not looking forward to doing it.

In response to a problem raised by Mr. Palmer, Ms. Podoluk (Statistics Canada) told the Delegates that, when the Federal-Provincial Census Committee had met a month earlier, Statistics Canada had asked the Provinces to look at the print output for 1971 and prioritize for 1981 what they felt were the more useful data to them. However, she said that apparently the bureau had sent out a package of all the tabulations which were produced in 1971, including data that were on microfiche, the summary tapes, and so on. She stressed that she believed what the Provinces were having difficulty with was that they were given a very large package, and not just the 1971 published output, to review. She added that the bureau's immediate concern was for the publication program for the 1981 Census and what they wanted was an indication of the priorities for the tables which they would publish as a matter of course. Thus, what was really needed was the Provinces' publication priorities by May 1980.

In response to a procedural question from Mr. Courage, Dr. Fellegi told the Delegates that, instead of a series of face-to-face encounters which took place for 1971 and 1976 to determine the Provinces' tabulation priorities, there would be no regional meetings for the 1981 Census because the late approval for this Census did not allow the bureau time to do this. Instead he said the bureau wanted the Provinces to send in their priorities and these would be consolidated according to the majority wishes.

Mr. Courage told the Council that for 1971 and 1976 there were committees set up which consisted of selected provinces, and that these committees drew together the wishes of all of the Provinces and came up with sets of tabulations over and above what Statistics Canada would normally

put into what they called their core package. He said that his main fear in what the bureau was now doing was that they were going to look at the publications, and anything outside the normal printed publication pattern would fall into special requests. He added that his Agency mainly used microfiches from the Census (he had 143 sets), and that he would hate to think of just what it might cost if he had to obtain it under special request for 1981.

Mr. Courage also said that the Provinces assisted with setting up the questionnaire for the 1981 Census; they were approached to give assistance in kind; they were then approached for particular sums of money totalling \$4.5 million of which Newfoundland agreed to pay its share; and now they were being asked to assist with publicity. He stressed that he was not sure whether the Federal Government had agreed to accept Newfoundland's offer to pay their share of the money for the 1981 Census; whether or not he should tell his Government that they should assist with Census promotion; what data he was going to get from the 1981 Census, as well as who he would be able to give it to; and whether or not the bureau would bill him at full cost for anything he got from the 1981 Census. Mr. Courage concluded that in 1976 there was a memorandum of understanding which was still in effect, and that a lot of points which he had heard recently were in complete violation of that memorandum.

In response, Dr. Fellegi said that he had to apologize for the on-again/off-again kinds of signals, but that there were government changes. He stressed that this may not be over as it was not known what the new Government might do with regard to the 1981 Census. He said that the only way the issue could be dealt with at present was to go ahead and plan on the basis of some rational assumptions, such as the agreement continuing in effect and the Focal Points having improved access, on the understanding that the politicians could upset this at a later date.

Ms. Conrad (Nova Scotia) asked if Statistics Canada would provide a clear definition of what the bureau considered to be the public and private sectors. Dr. Fellegi said that, if he was forced to recover \$2.5 million, he could not define the private sector to exclude these municipalities, education and hospital boards, and so on, because past records indicated that they were the major users.

Dr. McReynolds forecasted a great amount of protest if the Provincial Statistical Agencies were unable to provide Census data to at least those users who were dependent upon the Provincial Governments for their money. Dr. Fellegi assured the Council that this issue would be part of whatever briefing was made to the Minister.

(b) Economic Censuses

Mr. Leclerc (Statistics Canada), in introducing this item, told the Delegates that he did not have a great deal new to add to the discussion which had taken place on the Census of Manufactures and the Census of Merchandising and Services during the last Council Meeting. He apologized for the delay in providing the minutes of the fall meetings. He added that he hoped the report for the Business Statistics Committee meeting would be available in a few weeks and said that the first draft had been done in English and had to be translated. He said that the Manufactures Census would take place as usual, with the only change being the introduction of personalized questionnaires which would be directed to the particular respondent.

With regard to the Merchandising and Services Census, he said that Statistics Canada would be deciding whether or not it should be taken in 1982 or 1983, and would be proceeding as if it were going to take place. As far as budgetary matters were concerned, he said that a special request had been made to the Treasury Board, as well as a more general request related to a cyclical plan. He stressed that, if the bureau did not succeed, something drastic would have to be done since there had not been a census of this type since 1971. He concluded that he hoped the new Government would be more sympathetic to the major surveys which must be carried out from time to time.

(c) Use of 1980 S.I.C. in Future Censuses and Surveys

Mr. Leclerc told the Council that consultation was taking place on the 1980 Standard Industrial Classification (S.I.C.) and that Statistics Canada had received numerous suggestions from the Provinces, the industrial sector and the academic world, as well as the other Federal Departments. He said that the bureau would be in a position to finalize the S.I.C. very shortly.

With regard to the introduction of the 1980 S.I.C. into surveys, Mr. Leclerc stated that a lot of emphasis had been put on the needs of the Census. However, he said that a recent decision had been taken to have the Census coded according to the 1970 S.I.C. He added that the bureau would have more to say over the next few months about the 1980 S.I.C. which was called the 1980 S.I.C. because it was felt that the work would be completed by 1980 and would be representative of the 1980 industrial structure. Mr. Leclerc concluded that, very soon, all the Economic Censuses would be using the 1980 classification system.

Mr. Falk asked if Statistics Canada would be providing a reconciliation based on the 1980 S.I.C. For example, would the bureau go back for the Census of Manufactures from 1970 to 1981 and provide principal statistics based on the new 1980 S.I.C.?

In response, Mr. Leclerc said that the bureau had not addressed this issue yet, but that at the time of the introduction of the previous classification, some overlap was provided.

Mr. McMahon asked what the cycle was for the destination of manufactures shipments. Mr. Leclerc replied that a survey of manufactures shipments was in the process of being taken for the reference year 1979. In addition, Mr. Leclerc said that his staff had been examining the wholesale trade area in an effort to find out what was happening with respect to the movement of goods from one province to another. However, he pointed out that, when the prospect of a new survey in this area was introduced to the Office for the Reduction of Paperburden, they replied that under no circumstances could the bureau launch such a new survey. Mr. Leclerc added that his staff was still examining possibilities in this area.

In response to a question raised by Dr. Cheng (Ontario), Mr. Leclerc said that the Census of Manufactures for 1979 and 1980 would probably be based on the 1970 S.I.C. Dr. Cheng stressed that a number of people in the Ontario Government were very concerned about data continuity with regard to the S.I.C. change.

AGENDA ITEM 8 (Changes to Statistics Canada Programs and their Effects Upon Data Accessibility for the Provincial and Territorial Statistical Agencies)

(a) CALURA

Mr. Foti (Statistics Canada) told the Council that the CALURA amendment bill had died on the Order Paper, there was no bill before Parliament at the time of the Council Meeting, and that the Minister and Cabinet would be deciding on future procedures. He said that he was hopeful that the amendments to the Act would be reintroduced and passed as quickly as possible.

Dr. Kirkham said that there were probably only two controversial aspects associated with the amendments, the first of which involved technology transfer information, and the second related to the whole question of access. He added that the concern for access, which had been expressed by some of the Focal Points, would be brought to the attention of the new Minister.

Dr. McReynolds told the Delegates that what his Government had proposed to Statistics Canada was that, when CALURA was amended, it should contain provisions similar to those in Section 10 of the Statistics Act so that agreements might be entered into between the bureau and Provincial Statistics Agencies to access CALURA data. He encouraged the Delegates who had not done so to add their lobbying efforts by making representations to the Government of Canada to have included an amendment to CALURA giving access to the Provincial Agencies.

Dr. Cheng told the Council that, with regard to individual records from CALURA, he felt the Provinces could be given the same right of access under certain conditions as the Federal Government. In addition, he said that the amendments would permit CALURA to collect some data which would replace information which was currently collected under the Statistics Act. He stressed that access to the Provinces should not be reduced because of the amendments.

In response to additional issues raised by Dr. Cheng, Mr. Foti pointed out that information on shares presently held was collected under the Act and that this information was public. Also, he said that Statistics Canada published lists of all the companies by their S.I.C., locus of control, and percent ownership held.

With regard to the sharing of CALURA information under Section 10 and Section 11 agreements, Mr. Foti said that, from his experience, if the Cabinet decided to introduce to Parliament a bill with access for the Provinces, there would probably be submissions from businesses who would be opposed to this.

(b) Requirement for Provincial Consultation in Connection with the Transfer of Responsibility for Surveys to Other Federal Departments

In opening the discussion on this Agenda item, Mr. Schnick requested that, whenever Section 11 type agreements were being formulated, the Provincial Focal Points be advised as early as possible.

With regard to the transfer of responsibility for surveys to other federal departments, Mr. Leclerc told the Council that there were no further prospects at the present time for transferring any other activities from Statistics Canada to other Federal Departments, such as had been done a year earlier with the transfer of responsibility for mineral statistics to the Department of Energy, Mines and Resources (E.M.R.). He said that the transfer to E.M.R. was done because of the bureau's budgetary situation at that time and the fact that E.M.R. was in a better position not only to maintain the program that Statistics Canada might have had to cut, but also to improve and expand the program. He added that he felt the agreement between Statistics Canada and E.M.R. protected everyone's interests.

Mr. Schnick said that, prior to the agreement with E.M.R. and the Ontario Ministry of Natural Resources, his agency had access to minerals information. He added that he did not now have access to this information. Mr. Leclerc replied that, immediately prior to the change in responsibility, the sharing of minerals information with Ontario was with the Ministry of Natural Resources, as it was currently, and therefore nothing had changed.

Mr. Schnick stated that he believed, where Section 11 agreements were relevant in terms of data, the Focal Points should be a party to such agreements as a matter of right so that, instead of bilateral agreements, they would be tripartite agreements. Dr. Kirkham requested that discussion on this matter be deferred to Agenda item 10(c).

(c) Possible Continuation of the Occupational Employment Survey (O.E.S.)

Mr. Falk told the Council that the type of data which the O.E.S. provided were important and were used extensively by the Manitoba Department of Labour and Manpower. He said that he felt the survey should continue. In response, Dr. Dodds (Statistics Canada) said that major technical problems related to this survey involved sampling, as well as concepts and definitions. He added that Statistics Canada was examining other ways of obtaining occupational data, and discussions had begun on this with the Federal Department of Employment and Immigration.

Mr. Schnick stated that there was a need and support for a continuation of the O.E.S. by the Ontario Government.

AGENDA ITEM 9 (Small Area Data)

(a) Census of Manufactures Short-form and Access to Revenue Canada Records

Mr. Salley (Statistics Canada) introduced Mr. Berny Abela, Director, Statistics Division, Revenue Canada Taxation and Mr. Neil Barclay also of the Statistics Division, Revenue Canada Taxation. Mr. Salley said that the issue involved the substitution by Statistics Canada of Income Tax derived data for survey data, especially the Census of Manufactures, and the effect that this had on the access available to the Provinces under Section 10 and Section 11 agreements to individual company returns. He added that the basic problem was created by the restrictions provided by the Income Tax Act on the sharing of Income Tax data.

Mr. Salley told the Council Members that Statistics Canada had undertaken to explore ways and means of constructing either transformed data or somehow imputed data from a combination of the Income Tax base and other sources of data such that individual company information could be created

had provided to the Provinces under Section 10 or Section 11 agreements without contravening the Income Tax Act. He said that Revenue Canada Taxation now had two of the bureau's suggested techniques for consideration against the provisions of the Income Tax Act.

Mr. Abela told the Council that Section 241 of the Income Tax Act stated that the taxation data received by the Minister for purposes of the administration of the Income Tax Act had to receive very strict disclosure attention. Thus, unless there was legal entitlement, the data could not be made available. He added that they had, to the extent possible, interpreted this to mean, where there was no disclosure of individual taxpayers' information, they would venture to provide certain data. In other words, where they could provide aggregated statistics they would do so when it was administratively feasible. He said that the Statistics Act enabled Statistics Canada to access most, if not all, of the tax data derived from tax records, but it did restrict the bureau to use that data solely for its own programs and could not overrule Section 241 in further disseminating such data.

Mr. Abela told the Delegates that, over the last few years, Revenue Canada Taxation had proposals to consider methods which would change the nature of the data sufficiently to enable the circumvention of the restrictions of Section 241, but still provide useful data for provincial uses. He said that they were reviewing the proposals from a legislative restriction point of view and, in due course, would be getting back to Statistics Canada.

Dr. McReynolds told Mr. Abela that the Focal Points did not actually wish to have individual tax records or the responsibility for such records, but rather what they were after was economic information in quantitative form that could be used for purposes of developing statistics for their Provinces. He said that they needed regional and sectoral detail which was not provided at the rate of sampling that Statistics Canada would be doing when they became increasingly dependent on Taxation data to supplant their surveys. He stressed that it would be inappropriate for his Government to know less about the affairs in his Province than the Federal Government and that the alternative to obtaining information through taxation records was equally unpalatable - which would be to go out with a survey. He added that he was anxious to find a technical solution to the problem and was prepared to take aggregated data through Statistics Canada if necessary.

Mr. Schnick stated that, for Ontario, about 3,500 short forms for the Census of Manufactures were deleted in order to reduce respondent burden. He pointed out that there was now a large gap in the information available in this area and, thus, he would support any move to fill this gap on his behalf. He said that he was not interested in identifiable information, but data which could be aggregated to levels that would meet confidentiality requirements. He added that he wished to use the information for statistical purposes and had no desire to use it for regulatory or monitoring types of activities.

Mr. Falk said that, in Manitoba, the manufacturing short forms accounted for approximately fifty percent of the establishments and, thus, as Statistics Canada went more and more towards Taxation information in place of direct surveying of the smaller companies, the amount of information available, particularly for geographic areas with high concentrations of small businesses, was rapidly declining. He added that he felt it would be ridiculous for the Provinces to have to do their own surveys, thus increasing response burden, when tax data might be used. He also mentioned the cost factor which would be involved to carry out such surveys.

Mr. Bisreth said that the Quebec Bureau of Statistics had discussions with his Provincial Revenue Department to see what the result would be and what would be required if the Provincial Revenue Department were to do the work for him and, subsequently they had decided not to go through with this alternative. He added that his Agency was now deciding whether it wanted to get involved with a survey of small businesses which he felt was ridiculous, but perhaps the only alternative.

Mr. Salley told the Delegates that he was seeking means by which to get information on small businesses taken from tax returns so as the data would not require permission from Revenue Canada or Revenue Quebec. He said that the only alternative was to find a way to get the information as though it were information received from surveys. He stated that the other proposal under

discussion was the provision of data consolidated by three businesses and, on that point, Statistics Canada came under Section 16 of the Federal Statistics Act where it was stipulated clearly that the bureau had the permission to take the information from the tax returns, and therefore, it did not have to get specific permission either from Revenue Canada or Revenue Quebec. He stressed that a problem which remained was that such a consolidation still did not satisfy most of the Provinces. He added that it may satisfy the larger Provinces, but not the others.

Mr. Ford told Mr. Abela that Alberta had, historically, prepared a manufacturing publication in which they tried to disaggregate by detailed industry and by detailed geography. He said that, when they were able to have the individual records which they obtained from the Statistics Canada short forms, they were able to aggregate in such a way as to get as much detail as possible without breaking confidentiality requirements. He added that it was very important to his office to be able to obtain similar detailed information in the future.

Dr. McReynolds suggested that perhaps it would be proper to consider the establishment of a federal-provincial committee to work on this problem. Mr. Salley replied that there was a small federal-provincial working group that had put together the latest proposal which was made to Revenue Canada. Dr. McReynolds pointed out that he had been aware of the working group, but was thinking that a larger group, including representation from Mr. Abela's Division, should be formed. Mr. Salley replied that the working group had done its job and they were really waiting for Revenue Canada to respond and, when they responded, he envisaged another meeting of the working group with representation from Revenue Canada.

Mr. Abela told the Council that it had been his understanding that both proposals made by Statistics Canada called for the provision of information which was identifiable and that there would be no level of aggregation. However, he said that what he had just heard from the Council Members was that they would be quite happy to receive data that were sub-aggregated to a level which was still useful for small area statistical purposes, but still would not be identifiable. Mr. Salley replied that the problem was that the Provinces did not necessarily want identified data, but there did not appear to be a method of providing data which would be aggregated sufficiently to clear Section 16 of the Statistics Act, but yet meet the requirements of all the Provinces. He added that, therefore, what was really required was some method of providing to the Provinces information on individual businesses, although it did not have to be identified.

Mr. Abela told the Delegates that, with regard to Mr. Schnick's indication that masked data would still be useful to them, if this was the case and as long as the data could not be tracked back to any particular enterprise, then it seemed to him to be a different kind of proposal than what he had looked at over the last few years. Mr. Ford indicated that he did not want to track data back to individual enterprises, but he felt that if it was not possible to track back then it would not be possible to provide adequate small area data. He said that it was really the individual information in some form that he needed to build up aggregates for his small area data program.

Mr. Schnick stressed that he felt personal or corporate identification should be masked, but that in order for data to be grouped on a small area basis, the Provinces would have to have something in the way of geographical and industry codes so that data could be grouped.

In conclusion, Mr. Salley said that he thought he understood the situation well enough to do some clarification later for Mr. Abela.

Mr. Falk suggested that, since many of the Provincial Statistical Agencies had acts which were comparable with the Federal Statistics Act in that they contained severe penalties for disclosure of information, this should be given proper consideration in the discussions on Tax record access. Dr. Kirkham pointed out that the difficulty was that they were talking about a specific piece of legislation in which Statistics Canada was identified, and it was not whether other institutions had comparable provisions in terms of confidentiality or anything of that nature. He stressed that it was the nature of the specific legislation which did not allow either Statistics Canada or National Revenue Taxation to deviate from what was the legal situation within the context of that legislation.

(b) A Proposed New Approach to the Use of Tax Data for Small Businesses

Mr. Salley told the Council that Statistics Canada started using Income Tax Data after the Statistics Act was amended in 1971 to give the bureau access. Lately, partly because of the issue which had been discussed in the foregoing Agenda item and partly because of some operational moves in Revenue Canada Taxation, the bureau decided to re-examine the way that it used the tax data. He said that a proposal would be articulated, probably by the end of May, and a document on this would be provided for discussion at the next meeting of the Business Statistics Committee. He added that the objectives were to: create a base of financial data for small businesses which would allow the publication of statistics on them; provide a better underpinning than was now available of the universe of business entities and exploit the Income Tax data to produce a base of information on those business firms that were not regularly surveyed in the bureau's industry survey program; and to provide a list for the conduct of selective surveys of small businesses which would make it possible to conduct such surveys with better sampling techniques and with better statistical underpinning. He said that, to accomplish the foregoing statistical objectives without imposing a lot of response burden and spending a lot of money, the Income Tax data seemed to be the best available source. Mr. Salley concluded that he hoped to have documentation on this before the end of May in time to give the Provinces a good opportunity to consider the proposal before the next Business Statistics Committee meeting.

AGENDA ITEM 10 (Statistics Canada Data Release Policy)

(a) Publication of Separate Data for Yukon and Northwest Territories

Dr. Joyce told the Council that the Drury Report had pointed out that there was a need for improved reporting of Territorial data and that the Federal Government should identify the Northwest Territories (N.W.T.) separately in disaggregations of all Canada's statistics by provinces and territories. In addition, it recommended that Statistics Canada and other federal data collection groups should place greater emphasis on collecting and making available socio-economic data on the N.W.T. required for policy purposes by both the Federal and Territorial Governments.

Dr. Joyce said that he understood it was Statistics Canada's policy to provide separate information for the Yukon and Northwest Territories where this was feasible, and that there had been much progress made in the implementation of this policy. He thanked Mr. Leclerc for assisting in the recent reversal of a decision by the bureau to re-combine Yukon and N.W.T. data on refined petroleum products. However, he said that there were still certain series where Yukon and N.W.T. data were combined and his Staff had undertaken to identify such series for Statistics Canada. In the interim, he suggested that Statistics Canada could assist in this matter by circulating a statement of its policy to managers responsible for data production.

In response, Dr. Kirkham said that Statistics Canada would certainly try to enhance its efforts in this area.

(b) Review of Statistics Canada's General Data Release Policy

Dr. McReynolds, in introducing this Agenda item, said that the paper which Statistics Canada had provided (See Appendix D) went a long way to defining the bureau's position on release policy in general, but there were, in his view, some problems. He suggested that the favor of pre-release of important statistics for Federal Ministers should be extended to Provincial Ministers who were equally as accountable for their programs and have to face the same kinds of questions in the Provincial Legislatures and from the Press. He said that Provincial Ministers were not only handicapped by not having pre-release, but also, since the information was released in Ottawa, they did not even have access to it directly at the same time as the Press might have. He added that by the time his Ministers got up in the morning there were reporters waiting for them, armed with wire-service information on Statistics Canada's releases, and they had no opportunity to be briefed by their officials.

Dr. McReynolds stressed that he felt there was no reason why Statistics Canada could not guarantee that, certainly in the case of important series, data would be loaded on CANSIM and made available instantaneously upon release.

Dr. Kirkham told the Delegates that it was well documented during the time he was the Chief Statistician that the bureau would like to be out of the business of pre-release altogether if, in fact, it was his authority and responsibility to make such a decision. He added that the decision on pre-release was made by the government of the day, not by the Chief Statistician. With regard to the time of release, he said that he had asked within Statistics Canada that an examination of the times of release of various data series be carried out and that this examination would not be concluded by the time he was to leave the position of Chief Statistician.

Dr. McReynolds said he appreciated that pre-release was not a policy of the Chief Statistician, but he suggested that if Statistics Canada was to be truly a national statistics agency and if there was to be pre-release then the Federal Ministers should be informed that it should equally apply to the Provincial Ministers. Dr. Kirkham replied that Statistics Canada would undertake to inform the Minister responsible for Statistics Canada of British Columbia's desire in this regard at the time that the policy was reconfirmed or modified or whatever the case may be.

Mr. Falk told the Council that his Province was also interested in this subject and that the Minister responsible for the Manitoba Bureau of Statistics would probably be in contact with the Minister responsible for Statistics Canada on this issue. With regard to release dates for quarterly migration estimates, Mr. Falk said that he would like to be able to obtain advance knowledge of the release dates for this particular series. Dr. Fellegi replied that he would look into this latter issue and provide a reply to the Provinces.

Still on the subject of advance notice of release dates for key economic series, Mr. Worton told the Delegates that a recent investigation had been carried out and he was fairly confident that the bureau could back up by one whole week the period of notice given with respect to scheduled releases of the next month without losing any accuracy in the range of estimation of possible dates.

In reply to Dr. McReynold's comments on CANSIM, Mr. Worton told the Delegates that it was debatable whether CANSIM was a vehicle of first release, although it could be looked upon as such because it was coincident with the Statistics Canada Daily and, in fact, most of the series which people were interested in were loaded on CANSIM. He said that the only thing which prompted the bureau to hang on to the notion of the Statistics Canada Daily itself as the official vehicle of first release was the cultural attitude which still surrounded a printed medium as opposed to a computerized medium. He added that he could not compel people to load material on CANSIM although, happily, most areas of Statistics Canada did load their output on the system.

(c) Restrictions on Information Supplied under Section 10 and Section 11 Agreements

In opening the discussion on this Agenda item, Mr. Falk said that he had recently noted in a draft agreement between Statistics Canada and the Manitoba Department of Mines and Energy that, under the section of the agreement specifying the uses of shared information, the information could be used for statistical, regulatory and administrative purposes, whereas, his current Section 10 agreement explicitly states that the information must be used for statistical purposes only. He said that he was concerned that the respondents were not being made aware that certain information could be used for administrative or regulatory purposes and that, when they become aware of this they may refuse to provide information which would be to the detriment of the national statistical system. He concluded that he wished to know what exactly was the policy on this aspect of Section 10 and Section 11 agreements and, also, if the release policy on the Business Register had been changed recently.

Mr. Rosen (Legal Advisor) told the Council that when the Section 10 and Section 11 agreements program began, Statistics Canada moved quite slowly and took a very conservative view as there was a great deal of concern about the sharing of data and how this might reflect on the ability to collect it. However, over the years it was found that the partners to the agreements had really looked after the information well and this had allowed the bureau to take a more liberal interpretation where other statutory documentation could be furnished by the Provinces.

Mr. Rosen told the Council that, with Section 10 agreements, there did not have to be any restrictions because the information was being given to a statistical agency which was restricted by its own legislation, so this was not a concern of Statistics Canada in the agreement. He said that, after the bureau had a good deal of experience with this, when it was approached by provincial and

Federal departments, he felt that it could take the same approach with some Section 11 agreements. For instance, if a Department of Energy had the right to collect information and already had restrictions in its Act about the use of that information, Statistics Canada might not put any restrictions in the agreement and let them be guided by their own legislation as the Provincial Statistical Agencies were guided with regard to Section 10. He added that the bureau would not touch the regulatory agencies at first, but on some approaches it was felt that they were collecting the same information which was, costly and involved paperwork burden, etc.

Mr. Rosen stressed that, if Statistics Canada had had experiences with any of the agreements, there would definitely be a tightening up, but the experience on Section 11 agreements to date had shown that the response rate had been very good and the right of refusal had not created difficulties for the partners to share the information. He said that the experience had been excellent and the bureau was now more open to negotiating agreements to suit the needs of the parties.

With regard to Mr. Schnick's earlier stated problem of not having access to individual survey forms on minerals statistics since the transfer of responsibility for the production of minerals data from Statistics Canada to the Federal Department of Energy, Mines and Resources (E.M.R.), Mr. Rosen said that he was not aware of all the particulars, but that it may be possible, if it was not too late, to take certain steps to accommodate Mr. Schnick.

Mr. Hill (Statistics Canada) told Mr. Schnick that a number of events had taken place, including the transfer of the collection responsibility within Ontario from Ontario Central Statistical Services to the Ontario Ministry of Natural Resources, followed shortly by the transfer of collection responsibility from Statistics Canada to E.M.R. He said that, because of the two transfers taking place almost simultaneously, there may have been some confusion and the tripartite agreement which was being negotiated between Statistics Canada, Ontario Central Statistical Services and the Ontario Ministry of Natural Resources, as a third party, was abandoned. He pointed out the situation was now different in that the primary collection responsibility rested with the Federal Department of Energy, Mines and Resources and Statistics Canada had a direct sharing agreement with them which was purely for the bureau's own access to the data. Thus, the bureau had no direct responsibility or control over the other sharing agreements which had been signed by E.M.R. He added that the data were now collected under the E.M.R. Act and there were signed agreements to share the information between E.M.R. and the Provincial Ministries responsible for Mines and Resources. Although there was no way for Statistics Canada to force E.M.R. to sign an agreement with Ontario Central Statistical Services, he said that the bureau would support the idea. Dr. Kirkham concluded that the bureau would undertake to look into the details and communicate further with Mr. Schnick on this issue.

Mr. Schnick stressed that, his Office's having had minerals information historically, this should lend some weight to the issue. He said that what he would like to see was a tripartite arrangement in which there would be a bilateral agreement, with the Ontario Focal Point having right of access to the information at the micro level.

AGENDA ITEM 11 (Review of Content and Procedures for Federal-Provincial Committee Meetings)

In opening the discussion on this Agenda item, Mr. Ford said that he felt some of the Committees were more successful than others just because of different methods of operation. He stressed that too often the Provinces ended up with agendas and supporting documentation which they were not able to circulate and think about well enough in advance of the meetings, and also that much of the committee meeting time was being spent on "show-and-tell" type activities. He added that he believed the Provinces should be more involved with the identification of agenda items, as well as more active in the establishment of Statistics Canada's programs and priorities. In addition, he stated that, in his view, the committee mechanism had potential, but that it should be supplemented more with working committees similar to the Provincial Economic Accounts Committee which he thought had been very successful because it was a working committee, at least more of a working committee than the others. He concluded that he did not feel Statistics Canada was solely responsible for the way the Committees were operating and that it was up to the Provinces to take on a more active role by providing greater input to the preparation of the committee agendas, greater participation at committee meetings, and so on.

Dr. Kirkham replied that he believed the committee system was functioning better than it had ever functioned before. However, he agreed with Mr. Ford that this did not mean that the system was functioning well enough. He added that, because of staff changes, there would always be some need for briefings and up-dates to the bureau's programs, although he thought that Mr. Ford's suggestions should be an ideal objective.

Mr. Schnick stated that, since the restructuring of the committee system, the committees were working well. He said that he would encourage his Staff to play a greater role in establishing the Agendas, suggesting areas which required discussion, and so on.

Dr. Fellegi told the Delegates that he felt periodic and regular subject-oriented "show-and-tell" sessions were needed as an effective way of ensuring that the Provinces were informed. He said that to relieve the boredom which might be associated with some "show-and-tell" situations the bureau could prepare more documentation in advance and then structure the agenda time according to what was of most interest to the Provinces or what they wished to discuss. In addition, he suggested that there could be more "show-and-tell" from the Provinces, as well as greater use of working groups.

Mr. Bisreth pointed out that consideration should be given to the fact that there were the collective interests of the Provinces, as well as their individual interests, in the Committees. He said that some Provinces might be considered as partners as far as statistical production was concerned, while others could be considered more as users of statistics. Unless a certain number of common points were established well ahead of time, he pointed out that many Provinces would attend meetings, but would not explain what was important to them because they felt it did not interest the other Provinces. In addition, he stressed that Statistics Canada should be able to state explicitly what it expected from the Provinces for particular types of meetings.

Mr. Bisreth told the Council that there were several general committees, such as the Business Statistics Committee and the Data Dissemination Committee, where he really had reservations about the very principle of the Committees themselves. He said that, with regard to the Data Development Committee, he believed the first step should have been to see where the information was within the Provinces. He added that priorities should have been established in cooperation with the Provinces and then there should have been an attempt to see how such priorities could be developed. He concluded that everyone must state explicitly what they wanted.

Dr. Kirkham told the Delegates that their comments on this subject would be recorded and brought to the attention of the new Chief Statistician who, hopefully, would be prepared to engage in either bilateral or multilateral discussions or set up another work group to possibly search out, in partnership with the Provinces, more effective ways of using the federal-provincial committee structure.

AGENDA ITEM 12 (Other)

Dr. McReynolds told the Council that he had just been advised by his Staff that a letter to him from Statistics Canada concerning CALURA had arrived at his Office the previous day. He said that he was very upset by this in that the subject of CALURA had just been discussed by the Council and the letter which he had received raised policy issues which were totally unacceptable to him.

Dr. Kirkham responded that it was his understanding that the earlier discussions on CALURA were in no way incompatible with the contents of his letter to Dr. McReynolds. He stressed that Statistics Canada did undertake to bring the Provinces' points of view to the attention of the Minister when he introduces the legislation and in the discussion paper for Cabinet, if a discussion paper is prepared.

Dr. McReynolds pointed out that he was at a great disadvantage in not having had an opportunity to see the letter, but it apparently stated a policy which he had not previously been aware of in that financial data were not suitable for exchange under Section 10 or any other kind of agreement between Statistics Canada and the Provincial Statistics Agencies. He said that this was a very broad issue and one which he had to protest very strongly.

Mr. Foti told the Council that Dr. McReynolds had raised three points in his letter to Statistics Canada: there would be a loss of information for the Provincial Statistical Agencies and there was a desire to obtain such information for statistical purposes under Section 10 and Section 11 agreements; the Provinces should be given equal access to the individual data for policy and analysis purposes as was given to the Federal Departments; and the information which was collected under CALURA on share ownership be collected in such a way that, in addition to the present data on Canada versus foreign, the data be transformed into share ownership by province. In response, Mr. Foti said that, with regard to access for statistical purposes, he would be collecting under CALURA consolidated financial statements of enterprises having their activities all over the Country and, to this extent, one would have to look at how suitable they would be for provincial statistical purposes. As far as policy analysis was concerned, he stated there was the question of giving the information on the activities of companies, like Canadian Pacific, in the whole country to a particular province. With regard to share ownership information, he said that the collection of this information on a provincial basis would add a significant burden to the companies since, at present, they were not equipped to report on it because they had only foreign ownership which they did as a matter of responding to the withholding tax. On the share ownership issue, Mr. Foti said that, if this was brought into being, it would alter the purpose of the Act which was to collect and disseminate information on foreign ownership and control. He added that the purpose of the Act would have to be broadened to a general vehicle of tracing ownership through the Provinces.

Dr. Kirkham stated that a courtesy copy of his reply to Dr. McReynolds' letter should have been provided to him at the beginning of the meeting, but that, if Council Members were aware of issues of concern to them and which they felt had not been dealt with, they should bring such matters to the bureau's attention so that similar situations could be prevented.

Dr. McReynolds said that the question of what were suitable data on multi-provincial corporations for the Provincial Statistical Agencies to have was very significant, and his Act certainly gave him the power to collect information not only on corporations which were formally resident in British Columbia, but also corporations that did business in that Province. He stressed that this was an enactment of his Legislature which should override the judgements of public servants in both the Provincial and Federal Governments.

Mr. Ford said that the Statistics Canada letter Dr. McReynolds had received was in response to an earlier letter which had been sent to all of the Provincial Focal Points and he asked if the bureau's responding letter would be circulated to the Focal Points. Dr. McReynolds agreed that copies of this letter should be sent to all Focal Points.

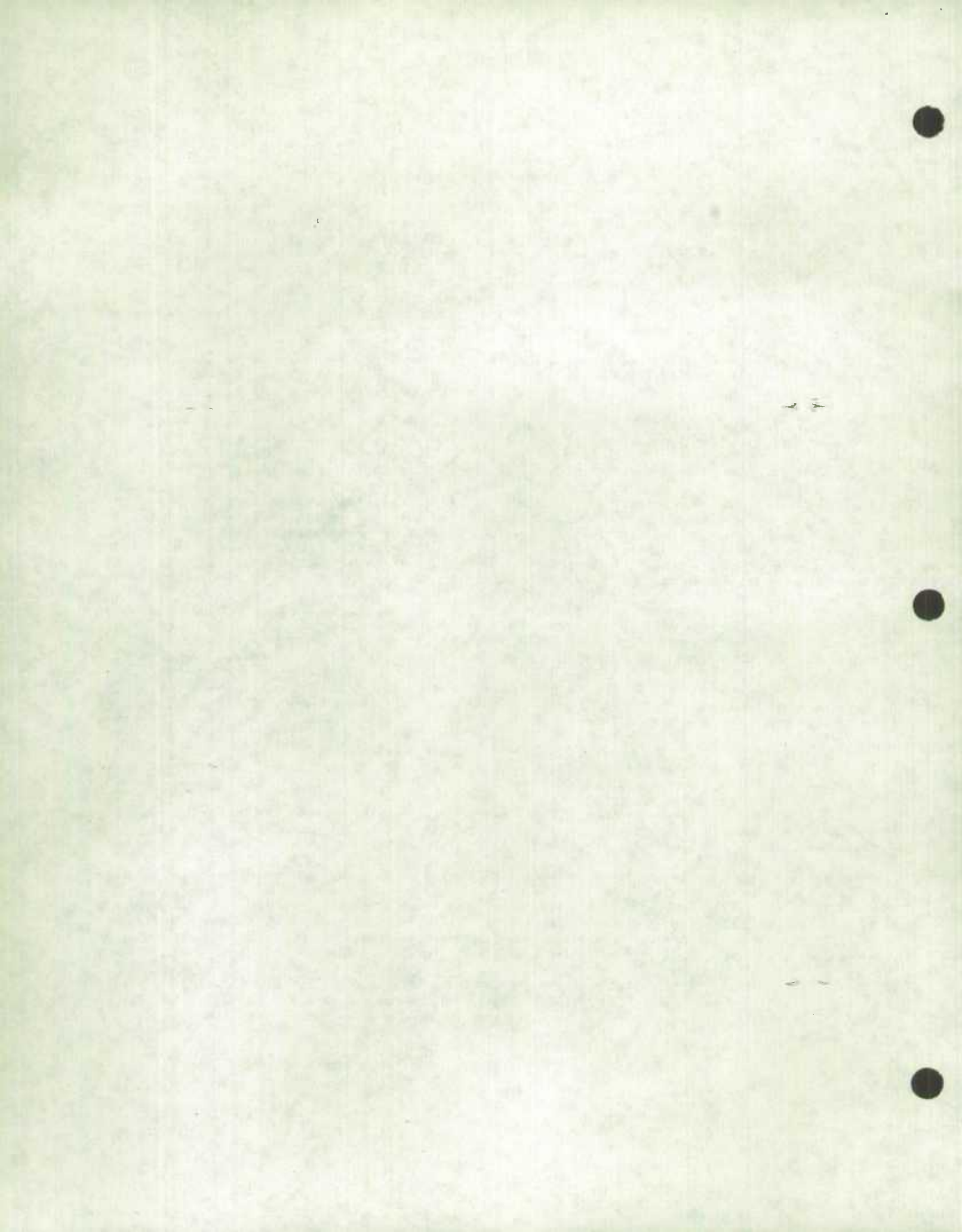
With regard to the Priority Post System, Mr. Ford indicated that he believed one of the weaknesses of the system was that some Statistics Canada people did not seem to be aware of it or just did not wish to have items delivered to the fourth floor of the Coats Building to be sent via the system.

Both Dr. McReynolds and Mr. Schnick said that the Priority Post System was very effective despite a few periodic operational problems.

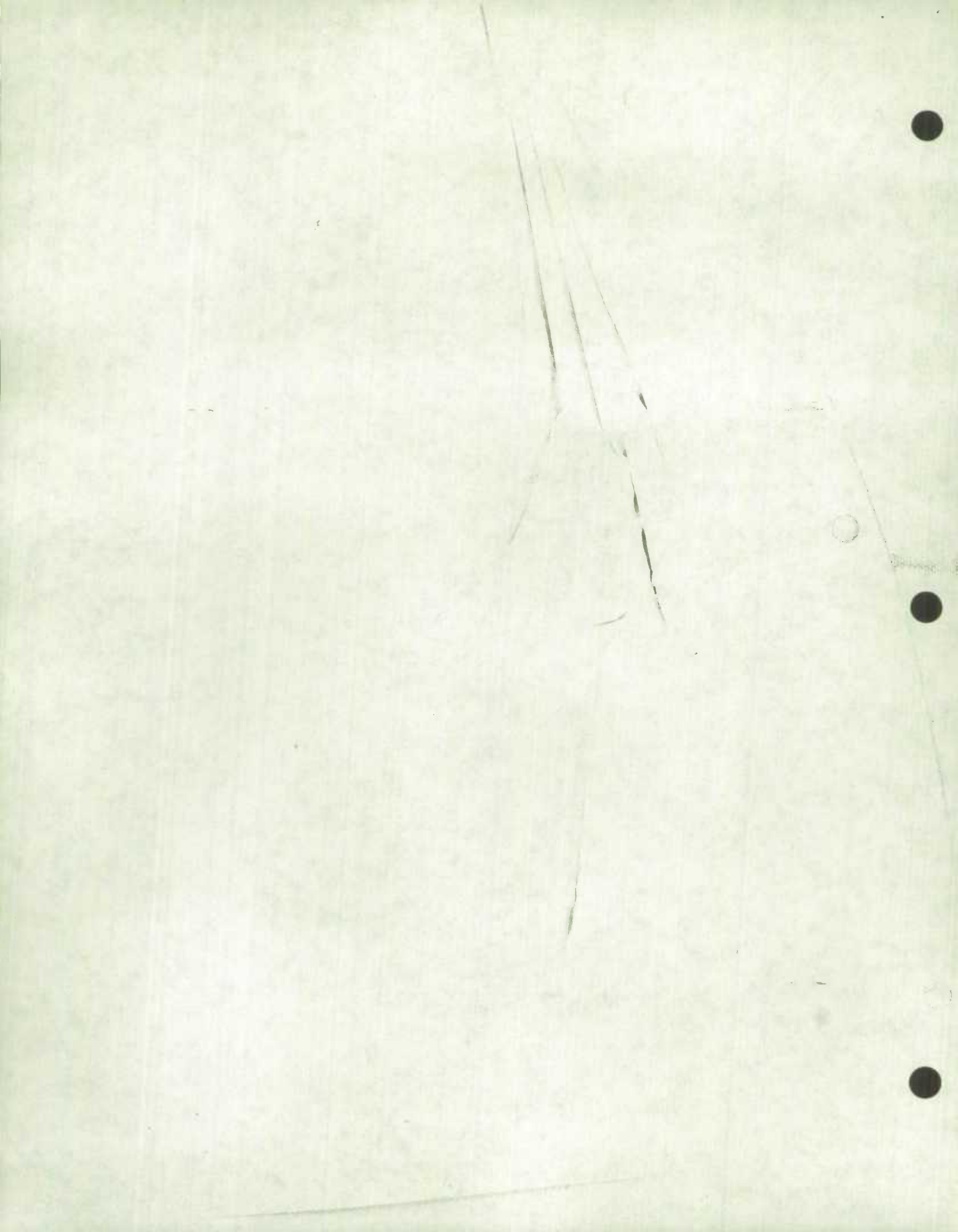
Mr. McMahon told the Council that he wondered if, when the Secretary's Report was prepared for the next Council Meeting, the resolutions from all the Committees could be appended to it so that they could be examined and referred to more easily. Dr. Kirkham agreed to this.

With regard to the minutes of committee meetings, Mr. McMahon said that some reports certainly did not reflect exactly what happened at particular meetings which he had attended recently. Dr. Kirkham replied that he felt, where logistically possible, the appropriate thing to do when an initial set of minutes were drafted was to circulate a draft for correction or clarification by the people who were in attendance, and subsequently to finalize the minutes. He added that the bureau could attempt to introduce this into its procedures.

Dr. Kirkham, in his closing remarks, thanked the Delegates for their assistance and advice which they provided to him over the last five years while he was the Chief Statistician. He wished the Delegates well for the 1980's and concluded that he hoped the Statistical System went well.



SECRETARY'S REPORT
TO THE
FEDERAL-PROVINCIAL CONSULTATIVE COUNCIL
ON
STATISTICAL POLICY



In addition to reporting on the activities of the Secretariat and the various committees reporting to the Council, this report provides an overview of developments in Statistics Canada over the past year thought to be of interest to the Provinces and Territories.

Statistics Canada - The Year in Review

As a result of the change in government in 1979, Statistics Canada found itself reporting to the President of the Treasury Board rather than to the Minister of Industry, Trade and Commerce. Although the long term effects of this change are difficult to gauge, the short term has led to two changes which are likely to have a continuing effect on the bureau's operations.

First, the substantial increases in publication prices, which seem to have been successful in their basic intent of striking a better balance between the revenues and costs of the publication service offered by the bureau, are likely to set an enduring precedent for pricing of dissemination services in the years ahead.

Second, the emphasis on the cost sharing and cost contributions for the 1981 Census which led to a formal allocation of part of the Census costs among at least a number of Federal Government departments is likely to affect the approach to the financing of future cyclical programs with major resource requirements.

A series of criticisms of the bureau's activities by the media and in the House of Commons led to the setting up of three distinct investigations.

- a) *A management study of Statistics Canada to be completed by Price Waterhouse Associates and submitted by March 3, 1980. The terms of reference for this study are provided in the speech of Sinclair Stevens, the Minister responsible for Statistics Canada, of December 10, 1979.*

The over-all objectives of the inquiry were to identify areas for improvement in the management, organization, personnel and communications processes in the agency, to recommend practical solutions that may be implemented expeditiously, and to provide advice on the terms of reference and work plan for a review of the methodology employed.

- b) *A study of the methodology used in the production of selected key statistical series published by Statistics Canada was also to be submitted by March 3, 1980. This study was conducted by Sir Claus Moser, formerly the Head of the Central Statistical Office in the United Kingdom and a team of four statistical experts from the United States. The main purpose of this study was to ensure that users could continue to have faith and confidence in the agency's products.*

In order to help in the co-ordination of these two studies and to assist their reports, the assistance of three senior public servants - the Clerk of the Privy Council - the Comptroller General of Canada, and the Secretary of the Treasury Board, to act as an advisory committee had been secured.

- c) *Mr. Edmond Peter Newcombe, Q.C. was commissioned under the Inquiries act to investigate the allegations of Dr. Boris Celovsky an employee of Statistics Canada. The two months period which was initially set for the investigation ended February 13th. This time proved insufficient and an extension was granted. The results are likely to be made public - at least in general terms.*

In September, the Bureau initiated a review of its statistical production in a special format designed to identify the users of data and the uses which they make of the data. This review is being carried out by the Program Objectives Definition Task Force under the leadership of Peter Nador, Director, Program Evaluation. Later in the year provincial data users will be approached in a follow-up exercise designed to validate directly with users the uses claimed for statistical products by the Bureau managers.

During the year, the Chief Statistician participated in numerous national and international meetings of significant importance such as the XIV Session of COINS, the North American Conference on Labor Statistics, the Conference of European Statisticians and various meetings in Canada.

Another major development late in the year was the announcement by the Chief Statistician that he would be leaving the Bureau on March 31, 1980 to become Senior Vice President and Chief Economist of the Bank of Montreal.

Corporate Management

A complete re-organization to strengthen the financial functions of Financial and Administrative Services was completed in 1979 with Guy Labossière being appointed Assistant Chief Statistician, Corporate Management.

In Finance, Al De Gagné was appointed Director-General and Austin Bastien was appointed Comptroller, replacing Don Greenway who retired. Bob Desramaux was appointed Director of Administration.

During 1979-80 the Department undertook its most rigorous review of services/products which are or could be provided on a fee-for-service basis.

Some time after the election of the Conservative Government our new Minister directed a review of the sale price of statistical publications. The review resulted in an increase of approximately 5 fold in selling price. Accordingly, the "free" list, including the receipts of complimentary copies by various Divisions within Statistics Canada was critically reviewed and substantially reduced.

Additionally, a major review of products and services of a non-publication nature has also been conducted with a view to assessing the propriety of initiating fees for such charges. The reader should be assured, however, that in the course of this review, Statistics Canada is particularly mindful of two realities:

- 1) On the one hand, the interdependence we have with other partners in the statistical system, be they major contributors of data or provincial government users and the inappropriateness of assessing a fee in a large number of such circumstances;
- 2) On the other hand, the realization that the more intensive users of Statistics Canada services and products are few in number and enjoy a rather very specialized service that is funded by the general public which is unacceptable during a period of severe budgetary restraint.

This policy review will not be completed until after the appointment of a new Chief Statistician and reviewed by the new Government.

Economic Statistics

A major re-organization brought together the former Economic Accounts and Integration Field with the Business Statistics Field to form one field under the name of Economic Statistics. This brought the system of national accounts and business surveys under common management to improve communications and coordinate activities between the two closely related programs. Guy Leclerc was appointed Assistant Chief Statistician of this field.

Under the new structure, Guy Leclerc is responsible for management, with special emphasis on program content and priorities, and medium-term planning. Stew Wells, Director General, System of National Accounts, is responsible for the analysis function with particular emphasis on the assembly of data for the System of National Accounts. Brian Salley was appointed Director General, Operations, and is responsible for resource management, including personnel and financial administration, as well as ensuring compliance with the institutional policies of the Federal Government and the Bureau, in addition to his responsibilities for the delivery of the business statistics program.

Within the Field, a new Current Economic Analysis Staff was formed with Darryl Rhoades appointed as Chief. In the Transportation and Communications Division, the Surface Transport Section and the Water Transport Section were combined to form a Marine and Surface Transport Section. In the Manufacturing and Primary Industries Division, the Machinery, Metals and Chemicals Section, the Foods, Beverages and Textiles Section and the Forestry Section were re-organized into two sections. The new sections are the Foods, Beverages, Textiles, Chemicals and Miscellaneous Products Section and the Machinery, Wood and Metal Products Section.

Senior staff changes within the field were minimal, with Yvon Goulet being appointed as Director, External Trade Division, and David Dodds appointed as Director of Labour Division. Gordon Garston retired as Director, Industry Products Division and has been replaced on an interim basis by Robin Green who was already with the Division on an executive interchange from the Australia Bureau of Statistics. Statistics Canada and the British Columbia Central Statistics Agency cooperated in staff exchanges with Dr. H. Singh coming to Statistics Canada and Michael Issa going to the Central Statistics Agency.

Some significant program changes were made within this Field in 1979. Within Labour Division, the Job Vacancy Survey conducted its last mail out in January, the Occupational Employment Survey was discontinued in December and the Central Coding Unit was disbanded. In the Transportation and Communications Division, as a result of a three year contract with the Ministry of Transport covering 8 new programs, there will be an increase of person/year allocation from the renewable fund up to 22 person/years annually. In the Manufacturing and Primary Industries Division, the responsibility for the collection of Mineral Statistics and the publication of monthly statistics was transferred to the Department of Energy, Mines and Resources, under a special agreement with respect to concepts, methods and publication.

Within Prices Division, the General Wholesale Price Index, the Securities Price Index and the Government Allowance Index Section were eliminated. However the northern allowance portion of the Government Allowance Index Section has been re-instated under a contract with Treasury Board which is funding the program. The Standards Division worked on a new Standard Industrial Classification, a Standard Occupational Classification, a Standard Geographical Classification and the second update of the Guide to Labour Statistics, all of which will be published in 1980. In addition the draft of the second edition of the Social Concept Directory for Statistical Surveys has been circulated internally for comments.

Personnel within the field were very active in attending and presenting papers to meetings such as the Seventh International Conference on Input-Output Tables in France, the Committee on Improvement of National Statistics (COINS-Latin America), the Second International Conference on Energy Use Management in California, the 16th General Conference of the International Association for Research in Income and Wealth in Austria, and numerous national meetings such as the Transportation Research Forum, the Roads and Transportation Association of Canada, the Canadian Petroleum Association, the Canadian Electrical Association, the Canadian Gas Association and the National Advisory Committee on Petroleum Statistics, and several others.

Social Statistics

Over the past year the Census and Household Surveys Field underwent a complete re-organization based on matrix management. Dr. I.P. Fellegi returned from the United States where he had been working with a U.S. Presidential Task Force to develop plans for reorganizing the U.S. statistical system, to become Assistant Chief Statistician. In addition, Dr. Ed Pryor became 1981 Census Manager; Jenny Podoluk became Director General, Content and Analysis Branch, and Bruce Petrie was appointed Director General, Operations Branch.

Subsequently, the Institutions and Agriculture Statistics Field was merged with the Census and Household Surveys Field to form a new Social Statistics Field. Dr. I.P. Fellegi was appointed Assistant Chief Statistician of the field, while Lorne Rowebottom continued as Assistant Chief Statistician of the Institutions and Agriculture Branch within this field.

In the Content and Analysis Branch, Jenny Podoluk retained responsibility for the Consumer Income and Expenditure Division, the Demography Division, the Economic Characteristics Staff, and the Housing and Social Characteristics Staff. In addition, she assumed responsibility for the new Administrative Data Development Staff.

One major program which was deleted as a result of budget cuts was the Canada Health Survey and, due to budget restraints, the Family Expenditure Survey which was last collected in 1978-79, will not be collected again until at least 1982 provided funding is available.

In the Operations Branch, Bruce Petrie, as Director General, retained his previous responsibilities for the Labour Force Survey Group and assumed the responsibility for the Special Surveys Group, the Census and Household Surveys Methodology Division, the Census Operations Division and the Geography Staff, as well as for a new position which was filled with the appointment of Gail Graser as Director of Operations for the Institutions and Agriculture Branch, and Activity Manager for the 1981 Census of Agriculture.

Staff members in the field attended numerous conferences etc., including presenting papers on Income Distribution to an Economic Council of Canada meeting, the Canadians Association of Gerontology, the Conference of European Statisticians, the International Labour Organization, the North American Conference on Labour Statistics, etc.

In the Institutions and Agriculture Branch, in addition to the previously mentioned organizational change, the Census of Agriculture Division and the Agriculture Division were combined to form a new Agriculture Division under the directorship of Ernie Boyko. In addition, other staff changes within the Branch included, Dr. Jo Hauser, Director of Health Division who left to join Fitness and Amateur Sport, Health and Welfare Canada. John Coombs, formerly the Project Manager of the Canada Health Survey has been the successful candidate to fill the position of Director, Health Division. Marcel Préfontaine, Director of Justice Statistics Division who accepted the position of Secrétaire général, Institut Armand-Frappier, Université du Québec. Paul Reed is presently Acting Director, Justice Statistics Division. Ken Holt retired from the Justice Statistics Division after many years of service and Barry Proud returned from an overseas C.I.D.A. assignment to the Agriculture Division where he is Chief, Crops Section.

All of the Divisions of the Institutions and Agriculture Branch were involved in adjusting their programs to cope with reductions in budgets. However, the Education, Science and Culture Division released several new publications, including "The Class of 2001", "Out of School, Into the Labour Force", and "Education Price Index". The Justice Statistics Division continued to play a leading role in the National Work Group created to support the development of justice statistics and is participating in an extensive review of justice statistics with other federal and provincial departments and agencies. The Health Division is also participating in a review of health statistics with its federal and provincial partners, and some provinces are financially supporting continuation of annual hospital statistics until an alternative program can be developed.

In addition to participating in a variety of federal/provincial meetings, the Education, Science and Culture Division sponsored a highly successful conference - Data Needs for Higher Education in the 80's. The Health Division hosted an international meeting on record linkage on the detection of cancer arising from exposure to carcinogenic substances which was sponsored by the National Cancer Institute of Canada. Agriculture Division staff met with the four western provinces to discuss changes in agriculture statistics programs and held a series of provincial meetings to discuss output of the 1981 Census of Agriculture.

Regional Operations and Marketing

1979 saw a major change in the organization of this Field in support of the Bureau's Marketing and Regional Operations.

A separate CANSIM Division was formed with Danny Triandafillou as Director. It consists of the CANSIM Staff from the former Current Economic Analysis Division, plus major functions from the Census Data Dissemination Division. The former Director of the latter, Jerry Stinson, became Associate Director of the new division. Also included in the new division is the responsibility for the Canadian Statistical Review.

Field Division, (renamed Regional Operations Division) and its eight Regional Offices, were transferred in total from Corporate Management to Regional Operations and Marketing Field, and the Local User Advisory Services staff were transferred to Regional Operations Division.

User Advisory Services (renamed User Services Division) received general inquiry responsibilities from the Census Data Dissemination Division. In addition, the responsibility for the Publications Distribution Section was transferred from the Administrative Services Division to the User Services Division.

Under the new organization, the Regional Directors, except for Ottawa, have line responsibility for the advisory services and staff. Except for Regina, the former senior Regional Advisors are now known as Assistant Regional Directors - Advisory Services. The Regional Advisor in Regina reports to the Regional Director - Winnipeg. Functional direction on matters pertaining to user advisory responsibilities remains the responsibility of the Director, User Services Division, who also provides professional support for regional advisory activities and continues to be responsible for channelling subject-matter contacts from Ottawa to the Regional Advisory Staff.

There were no major organizational changes in either the Information Division or the Library. However, Stan Boswell, Assistant Director, Information Division, retired and has not been replaced to-date.

Federal-Provincial Consultation

The Secretariat was involved in the organization of 14 formal federal-provincial committee meetings and more than 12 additional meetings, four of which were large Conferences with the public sector. In addition, User Services Headquarters' staff and/or the Staff of the eight Regional Offices arranged more than 100 regional meetings, seminars and workshops. Very important to the continued success of the Federal-Provincial consultation system is the recent approval of funds needed to pay provincial and territorial travel on a continuing basis.

The inauguration of Priority Post in 1979 was a highlight in communications and, despite a few growing pains, it is generally agreed that it is providing good service.

Cooperation continued between the Provincial and Territorial Statistical Agencies in the form of the articles for Infomat in which each Focal Point has described the structure and functions of the respective organization. These articles have proven to be very popular and the willing participation and timeliness of each Province and Territory has been much appreciated.

Daily consultation and liaison with the Provincial and Territorial Governments continued, including routine telephone contacts which have been set up with some Provinces, special requests as well as the regular relay of pre-determined lists of advance information (prior to publication), the provision of all unpublished data which appear in the Statistics Canada Daily, and so on.

Work continued on the formalization of existing information and work-sharing arrangements which Statistics Canada has with other agencies. As of March 12, 1980 there were 99 formalized agreements. A review of all agreements and work-sharing arrangements is presently being carried out with subject-matter divisions and we plan to be able to provide updated lists for each province later in the Spring.

During the past year the Provinces and Territories took advantage on several occasions of User Services Division's facilities in having visits prearranged and coordinated centrally, including the preparation of itineraries and so on.

REVIEW OF COMMITTEE ACTIVITIES

Agriculture Statistics

This Committee held an extremely successful annual meeting in 1979 which resulted in 13 general recommendations. The 1980 annual meeting has just been completed and the conclusions will be incorporated in next year's report.

Business Statistics

The first meeting of this restructured committee was a very comprehensive two day session covering items that would previously have taken 4-5 days in the four separate committees. The compression of the time devoted to the various subject-matter areas was greeted with mixed feelings

in that some delegates felt there was insufficient time for in-depth discussions and others felt that it restricted their ability to communicate with subject-matter specialists in their particular field.

The meeting was well attended and while no resolutions were passed, several commitments were made and will be actioned.

Minutes of this meeting will be forwarded as soon as they are finalized.

Census of Population and Housing

This Committee did not meet in 1979 due to the inconclusive state of planning the 1981 Census as a result of changes in Government. The Committee met in February, 1980 and its Chairman has been asked to brief Council on the results of that meeting.

One important recommendation was passed at the meeting which is considered pertinent to Council.

"Whereas census data are freely provided by the Canadian public and whereas the provincial and territorial focal points have been historically integral partners with Statistics Canada in the distribution of census information and whereas Statistics Canada is contemplating restricting secondary distribution of 1981 Census data by provincial and territorial focal points, and whereas the focal points are strongly opposed to this policy; it is unanimously recommended by the provincial and territorial focal points that all non-confidential census data be made available to these focal points without restrictions concerning distribution".

Data Development

The inaugural meeting of this Committee was held in March 1979 and the groundwork was developed for future work of the Committee. No resolutions developed from the meeting.

The second meeting of this Committee was held in January 1980 and was very successful.

A main concern of this Committee is the development of small area data and provincial representatives have suggested ways in which the Committee might be strengthened to achieve this objective in terms of both the structure of the Committee's work and a broadening of Statistics Canada's representation. These suggestions are being pursued and will be reflected in the agenda and representation of the next Data Development Committee meeting scheduled for November of this year.

Data Dissemination

The inaugural meeting of this Committee was held in March 1979 and a good start on the proposed work of the Committee was made. While no resolutions resulted from this meeting, numerous commitments were made and in the main most have been actioned.

A second meeting of this Committee was held in January, 1980, with good progress being made on its work. Once again numerous commitments were made and these will be actioned in due course.

Social Statistics

The inaugural meeting of this Committee was not held until February, 1980, and its Chairman has been asked to brief Council on the results of the meeting.

Energy Statistics

This Committee did not meet in 1979, however a meeting in 1980 is proposed at the pleasure of the delegates.

Labour Statistics

This Committee did not meet until November and the format of the meeting was changed from that of the previous year in that it was a formal 1½ day session with no workshops.

Coupled with the fact that all previous meetings had been held in conjunction with the annual CAALL meeting, a resolution was passed to return to the previous format and an Executive Sub-Committee was formed to prepare for the next meeting.

No policy resolutions resulted from the meeting.

Mineral Statistics

This Committee met in Quebec City and because of good preparation, substantial progress was made during the meeting. The Committee requested the Council to consider the following:

The Committee members expressed their preference for meeting in different places each year, rather than always in Ottawa. They request that the Consultative Council consider the possibility of funding travel for one delegate from each jurisdiction to the annual meeting of the Committee wherever held, rather than only to meetings held in Ottawa.

Local Government Information Development

This Committee held a very successful meeting in Ottawa in 1979 with good participation from all the provinces and territories and a good number of municipal officials.

No policy resolutions resulted from the meeting.

The next meeting is scheduled for Winnipeg in May 1980.

Provincial Economic Accounts

A very successful one day meeting of this Committee was held in Ottawa in November, 1979. One resolution is considered of interest to Council.

"Resolved that the accounts of the Territories separate from British Columbia will be published".

Transportation Statistics

This Committee met in Ottawa in November and because of excellent preparation for the meeting by delegates, it was considered to be the most productive meeting this Committee has ever held.

No policy resolutions resulted from the meeting.

Vital Statistics Council for Canada

The Council met in Winnipeg in May with representation from all the provinces and territories. An interesting recommendation evolved from the meeting.

"A major proposal was placed before the Council at the 1979 annual meeting to redirect the Vital Statistics fees from provincial general revenues to the Council, so that money could be used for the betterment of vital statistics in Canada at the discretion of the Council".

Advisory Committee on Justice Information and Statistics

The Committee met in Ottawa in January 1979 to review the progress of the National Work Group. The Committee considered the accomplishments of the N.W.G. to date to be excellent. A steering committee was established during the meeting to support the Committee in its guidance of the N.W.G. and to structure the next Committee meeting.

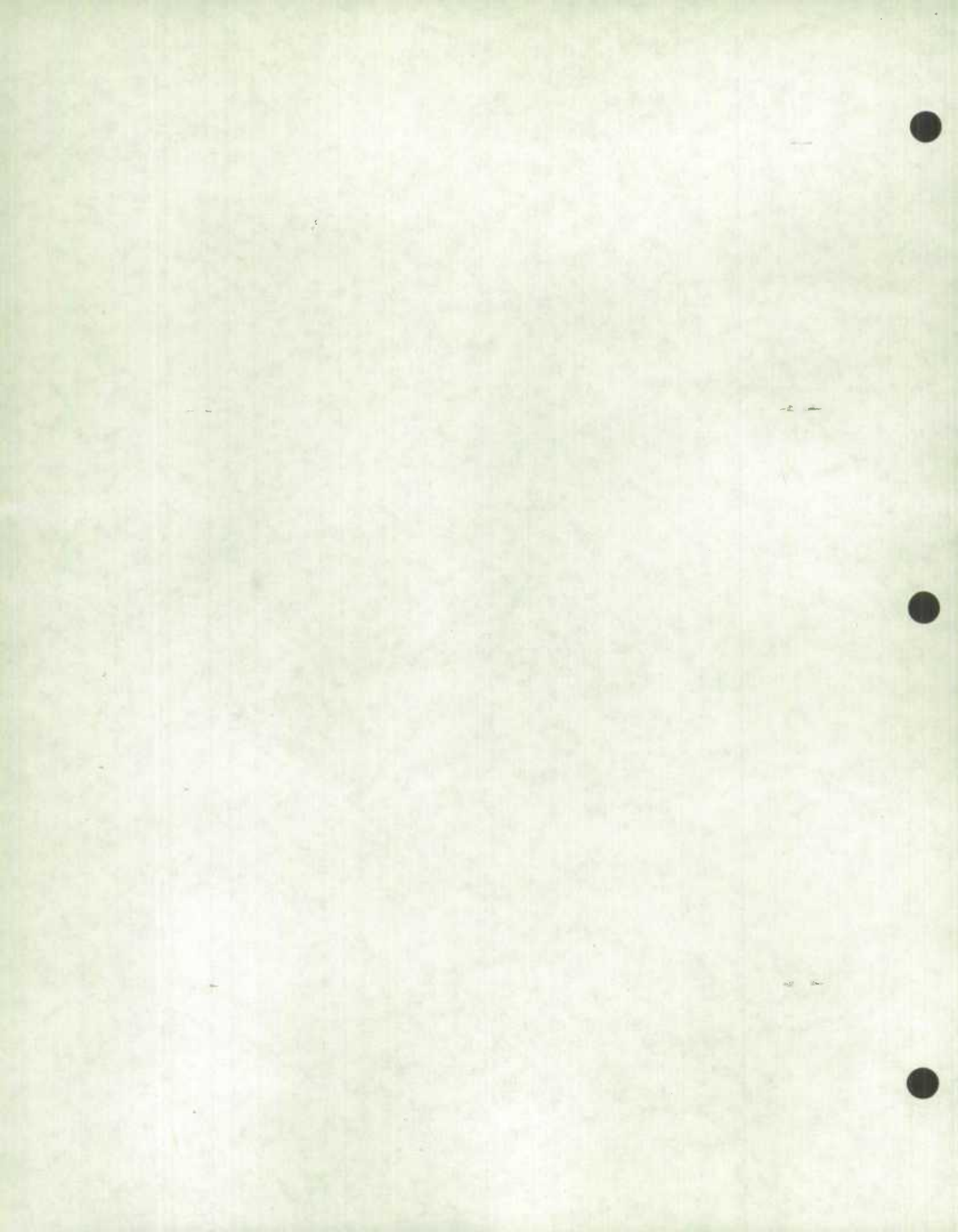
No policy recommendations were made at the meeting.

OPTIONS FOR COST RECOVERY

Federal-Provincial Consultative Council
on Statistical Policy

March 26-27, 1980

Ottawa, Ontario



OPTIONS FOR COST RECOVERY

In the summer of 1979, the Minister responsible for Statistics Canada asked the bureau to submit recommendations designed to achieve, on the average, a fivefold increase in the prices of its publications. These recommendations were accepted without substantial change and implemented last September. At the same time, the bureau began an analogous study of other products and services offered as outputs from its regular, or national, program with the object of assessing their potential for revenue generation as an offset to the budgetary appropriation for the national program. The draft report prepared for the Minister's consideration actually embodied a tentative target for revenue generation which had been developed as a contingency plan on the anticipation of a possible significant reduction in the net budgetary appropriation for 1980-81.

Because of the dissolution of Parliament in December last, this latter report was not submitted. Instead, it was decided to re-examine the issue with a view to having available for consideration a range of possible options, the choice among which would depend on the policy approach the new government might want to take towards revenue generation, as well as what the bureau itself might consider desirable and feasible in the light of its actual budgetary situation during 1980-81 and subsequent years.

To set this exercise in context, it is worth recalling that, for many years, Statistics Canada has endeavoured to minimize cost-recovery or revenue generation in the provision of services from its national program. Sometimes, such services were provided free of charge. In many cases, when a charge was imposed, it was purely nominal with the objective of discouraging abuse of what was still essentially thought of as a free good. Only when major out-of-pocket costs were incurred in the provision of a particular service was consideration given to cost-recovery in the literal sense.

As the national program grew in scope, and as computer technology began to dominate both Statistics Canada's production systems and the analytical methods of its users, the costs of providing service from the base of national statistics also grew, although the bureau's information systems did not lend themselves to a precise determination of such costs. It might also be noted that the determination of whether and how much to charge, or who to charge, was somewhat inconsistent as between different divisions, depending on their own service philosophies and budgetary situations.

As long as Statistics Canada was operating in a situation of expanding budgets, it was essentially a matter for its own private judgment as to what proportion of its resources it chose to expend on free or nominally priced dissemination. In the progressively more restrictive budgetary climate of recent years, during which the bureau's utilization of resources has come under much closer scrutiny by central agencies, this is no longer possible. Statistics Canada is likely to be required to plan its dissemination activities much more explicitly on the basis of some externally approved target of net cost, with defensible and consistently applied pricing formulae and guidelines for each class of service and each kind of client. Whether the application of revenue generation will turn out to be "heavy" or "light", these requirements will apply nonetheless.

As a first step in this direction, Statistics Canada has prepared two discussion papers, dealing respectively with the "what" and the "how" of revenue and cost recovery. Statistics Canada would very much appreciate input from the Provincial Statistical Offices on this general issue and thus the two papers are being forwarded with these introductory notes as a basis, first, for preliminary comment at the forthcoming meeting of the Federal Provincial Consultative Council on Statistical Policy and, second, for more profound study and later detailed comment or discussion.

It might particularly be pointed out at this time that, as suggested in the paper entitled "Proposed Financial Policy for Revenue and Cost Recovery for Statistics Canada", the bureau is conscious of the need to take into account its special relationships with provincial governments generally. This is reflected in two important draft provisions: first, under paragraph 1.3 (2)(a), that charges should not generally be made for special services, as defined in the paper, where there is some obvious reciprocity; and, second, that, in any case, where some less tangible but no less real co-operative relationship exists, Statistics Canada will be able to exercise managerial discretion in deciding whether charging shall apply to the provision of special services.

REPORT ON POSSIBILITIES FOR COST RECOVERY BY STATISTICS CANADA

As requested, Austin Bastien and myself have been giving consideration to the operational concerns of a cost recovery program at Statistics Canada. The work has been split into two parts: the "what" and the "how". The "what" refers to the various categories of products and services for which a fee should and can be charged and an appropriate price structure; the "how" refers to the financial methods and systems required to operate such a system. The two are obviously closely related but we believe they can be examined in the first instance as separate issues. This paper represents the first cut at the "what" components, while Austin Bastien will be presenting a proposal on the "how" part of the exercise.

The term "cost recovery" has tended to be supplanted by the use of the phrase "revenue generation" in the Bureau. The two phrases may be taken to have very different meanings but the inclination is to go with a "revenue generation" approach. This does not imply a "price gouging" or "profit maximizing" attitude but rather that the degree of precision and fine tuning required to "recover costs" (i.e., marginal-cost pricing) is too expensive in terms of time and resources. Rather a more generalized revenue generation approach based on a series of set fees, is felt to be more workable. Accordingly, the term "revenue generation" is used here as being more appropriate to what is being suggested.

These proposals do not specifically refer to the 1981 Census. A great deal of work on revenue generation has already been done because of the special requirements of that operation. However, the proposals made here will fit quite well with the proposals already on the table for the 1981 Census.

1. INTRODUCTION

The set of activities being considered here as appropriate for revenue generation purposes are restricted to those products and services that are produced as outputs from Statistics Canada's regular (national) program. That is, the proposals do not consider the question of cost-sharing and other approaches at the front end of the statistical process.

In reviewing the possible approaches to revenue generation, a number of points should be made:

- to state the obvious, revenue generation is not going to be very popular within the Bureau. Although many people are supportive of the concept that the Bureau should operate in a more "business like" manner, it is extremely difficult to get firm agreement on what products and services should be charged, which clients should be charged, and what sort of pricing structure is appropriate. Of course, there are those who seem opposed to revenue generation in any form. My personal observation is that it will take a very firm commitment on the part of senior management to make this work.
- there is a real danger that revenue generation may become the major goal in some areas and then to bias and distort the major work of the bureau (i.e., collecting, compiling, editing, analysing, publishing and disseminating statistics). This is often a fear expressed by those who are opposed in some way to revenue generation. However, the approach taken here regards revenue generation as a natural by-product of the Bureau's work. Obviously, it will have some impact on day to day operations and approaches in the Bureau, but care should be taken to reduce serious distortions.

Of particular concern to some people is the fact that revenue generation will become a major method of allocating or even worse, reducing resources in the Bureau (i.e., no revenue generated = no demand = no need for the program). There may be some basis of fact in this approach but certainly revenue generated should not be the only or even a major factor in such decisions. This concern is probably very important in the social statistics areas, and will have to be addressed.

- the procedures that are finally adopted must be applied uniformly across the Bureau and so far as possible, should remain consistent over time. The user must see that there is a consistent set of rules being applied everywhere in the organization and must not find that he/she is facing a new set of rules everytime that they approach us. Otherwise, the Bureau faces a loss of credibility in the users' eyes and the result will be complaints, internal strife and of course, a less than optimal use of resources as distortions caused by an uneven price system will result in excess demands in those areas not applying the guidelines properly. The system will adjust and evolve over time as more experience is gained but major changes should be avoided as much as possible.
- even with a revenue generation system in place and fully accepted, we will not suddenly be in a position to service every possible request presented to us. The Bureau has limited resources and will not be able to respond to every request even if the user is willing to pay. The introduction of a price system will help restrict demand for scarce resources but it will also open up new areas of demand that were never considered previously because we had no way of charging for them.

In other words, revenue generation must not be allowed to raise false expectations among users that cannot be met without allocating scarce resources away from regular activities.

- it is a well discussed point in the revenue generation proposals to date, but is worth repeating: it takes money to make money. It cannot be expected that the Bureau will be able to generate large amounts of revenue overnight without putting some resources into promoting and marketing revenue generating services and products. Also, it should be re-iterated that we will not be able to suddenly leap into generating millions of dollars of revenue immediately. There will be a gradual increase in revenues as the Bureau and users become used to the system but this will be a function of time.

In other words, revenue generation must not be allowed to raise false expectations at Treasury Board or other central agencies.

Care must also be taken to ensure that revenue generation is cost efficient: we must not get ourselves into the situation where we are spending \$2.00 to generate \$1.00 of revenue.

- despite the points made above, the revenue generation system implemented must allow for flexibility and discretion on the part of Bureau officers. The standard approaches and guidelines should be well known and understood within the organization but it should also be made clear that officers should be able to make decisions based on individual circumstances when the image of the organization and delicate relationships with respondents and other partners in the national statistical system are concerned.

These sorts of compromises are bound to happen anyway and it is more important that the system be viewed internally as an ongoing part of regular Bureau operations rather than a set of bureaucratic roadblocks to getting the work done. The goodwill developed by the Bureau should not be needlessly impaired by the revenue generation program. Of course, officers should be prepared to explain the considerations involved in cases where revenue generation procedures are waived.

- revenue generation should not be considered as an isolated activity in itself but as part of an overall approach to the marketing and dissemination of Bureau products and services. If we are going to charge for things that previously were free, we must ensure that they are first-rate and that we are able to let people know that they are available and how they can be used. The move to revenue generation takes us at least partially into a more commercial mode and this should be a matter of further study and evaluation in the organization.

2. FINANCIAL SYSTEM

Although the financial system is not a direct topic here, it would be remiss not to outline the general requirements of such a system in regards to the guidelines outlined below.

Basically, the system has to be as simple as possible for both the officers and the users themselves. As has been pointed out elsewhere, the intent is not to turn professional staff into high priced billing clerks. Preferably, the officer should have to complete only one straight-forward piece of paper and all further work should be controlled by Financial Services. The user should also be faced with a simple means of determining what the charges are, and a simple method of making payment.

The financial reporting system back to managers should contain information relating to revenue generation so both line managers and more senior managers can monitor and evaluate progress in this area. The system must also be simple and flexible enough to accept the reality that resources are required to generate revenue and to measure the effectiveness of such expenditures. Above all, the system must not be so complex that it costs \$2.00 to collect \$1.00. The total cost of the resources required to generate revenue must include both the cost of the service or product as well as the cost of collecting the revenue.

The question of targets or goals for each Division in terms of revenue to be raised should be given careful consideration. Unofficial targets may be appropriate but there is a real danger that introducing specific targets for each Division that will form part of the management and evaluation systems will simply lead to distortions in the work system. At the beginning, a macro approach to the question might be more useful, supplemented by individual reviews and discussions with individual managers.

The questions of providing estimates of cost to users and the need for users to sign contracts before work is undertaken will also have to be discussed. For the sake of administrative simplicity and speed in meeting the users needs, it would probably be preferable if signed contracts were not required, except for rather large, expensive undertakings.

3. PROPOSED GUIDELINES

3.1. General Philosophy

The general philosophy should continue to be that which has been indicated in several places including the Minister's statement regarding the increase in the price of Statistics Canada's publications. Statistical information is conceived as a public good and the cost of producing the information should be viewed as a normal part of the cost of government activity. The general public should continue to receive this information through the media and depository library copies of publications. It is specialized requests of more sophisticated users that should be subject to a price schedule. Problems arise because the price schedule currently in use is not comprehensive or consistent across the organization and the range of products and services offered.

Within this approach, there are a number of products and services which should not be subject to revenue generation procedures:

- information supplied to international agencies as a result of long standing agreements or general government commitments.
- information supplied internally to other Divisions for data producing or disseminating purposes. The data demands internal to the Bureau should be arbitrated and settled in a non-price manner (i.e., "paper transfers" might be a useful mechanism for evaluating the internal demands placed on various Divisions. However, such amounts should never form part of any official or unofficial revenue generation "target" given to a Division).
- any information provided to a partner in the statistical system as part of a reciprocal or sharing agreement, unless such an information demand goes beyond the limits of agreed to data sharing or the normal bounds of such agreements. This is an area where discretion will be very important.

- press releases or regular, general promotional releases (i.e., "News from Statistics Canada").
- time and resources spent on approved special projects with other government departments and agencies (at all levels) or industry/institutional organization and committees, subject to resource constraints and other priorities. In other words, no charges should be considered for involvement in important special projects with other government departments or with important industry associations, where valuable feedback and support is obtained.
- simple requests for information or assistance from any users. Simple requests should be those that can be answered quickly and efficiently by telephone or visit and should not involve the mailing out or copying of significant amounts of material. Examples of such simple requests would include provision of information announced in the Daily but not yet released in a publication, or even the provision of a few numbers from unpublished, on-shelf material.
- more in-depth discussions and interpretations provided by Divisions to users who are also respondents in that subject area. Such communications between users/respondents and subject-matter officers are very important for maintaining goodwill and cooperation and also serve as a two way street, providing important feedback and knowledge to Statistics Canada.
- those cases where it is simply not cost-effective to charge for a small service, if such a charge were to change the demand into another form. An example would be when an officer in Prices Division or User Services is called upon to sign an affidavit regarding the CPI, say in a child support or allimony case. This is a low cost approach as compared to appearing in court. Charges should not be made if it is likely to change such a cost effective situation.

3.2. Products/Services and Users to be Charged

Any decision to charge is based on two main ingredients: the nature of the service or product and the class of user involved. For this reason, the following suggested guidelines deal with the product/service and the user groups together.

As a general rule, attempts should be made to treat all users equally so as to avoid charges of favoritism or government subsidization of specific groups at the expense of others. As indicated above, data and services provided to other partners in the statistical system (i.e., Federal departments and agencies; Provincial Government departments and agencies) as part of a reciprocal or data sharing activities should not be subject to charge. However, beyond these cases it is recommended that no preferential pricing treatment be given to government departments or agencies at the expense of other user groups. There may still be room to give priority to such users in terms of timing of requests and there may be some differentiating of users with respect of whether or not to charge (see below). However, an equal price treatment will introduce more discipline into total demands placed on our relatively scarce resources.

The following suggested guidelines reflect the philosophical and operational points considered above. Because of the difficulties in getting a complex new program implemented and the difficulties in changing existing procedures and prices, the proposed guidelines reflect an attempt to establish the principles involved, allow for flexibility of response, and simply get the system started. As we have very little experience with price elasticity and user reaction in general it would be expected that the system would be modified over time as experience and circumstances dictate. Adjustments would not be instantaneous and problems would have to be ironed out over time.

In general, charges should be made when mailing out larger amounts of material in response to user requests. All publications, papers, etc., should be charged at the regular price while photocopying should be charged at 15¢ per page and microform copying should be charged ~~at~~ 35¢ per page. In any case, there should be a \$5.00 minimum charge for anything mailed out to a user in response to a request for information. The 15¢ and 35¢ charges are standard commercial charges that one would find in a library. Some discretion should be allowed to the Divisions in terms of when to charge and not to charge. For example, it may be extreme to charge \$5.00 for one page of photocopying. One way to deal with this is to allow 1-10 pages to be mailed free at the discretion of the officer. Users should be treated equally regardless of mode of contact (i.e., letter, visit or telephone) but things like pay-copiers should be maintained in Regional Offices to reduce workload on staff.

4. SPECIFIC RECOMMENDATIONS

4.1. Catalogued Publications

These have already been covered with the price increases in the fall of 1979 and the reduction of free distribution that went with it. The operations that went on here provide an example of how prices can be raised and free distribution curtailed while still allowing flexibility and discretion for individual Divisions.

4.2. Unpublished Data

This category includes a wide variety of items but can be defined as material not from a catalogued publication and not requiring special programming or retrievals (i.e., on-shelf material).

Non-catalogued publications, reference papers etc., should be priced at the appropriate rate that would be charged for a catalogued publication of similar length. The present system of free distribution of non-catalogued materials may lead to a distortion in the production, as Divisions attempt to move away from catalogued into non-catalogued formats. A similar price structure for both modes should be neutral in its impact on those sorts of decisions.

Special non-catalogued packages of data (e.g., those produced on the Census of Construction or as advanced tables for FAMEX) which are currently provided free of charge should be priced. A suggested approach is to price them at 15¢ per page (i.e., a photocopying charge) with a \$5.00 minimum.

4.3. Microforms

Microforms are gaining in popularity as a mode of dissemination because they are less bulky, more timely (in certain cases) and data can be made available on microforms that is too voluminous to be produced in hard copy. Fiche is becoming the dominant mode over film. Most of the microforms that are available from the Bureau at the present time have a price but there are exceptions (e.g., LFS data from 71-001 is available for free on fiche). The problem is to standardize pricing policies in the same way that there are standard policies for catalogued publications. It is suggested that price be determined in relationship to processing and material costs to produce the product, as well as the number of fiche or microfilm rolls involved. A minimum charge of \$25.00 per year for periodic or annual microform should be established.

Each Division currently producing microforms should be required to establish or re-consider its pricing policy in this light. The prices of microfiche for the 1976 Census have recently been increased to bring them into line with the new price structure for machine readable products.

Divisions moving into the production of new microform products should be required to submit a price proposal to an appropriate Bureau body for approval (e.g., Publications Board or Data Dissemination Committee). The appropriate body should also give consideration to the standardization of technical specifications for microforms and the substitution of microforms for catalogued publications in an FPS or depository service.

4.4. CANSIM

CANSIM is an increasingly popular method of accessing Statistics Canada data. However, for those users with terminal access to the system there is no way to increase charges to them directly as they are actually buying the product/service from a service bureau. Increased charges would have to be levied on the service bureaus and it seems that such a proposal has been shelved at the present time.

However, in the case where the CANSIM job is requested specifically by an outside user and run by Statistics Canada (either CANSIM Division, a regional office, or another Division), a charge should be levied. There are existing price structures for both batch and interactive retrievals and they should be widely circulated by CANSIM Division. All jobs should be charged on a one-off basis except for regular retrievals which could be charged at a flat rate reflecting an average cost over the period (e.g., the quarterly income and expenditure accounts tables would fall in this category). CANSIM Division may wish to review the price structure currently in use.

4.5. Machine Readable Files (for convenience, referred to as tapes)

This is one of the more complex product lines for revenue generation, as there are a number of different types of tapes and a number of different price structures currently being used in the Bureau to charge for them.

There are a number of ways one could look at the different types of tapes presently available from Statistics Canada:

- microdata (i.e., individual records) vs summary data tapes
- tapes containing data vs non data tapes (e.g., CARTLIB)
- "pre-planned" tapes vs specially created tapes

All of these sorts of tapes are presently produced by the Bureau but not all have a price. It seems unlikely that all tapes would have the same price, any more than all publications have the same price. For the sake of this exercise it may be most useful to look at tapes as either pre-planned or specially created. Pre-planned tapes are those that are developed and prepared as a regular dissemination mode. Specifically created tapes are those that are prepared on an ad hoc basis in response to specific user requests. Such tapes could have a variety of contents, from "dumps" from CANSIM to special studies provided to the user on tape.

The price structure of pre-planned tapes could be developed in numerous ways. The suggested approach here is a simple one, which should be easy to implement. The idea is to recognize that we are looking at a number of different products. The price of these tapes should be based on a small number of criteria such as processing costs, the volume of data provided, the periodicity of the tape, and the expected volume of sales. Each Division currently producing planned tapes should be requested to establish or re-consider its pricing policy based on such criteria. The recently established price list of 1971 and 1976 Census tapes should serve as a model in this matter. As new tapes are developed, the Division concerned should be required to submit a price proposal to some Bureau body for approval (i.e., the Data Dissemination Committee). As a rule of thumb, it seems reasonable that a monthly tape would not sell for under \$50.00 while an annual tape would not sell for under \$100.00.

The price structure of special tapes would vary with the product in question. A simple copying of data onto a tape should be charged with regard to the cost of the tape, the processing, handling and postage - perhaps a set fee of \$100.00 (assuming all these costs are covered). In the case where the tape is simply the output of a special tabulation, the cost of the tape only should be added to the cost of the special tabulation (see below) - a bit of a discount for users who are purchasing a large job.

4.6. Special Tabulations and Analysis

As a general rule, all work requiring special retrieval and manipulation software should be charged for. Where a minimal amount of programming or preparation of a retrieval is required (i.e., less than $\frac{1}{2}$ day), the special tabulation should be charged at a rate similar to that being charged by CANSIM Division for special census tabulations: three times the processing charges. However, to simplify matters for all concerned, they estimate the processing charge and give the user a fixed price estimate. This results in some overcharges and some undercharges but accuracy improves over time, and they are able to give the user a firm commitment on the price of the work. Tabulations that are provided on a regular basis (i.e., the monthly, quarterly or annual tabulations provided by External Trade) should be charged in this manner.

In the cases where extensive programming or preparation of the retrieval is required (i.e., more than $\frac{1}{2}$ day), a charge (in addition to processing as described above) should be levied for the programming work. A suggested approach would be to estimate the time required for the programming, apply the appropriate Remapps rate for the staff concerned, add an overhead charge (e.g., say 100%) and give the user a fixed price quote.

The use of fixed price quotes is beneficial for the user in that they know exactly what the job will cost them when it is requested. This system is also beneficial for Statistics Canada officers in that it is very simple and reduces the amount of paperwork required.

4.7. Special Studies, Consultation

This is a very controversial area for revenue generation as it will be subject to a great deal of personal interpretation. However, it would seem to be a legitimate area for pricing, as it certainly is one way in which specialized users make heavy use of Bureau resources. The suggested approach would be as follows.

In those cases where extensive consultation or special research work is requested, a charge should be made based on the applicable Remapps charge rate for the personnel involved, plus an overhead charge (e.g., 100%). The time required should be estimated and the user given a fixed cost estimate. Of course, charges would also include any materials, programming, etc., required, in line with the methods outlined above.

Bureau officers would have to use their discretion as to when to charge but there are certain cases where it would be relatively clear. As previously indicated, normal consultations and interpretations for user/respondents should not be charged, although very large requests might require some price to be attached. However, when the consultation is a one way street (i.e., the flow is strictly to the user with no market intelligence or respondent goodwill received in return) such as with management consultants, a charge should be made for anything more than simple requests. Another example that could occur frequently in Regional Offices, is when the user wishes us to do the research and compilation work for them - i.e., the sort of work they might otherwise hire a consultant or researcher to do. In these cases, it would be legitimate to levy a charge. Any large travel and accommodation costs incurred by Statistics Canada officers in a chargeable situation, should also be recovered.

The policy of charging for these types of services is not intended to cover situations specifically excluded in section 2 above, nor would it be applied in the case where a Bureau officer is asked to present a paper or give a speech. In such cases there is a flow of benefits back to the Bureau, in the form of professional interchange on promotion of our products and services. This charging policy for special consultation is meant to be applied in cases where the flow is generally in one direction only - especially where the user intends to sell the information gained to another client.

One major problem is that simply setting a price structure does not mean we can undertake anything that a user may ask us to do. Resources are limited and there will be cases where we simply have to say no to a user, regardless of how much they may be willing to pay.

4.8. Booklets, User Literature

All user literature and training booklets released by the Bureau should carry at least a nominal charge to cover the cost of printing. Such materials are of value to the user and should have at least some cost attached (i.e., no cost = no value). Charges of \$1.00 - \$5.00 depending on the particular material would seem appropriate. The one exception would seem to be the Catalogue, for which the first copy would be free with a charge for additional copies.

4.9. Maps

Census maps are currently sold for 60¢ each for ozalid paper and \$9.00 each for ozalid cloth. These prices have not changed for several years and an increase to \$1.00 and \$15.00 respectively would not be inappropriate. The price of microfilm rolls and prints of maps should also be increased to bring them into line with other 1976 census material.

4.10. Release of Lists

Presently, Statistics Canada does not "sell" lists of companies due to a policy decision at the Ministerial level. However, within a set of guidelines, the Chief Statistician does permit the release of lists to specific users for free. MAPID also provides listings of establishments in its publications showing addresses and employment size range. The Business Registry and other Divisions are constantly being asked for list material (both for a small number of items or large lists). This material provides very useful data for users and also provides feedback to the Bureau on problems with the lists. Users will not object to paying for such lists and it is presently a drain on Bureau resources to provide this material free of charge.

It is suggested that an attempt be made to change the present policy and permit the charging for such lists based on "cost recovery" type arguments. Martin Hubbard has prepared a suggested algorithm for the preparation of computer generated lists (copy attached). A charge for small, non-computer work could be made based on the time required to prepare the material, within a set fee structure (with a minimum of say \$25.00). If desired, it would be possible to continue to seek the approval of the Chief Statistician to release such lists but with the charge being made instead of providing the information free of charge.

4.11. Training Workshops and Seminars

If there is one single service or product that the Bureau has to offer in a competitive market situation it is our internal expertise in all phases of work with statistics. The sharing of this expertise outside of the organization is an enhancement to the national statistical system and also a prime candidate for revenue generation. A number of these sorts of workshops have been carried out and a couple have been designed specifically for presentation to outside users (e.g., Basic Questionnaire Design, Basic Sampling Design). Most of these activities take place outside of Ottawa.

The pricing structure on such seminars and workshops should be geared to generating sufficient revenues to cover the variable costs of putting on such activities without discouraging wide-spread interest and attendance. One approach is to consider the costs of transportation, accommodation, incidentals and materials for the set of activities over a period and calculate the "break-even" point for some moderate estimate of attendees. This set price should apply across the country to ensure equal access to this Statistics Canada expertise. However, there is no requirement that different workshops/seminars should have the same price.

These sorts of activities should definitely be encouraged.

4.12. Software

As a by-product of internal systems development work, Statistics Canada produces a wide variety of generalized software with applications outside of the Bureau. The release of this software to outside agencies and organizations brings benefits to Statistics Canada in terms of prestige and enhancing our leadership role in the statistical system. In addition, it is certainly beneficial to the statistical system for the Bureau to disseminate such software as it helps reduce duplication of effort and saves resources. The Systems and Data Processing Branch of Statistics Canada has produced a draft proposal on the dissemination of such software (copy attached). They make the very important point that the software should not be provided to outside organizations who would use it in a profit making enterprise. With a few minor amendments to make the draft policy compatible with the new financial systems, it would seem worthwhile to implement their proposal. The price charged should cover the cost of materials, documentation and processing of the request without attempting to cover the cost of development. Each package should be assigned a price, with a minimum of say \$100.

If the user wishes assistance in implementing the software on their own system, this sort of service could be provided (resources permitting) at a charge. The charge should include travel, accommodation and incidental expenses as well as an overhead charge (say 100%), in addition to the cost of the software itself.

5. CONCLUSION

The implementation of a full revenue generation program in Statistics Canada will not be an easy or immediately successful task but it can be accomplished. The proposed set of guidelines outlined here, give a framework within which individual Divisions can operate but allows for the flexibility and discretion that will be required for a successful program.

Price List

Census Data on Magnetic Tapes

1961, 1966, 1971, 1976 Censuses

| | <u>File \$</u> | <u>Split \$</u> <u>from</u> |
|--------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------|
| <u>Standard User Summary Tape Files</u> | | |
| - Enumeration area level 1961, 1966, 1971, 1976 | 150 | 75 |
| - Census tracts/Provincial census tract 1976 | 100 | 75 |
| - Census tracts/Area aggregates 1971 | 100 | 75 |
| - Census subdivisions 1976 | 100 | 75 |
| - Municipalities 5,000 or more 1971 | 100 | 75 |
| - Census metropolitan areas/census 1971 agglomerations | 100 | 75 |
| <u>Spatial Reference Products</u> | | |
| Geography Tape file 1971, 1976 | 150 | 75 |
| Street index 1971, 1976 | 150 | 75 |
| Area Master file 1971,1976 | 300 | 75 |
| Cartlib 1971 | 150 | 75 |
| Cartlib - Census tracts 1976 | 900 | 150 |
| Cartlib - Census divisions 1976 | 250 | 100 |
| Other geography files | 100 | 75 |
| <u>Public Use Sample Tape Files</u> | | |
| Individual file 1971 | 150 | 75 |
| Household file 1971 | 150 | 75 |
| Family file 1971 | 150 | 75 |
| Documentation | 50 | -- |
| Individual file 1976 | 300 | 100 |
| Household file 1976 | 300 | 100 |
| Family file 1976 | 300 | 100 |
| Documentation | 50 | -- |
| <u>Place of Work Tape File</u> | | |
| Municipality file 1971 | 150 | 75 |
| Census tract file 1971 | 150 | 75 |
| <u>Special Summary Tape Files</u> | 100-400 | 75 |

Custom Tabulation with Output on Paper/Fiche/Magnetic Tape

Minimum of \$25.00 per table. Time and cost estimates depend on your specifications and will be provided on request.

N.B.: Prices are subject to revision without notice.

January 1980

PROPOSED CHARGE-OUT ALGORITHM FOR LIST RELEASE

1. Receipt and set-up of request: 0.5 SI3 person-day (composite of various staff) \$42.
2. File search by computer: (base: \$75 for the 1.1 million record BR): 0.007¢ per record on the file searched per search or \$10 per search, whichever is the larger.
3. Computer listing: 0.0325¢/page (note that this is a figure currently under revision by DPD)
4. Other special work (clerical, computer sorts, etc.) to be charged at cost.

Thus, to make two searches of a 500,000 record file, resulting in printing 28,000 records 8 to a page, the charge would be:

$$\$42 + 2x(500000 \times 0.00007) + (0.0325 \times 28000/8) = \underline{\$225.75}$$

This would give a minimum charge of \$52+ for any list work involving computer runs (i.e., \$42 + \$10 minimum search charge). It is often possible to handle several requests together, at lesser cost for item 2, above. For consistency, it might be as well to charge all jobs at the 'one-off' price, since otherwise we might well get into arguments about different prices for the same job on different occasions or to different customers.

If it is desired to move the price charged closer to that charged by the commercial operation, a cost-per-record released factor could be added.

SUBJECT: SOFTWARE DISSEMINATION POLICYI. INTRODUCTION

- A. As a by-product of systems development work required to meet its objectives, the Systems and Data Processing Branch (S&DPB) of Statistics Canada, has produced a comprehensive library of generalized software programs which perform various data file maintenance operations and more complex retrieval tabulation and statistical manipulation functions.
- B. S&DPB recognizes that releasing a subset of this software to other organizations will spare them the cost of equivalent software.

II. POLICY STATEMENT

- A. S&DPB will provide a subset of those components of its software library developed for the Amdahl (See Note 1) to eligible (see Note 2) organizations for the variable costs of reproduction, delivery and directly associated development, and will make no charge for the original software development costs. All charges will be financed by revolving fund contribution. S&DPB software is distributed subject to the following conditions.
 1. Statistics Canada provides the recipient with magnetic tapes, manuals and documentation for any portion of the aforementioned software library, to the extent that these have been produced for internal purposes.
 2. Upon receipt of a written request for provision of software, S&DPB will evaluate the request and calculate the cost of meeting the request and will bill the requestor on a distribution cost recovery basis.
 3. The requestor will forward payment and S&DPB, on receipt of payment, will process the order and forward documentation and/or the tape containing the requested software.
 4. Although it is not responsible for the implementation of the software packages at the recipient's computer installation, S&DPB will give some guidance in this regard with the understanding that the recipient will also provide the necessary resources to become self-sufficient. Subject to the approval of the Director General of the S&DPB, representatives of S&DPB may also install the purchased software at the recipient's computer site and provide introductory training.
- B. S&DPB assumes no maintenance commitments nor can it guarantee to inform the recipient of corrections or enhancements to packages he has received.
- C. The recipient agrees not to transfer copies of software developed by S&DPB to any other agency or organization without the explicit written permission of the Director-General S&DPB.
- D. All requests from international organizations must be cleared with the Coordinator, International Relations, Statistics Canada before the request may be satisfied.

E. S&DPB develops software primarily for statistical survey purposes. This software often has implications of a methodological nature which may require significant consultation with the recipient. Where possible, S&DPB will advise as to the use of the software, but the recipient is responsible for the use of the software in his own environment. In order to widen the range of operational experience, S&DPB requests that users report any problems with, or enhancements to S&DPB software in use in their organization.

The external contact for enquiries regarding software developed at Statistics Canada by S&DPB is: -

Special Resources Subdivision,
Systems Development Division,
Coats Building, 12th Floor,
Statistics Canada,
Ottawa, Ontario.
K1A 0T6
(Phone (613)595-3973

Note 1: The subset of software available for dissemination is currently defined as that software described in the Software Directory for the AMDAHL which: -

- (i) is not proprietary in nature; and
- (ii) has a support class of 1 or 2.

Other potentially available software not included in this definition requires the approval of the Director-General, S&DPB. Among the factors determining this potential availability are the level of transportability, which varies from product to product, the level of documentation, and the extent to which vendor supplied software is also required.

Note 2: Eligible organizations are currently defined as Canadian federal, provincial and municipal governments; foreign governments and international agencies, subject to clearance obtained from relevant government bodies through the Coordinator, International Relations; educational institutions and other non-profit making organizations. In all cases the Chief Statistician of Canada reserves the right to refuse authorization for any particular request.

PROPOSED FINANCIAL POLICY FOR REVENUE AND
COST RECOVERY FOR STATISTICS CANADA

FINANCE BRANCH
COMPTROLLER'S DIVISION
MARCH 11, 1980

TABLE OF CONTENTS

- 1.0 SCOPE
- 1.1 AUTHORITY
- 1.2 DEFINITIONS
- 1.3 POLICY

- 2.0 PROCEDURES
- 2.1 Billing for Services
- 2.2 Identification of Costs
- 2.3 Costing Procedures

- 2.4 Project Management - Recoverable Projects
 - (1) Comptroller's Division
 - (2) Sponsoring Division

REVENUE AND COST RECOVERY

1.0 SCOPE

To describe the Departmental policy and procedures for the recovery of costs in respect of:

- (a) User oriented services and products from Statistics Canada's regular (national) program of continuing and periodic statistics (commonly referred to as revenue generation).
- (b) Services and products for special statistical work provided at the request of other government departments and agencies, and the private sector. (Commonly referred to as a recoverable project.)

1.1 AUTHORITIES

- (1) Financial Administration Act, Sections 5 and 13.
- (2) Authority granted to Statistics Canada under Vote 35 as stipulated in the Estimates for the Fiscal Year ending March 31, 1981.
- (3) Treasury Board Guide on Financial Administration Chapter X.

1.2 DEFINITIONS

"National Statistics" refers to the conduct of statistical surveys and the dissemination of statistics based on the regular program activities of the Department.

"Special Statistics" refers to the conduct of statistical surveys and other undertakings in areas closely related, but outside the Department's regular program activities, and performed at the special request of federal and private sector clients on the basis of a payment.

"Core Services" are goods, services or information produced by the Department that are provided to the public generally.

"Special Services" are goods, services or information produced by the Department that are not provided to the public generally.

"Direct Costs" refers to costs which can be directly allocated to projects or undertakings. They include:

- (a) Labour: time spent by the staff directly involved on the project multiplied by standard labour rates;
- (b) Travel: actual expenditure for transportation, accommodation and other travelling expenses related to the project;
- (c) materials, supplies, occupancy and special services utilized for the project;
- (d) charges by other divisions/branches against the project such as data processing, manuscript production, forms management, and other services;
- (e) equipment: cost of equipment specially purchased for a project. In instances where the special equipment can be used for a number of projects, a usage charge (wherever practical) will be made based on the operational life and frequency of use of the equipment.

"Indirect or Overhead Costs" are operating costs which cannot be directly allocated to projects but are prorated on an equitable basis.

"Incremental Costs" - All costs chargeable to the Department's appropriations required to produce a special service. Such costs will not be incurred when the special service is no longer supplied. Example - direct material and direct expenses required to produce a special service, plus any direct labour costs for casual or part-time staff, or overtime differentials that were incurred to provide the service.

"Vote Netted Revenue" - Revenue arising from fees and charges collected from other departments which are credited to the vote from which the costs of production or administering production were paid. Authority to net these revenues is voted in the Department's annual appropriations.

"Non-Tax Revenue" - Revenues arising from fees and charges which are credited to the Consolidated Revenue Fund as general revenue of the Government of Canada. The Department has no authority to spend such revenues.

"Private Sector" - Includes all individuals, corporations, universities, provincial governments, municipal governments, foreign governments, international organizations, etc.

1.3 POLICY

- (1) The Department shall provide core services without charge in Canada.
- (2) The Department should charge all users for special services⁽¹⁾ provided unless the user either:
 - (a) provides similar services of at least equal value in exchange, which are employed by the Department to provide core services.
 - (b) employs the special services in performing services for the Department which are used to provide core services.
- (3) The Department's program of National Statistics will generate revenues through:
 - (a) sales of statistical publications;
 - (b) sales of CANSIM machine readable data base;
 - (c) sales of tapes and special tabulations from Census data base;
 - (d) Charges for servicing of Regional Office inquiries, provisions of counselling, organization of conference, etc.;
 - (e) Charges for conducting census searches;
 - (f) Provision of specialized products and services in institutional and agricultural statistics and economic statistics.

(1) At this time cost recovery policy should be deemed to include only those areas and items which have been specifically sanctioned or which have been Departmental practice in recent years. The question of extending cost recovery further is under active consideration. However, managers should await specific policy direction or seek specific approval before initiating new cost recovery ventures. This policy, then, is included for expository purposes and to provide a framework for the balance of the paper.

(4) Charges for special services and cost recovery shall be cost effective under the terms of this policy, and managerial discretion will be used where:

- (a) the image of the organization is concerned;
- (b) relationships with respondents and other partners in the national statistics system are concerned;
- (c) the Department is a partial beneficiary when it undertakes a recoverable project for a federal or non-federal client.

(5) Recoverable Projects

Where work of a special statistical nature is performed at the request of other government departments and agencies, and the private sector, all direct and indirect costs will be fully recovered by the sponsoring and the participating Divisions on such recoverable projects, including projects under \$1,000.

(6) Special Services shall be charged as follows:

(a) Organization of the Government of Canada

The Department shall charge for incremental cost only.

(b) The Private Sector in Canada

The Department shall charge for all direct costs plus indirect costs incurred by Statistics Canada. When equivalent or similar services are available from private sector suppliers, the Department shall charge for either all direct and indirect costs or the market level price for the service, whichever is greater.

(c) The Private Sector Outside Canada

The Department shall charge for all direct costs and indirect costs incurred by the Government of Canada or a market level price, whichever is greater. The indirect costs to be allocated are those generated by operating the government as opposed to those of operating the departmental programs.

(7) Accounting for Revenues

(a) From Government of Canada Organizations - by Vote-netting.

(b) From the Private Sector - by crediting to Non-Tax Revenue and by a notation to the Statistics Canada Estimates.

(8) Budgeting for Special Services and Recoverable Projects

(a) All costs incurred for recoverable projects and special services, the charges to be imposed and the expected revenues from these charges and recoverable projects shall be forecasted for the Estimates and the Responsibility Centre budgets each year. This forecast shall form the basis of changes to the schedule of charges to be approved annually by the ACS, Corporate Management.

(b) Funds required to cover the costs of recoverable projects and special services shall be obtained through Main Estimates. Such funds may not be used for any other purpose without the approval of Treasury Board.

(9) Authorization of Charges for Special Services and Recoverable Projects

(a) The schedule for special services and recoverable projects (direct costs as well as indirect) under the terms of the Revenue and Cost Recovery policy must be authorized by the Executive Sub-Committee on Data Dissemination.

- (b) Project managers in the subject-matter divisions in consultation with the service divisions are responsible for preparing a proposed schedule of charges and submitting the proposed schedule to the Finance Branch.
- (c) The Finance Branch will review annually the proposed schedule of charges to ensure consistency and uniformity of pricing throughout the Department, and will forward an acceptable proposed schedule of charges for authorization to the Executive Sub-Committee on Data Dissemination

2.0 PROCEDURES

2.1 Billing for Services

- (1) All billings for special services and recoverable projects will be done only by the Recoverable Projects Unit, Comptroller's Division.
- (2) The amount to be billed will be dependent upon the policy guidelines 1, 2, 3, 4 and 5 of this subject and may be formulated as follows:
 - (a) cost-based on approved schedule of fee;
 - (b) cost-based on specifically approved rates;
 - (c) total cost-including direct and indirect costs-reduced by an agreed percentage reflecting the Department's share of the total cost;
 - (d) negotiated price - for which there is a prior written agreement between the outside organization and Statistics Canada, signed by an officer with the proper delegated signing authority.
- (3) All monies received for special services and recoverable projects will be receipted, controlled and deposited by the Revenue Unit, Comptroller's Division.

2.2 Identification of Costs for Cost Recovery and Revenue Generation

Prior to the annual setting of schedules of charges, the appropriate service division in co-operation with the project managers concerned, will:

- (a) identify and calculate direct and indirect costs required to provide each special service;
- (b) relate direct costs to labour, material, and other expenses required to provide one unit of output;
- (c) take into account the appropriate indirect overhead costs when calculating service fees as per the basis for charges. The sources of indirect overhead costs are:
 - (i) overhead costs incurred by the sponsoring and participating divisions;
 - (ii) overhead costs incurred by the Department in providing central management services (will be calculated and applied by the Recoverable Projects Unit);
 - (iii) overhead costs incurred by other government departments (OGD) on behalf of the Department for which repayment is not made (will be calculated for private sector client only by the Recoverable Projects Unit).

2.3 Costing Procedures for Recoverable Projects, Cost Recovery and Revenue Generation

Special services are costed as follows:

- (a) Organizations of the Government of Canada: Incremental Costs to be charged to organizations of the Government of Canada include only direct material and direct expenses plus any direct labour that applies. The incremental indirect cost factor (e.g. costs incurred by the Recoverable Projects Unit) will be applied by the Recoverable Projects Unit before billing the client.
- (b) Private Sector in Canada: Costs to be charged for special services to the private sector in Canada include direct labour, direct materials and direct expenses and will also include the direct cost factor for the Service and Departmental indirect cost (including OGD indirect costs). The indirect cost factor for the Department and OGD will be calculated annually by the Comptroller's Division, and applied by the Recoverable Projects Unit.

2.4 Project Management - Recoverable Projects

Responsibilities

(1) Comptroller's Division

- (a) Projects in excess of \$1,000 should be covered by contract and signed in advance by the client and an ACS (where necessary) on behalf of the Department before commencement of work.
- (b) For projects in excess of \$10,000, the prime responsibility for reviewing and approving the contract before obtaining the Chief Statistician's approval will be that of the ACS in the sponsoring division.
- (c) Advance payments must be received from non-Federal customers before a project is undertaken by the appropriate sponsoring division within Statistics Canada. In respect of Federal customers, work may commence on receipt of the signed contract.
- (d) Payment in advance can be made:
 - (i) in cash, cheque or money order;
 - (ii) Chargex, Visa or Mastercharge;
 - (iii) Interdepartmental Settlement Advices.
- (e) A contractual agreement "Estimate of Cost, Acceptance and Approval" must be drawn up for all projects where special services are provided to federal and non federal clients.
- (f) Project pricing will be based on REMAPPS rates plus a contribution to cover overhead and project administration costs. Estimates will not be based on the ability of the customer to bear the cost of the project.
- (g) Recoverable Projects and special services not exceeding \$1,000
 - (i) No formal contractual agreement is required for recoverable projects and special services estimated to cost less than \$1,000.
 - (ii) Recoverable Projects, repetitive products and special services under \$1,000 are to be priced on a fixed price basis wherever possible.
 - (iii) Non-repetitive special services are to be invoiced to clients at the estimated cost, so as to ensure full cost recovery.

- (iv) The project manager will notify the Recoverable Projects Unit by means of a memorandum which will state the name, address, cost (including indirect costs) and the type of services provided so that customers can be billed through the accounts receivable system in the Comptroller's Division.
- (v) Customers who request many services or products with low individual prices can be billed on a monthly or quarterly basis, rather than being billed for each individual service or product supplied by Statistics Canada.

(h) Recoverable Projects in excess of \$1,000

In cases where the estimates or projects of a recoverable nature exceed \$1,000 the project manager in the appropriate sponsoring division will ensure:

- (i) A project number is obtained from MIS Operations by completing a "New Project Proposal" form. Project Numbers for federal customers will begin with 8,000 and non-federal customers with 6,000.
- (ii) A "Cost of Special Work-Estimate" form will be completed in duplicate by the project manager and forwarded to Recoverable Projects Unit, Comptroller's Division. For estimating the costs, REMAPPS resource unit rates are to be used with actual costs for direct expenses such as travel and printing.
- (iii) The Recoverable Projects unit will verify the calculations on the estimate and apply appropriate overhead rates to arrive at a total estimated cost for the project. A copy of the estimate is forwarded to the project manager and the original is retained in the Recoverable Projects Unit.
- (iv) The project manager within the sponsoring division will then prepare the contractual form "Estimate of Cost, Acceptance and Approval" in four copies. This form must be authorized by an officer with the necessary signing authority viz:

For costs of \$5,000 and under : The Divisional Director

For costs of \$10,000 and under: the Director General, Operations

For costs exceeding \$10,000: ACS of the sponsoring division

For costs exceeding \$50,000: The Chief Statistician

- (v) Once the appropriate signing authority has been obtained, the Recoverable Projects Unit will send the contract forms to the customer for confirmation of the contract and a request for advance payment. On receipt of the signed contract and the advance payment, the Recoverable Projects Unit will contact the project manager and work on the project may commence. All project managers should ensure that work on the project does not commence before receipt of the signed contracts.
- (vi) In cases where it is deemed necessary and as new projects are undertaken, the Recoverable Projects Unit will advance funds through budget transfers.

(2) Sponsoring Division

- (a) All charges relating to recoverable projects must be coded to the 8,000 or 6,000 number.
- (b) Personnel costs are accumulated by employees coding to the project number on the PRACAS weekly work report. Direct costs such as travel, printing and office supplies are reported on the Remapps Special Report after payment has been made.
- (c) It is important for project managers to ensure that Service Sections involved in their projects are provided with the appropriate Recoverable Project Number to which the above costs could be accurately recorded and reported.
- (d) All planned and actual expenditures on ongoing projects and monies received for services provided on a cost recovery basis (under \$1,000) will be displayed at the divisional level on MIS Report 1 under the following headings:
 - (i) ESTIMATED COST RECOVERY FOR NATIONAL AND SPECIAL STATISTICS XXXX
 - (ii) THE REPORTED EXPENDITURES ON RECOVERABLE PROJECTS FOR FEDERAL CLIENTS XXXX
 - (iii) ALL CASH RECEIPTS FOR SERVICES PROVIDED FOR NATIONAL STATISTICS AND SPECIAL STATISTICS UNDER \$1,000 FOR FEDERAL CLIENTS XXXX
 - (iv) THE REPORTED EXPENDITURES ON RECOVERABLE PROJECTS FOR PRIVATE SECTOR CLIENTS XXXX
 - (v) ALL CASH RECEIPTS FOR SERVICES PROVIDED FOR NATIONAL STATISTICS AND SPECIAL STATISTICS UNDER \$1,000 FOR PRIVATE SECTOR CLIENTS XXXX
- (e) Project managers will examine their project statements, make any necessary corrections, certify them and return one copy to the Recoverable Projects Unit for the preparation of progress statements for customers.
- (f) If it becomes apparent that the final cost of the project will exceed the estimated cost, the contract will have to be revised by the project manager after he has prepared revised estimates.
- (g) When the project is complete, (and after allowing a reasonable time to accumulate all charges) the project manager informs the Recoverable Projects Unit and cancels the project number by advising MIS Operations. The Recoverable Projects Unit prepares the closing statements, refunds any unused moneys to clients and where necessary, bills clients for any additional costs to be recovered.

FEDERAL-PROVINCIAL
COST RECOVERY ISSUES
IN STATISTICS

Central Statistics Bureau
British Columbia
March 21, 1980

DISCUSSION PAPER ON THE APPLICABILITY OF
COST RECOVERY TO PROVINCIAL AND TERRITORIAL STATISTICAL AGENCIES

This paper has been prepared in the hope that it will lead to the enunciation of some commonly acceptable principles on cost recovery as it affects Statistics Canada and the Provincial and Territorial agencies. While Statistics Canada has prepared a number of background papers on cost recovery in recent years there is at the present time no complete statement of policy available to members of the Consultative Council.

Discussions on cost recovery in this context essentially address two sets of questions. The first relates to Statistics Canada's responsibilities for the provision of "national" versus "special" statistical program, and the second relates to the pricing principles to be used in charging for the collection, encoding, compiling or dissemination of statistical information.

General vs Special Statistics

There have been numerous attempts within Statistics Canada to define their "national" and "special" program. For a number of years the formal explanation made by Statistics Canada in describing the distinction between the "national" and "special" program was as follows:

The national program is the portion of Statistics Canada's activities which is financed through a direct budgetary appropriation. Such activities are carried out in support of its formal program objectives which in turn, derives from the departmental mandate set out in the Statistics Act. As it relates to the production activities, the central expression of this mandate is the requirement to collect, compile and publish statistical information relating to the commercial, industrial, financial, social, economic and general activities and conditions of the people. Insofar as this information is provided essentially as a "free good", its usefulness must be maximized by ensuring that, individually and collectively, it satisfies the needs of Statistics Canada's many users to the greatest extent possible.

Statistics which are specific to the needs of particular users do not satisfy this kind of priority rationale, and therefore are not accepted as a claim against Statistics Canada's budgetary appropriation. However, Statistics Canada has recognized the value of providing such statistics, subject to the absolute priority of the national program, but has required that they be funded by cost-recovery from the beneficiaries. This kind of activity is known as the special program.

Although such a distinction between the "national" and "special" program may at first appear to be straightforward, it is in fact quite unsatisfactory. National statistics are defined in practice as those activities which are financed through a direct budgetary appropriation while special statistics are the residual, and may be either projects whose benefits are limited to private interests, projects for which Statistics Canada does not have the resources, or projects of national interest but of somewhat lower priority than those in Statistics Canada's main estimates. The problem is that the projects funded as national program constitute only a part of what is truly national program.

The vagueness of the present boundary between the "national" and "special" program may be illustrated with reference to the recent budgetary cuts when the core program of "national" statistics was redefined. For example, in an effort to preserve the national critical aggregates some monthly data and commodity detail which up to that point were considered "national" statistics were removed from that group.

It is therefore essential that priorities be developed through true consultation versus pro-forma consultation. Indeed, provincial agencies should play a more direct role by participating in the development of policy as well as taking part in discussions of program priorities with the federal funding authorities.

It cannot be emphasized too strongly that it is Statistics Canada's responsibility, as set out in Section 3 of the Statistics Act, to develop integrated social and economic statistics pertaining to the whole of Canada and to each of the provinces thereof. This mandate must be reflected in the recognition by Statistics Canada that development of statistics relating to the provinces is an integral part of the "national" program and are to be provided at public expense. Data development work on the provincial dimension of national statistics should be viewed as activities for the furtherance of the "national" program and should not fall into the category of "special" statistics and services.

It is hoped that Statistics Canada's recent search for cost recovery mechanisms does not represent an attempt to shift costs from the federal to the provincial governments. The provinces contribute to the overall funding of the statistical system, once by means of taxation, and secondly, by means of resources which the provinces contribute to the "national" program through follow-up and actual provision of data (e.g. building permits, investment, mining, agriculture, government finance and administrative records and surveys of program departments).

Because of the above, specialized requests to Statistics Canada should in most instances be provided on a privileged basis to the provincial and territorial statistical bodies. These bureaus are not end users of data but are servicing the broad generalized needs of government. Ultimately, the challenge to us all is the provision of services to users of statistics (whether from a provincial or federal source) without adding to the burden on the taxpayer.

Pricing of Statistical Information

Statistical information provided to meet specialized requirements of particular users beyond what is available through the national program may, in certain circumstances, be considered for cost recovery. Here again, there is a need to develop policies for the differential pricing of finished statistical products as well as pricing of cost and work sharing in the development of statistics.

The question of pricing should extend beyond the need to supplement budgetary resources to a more fundamental question - does pricing promote efficiency in the use of the existing data base?

In the short run the question of efficiency pivots on whether there is a need to ration services related to the existing data base through a price mechanism. For the majority of national statistics, consumption by one user does not interfere with another, it does not create demands within the statistical office that would alter its priorities, and the relevant marginal costs are negligible. Not only is it technically difficult to exclude or ration service, it is also unnecessary and undesirable to do so. The marginal cost of an extra user of say the income and expenditure accounts is nearly zero and there is no excess demand (in the sense of creating congestion by using it up). If it was desired to charge economically, the correct price would be marginal costs of printing and distribution (or the cost of electronic access of the services).

Requests to undertake new or expanded surveys at public expense are in effect demands to extend the corpus of "national" statistics and should be assessed on their individual merit. In a climate of resource constraints, each new project would compete with the priorities assigned to the ongoing program. Where they are considered "special" statistics they should be priced at the full cost of the additional direct outlays including additional overhead costs created to service the request (but no departmental overhead charges).

Conclusions

1. The concept of "national" program by law includes the provincial dimension.
2. Professional, advisory or consultative services directed towards the improvement of statistical production or use should not be viewed as appropriate for cost recovery, but rather as activities for the furtherance of the national statistical system (includes integration, coordination and leadership).

3. Cost recovery (from the provinces) as a means of supplementing budgetary resources is inherently detrimental to the taxpayer as it tends to shift fiscal responsibility from one level of government to another, impedes the efficient use of the "national" data base and creates unnecessary bookkeeping.
4. Mutual charging of out of pocket expenses associated with retrieval of "national" data may be justified in certain circumstances. Costs should be additional direct outlays only, except where the provision of the service creates additional overhead costs. In recognition of reciprocal arrangements there should not be any explicit allowance for departmental overhead or additionally for other forms of government-wide overhead.
5. Special surveys to meet provincial requests would be charged at marginal costs as described in (4) above.
6. Requests for individual issues of publications or minor services involving small sums should be provided free through User Services in order to avoid as far as possible unnecessary bookkeeping or delays.
7. The principles enunciated should apply equally to other issues such as the design and implementation of work sharing programs.
8. Agreed upon principles on cost recovery should be equally applicable throughout all parts of Statistics Canada and not have separate policies apply to specific areas (such as the Census of Population).

Notes for Preparation in Standard Format
of a Policy Statement on Data Release

Federal-Provincial Consultative Council
on Statistical Policy

March 26-27, 1980

Ottawa, Ontario

Notes for Preparation in Standard Format
of a Policy Statement on Data Release

The statement should begin with an affirmation of the reasons why a policy on data release is required. The following are suggested for consideration by the drafter:

- to define official statistics and to indicate the release process by which statistics acquire official status;
- to reaffirm Statistics Canada's commitment to releasing statistics as soon as is practicable after their collection, processing, tabulation and analysis, and in a manner which, as far as possible, makes them simultaneously available to all interested users.

The statement should be organized under the following headings and in the order indicated:

1. Definition of Official Statistics.
2. Procedures for Official Release.
3. Provision for Advance Notification of Release Dates.
4. Provision for Selective Release in Advance of General Release.

Under each heading, one or more "Core Statements" are provided below which are designed to be incorporated into the policy statement substantially as written. In some instances, "Explanatory Statements" are also offered which may be elaborated upon, extended or abridged by the drafter for the purpose of providing background to the core statements.

1. Definition of Official Statistics

Core Statements:

- official statistics are those which have been formally released through the procedures outlined in Section 2 below.
- official statistics, once released, may nevertheless be subsequently revised for greater accuracy, again through Section 2 procedures. When so revised, they will supersede previous releases as the official versions.

Explanatory Statements:

The necessity for revision may occasionally be the result of inadvertent errors or omissions in the collection and/or tabulation of statistics. Most frequently, however, it will occur as the result of more complete or accurate information becoming routinely available. In the case of some monthly series, for example, the most up-to-date statistics are identified as "preliminary", meaning that they are subject to successive revisions in following releases. Some statistics may be revised, or further revised, at longer intervals on the basis of more definitive, benchmark-type information. Statistics Canada accepts responsibility for making its revision practices clear in textual notes and statements of data quality, but it is also incumbent upon consistent users of particular series to familiarize themselves with such practices.

In terms of quality, then, an "official" statistic at any particular time is the best measure available until superseded by something better.

2. Procedures for Official Release

Core Statements:

- Official release, i.e., the process by which statistics ready for release are given the official status defined in Section 1 above, is effected through one of two procedures as follows:
 - with the prior approval of the Chief Statistician, certain statistics may be released directly by the responsible subject-matter divisions. This procedure is only authorized for a restricted number of recurring sensitive releases where security considerations require them to be prepared separately from other releases, and/or where a special time, other than time of general release, is desirable.
 - all other material for release is deemed to have been officially released when it has been directly published or summarized in the Daily, Statistics Canada's principal vehicle of first release, or when its general availability has been notified through an announcement in the Daily.
- There is no precise release time for the Daily. It is printed overnight and Statistics Canada's policy is to make it available as early as possible during regular working hours, subject to arrangements for its orderly distribution. Thus, individual copies are available free of charge from the Publications Sales Counter in the R.H. Coats Tower from 9:00 a.m. onwards, and delivery of copies to the Ottawa Press Gallery and other major local users takes place during the course of the morning.
- Many Statistics Canada series are available through CANSIM which is updated daily as new information is officially released. Specifically, updated monthly Consumer Price Index and Labour Force data are available through CANSIM at 7:00 a.m. on the day of their release, as also is the title page of the Daily, indicating that day's contents (including CANSIM matrix numbers where applicable). With the two exceptions noted, updated CANSIM series are accessible from 1:00 p.m.

Explanatory Statements

- in the case of the monthly Labour Force, Consumer Price Index and External Trade special releases, the release time of 7:00 a.m. has been chosen because it falls outside the hours during which major North American financial and commodity markets are open, and also because it permits adequate preparation time for Question Period when the House of Commons is in session.
- some statistics are released only through the Daily. More typically, the Daily provides a summary of information to be made available in more detail in a subsequent print publication and, in the interim, will frequently offer to furnish such detail in the form of computer printouts, tapes etc., upon direct application to the subject-matter division concerned. The subsequent release of a print publication is therefore not in itself an act of official release.
- CANSIM is not itself a vehicle of first release, even though its updates are timed to coincide with the special releases referred to above and the Daily. This is because Statistics Canada cannot guarantee that all its recurring series will be loaded on CANSIM and because primary release cannot be identified with a means of access that is not potentially available to all Canadians.

3. Provision for Advance Notification of Release Dates

Core Statements:

- as a convenience to users, and to assure them that the release dates of certain key monthly series are not determined by considerations of expediency, such dates for the following full calendar year are announced in the Daily towards the end of each year. The series for which the release dates are presently so announced are the Labour Force, the Consumer Price Index, and External Trade Statistics.
- for a further group of key economic indicators, a range of estimated dates during the following month within which new data are expected to be released is published in the Daily towards the end of each month. For convenience, the predetermined release dates of the three monthly series referred to above are also repeated at this time.

Explanatory Statements:

- series with release dates that have been predetermined a year in advance have been designated by Statistics Canada itself as a means of reinforcing the public view of its objectivity with respect to particularly sensitive series. Further additions to the list would similarly be made at Statistics Canada's own initiative and for the same reason.
- the monthly provision of estimated dates for the broader group of key economic indicators is primarily a service to users, and changes in its composition from time to time will reflect Statistics Canada's perception of user needs. Statistics Canada is also committed to reviewing from time to time whether the ranges of estimated dates can be narrowed and/or whether a longer period of notice can be given for the group as a whole. In general, longer notice will not be provided at the expense of less certainty in the estimated release times.

4. Provisions for Selected Release in Advance of General Release

Core Statements:

- Release of data in advance of general release is permitted only under the following circumstances:
 - 1) compilations of data, collected by Statistics Canada under the terms of a cost-recovery contract with a federal or provincial government department, will normally be released for the client department's use as soon as they are ready, subject to Statistics Canada's right to release them generally at a later time if it so chooses.
 - 2) data supplied by federal or provincial government departments or agencies, quasi-governmental bodies or industry associations as respondents to Statistics Canada surveys, or collected jointly by such department, agency, etc., and Statistics Canada under agreements as provided by Sections 10 and 11 of the Statistics Act, may be provided to such respondents or co-collectors in any mutually agreeable format prior to routine publication in aggregate format by Statistics Canada.
 - 3) under special circumstances other than those covered by categories 1) and 2) immediately preceding, selected information may be pre-released to selected departments and agencies of the federal government with the express approval of the Chief Statistician. Statistics Canada's basic position is that there should be no pre-release under this category, but it is recognized that the government may wish to authorize it in certain circumstances. Accordingly, the Chief Statistician will review with each new Minister whatever arrangements may be in force at the time, advising him that his reconfirmation will be required in order for the arrangements to continue.

- employees of Statistics Canada who pre-release information other than as authorized shall be deemed to be in violation of their oath of office, as set out in Section 6(1) of the Statistics Act.

Explanatory Statements:

- in the context of its discussions last year on those previously cancelled business surveys which had been reinstated on a cost-recovery basis, the Executive Committee expressed the view that there should be no pre-release of data to the sponsoring organizations. This is fully consistent with 1) above which in fact excludes (more properly, does not mention) private sector organizations. Again, category 1) mainly applies to ad hoc surveys rather than periodic surveys (which is what the reinstated surveys mainly are) and this fact alone would suggest a different kind of treatment with respect to pre-release, regardless of who the sponsors are. On the other hand, pre-release to private sector organizations is clearly permissible under category 2) situations, whether for ad hoc or periodic surveys.
- present practices with regard to category 3) pre-release are based on the November 25, 1974 letter from the Clerk of the Privy Council in which he stated that "the view of the Cabinet was that there was sound reason for a practice which gives Ministers a minimum of necessary notice on important statistics about which they may reasonably expect to be questioned at once, either in Parliament or in the press, or in both places". He also went on to say that the Prime Minister had suggested, among other things, that the number of advance releases of critical data be kept to a minimum. Even before this guidance was formally conveyed, Statistics Canada had in fact tightened up considerably on category 3) pre-release. As requested by the Executive Committee in its recent discussion, the core statements above include the commitment to reviewing the principle and practice of category 3) pre-release with each new Minister.
- the oath of office has been interpreted here as prohibiting unauthorized pre-release. The subsequent references in the Act to penalties for violating the oath of office are, however, very specific and there seems to be nothing which refers to this particular kind of violation.

Statistique Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010085588

Ca 005

Consensus consultatif fédéral-provincial de la politique statistique

Septième réunion
les 26 et 27 Mars 1980
Ottawa, Canada



Memorandum



PRÉFACE

La septième réunion du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique a eu lieu à Ottawa les 26 et 27 mars 1980. Ce rapport contient un sommaire ainsi que le rapport détaillé de la réunion.



R. Ellis Drover
Secrétaire du Conseil

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Page</u> | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----|
| ORDRE DU JOUR | v | |
| LISTE DES DÉLÉGUÉS ET OBSERVATEURS | | |
| Membres | vii | |
| Observateurs | viii | |
| Secrétariat | ix | |
| SOMMAIRE | 1 | |
| COMPTE RENDU DÉTAILLÉ | 7 | |
| Article 1 de l'ordre du jour - Discours liminaire | | |
| (a) Président | 7 | |
| (b) Autres membres du Conseil | 8 | |
| (c) Réactions | 10 | |
| Article 2 de l'ordre du jour | | |
| (a) Adoption de l'ordre du jour | 11 | |
| (b) Présentation du compte rendu | 11 | |
| Article 3 de l'ordre du jour - Rapport du secrétaire | | |
| (a) Présentation | 11 | |
| (b) Discussion | 12 | |
| Article 4 de l'ordre du jour - Perspectives budgétaires de Statistique Canada pour 1980-81 et au-delà, et incidences possibles sur les et territoires | | 14 |
| Article 5 de l'ordre du jour - Politique de Statistique Canada sur le recouvrement des frais | | 15 |
| Article 6 de l'ordre du jour - Plan à moyen terme de Statistique Canada | | |
| (a) Etat courant de la situation de Statistique Canada | 18 | |
| (b) Discussion des aspects régionaux, dont les rôles possibles des organismes statistiques des provinces et territoires | 20 | |
| - Communication de l'Ontario | 20 | |
| - Communication de l'Alberta | 22 | |
| Article 7 de l'ordre du jour - Recensements | | |
| (a) Recensement de la population et du logement | 24 | |
| (b) Recensements économiques | 27 | |
| (c) Usage des CAE de 1980 dans les recensements et les enquêtes futurs | 27 | |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Article 8 de l'ordre du jour - Changements apportés aux programmes de Statistique Canada et leur incidence sur l'accessibilité des données pour les organismes statistiques des provinces et territoires | |
| (a) CALURA | 28 |
| (b) Nécessité de consultation avec les provinces en vue du transfert de responsabilité des enquêtes à d'autres ministères fédéraux | 29 |
| (c) Continuation possible de l'enquête sur la profession des salariés (EPS) | 29 |
| Article 9 de l'ordre du jour - Données sur les petites régions | |
| (a) Formulaire court du recensement des manufactures et accès aux dossiers de Revenu Canada | 29 |
| (b) Nouvelle façon proposée pour l'utilisation des données fiscales sur les petites entreprises | 31 |
| Article 10 de l'ordre du jour - Politique de diffusion des données de Statistique Canada | |
| (a) Publication de données distinctes pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest | 32 |
| (b) Revue de la politique de diffusion générale des données de Statistique Canada | 32 |
| (c) Restrictions visant les informations fournies en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11 | 33 |
| Article 11 de l'ordre du jour - Examen du contenu et des procédures des réunions des comités fédéraux-provinciaux | 34 |
| Article 12 de l'ordre du jour - Autre affaires | 35 |
| <hr/> | |
| ANNEXE A - Rapport du secrétaire | 37 |
| ANNEXE B - Possibilités de recouvrement de fonds (Statistique Canada) | 47 |
| ANNEXE C - Questions fédérales-provinciales de recouvrement des coûts en statistique (C.-B.) | 75 |
| ANNEXE D - Notes pour la préparation, sous une forme normalisée, d'un énoncé de politique sur la publication des données | 81 |

ORDRE DU JOUR
SEPTIEME REUNION
CONSEIL CONSULTATIF FEDERAL-PROVINCIAL DE LA POLITIQUE STATISTIQUE
LES 26 ET 27 MARS 1980
SALLE COLONEL BY
CENTRE DE CONFERENCES DU GOUVERNEMENT
OTTAWA (ONTARIO)

1. Discours liminaire:
 - (a) Président;
 - (b) Autres membres du Conseil qui le désirent;
 - (c) Réactions aux discours liminaires.

2.
 - (a) Adoption de l'ordre du jour,
 - (b) Présentation du compte rendu.

3. Rapport du secrétaire:
 - (a) Présentation;
 - (b) Discussion.

4. Perspectives budgétaires de Statistique Canada pour 1980-81 et au-delà, et incidences possibles sur les provinces et territoires.

5. Politique de Statistique Canada sur le recouvrement des frais:
 - (a) Revue du document de discussion de Statistique Canada concernant les options possibles;
 - (b) Revue du document indiquant la position préférée des provinces.

6. Plan à moyen terme de Statistique Canada:
 - (a) Etat courant de la situation de Statistique Canada;
 - (b) Discussion des aspects régionaux, dont les rôles possibles des organismes statistiques des provinces et territoires.
7. Recensements:
 - (a) Recensement de la population et du logement;
 - (i) Possibilité d'un nouveau service de diffusion et de totalisations;
 - (ii) Recensement de 1981 - Etat de la situation et plan de diffusion des codes postaux, etc.;
 - (b) Recensements économiques;
 - (c) Usage du C.A.E. de 1980 dans les recensements et les enquêtes futurs.
8. Changements apportés aux programmes de Statistique Canada et leur incidence sur l'accessibilité des données pour les organismes statistiques des provinces et territoires:
 - (a) CALURA;
 - (b) Nécessité de consultation avec les provinces en vue du transfert de responsabilité des enquêtes à d'autres ministères fédéraux;
 - (c) Continuation possible de l'Enquête sur l'emploi des professions (E.E.P.).
9. Données sur les petites régions:
 - (a) Formulaire court du recensement des entreprises et accès aux dossiers de Revenu Canada;
 - (b) Nouvelle façon proposée pour l'utilisation des données fiscales sur les petites entreprises.
10. Politique de diffusion des données de Statistique Canada:
 - (a) Publication de données distinctes pour le Yukon et les Territoires du Nord-ouest;
 - (b) Revue de la politique de diffusion générale des données de Statistique Canada;
 - (c) Restrictions visant les informations fournies en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11.
11. Examen du contenu et des procédures des réunions de Comité fédéral-provincial:
 - (a) Généralités;
 - (b) Structure et efficacité des comités.
12. Autre

LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS

Membres

Statistique Canada

M. P.G. Kirkham (président)
Statisticien en chef du Canada

M. R.E. Drover (secrétaire)
Directeur, Assistance-utilisateurs

Terre-Neuve

M. G. Courage
Directeur
Services centraux de statistique

Ile-du-Prince-Edouard

M. J. Palmer
Directeur de la planification
et de la statistique
Ministère des Finances

Nouvelle-Ecosse

Md C. Conrad
Directeur, Services de statistique
Ministère du développement

Nouveau-Brunswick

M. C.R. Marks
Directeur, Recherche économique
Bureau du Conseiller économique

Québec

M. W. Bisreth
Coordonnateur
Direction générale
Bureau de la statistique du Québec

Ontario

M. O.M. Schnick
Directeur exécutif
Services centraux de statistique

Manitoba

M. W. Falk
Directeur
Bureau de la statistique du
Manitoba

Saskatchewan

M. R.C. McMahon
Directeur
Bureau de la statistique de la
Saskatchewan

Alberta

M. H. Ford
Directeur
Bureau de la statistique de
l'Alberta

Colombie-Britannique

M. W.P. McReynolds
Directeur exécutif
Bureau central de la statistique

Yukon

M. D. Munroe (absent)
Chef, Recherches et planification
économiques

Territoires du Nord-Ouest

M. R. Joyce
Bureau de la statistique
Secrétariat du Comité exécutif

Participants et observateurs

Statistique Canada

M. A. Bastien
Contrôleur
Direction des finances

M. A. Degagné
Directeur général
Direction des finances

M. D. Dodds
Directeur
Division du travail

M. I.P. Fellegi
Statisticien en chef adjoint
Secteur de la statistique sociale

M. A. Foti
Directeur
Division des finances des
entreprises

M. M. Francino
Directeur général
Politique, planification et
évaluation

M. L. Hill
Directeur adjoint
Division des industries
manufacturières et primaires

M. P. Hubert
Section des systèmes spatiaux
Recensement et enquêtes-ménages
Division de la méthodologie

M. G. Joshi
Politique, planification et
évaluation

M. G.R. Labossière
Statisticien en chef adjoint
Administration centrale

M. G. Leclerc
Statisticien en chef adjoint
Statistique économique

M. J. Léger
Directeur adjoint
Division des normes

M. J. Morin
Adjoint administratif du
statisticien en chef

M. D. Newson
Chef, Services consultatifs
Division de l'assistance-
utilisateurs

Mlle J.R. Podoluk
Directeur général
Recensement et enquêtes-ménages

M. L.E. Rowebottom
Statisticien en chef adjoint
Statistique des institutions et
de l'agriculture

M. B. Salley
Directeur général (Opérations)
Statistique économique

M. C. Rosen
Conseiller juridique

M. D.A. Worton
Statisticien en chef adjoint
Opérations régionales et
marketing

Bureau des relations
fédérales-provinciales

Md Linda Scott-Moorehouse
Politique sociale
Direction des opérations

Revenu Canada - Impôt

M. B. Abela
Directeur
Division de la statistique

M. N. Barclay
Division de la statistique

Nouvelle-Ecosse

M. M. Lloyd
Directeur
Division de la planification
communautaire

Nouveau-Brunswick

Mlle D. Saunders
Bureau du Conseiller économique

Québec

M. B. Robert
Direction des statistiques
sociales et de l'analyse
socio-économique
Bureau de la statistique du Québec

Ontario

M. K. Cheng
Conseiller technique supérieur
Liaison et services aux clients
Services centraux de la statistique

M. E.P. McCoy
Gestionnaire
Liaison et services aux clients
Services centraux de la statistique

M. A.W. Noseworthy
Agent de liaison
Services centraux de la statistique

Manitoba

M. G. Backeland
Directeur exécutif
Services administratifs et interne
Ministère du développement
économique et du tourisme

Alberta

M. C.A. MacKenzie
Sous-ministre adjoint
Budget et gestion
Trésorerie provinciale

Secrétariat

M. G.W. Brenton
Chef
Relations avec les utilisateurs
Division de l'assistance-
utilisateurs

M. E.M. McCamom
Coordonnateur
Secrétariat des conférences
Division de l'assistance-
utilisateurs

Md A. Pariseau
Relations avec les utilisateurs
Division de l'assistance-
utilisateurs

Md G. Pillozzi
Chef
Relations intergouvernementales
Division de l'assistance-
utilisateurs

M. G.C. Potter
Coordonnateur adjoint
Secrétariat des conférences
Division de l'assistance-
utilisateurs

SOMMAIRE

ARTICLE 1 DE L'ORDRE DU JOUR (Discours liminaire):

a) Président

Dans ses remarques d'ouverture, le président mentionne le fait qu'il s'agit de la dernière fois qu'il préside le Conseil et exprime sa gratitude pour les avantages et les expériences dont il a bénéficié dans ses rapports avec les membres du Conseil. Il mentionne les nombreux problèmes auxquels le bureau a dernièrement dû faire face et remarque avec satisfaction que les études récentes entreprises par le gouvernement ont loué sans réserve l'intégrité professionnelle de Statistique Canada et ont présenté des recommandations positives, la plupart d'entre elles à l'appui d'initiatives déjà en cours. Il déclare en conclusion qu'au cours des cinq dernières années il y a eu des réaffectations de ressources et des modifications des méthodes qui seront absolument nécessaires pour que le système statistique puisse répondre aux besoins des années 80.

b) Autres membres du Conseil

Une communication préparée par le Membre du Conseil pour le Yukon et lue par le Délégué des Territoires du Nord-Ouest expose le besoin qui s'est récemment fait sentir d'améliorer la base de données pour le Yukon ainsi que les problèmes qui se posent présentement. Le document présente un ensemble d'objectifs et un certain nombre d'événements, heureux et malheureux, impliquant les relations avec Statistique Canada. Le document mentionne une tentative d'obtenir une ordonnance statistique pour le Yukon, l'absence de reconnaissance du gouvernement du Yukon par le gouvernement fédéral à certaines reprises, les efforts visant à inclure le Yukon dans les programmes nationaux d'enquêtes économiques, les problèmes du courrier entre Statistique Canada et le gouvernement du Yukon, de même que des solutions de rechange proposées, y compris des mesures politiques en vue d'établir certaines priorités. En guise de conclusion, le document déclare que le Yukon devrait recevoir le même traitement que les provinces.

c) Réactions aux discours liminaires

En réponse à la communication du Yukon, Statistique Canada expose des propositions visant de nouveaux programmes et de nouvelles études destinés à accroître la base de données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de même qu'à améliorer l'opportunité et l'exactitude des données du recensement de 1981. Les secteurs où de nouveaux programmes sont à l'étude comprennent notamment une enquête sur la main-d'oeuvre et une enquête sur les prix à la consommation. Statistique Canada suggère que certaines questions doivent être renvoyées pour décision au palier politique car les membres du Conseil n'ont pas le pouvoir de résoudre ces questions dans les limites des autorisations et des mandats dont ils jouissent.

ARTICLE 3 DE L'ORDRE DU JOUR (Rapport du secrétaire)

a) Présentation

En présentant son rapport (voir l'annexe A), le secrétaire mentionne le Système de poste prioritaire, les articles décrivant la structure et les opérations des organismes statistiques des provinces et des territoires qui ont paru dans Infomat, de même que les accords et les dispositions de coopération avec les provinces. A propos des activités des comités, il mentionne quatre nouveaux comités qui ont tenu leur première réunion au cours de la dernière année. En outre, il propose à l'étude du Conseil des résolutions précises des Comités.

b) Discussion

On discute une résolution de la dernière rencontre du Conseil canadien de la statistique de l'état civil à propos des droits versés par Statistique Canada aux provinces et aux territoires pour les dossiers de l'état civil, et il est convenu que le Président du Conseil canadien de la statistique de l'état civil étudiera les progrès réalisés sur cette question. D'autres sujets sont discutés brièvement à cet article de l'ordre du jour: la fourniture de chiffres distincts pour les comptes économiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique; la

Note: Il est à noter qu'à de nombreuses reprises pendant la réunion du Conseil (et donc au présent Rapport) l'expression "les provinces" a été utilisée par des participants du fédéral et des provinces pour désigner à la fois les provinces et les territoires.

nécessité d'inclure toutes les résolutions des comités au rapport du Secrétaire; des échanges de personnel entre Statistique Canada et la Colombie-Britannique; l'opposition des provinces au principe du recouvrement des coûts; l'état des rapports sur les trois études portant sur Statistique Canada ordonnées par le Président du Conseil du Trésor; le groupe de travail sur la définition des objectifs de programme, de même que certaines expressions d'appréciation de la part des provinces et des territoires à propos des activités et des changements à Statistique Canada.

ARTICLE 4 DE L'ORDRE DU JOUR (Perspectives budgétaires de Statistique Canada pour 1980-81 et au-delà, et incidences possibles sur les provinces et territoires)

On présente une vue d'ensemble des budgets et des années-personnes de Statistique Canada pour l'année en cours et pour les années à venir, de même qu'une indication des orientations et des priorités pour l'avenir. On signale aux délégués qu'il n'y aura pas de nouveaux fonds pour des augmentations de programmes. Cependant, certains ajustements ont été faits pour financer le travail préliminaire sur l'enquête sur les dépenses des familles (FAMEX), le Recensement de l'agriculture de 1981 et le projet d'élaboration de l'enquête sur l'emploi. On exprime également l'espoir que le budget puisse connaître une légère augmentation au cours des quelques prochaines années, bien que pas à un rythme suffisant pour diminuer les pressions considérables que le bureau va connaître.

ARTICLE 5 DE L'ORDRE DU JOUR (Politique de Statistique Canada sur le recouvrement des frais)

Statistique Canada présente un document sur ce sujet exposant les produits et les services pour lesquels on croit que des droits devraient et pourraient être exigés, de même qu'une proposition de structure des prix ainsi que les méthodes et les systèmes financiers nécessaires à l'exploitation d'un tel système de recouvrement des frais (voir l'annexe B). Statistique Canada présente une vue d'ensemble des motifs pour lesquels le Bureau a entrepris de produire une politique de recouvrement des frais, y compris l'application et les premiers résultats des augmentations des prix des publications, et l'on demande des commentaires des provinces et territoires. Un document de discussion sur le sujet est également distribué par le délégué de la Colombie-Britannique (voir l'annexe C).

Les délégués des provinces et des territoires expriment des réactions diverses envers la proposition de recouvrement des frais, réactions allant du désaccord complet avec le principe jusqu'à une certaine somme d'encouragement, bien que la plupart des délégués soulignent que les organismes statistiques des provinces et des territoires devraient recevoir un traitement spécial. Un délégué provincial déclare ne pas être convaincu que le recouvrement des frais constitue une mesure appropriée et souligne que le problème est en fait que Statistique Canada n'est pas suffisamment financé pour répondre aux besoins statistiques du Canada et que ceux-ci devraient être signalés au gouvernement fédéral. On discute assez longuement de la définition large que donne le bureau du secteur privé de façon à inclure des usagers qui, de l'avis des délégués des provinces, devraient faire partie du secteur public.

ARTICLE 6 DE L'ORDRE DU JOUR (Plan à moyen terme de Statistique Canada)

a) Etat courant de la situation de Statistique Canada

On présente aux délégués une vue d'ensemble d'un programme prévu pour Statistique Canada pour les quatre ou cinq prochaines années. On déclare qu'il n'est guère probable que des sources importantes de financement nouveau soient disponibles au cours de cette période pour des initiatives importantes de programme, si ce n'est à la suite de programmes de partage des frais entrepris en accord avec un commanditaire ou un groupe de commanditaires quelconque. On souligne que Statistique Canada n'est pas en mesure, pour des raisons administratives, d'entreprendre de nouvelles initiatives importantes de programme pendant au moins les deux prochaines années à cause du travail qu'impliquera le recensement de la population et du logement et le recensement de l'agriculture. A part le FAMEX, le Projet de développement de l'enquête sur l'emploi et peut-être quelque chose dans le secteur des services et de la vente au détail, on déclare que le bureau entend mettre l'accent sur les programmes à frais recouvrables et sur le développement d'un rôle de leadership et de coordination.

A l'égard du rôle de leadership pour Statistique Canada, on informe les délégués que le bureau pense à des domaines comme les enquêtes volontaires et la fonction des fichiers. La discussion porte également sur le financement futur du système statistique et sur les rôles du Bureau et des provinces.

On insiste sur le fait que Statistique Canada sent le besoin de renforcer le processus de consultation et que l'on étudie une forme quelconque de conseil consultatif national sur la

statistique, groupe fédéral consultatif officiel, de même qu'un groupe consultatif commercial. On signale que le système consultatif provincial et territorial est le plus développé et le plus satisfaisant des mécanismes de consultation dont dispose le bureau.

b) Discussion des aspects régionaux, dont les rôles possibles des organismes statistiques des provinces et territoires

A cet article de l'ordre du jour, l'Ontario et l'Alberta présentent des communications en réponse à un document intitulé "Mise à jour du plan à moyen terme - Statistique Canada" distribué aux organismes statistiques des provinces à l'automne de 1979. Les communications de l'Ontario et de l'Alberta présentent des commentaires et soulèvent des questions quant aux divers aspects du document de mise à jour du Bureau.

Les provinces et les territoires soulignent qu'ils devraient participer à toute discussion aboutissant à la création de nouveaux organismes consultatifs. En outre, ils croient qu'au cours des années à venir, s'ils devaient participer à des programmes de production de données visant à compléter la production de Statistique Canada, il leur faudrait sûrement un certain soutien technique et méthodologique du bureau.

ARTICLE 7 DE L'ORDRE DU JOUR (Recensements)

a) Recensement de la population et du logement

On présente aux délégués un bref compte rendu de l'état des activités relatives à la planification du recensement de 1981 et les discussions comprennent la publicité, le financement, une conférence proposée pour l'automne de 1980 sur la question de savoir s'il faut ou non ajuster les évaluations de la population pour tenir compte des omissions du recensement, le rôle des organismes des provinces et des territoires, la distribution secondaire, la priorité des extrants imprimés du recensement, la définition des utilisateurs publics et privés de même que le projet de code postal. Les provinces et les territoires expriment une somme considérable de frustration et d'insatisfaction à cause du fait que certains problèmes très importants relatifs au recensement de 1981 n'aient pas été réglés.

b) Les recensements économiques

On informe les délégués que le recensement des manufactures aura lieu comme d'habitude et que Statistique Canada décidera si oui ou non il devrait y avoir un recensement du commerce et des services en 1982 ou 1983. On signale que le bureau espère que le gouvernement accueillerait plus favorablement des enquêtes majeures de ce genre pour lesquelles il existe un réel besoin périodique.

c) Usage des CAE de 1980 dans les recensements futurs

On signale que la Classification des activités économiques (CAE) de 1980 sera terminée et prête à entrer en application sous peu et qu'elle servira bientôt pour les recensements économiques. On signale cependant qu'il a été décidé que le recensement de 1981 serait codé d'après les CAE de 1970. A l'égard de la conversion des données des années antérieures sur la base des CAE de 1980, on informe le Conseil que Statistique Canada ne s'est pas encore occupé de ce problème.

Le bureau signale que les recensements des manufactures de 1979 et de 1980 seront probablement fondés sur les CAE de 1970 et que le recensement des manufactures de 1981 sera vraisemblablement le premier à être fondé sur les CAE de 1980.

ARTICLE 8 DE L'ORDRE DU JOUR (Changements apportés aux programmes de Statistique Canada et leur incidence sur l'accessibilité des données pour les organismes statistiques des provinces et territoires)

a) CALURA

On apprend aux délégués que le projet de loi visant à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers est mort au feuilleton de la Chambre et que le Parlement n'est présentement saisi d'aucun projet de loi, bien que Statistique Canada espère que des modifications à la Loi seront représentées et adoptées le plus rapidement possible.

Les provinces et les territoires demandent que la Loi comprenne des dispositions permettant de conclure des accords entre le bureau et leurs organismes statistiques concernant l'accès à des données particulières de CALURA. Le bureau convient que les préoccupations des provinces et des

territoires quant à l'accès seront portées à l'attention du ministre responsable de Statistique Canada avant qu'il ne présente le projet de loi et figurent aux documents de discussion à l'intention du Cabinet, le cas échéant.

b) Nécessité de consultation avec les provinces au vue du transfert de responsabilité des enquêtes à d'autres ministères fédéraux

Il est convenu que les points de contact provinciaux seront informés le plus tôt possible lorsque des accords en vertu de l'article 11 seront négociés avec des ministères de leurs gouvernements respectifs.

Statistique Canada signale qu'on ne prévoit pas à l'heure actuelle transférer d'autres activités de Statistique Canada à d'autres ministères fédéraux, comme le transfert déjà réalisé de la responsabilité de la statistique minière au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

c) Continuation possible de l'enquête sur la profession des salariés (EPS)

En réponse aux besoins exprimés du type de données que l'EPS fournit, Statistique Canada déclare que cette enquête comporte des problèmes techniques majeurs et que le bureau étudie d'autres façons d'obtenir des données sur les professions.

ARTICLE 9 DE L'ORDRE DU JOUR (Données sur les petites régions)

a) Formulaire court du recensement des entreprises et accès aux dossiers de Revenu Canada

La discussion porte sur le fait que Statistique Canada remplace les données de l'enquête par des données tirées de l'impôt sur le revenu, particulièrement dans le cas du recensement des manufactures, et sur les méthodes par lesquelles des données similaires sur l'impôt sur le revenu pourraient être obtenues pour les provinces. On présente une revue des mesures prises et des propositions avancées pour fournir ces renseignements aux provinces, et on discute des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi que de leur effet sur la capacité de répondre aux besoins exprimés des provinces en matière de renseignements sur des entreprises particulières.

La rencontre donne aux provinces l'occasion de discuter de ce sujet avec le directeur de la Division de la statistique, Revenu Canada (Impôt) qui est présent à la réunion et prend part aux discussions et il est convenu que les négociations se poursuivront entre Statistique Canada et Revenu Canada (Impôt) afin d'en arriver à une solution satisfaisante pour les provinces.

b) Nouvelle façon proposée pour l'utilisation des données fiscales sur les petites entreprises

On informe les délégués que Statistique Canada procède à la réévaluation de son utilisation des données fiscales et prépare une proposition sur l'exploitation des données de l'impôt sur le revenu afin de créer une base de données comportant des données financières sur les petites entreprises. Le bureau croit qu'il peut utiliser ces données de l'impôt sur le revenu pour étendre son programme et réaliser certains objectifs statistiques sans imposer un fardeau considérable aux répondants et sans dépenser beaucoup d'argent.

ARTICLE 10 DE L'ORDRE DU JOUR (Politique de diffusion des données de Statistique Canada)

a) Publications de données distinctes pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

Bien que Statistique Canada ait adopté comme politique, là où la chose est possible, de fournir des données distinctes pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, on signale qu'il y a encore certaines séries où les données pour les deux territoires sont combinées. Le personnel de l'organisme statistique des Territoires du Nord-Ouest a entrepris d'identifier ces séries de données pour Statistique Canada.

b) Revue de la politique de diffusion générale des données de Statistique Canada

Les délégués des provinces et des territoires reçoivent favorablement le document sur la politique de diffusion des données de Statistique Canada (voir l'annexe D). Cependant, on suggère que la pré-publication de certaines statistiques à l'intention des ministres fédéraux soit étendue aux ministres provinciaux. Le président souligne que, s'il n'en tenait qu'à lui, il n'y aurait aucune pré-publication, mais que les décisions sur la pré-publication ont été faites par le gouvernement de l'époque. Quant au moment de la publication, on signale qu'une étude des dates de publication des diverses séries de données est présentement en cours au bureau.

c) Restrictions visant les informations fournies en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11

On signale que certains des accords récents régis par l'article 11 comportaient des clauses permettant que les renseignements partagés servent non seulement à des fins statistiques, mais aussi à des fins de régie et d'administration.

Statistique Canada déclare que, au cours des années passées, les partenaires des accords ont bien géré les renseignements ce qui a permis au bureau d'adopter une attitude beaucoup plus libérale dans les négociations, particulièrement en étudiant ce dont les utilisateurs avaient besoin. Pour ce qui est des accords en vertu de l'article 10, on déclare que le bureau procède à l'évaluation des lois provinciales et des textes de loi afin d'essayer de permettre à d'autres organismes statistiques de se qualifier en vue d'accords régis par l'article 10.

Statistique Canada convient d'étudier la possibilité d'établir un accord permettant aux services statistiques de l'Ontario d'avoir accès aux données sur les minéraux présentement recueillies par le ministère fédéral de l'Energie, des Mines et des Ressources.

ARTICLE 11 DE L'ORDRE DU JOUR (Examen du contenu et des procédures des réunions des comités fédéraux-provinciaux)

On suggère que certains comités réussissent beaucoup mieux que d'autres, qu'il y a parfois trop de communications à sens unique de la part de Statistique Canada au cours des réunions des comités, que les ordres du jour et les documents sont parfois distribués trop tard pour permettre aux provinces et aux territoires de se préparer et que les objectifs de certains comités ne sont pas assez clairs. On déclare en outre que les provinces et les territoires devraient tenter de jouer un rôle plus actif en participant davantage à l'élaboration des ordres du jour, qu'ils devraient parler davantage de leurs propres activités, qu'on devrait faire plus grand usage des groupes de travail et qu'un plus grand nombre de documents devraient être distribués avant les réunions des comités.

Statistique Canada convient que le nouveau statisticien en chef devrait être mis au courant des points de vue des provinces et des territoires sur ce sujet et l'on suggère que lui ou elle pourrait être prêt à discuter davantage les problèmes ou à convoquer une réunion spéciale du Conseil afin de tenter de continuer à améliorer le système des comités fédéraux-provinciaux.

ARTICLE 12 DE L'ORDRE DU JOUR (Autres affaires)

Il y a une nouvelle discussion de CALURA en réponse à une lettre de Statistique Canada au bureau central de la statistique de la Colombie-Britannique.

Malgré quelques rares problèmes opérationnels et l'hésitation manifestée par certaines parties de Statistique Canada à employer le système pour envoyer de la correspondance et des documents aux points de contacts provinciaux, on convient que le système de poste prioritaire est très efficace.

On convient que la liste de toutes les résolutions des comités devrait figurer au rapport du secrétaire de l'an prochain.

On convient également, lorsque la chose est possible, de faire circuler les exemplaires des premières rédactions des procès-verbaux des comités pour permettre à ceux qui étaient présents de les corriger ou de les préciser.

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ

ARTICLE 1 DE L'ORDRE DU JOUR (Discours liminaire):

1 a) Président

Pour ouvrir la septième réunion, le président, M. Peter Kirkham, souhaite la bienvenue en ces termes aux membres des provinces et des territoires:

Je voudrais encore une fois souhaiter la bienvenue à mes homologues des provinces et des territoires à la septième réunion du Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique. Il me semble que c'était hier que je faisais état dans mes remarques liminaires de ma qualité de nouveau venu au rôle de président, mais c'est maintenant la sixième réunion que je préside et j'ai donc acquis pas mal d'ancienneté. Malheureusement, je n'aurai pas l'occasion de devenir le doyen du Conseil, puisque, comme vous le savez, ceci est ma dernière semaine de travail à Statistique Canada.

Avant d'aller plus loin, je voudrais souligner le grand plaisir que j'ai eu à travailler avec vous tous et avec vos prédécesseurs au cours des cinq dernières années. C'est un contact qui me manquera et qui m'a donné personnellement de nombreuses occasions d'apprentissage tout en constituant, bien sûr, un forum particulièrement important pour influencer en bien l'ensemble du système statistique dont nous faisons tous partie. Mais, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises depuis que j'ai annoncé ma démission comme Statisticien en chef, je vais simplement jouer un rôle différent dans le même système statistique et j'imagine bien que nos chemins continueront à se croiser de temps à autre.

Les cinq années que j'ai passées comme Statisticien en chef ont été très troublées et la presse nous a accordé une attention sans précédent, en négligeant souvent, évidemment, presque complètement notre apport positif à la communauté canadienne. Cela était peut-être dans une large mesure inévitable, étant donné le climat de notre époque et les problèmes très difficiles de nature technique et sociale qui continuent d'affecter de nombreux groupes et organismes qui s'efforcent de répondre à de nouveaux besoins et de s'accommoder des nouvelles limites qu'impose l'évolution de notre société.

Vous avez tous entendu citer mes paroles sur ce que je crois être les aspects improductifs et faussés de cette critique à l'égard du système statistique et de Statistique Canada en particulier - des critiques qui n'ont servi qu'à détourner l'attention de ce qui doit réellement être fait et qui ont sans raison sapé la confiance du public dans l'intégrité de nos produits et dans les gens dont le travail les rend possible. L'étude méthodologique confirme sans réserve notre intégrité professionnelle. Vous apprendrez également que le reste de l'organisme est essentiellement sain - nous avons bien sûr des problèmes, comme n'importe quel grand organisme dynamique et vivant - mais vous êtes les mieux placés pour connaître nos points forts et nos faiblesses. Malgré des fuites à la presse qui vont dans le sens contraire, tous les rapports insistent dans l'ensemble sur des recommandations positives, dont la plupart appuient et renforcent des initiatives déjà en cours. Il n'y a eu aucun changement spectaculaire d'orientation.

Quant à moi, je crois que les cinq dernières années ont été positives et que mes collègues et moi - avec votre aide dans beaucoup de domaines importants - avons réussi à réaliser les réaffectations des ressources et les modifications des approches qui seront absolument essentielles pour que le système statistique réponde aux besoins des années 1980. Le Conseil consultatif fédéral-provincial de la politique statistique en est un exemple. Lorsque j'ai assumé la présidence en novembre 1975, à la seconde réunion sous la nouvelle formule, nous travaillions avec un instrument de consultation fédérale-provinciale qui n'avait pas fait ses preuves. Depuis ce temps, nous avons lutté ensemble, parfois en nous exaspérant les uns les autres, mais toujours avec patience et honnêteté, pour accroître l'efficacité de l'instrument et pour l'utiliser sur des questions importantes qui nous concernent tous. On ne peut évidemment pas s'attendre à des progrès spectaculaires d'un mois à l'autre, mais si l'on considère les cinq années dans leur ensemble, nous pouvons tous nous sentir satisfaits de ce qui a été réalisé.

Pour en venir enfin à la rencontre d'aujourd'hui et de demain, nous avons un ordre du jour chargé et substantiel et j'aimerais assurer le libre échange de l'information et de l'opinion sur ces questions et, je l'espère, en arriver à une solution satisfaisante de nos différends.

1 b) Discours liminaire d'autres membres du Conseil qui le désirent

Le délégué des Territoires du Nord-Ouest (M. Joyce) annonce que le délégué du Yukon (M. Munroe) a été appelé à servir de juré et qu'il ne peut donc par être présent. M. Joyce présente le texte suivant au nom de M. Munroe:

M. Le Président, à cause d'événements récents, le gouvernement du Yukon procède présentement à l'évaluation de son programme statistique. Cela comprendra un examen critique du rôle de Statistique Canada dans le Territoire et particulièrement de la valeur et du succès du processus de consultation.

Je pense qu'il vaut la peine de mentionner cette évaluation pour que les provinces puissent connaître les critères qui seront utilisés, car certaines d'entre elles peuvent sentir le besoin d'une enquête semblable.

En premier lieu, je crois qu'il importe d'examiner les activités du Conseil consultatif. Au début, lorsque le Yukon a été inclus dans le Conseil, il n'était pas habituel qu'un ministère fédéral reconnaisse le territoire comme entité politique distincte au Canada. Pour cette raison, au cours des quelques premières années, le Yukon croyait qu'il devait participer surtout pour tirer parti de cette reconnaissance.

Il est cependant devenu manifeste que cette reconnaissance était uniquement artificielle.

Au début, jusqu'en 1977, la participation du Yukon se limitait surtout à écouter et à formuler des vœux pieux; par la suite, le besoin de nouvelles données a imposé une position beaucoup plus agressive.

En 1977, le Yukon s'est rendu compte qu'il devait améliorer sa base de données pour planifier des développements importants qui allaient bientôt se réaliser dans le Territoire. On a décidé de mettre le processus consultatif à l'essai afin de voir s'il était possible d'obtenir les services nécessaires par le moyen de la coopération et de la négociation. Il est à souligner que nous demandions uniquement des services que toutes les autres provinces prennent pour acquis et reçoivent gratuitement.

Nos objectifs peuvent se résumer comme suit:

- (1) accroître au Yukon la capacité de recueillir et de diffuser les statistiques sur le Territoire;
- (2) établir un engagement reconnu envers le Nord au sein de Statistique Canada;
- (3) reconnaître le gouvernement territorial du Yukon comme entité politique légitime de ce pays;
- (4) inclure le Yukon dans les grands indicateurs économiques du Canada, comme la population active et les prix; et
- (5) accroître la crédibilité du programme statistique du Yukon.

Parlons d'abord de l'accroissement de la capacité au Yukon. Nous croyions qu'il y aurait une amélioration lorsque l'on a établi le partage des coûts avec Statistique Canada en 1978. Je crois personnellement que cette expérience est une réussite - mais on m'a appris dernièrement que l'accord sera résilié. Ceci est regrettable et rendra également presque impossible toute coopération future au recensement, à l'enquête sur la population active, etc. Je dois également mentionner que l'on a demandé en octobre dernier la reconsidération de cette décision. La décision définitive vient d'être prise - trop tard pour modifier notre budget pour 1980-81. Ceci aura des répercussions politiques graves pour mon gouvernement.

Pour ce qui est d'un engagement reconnu envers le Nord, nous pensions aussi que cela aurait été réalisé par les efforts de Jim Scott. Cependant, nous nous rendons maintenant tous compte que cela n'était qu'une comédie. Une fois encore, le gouvernement du Yukon a été mis dans l'embarras.

L'objectif le plus facile à réaliser aurait dû être la reconnaissance de mon gouvernement en tant qu'entité politique légitime. Cela est censé s'être déjà produit du fait que nous soyons membres du Conseil depuis le début. Imaginez notre désarroi lorsque nous avons appris que le rapport Jim Scott avait été entrepris par un ministère fédéral. En outre, lorsque l'on a étudié le partage des frais pour le recensement, les négociations à l'égard du Yukon ont eu lieu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord - non pas avec le gouvernement du Yukon. J'espère que les autres provinces comprendront la gravité de ce fait.

La lutte pour inclure le Yukon dans les enquêtes économiques nationales, comme celle sur les prix et sur la population active, se poursuit. Je dois avouer, qu'après des efforts héroïques, on tient davantage compte de nos besoins. De fait, après si longtemps, il semble enfin que certaines solutions pratiques et, nous l'espérons, moins coûteuses, seront trouvées. Il faut cependant souligner qu'on ne parle pas encore de mise en oeuvre. Je suis certain qu'il y aura là un autre combat - qui ne sera probablement résolu qu'au niveau politique. Cependant, il est agréable de voir que l'on tient enfin compte de nous.

Le dernier point n'est pas le moindre: la crédibilité du programme statistique au Yukon. L'automne dernier, mon gouvernement a essayé d'adopter une ordonnance sur la statistique. Cette tentative a échoué pour deux grandes raisons: en premier lieu, la réaction totalement négative aux enquêtes obligatoires et en second lieu, ce qui est peut-être plus important, personne ne pouvait voir d'avantage à être relié à Statistique Canada. Je suis certain que vous êtes au courant des déboires du produit statistique au cours des quelques dernières années. Le rejet de notre ordonnance sur la statistique trahit ce piètre rendement. Alors, à quoi pensent les citoyens du Yukon lorsqu'ils pensent à Statistique Canada? En premier lieu, il y a la colère qui vient d'être obligé de fournir sans fins des statistiques sans rien recevoir en retour. En second lieu, il y a l'absence de toute tentative de la part de Statistique Canada d'inclure le Yukon dans ses grandes enquêtes économiques et en troisième lieu, l'absence de toute tentative de la part de Statistique Canada d'établir une interaction avec l'usager dans le Territoire. Je sais que c'est une vieille rengaine que de parler des visites au Yukon - mais il n'en demeure pas moins que, au cours de mes trois années à Whitehorse, je ne me souviens que de deux occasions où des fonctionnaires de Statistique Canada sont venus. Les fonctionnaires de mon gouvernement ont assisté à au moins cinq fois ce nombre de rencontres ici.

Finalement, il me faut mentionner toute une série de faits qui, s'ils n'ont pas une grande importance, n'en sont pas moins gênants. Par exemple, le problème permanent du courrier et le fait que des lettres soient adressées à la mauvaise personne. Il n'y a aucune excuse pour cet état de chose - et pourtant il se poursuit. J'ai reçu l'ordre du jour de cette réunion vendredi dernier - et en passant, il est adressé à Ralph Joyce. Cela signifie que je n'ai eu que deux jours pour l'examiner. C'est peut-être là le vrai problème de tout ce processus - les provinces ne peuvent jamais se préparer convenablement à ces rencontres.

Comme d'habitude, je me suis un peu étendu sur le sujet, mais je n'ai pas tellement d'occasions d'exprimer mes sentiments. Essentiellement cependant, je crois que vous pouvez voir que notre position n'a pas bougé de ce qu'elle était l'an dernier. Si vous examinez les faits, vous verrez que le Yukon ne semble pas faire de grands progrès en vue de la réalisation de ces objectifs. Nous aimerions pouvoir constater que le processus est productif. Nous croyions que les choses étaient en marche en 1978, mais cela semble s'être arrêté.

Je sais bien qu'on va me parler de budgets et de coupures, etc., mais je pense qu'il est temps d'évaluer de façon réaliste ce que nous tentons de réaliser ici. C'est ce que je fais et il serait peut-être bon que nous nous mettions tous ensemble à le faire sérieusement. A mon avis, il n'y a que trois options pour résoudre nos différends:

- (1) continuer de lutter;
- (2) rester sur la défensive et rejeter le processus; ou
- (3) tenter d'obtenir une solution politique pour rétablir les priorités.

Je sais que mon gouvernement est fatigué de la lutte. Mais nous ne voulons pas abandonner maintenant, parce que je crois qu'il y a des avantages à continuer pour les deux côtés. Cependant, il semble que la seule option raisonnable est d'entreprendre des discussions au palier politique. C'est une option que je préférerais ne pas avoir à prendre, mais à l'heure actuelle elle semble inévitable. Je pense que ce dont il s'agit vraiment ici, c'est l'intégrité de tout le processus. Je crois qu'il est temps que nous nous demandions honnêtement ce que nous essayons de réaliser. Dans le cas de Statistique Canada, je crois que cet organisme doit honnêtement se demander s'il a vraiment l'intention de collaborer et de servir. Pour ce qui est des provinces, nous devons nous demander si nous avons réalisé des progrès à ces réunions ou à cause d'elles.

Quant à moi, je dois me demander si mes demandes sont réalistes. Est-il réaliste d'être traité comme les autres provinces? Je crois que ce l'est.

Je crois qu'il est temps que nous nous mettions tous à évaluer ce que nous espérons réaliser ici; il est temps de mettre cartes sur table, de prendre des décisions et de prendre des mesures de sorte que, l'an prochain, on puisse peut-être réaliser des progrès réels.

1 c) (Réactions au discours liminaire du président et des membres)

En réponse à la question posée par M. Munroe, à savoir si oui ou non il y avait d'autres options que la voie politique pour résoudre les grands problèmes, M. Kirkham déclare qu'il n'est que réaliste de s'attendre à ce que certaines choses puissent être réglées dans le contexte des autorisations, des responsabilités et des mandats des membres du conseil et qu'il y ait des problèmes qui doivent être réglés au palier politique. Il ajoute qu'il peut comprendre l'inquiétude et la frustration de M. Munroe à ce qui semble être l'impossibilité d'obtenir tous les renseignements désirés. Cependant, du point de vue de Statistique Canada, il y a eu des efforts sérieux de faits et des mesures de prises pour régler les problèmes mentionnés par M. Munroe, non seulement dans le cas de l'indice des prix à la consommation, mais dans d'autres secteurs, comme l'enquête sur la population active, ainsi que d'autres sortes d'indicateurs économiques.

A propos du recensement, M. Kirkham déclare qu'il croit savoir qu'il y a des méthodes clairement définies et des prises de position politiques quant aux dispositions budgétaires vis-à-vis non seulement du gouvernement fédéral et des provinces, mais aussi des territoires. Il ne serait pas réaliste de s'attendre que, dans le cadre du système statistique, les membres du Conseil puissent faire autre chose que suivre les méthodes très clairement établies au palier politique. A l'égard du rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord dans les activités reliées au Yukon, il souligne que ce qu'il faut faire, c'est d'examiner le rapport entre le gouvernement fédéral et le Yukon à la lumière du rôle du ministère des Affaires indiennes et du Nord dans ce processus, et établir l'indépendance dont jouit Statistique Canada à l'égard de dispositions particulières. Il ajoute que, dans un sens, il sympathise avec certaines des frustrations de M. Munroe, mais que pour certaines sortes de problèmes, ce n'est à son avis que réaliste d'adopter la voie politique, car les autorisations et les mandats des membres du conseil ne leur permettent pas de résoudre de tels problèmes.

M. Fellegi (Statistique Canada) déclare qu'après les dernières réunions des comités fédéraux-provinciaux des recensements et de la statistique sociale, il comprend bien la situation du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et qu'il a personnellement consacré beaucoup de temps à essayer de voir s'il était possible de trouver des solutions aux problèmes de longue date à l'égard des enquêtes dans le Nord. Il ajoute qu'il a communiqué par téléphone avec M. Munroe et qu'il a maintenant trois documents qu'il est prêt à discuter avec lui. Un des documents a trait à une proposition très concrète pour entreprendre une enquête sur la population dans le Nord. Il explique que ceci ne produirait pas exactement les mêmes résultats que l'enquête sur la population dans le Sud, car il n'y aurait pas d'estimations mensuelles, étant donné que pour le faire il faudrait presque réaliser un recensement mensuel. Il déclare qu'on est en train d'établir les coûts d'une proposition réaliste pour le Nord et, bien qu'il ne dispose pas d'un budget à cette fin, il en a discuté avec M. Munroe et ils vont essayer de trouver les fonds nécessaires pour appliquer cette proposition.

M. Fellegi déclare aux délégués que son second point a trait à une demande que M. Munroe lui a faite à l'égard d'une certaine priorité pour le traitement du recensement de 1981. Il déclare que cette seconde proposition pour M. Munroe impliquerait une pré-publication allant d'une bonne année à une année et demie des données du recensement pour le Yukon.

La troisième proposition de M. Fellegi est d'explorer avec M. Munroe et M. Joyce la possibilité de mettre en oeuvre, en guise d'expérience pilote pour 1981, une évaluation des omissions du Recensement dans le Nord. En conclusion, M. Fellegi déclare qu'il voulait présenter ces trois propositions au cours de la réunion du Conseil parce qu'il ne voulait pas, à l'avenir, que ces propositions semblent avoir été élaborées sous pression en réponse à la déclaration de M. Munroe, alors qu'en fait elles sont le résultat d'une initiative qu'il a prise lui-même.

M. Leclerc (Statistique Canada) déclare aux délégués qu'il y a depuis une couple d'années des discussions à l'égard des devis d'une maquette d'un indice spécial des prix à la consommation. Il ajoute qu'il y a quelque temps il a envoyé une proposition à M. Munroe à propos de la mise sur pied d'un projet de recherche destiné à voir s'il serait possible d'avoir un indice des prix pour Whitehorse et un autre pour Yellowknife. Il déclare qu'il ne croit pas possible de construire un indice des prix à la consommation pour les territoires de la même façon que pour les autres villes et qu'il serait peut-être à propos de considérer Yellowknife et Whitehorse comme un territoire plus grand et d'établir un indice approximatif pour l'ensemble des territoires. Il ajoute qu'il est prêt à appuyer un bon projet de recherche pour déterminer la meilleure méthode.

M. Leclerc déclare également aux délégués que Statistique Canada continue à travailler très fort aux Comptes pour le Nord. Il déclare que les autres secteurs où des mesures sont prises sont ceux où il est possible de publier des données distinctes pour les territoires.

M. Falk (Manitoba) déclare qu'il aimerait obtenir un exemplaire du document sur la méthodologie sur lequel M. Fellegi travaille pour l'enquête sur la population dans le Nord. En outre, il déclare qu'il aimerait participer aux discussions que M. Fellegi pourrait avoir à l'égard d'une enquête pilote sur les omissions du recensement dans le Nord.

ARTICLE 2 DE L'ORDRE DU JOUR

2 a) Adoption de l'ordre du jour

M. Drover (Statistique Canada) déclare aux délégués qu'il a fait quelques modifications mineures à l'ordre du jour pour la commodité des gens qui viennent à diverses sessions de la réunion.

M. McReynolds déclare qu'il n'est pas commode que l'ordre des articles de l'ordre du jour soit modifié, car ses documents ont été organisés sous la forme de l'ordre du jour original et que, en général, il faut éviter les changements de dernière minute à l'ordre du jour lorsque la chose est possible. En réponse, M. Drover s'excuse et déclare qu'il essaiera de ne pas faire de tels changements à l'avenir.

2 b) Présentation du compte rendu

M. Drover déclare aux délégués que, à moins qu'il n'y ait des suggestions contraires, il aimerait à s'engager de façon générale à ce qu'un compte rendu relativement détaillé soit disponible dans une langue au bout d'un mois et dans les deux langues (publication) pour distribution dans six à huit semaines.

ARTICLE 3 DE L'ORDRE DU JOUR (Rapport du secrétaire):

3 a) Présentation

M. Drover déclare au Conseil que le secrétariat a essayé quelque chose de neuf en donnant une vue d'ensemble des activités et des changements à Statistique Canada, parce qu'il s'est passé tant de choses au cours de la dernière année.

A propos de son rapport (voir l'annexe A), il déclare que le système de poste prioritaire a été une bonne expérience malgré certains problèmes. Il remercie les délégués des provinces et des territoires de leur collaboration et de la promptitude des articles décrivant leurs organismes qui ont été publiés dans Infomat au cours de la dernière année. Il ajoute qu'un problème a empêché sa division d'avoir à sa disposition une liste des accords et des ententes coopératives avec les provinces pour fins de distribution, et que les listes par provinces seront vraisemblablement disponibles dans environ un mois.

A propos des activités des comités, M. Drover déclare que les comités de la statistique des entreprises, de la statistique sociale, de la diffusion et du développement de l'information ont tous été convenablement mis sur pied au cours de la dernière année.

Il déclare aux délégués qu'il a choisi deux ou trois résolutions pour fins de discussion. La première, émanant du comité du recensement, devrait être mise de côté pour discussion à l'article 7 de l'ordre du jour. Mentionnant une résolution du Comité de la statistique des minéraux relative aux paiements des frais de voyages des provinces et des territoires pour les rencontres à l'extérieur d'Ottawa, M. Drover explique que la méthode générale de Statistique Canada est de payer le déplacement des délégués jusqu'à Ottawa, ce qui non seulement diminue les dépenses qui seraient encourues si le personnel de Statistique Canada devait aussi se déplacer, mais aussi permet aux délégués des provinces et des territoires de traiter d'autres affaires avec les fonctionnaires de Statistique Canada à Ottawa.

M. Drover présente également à l'attention du Conseil deux autres résolutions, l'une provenant du Comité des comptes économiques provinciaux et l'autre du Conseil canadien de la statistique de l'état civil. A l'égard de cette dernière proposition, on propose de réaffecter les droits, qui sont payés chaque année par Statistique Canada aux provinces pour des renseignements d'état civil, à un usage déterminé par le Conseil canadien de la statistique de l'état civil.

En terminant, M. Drover déclare que certains des comités se sont réunis tard dans l'année et que donc certains rapports n'étaient pas prêts avant cette réunion du Conseil. Il espère que l'an prochain la plupart des réunions auront lieu au moins une couple de mois avant la réunion du Conseil.

3 b) Discussion

A l'égard de la proposition du Conseil canadien de la statistique de l'état civil, M. McMahon (Saskatchewan) demande une explication des droits relatifs à cette proposition.

En réponse, M. Rowebottom (Statistique Canada) déclare qu'il s'agit des droits que Statistique Canada paie aux provinces pour les dossiers d'état civil reçus sous une forme ou sous une autre, d'ordinaire sous la forme de microfiches. Il déclare que les membres du Conseil de la statistique de l'état civil aimeraient voir ces droits utilisés pour renforcer les processus de l'état civil dans leurs provinces. Il ajoute qu'il s'agirait en réalité d'une affectation des droits du revenu consolidé dans les provinces pour appuyer les activités des registres de l'état civil et que donc qu'il s'agissait en fait d'une question de compétence provinciale.

En réponse à une demande de renseignements supplémentaires quant à savoir à quoi serviraient ces fonds, M. Rowebottom déclare que la recommandation était en fait que les droits aillent non pas aux provinces, mais au Conseil de la statistique de l'état civil qui pourrait s'en servir à l'appui d'un système amélioré de statistique de l'état civil. La question de savoir si oui ou non les fonds seraient dépensés dans les provinces par les services de l'état civil ou si une partie d'entre eux seraient attribués à Statistique Canada pour les totalisations ou pour d'autres travaux que les services de l'état civil pourraient vouloir faire faire, serait déterminée chaque année par les membres du Conseil de la statistique de l'état civil. En conclusion, M. Rowebottom déclare qu'il est prêt à s'engager à voir si des progrès ont été réalisés à ce propos. M. Schnick (Ontario) déclare que la résolution du Comité des recensements relative à la distribution secondaire des données du recensement de 1981 par les points de contact des provinces et des territoires constitue une question d'importance, particulièrement pour l'Ontario, et sera de nouveau soulevée à l'article 7 de l'ordre du jour.

A l'égard de la résolution présentée par le Comité des comptes économiques des provinces, M. Joyce demande des précisions à l'égard de l'intention de la Colombie-Britannique que les données des comptes pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest soient inclus dans les chiffres pour la Colombie-Britannique.

En réponse, M. Leclerc déclare qu'il a été décidé que les données soient séparées. M. McReynolds ajoute qu'on s'est auparavant inquiété des différences entre les données produites par Statistique Canada et celles du gouvernement de la Colombie-Britannique. En conclusion, M. Leclerc déclare qu'une enquête a révélé que Statistique Canada avait auparavant sous-estimé les totaux de la Colombie-Britannique, mais qu'on a remédié à cette situation.

M. McReynolds suggère que le projet entrepris par M. Singh de son personnel sous la direction conjointe de M. Leclerc et de lui-même, de même que d'autres échanges de personnel entre son organisme statistique et Statistique Canada, soient ajoutés au rapport du secrétaire. Il déclare que ceci constituerait un bon exemple de collaboration fédérale-provinciale.

En outre, M. McReynolds déclare que le Comité de la statistique du travail a préparé 10 résolutions à ses dernières réunions et, comme le rapport du secrétaire déclare qu'aucune résolution de politique n'a découlé de cette réunion, il se demande si par la suite on a donné des instructions au Secrétaire à l'effet que le Comité ne voulait pas que ces questions soient soulevées à la réunion du Conseil.

M. Drover se dit d'accord avec M. McReynolds sur la question, concernant les échanges de personnel. A l'égard de la seconde question, relative au Comité de la statistique du travail, M. Kirkham suggère qu'il serait peut-être plus efficace d'étudier davantage les résolutions et, si la chose est jugée souhaitable, qu'elles soient soulevées à la rubrique des autres affaires plus tard au cours de la réunion. M. McReynolds se dit d'accord, ajoutant qu'il lui semble que bon nombre des résolutions concernaient des questions techniques. Cependant, il croyait savoir que le Comité voulait qu'elles soient portées à l'attention du Conseil.

M. McReynolds déclare qu'il se souvient qu'à la dernière réunion du Comité de la diffusion le Comité a préparé une résolution par laquelle il s'oppose en principe au processus de recouvrement des frais et cherchait non seulement à porter cette question à l'attention du Conseil mais aussi à faire immédiatement pression sur le bureau du Statisticien en chef pour porter ce sujet à l'attention du Ministre responsable de Statistique Canada.

En réponse, M. Worton (Statistique Canada) déclare qu'il ne se souvient pas qu'il y ait eu

une résolution officielle, mais qu'il se souvient certainement très bien que le Comité a exprimé ses inquiétudes et qu'il a donc entrepris de les transmettre au Statisticien en chef et au Comité exécutif, ce qui a été fait. Il suggère que la meilleure façon de traiter de ce problème serait que les membres du Conseil fassent inscrire leurs inquiétudes au procès-verbal de la réunion de façon à y attirer l'attention.

M. Falk demande des explications quant à l'état actuel de la publication du rapport sur la méthodologie ou du rapport Claus Moser. Il déclare que les provinces seraient très intéressées à recevoir un exemplaire du rapport lors de sa publication. En réponse, M. Kirkham souligne que les études ont été commanditées par le Ministre pour le Ministre et que donc ils appartiennent au Ministre. Il ajoute qu'il croit savoir qu'ils seront déposés et étudiés à la Chambre des communes. M. Kirkham signale donc que, en conséquence, il n'est pas autorisé à diffuser ces rapports aux délégués car il ne s'agit pas de ses propres rapports.

M. Joyce déclare qu'il désire remercier la Division de l'assistance-utilisateurs pour les envois généraux, particulièrement à l'égard des renseignements fournis sur le système statistique des Etats-Unis. Il déclare que ces renseignements se sont avérés très utiles. En outre, il exprime sa satisfaction à l'égard des progrès réels accomplis au cours de la dernière année. Il souligne la initiative très positives au sujet de l'indice des prix à la consommation pour le Nord ainsi que la réaction positive de M. Fellegi sur des questions relatives à l'enquête sur la population active et au recensement.

M. Marks (Nouveau-Brunswick) déclare au Conseil que, au cours des dernières années, il s'est inquiété de la qualité des données sur la population pour le Nouveau-Brunswick. Il déclare qu'il semble y avoir maintenant un changement d'orientation au sein de la Division de la démographie de Statistique Canada, changement qu'il considère comme positif et qu'il attend en particulier des améliorations aux estimations de la migration interprovinciale et des estimations intercensitaires de la population. A l'égard des données sur les petites régions, M. Marks déclare être heureux que Statistique Canada s'occupe de la question des données sur les petites régions, d'autant plus que le Nouveau-Brunswick n'a pas jugé bon de créer un organisme statistique. Il remercie Statistique Canada d'avoir rétabli le projet de la Division du revenu et des dépenses des consommateurs en vue d'estimer le revenu pour les comtés et les divisions de recensement.

M. McReynolds déclare qu'à son avis l'excellent service fourni aux membres du Conseil par le Secrétariat s'est amélioré considérablement depuis qu'il fait partie du Conseil. Cependant, il déclare qu'une chose qui semble avoir été négligée est la fourniture aux membres des provinces et des territoires de renseignements sur les rencontres internationales. Il déclare que ces renseignements avaient été fournis avant la dernière réunion du Conseil par M. Wisenthal (Statistique Canada), mais qu'au cours de la dernière année, cela s'est arrêté. Il demande s'il serait possible de recommencer. M. Drover déclare qu'on donnera suite à cette question.

M. Ford (Alberta) déclare que le rapport du secrétaire mentionne une évaluation des utilisateurs et un Groupe de travail sur l'établissement des objectifs du programme et il se demande s'il pourrait avoir des renseignements supplémentaires sur ce sujet. Il ajoute qu'il a été surpris d'entendre parler d'un tel développement, surtout puisqu'il n'était pas question de parler aux utilisateurs provinciaux.

En réponse, M. Francino (Statistique Canada) déclare aux membres du Conseil que le programme que Statistique Canada a entrepris constitue en fait une réaction aux pressions du Contrôleur général. Statistique Canada a adopté la position que, au niveau des divers programmes statistiques dont le bureau est chargé, les objectifs devraient prendre la forme d'une déclaration portant sur qui se sert des renseignements et à quelles fins. Par exemple, la mention pourrait être: "Utilisé par un gouvernement provincial pour l'administration de ses programmes sociaux". Il déclare que la première étape de cette opération est presque complétée et qu'on a parlé à tous les gestionnaires du bureau afin de savoir qui se sert des extrants et à quelles fins. Il ajoute que la seconde phase de l'opération impliquerait des consultations auprès des utilisateurs, y compris les provinces, quant aux utilisations qui leur sont attribuées. On leur demandera alors de collaborer à l'identification d'utilisations supplémentaires ou de corriger les idées fausses quant aux utilisations réelles des données. Il ajoute que les provinces pourraient sembler être des utilisateurs et qu'elles sont probablement des utilisateurs de presque tous les produits statistiques de Statistique Canada. En visitant les utilisateurs pour s'assurer que la liste des utilisations et des utilisateurs est complète, le groupe de M. Francino aimerait parler à l'utilisateur de ce point de vue. En d'autres mots, plutôt que de passer à travers une liste des choses qui lui ont été attribuées une par une, le groupe caractériserait pour l'utilisateur les utilisations faites des renseignements produits au bureau afin de voir si la description des utilisations est complète. En conclusion, il déclare qu'il s'agit d'une déclaration de documentation interne pour Statistique

Canada, qu'elle est manifestement fortement axée sur le bureau du Contrôleur général et qu'elle constituerait une base de documentation précieuse pour des fins de planification et de développement à l'avenir; enfin, Statistique Canada discutera ce programme avec les provinces plus tard au cours de l'année.

M. Falk demande si, en communiquant avec les provinces, M. Francino s'adressera aux points de contacts ou directement aux ministères en cause. En réponse, M. Francino déclare que, après avoir établi le plan du processus de consultation des utilisateurs, on en discutera avec les points de contact. Selon lui, son groupe visitera les principaux ministères en cause des gouvernements provinciaux, dans des domaines comme la santé et l'éducation, afin de vérifier ou de valider les utilisations. Cependant, les points de contact seront mis au courant avant les visites de ses intentions ainsi que de ce qu'il entendra discuter.

M. Schnick déclare à M. Francino que s'il s'adresse effectivement aux ministères et organismes des gouvernements provinciaux, il serait très utile pour les points de contact d'être tenus au courant des décisions et des résultats.

M. McReynolds rappelle à M. Francino que la loi exige en Colombie-Britannique que les relations avec Statistique Canada soient coordonnées par le bureau de M. McReynolds.

ARTICLE 4 DE L'ORDRE DU JOUR (Perspectives budgétaires de Statistique Canada pour 1980-81 et au-delà, et incidences possibles sur les provinces et territoires)

M. Labossière (Statistique Canada) ouvre la discussion en déclarant aux délégués que les perspectives budgétaires ne sont pas très encourageantes. Il déclare que pour l'exercice financier 1979-80, Statistique Canada dispose d'un budget d'exploitation net de \$115 millions et de 4,534 années-personnes. Au cours de l'année, le bureau a vu ses salaires coupés de 2 %, ce qui a pour effet de soustraire près de \$2 millions et 90 années-personnes de ce budget d'exploitation.

M. Labossière déclare que la situation pour 1980-81 est la suivante: un budget a été préparé par le Conseil du Trésor pour présentation au Parlement et ce budget est de l'ordre de \$123 millions et de 4,434 années-personnes. Il souligne que ceci représente une augmentation de \$10 millions, mais que ce montant couvre uniquement les facteurs inflationnaires, par exemple les révisions des salaires et les ajustements des prix des achats, et ne comprend aucune somme que ce soit pour les augmentations de programmes. Il ajoute que, même étant donné cette situation, lors de la préparation de ces budgets internes, le bureau a pu réaliser des ajustements minimums de façon à assurer environ \$1 million pour le début des travaux sur l'enquête sur les dépenses des familles (FAMEX), le travail préliminaire sur le recensement de l'agriculture et un certain travail sur le projet d'élaboration des statistiques d'emploi en sus du profil actuel des programmes. A l'égard du recensement de la population et du logement, M. Labossière déclare que les \$123 millions ne comprennent que \$6 millions comme base permanente pour l'infrastructure du recensement, les besoins estimatifs pour le recensement de la population et du logement pour 1980-81 étant de l'ordre de plus de \$16 millions. Ainsi donc, à ce moment, à l'égard des plans d'exploitation du bureau pour le recensement de 1980-81, il y a une lacune de \$10.3 millions. Il déclare que l'on est en train d'achever des dispositions contractuelles afin de recouvrer environ \$3.2 millions des cinq grands ministères fédéraux qui sont les principaux utilisateurs des renseignements du recensement et qu'il manque encore, en fonction des dispositions budgétaires qui ont été établies, environ \$7 millions à l'égard du recensement de la population et du logement en 1980-81. Il déclare que, selon les dispositions modifiées d'approbation budgétaire mises en place par le gouvernement progressiste-conservateur, les comités du gouvernement étaient responsables d'enveloppes, qui étaient des sommes globales visant à assurer les budgets de certains groupes de ministères. Il dit que, au sein du Comité dont relevait Statistique Canada, il y avait une réserve d'urgence d'environ \$10 millions à l'égard des besoins supplémentaires du recensement de la population et du logement. Il déclare que le bureau est présentement en train de négocier ceci avec le Conseil du Trésor.

M. Kirkham déclare aux délégués que, à long terme, il pense qu'il émergera des études en cours de Statistique Canada et de ses programmes un thème dominant: si le bureau conserve son niveau actuel de ressources, il y a un danger grave de dommages substantiels à long terme pour le système, particulièrement dans l'infrastructure soutenant les programmes statistiques. Il pense que ce thème dominant sera suffisamment visible au niveau où les budgets sont décidés pour qu'il n'y ait plus de coupures importantes du budget de Statistique Canada. Il ajoute que ceci ne signifie pas que le bureau ne continuera pas à fonctionner dans une situation budgétaire extrêmement serrée, mais qu'il s'agit d'augmenter le budget pour les besoins cycliques du recensement de la population et du logement et aussi, de façon plus générale, de permettre le remplacement d'une partie de l'infrastructure qui a dû disparaître dans le cadre des précédentes coupures budgétaires. Il s'agirait maintenant tout simplement de savoir de combien ceci pourrait être légèrement augmenté

année par année étant donné l'escalade permanente des demandes de renseignements. En résumé, il déclare que son pronostic, en termes de budget, est qu'il n'y aura pas une baisse continue, mais en fait un début de légère augmentation, bien que cela ne se fera pas à un rythme suffisant pour diminuer les très grandes pressions que le bureau va ressentir.

M. Courage (Terre-Neuve) demande si, à l'égard de la déclaration de M. Labossière portant sur une lacune de \$7 millions pour 1980-81, cela signifie que Statistique Canada a l'autorisation de faire le recensement, mais non le financement nécessaire. M. Kirkham répond que le bureau a reçu l'approbation pour le recensement et que les questions ont paru à la Gazette du Canada et qu'il y a donc une autorisation expresse de procéder à la sorte de recensement dont on a discuté et dont tous les délégués sont pleinement au courant. Il déclare que le niveau des dépenses est de l'ordre de \$80 millions et que, comme l'a dit M. Labossière, pour la prochaine année financière il faut quelque \$16 millions dont le bureau a présentement trouvé tout sauf environ \$6.8 millions. Il souligne qu'il y a un engagement envers le financement du recensement, mais que M. Labossière traitait du détail de l'affectation des ressources qui, pour une période donnée, n'avait pas été mise en place.

M. Falk demande si, étant donné les restrictions budgétaires, Statistique Canada définira précisément ses priorités en termes de ses programmes de telle sorte que les provinces puissent éventuellement fournir un apport. Il déclare que le Manitoba est d'avis que les statistiques de la population devraient être prioritaires et que l'on devrait accorder davantage d'importance aux industries des voyages et du tourisme de même qu'à la statistique du travail. A l'égard de l'enquête sur la profession des salariés, il dit que le Manitoba est d'avis que, lorsqu'un projet donné est critiqué, Statistique Canada ne devrait pas tout simplement abandonner l'enquête, mais devrait essayer de la rendre fiable. Il cite en exemple l'enquête sur la profession des salariés (EPS) et l'enquête sur les postes vacants (EPV). Il déclare que le Manitoba se préoccupe également de la statistique de l'énergie et du fait qu'il n'y a pas eu de réunion du Comité de la statistique de l'énergie depuis plusieurs années, bien qu'on lui ait appris qu'il y en avait une de prévue pour 1980. Il ajoute que ceci est une question importante au Manitoba, car le gouvernement du Manitoba a créé un ministère des Mines et de l'Energie alors que le Manitoba n'avait auparavant qu'un Conseil de l'Energie. Il conclut en disant que sa principale préoccupation est de savoir si Statistique Canada, étant donné la situation budgétaire, peut indiquer de façon explicite aux points de contact les priorités des divers secteurs.

En réponse, M. Kirkham suggère que la discussion des priorités soit entreprise à l'article de l'ordre du jour traitant du plan à moyen terme. Cependant, compte tenu de la situation budgétaire actuelle, l'opinion générale à Statistique Canada est qu'il n'y a pas beaucoup de marge de manoeuvre et qu'on ne devrait pas s'attendre à des changements spectaculaires en termes de programmes.

Pour ce qui est de l'EPS, M. Kirkham souligne que, contrairement à ce que l'on semble penser à l'extérieur du bureau, le programme n'a pas été coupé parce qu'il était controversé, mais bien en réaction directe à la situation budgétaire. Il déclare qu'il ne nie pas que la priorité accordée à ce programme traduisait le jugement du bureau quant à la qualité des données et à leur utilité pour les usagers. Cependant, s'il n'y avait pas eu de coupures budgétaires, Statistique Canada serait probablement toujours en train de travailler à ce programme et d'essayer de le rendre utile à divers utilisateurs. Il déclare que, de même, l'EPV a aussi été victime des coupures budgétaires.

ARTICLE 5 DE L'ORDRE DU JOUR (Politique de Statistique Canada sur le recouvrement des frais)

M. Worton (Statistique Canada), présentant un document distribué sur ce sujet (voir l'annexe B), déclare aux délégués qu'il comprend essentiellement deux parties distinctes, l'une sur les activités et services qui pourraient faire l'objet de recouvrement des frais dans le cadre de programmes nationaux ou de base, alors que la seconde porte sur le détail concret de ce qu'il faudrait faire des recettes découlant de la mise en oeuvre d'une telle politique. Il déclare que quelques notes au début tentent de relier les deux parties.

M. Worton souligne qu'une des principales préoccupations du nouveau Ministre lorsqu'il s'est chargé de Statistique Canada l'été dernier semble avoir été le recouvrement des frais et que cela se fondait sur la philosophie assez bien comprise de ce gouvernement qui était de maintenir les coûts des services publics au minimum. Dans le cas de Statistique Canada, il dit que le gouvernement se rendait compte que le bureau s'occupait essentiellement de fournir un bien gratuit mais, en même temps, qu'il y avait marginalement de nombreuses occasions de recouvrer les frais des usagers qui en profitaient le plus. A la lumière de cette constatation, on a demandé au bureau d'entreprendre une étude sur les possibilités de recouvrement des frais.

M. Worton déclare que l'effet des augmentations des prix des publications n'a pas été aussi

nuisible qu'on aurait pu s'y attendre et que le volume des ventes des publications n'a pas, jusqu'ici, diminué de façon dramatique. A cause des augmentations assez draconiennes des prix unitaires, les recettes ont augmenté de façon substantielles.

A l'égard de domaines autres que la vente des publications qui pourraient être susceptibles de droits, M. Worton déclare que le gouvernement semble préparé à aller assez loin dans ce domaine. A un certain moment, Statistique Canada a même élaboré les cibles précises de recouvrement des frais, car il semblait que c'était la seule façon de sauver certains éléments du programme alors que l'alternative semblait être de laisser tomber certaines activités ou d'essayer de les rendre rentables. Statistique Canada s'apprêtait à présenter un rapport au Ministre d'alors lorsque le gouvernement est tombé. Le bureau a alors décidé de se préparer à discuter des avantages et des désavantages de toute une gamme d'options à l'égard du recouvrement des frais. M. Worton signale que ces options ne pouvaient s'analyser en étapes discrètes, mais qu'elles étaient plutôt un continuum allant d'un service complètement gratuit pour tous jusqu'à l'autre extrême, qui consiste à rendre toute l'opération dépendante du recouvrement des frais. Il ajoute que cette dernière solution a été proposée à l'occasion et que l'on est allé jusqu'à suggérer que le bureau devienne, en fait, une société de la Couronne et vende ses services. Il ajoute que M. Stevens n'allait pas jusque là.

M. Worton déclare aux délégués que le bureau s'occupe activement d'élaborer toute la gamme des options tant en termes des arguments philosophiques qu'en matière de propositions pratiques. Il déclare qu'à son avis personnel une certaine forme de recouvrement des frais est installée à demeure et qu'elle devra probablement être plus explicite et moins aléatoire que par le passé. Il ajoute que la mesure dans laquelle Statistique Canada choisissait par le passé d'exiger ou de ne pas exiger de frais pour ses services était laissée plus ou moins à la discrétion du bureau et que plus on dépensait pour la diffusion gratuite, moins il y avait d'argent pour les activités essentielles des programmes. Selon lui, le bureau ne peut plus se permettre de faire ainsi et il est plus vulnérable au sens que son budget sera examiné; il sera très difficile pour Statistique Canada de plaider le manque de ressources, si l'on se rend compte que le bureau a un ensemble de politiques assez large lorsqu'il s'agit des frais exigés pour les services. Il déclare que, pour la planification de la diffusion, il faudra élaborer des directives pour chaque classe de services et pour chaque classe d'utilisateurs.

M. Worton souligne que le document de Statistique Canada expose surtout des classes ou des bases d'établissement des prix des services. Il ajoute qu'il y a et qu'il continuera d'y avoir un certain nombre de services gratuits. Il déclare par exemple que l'on ne va certainement pas exiger des frais pour traiter de simples demandes par téléphone, par lettre ou par visite aux huit centres régionaux de référence. Cependant, il note qu'il y a toute une gamme de services qui ne coûtent pas très cher individuellement mais qui peuvent cumulativement taxer les ressources et pour lesquels le bureau devrait tenter d'établir un prix nominal. En outre, il y a d'autres classes de services pour lesquels le bureau devrait exiger des frais réguliers ou même supérieurs.

M. Worton déclare aux délégués que le travail d'évaluation des recommandations dans ce domaine se poursuit et qu'il recherche l'apport des provinces et des territoires; il est prêt à leur donner le temps nécessaire pour répondre au cours des quelques prochaines semaines. Il déclare qu'il a repéré deux secteurs d'un intérêt particulier pour les provinces, le premier étant les secteurs où les ministères provinciaux fournissent des données à Statistique Canada et le second ayant trait aux points de contact, même lorsqu'il n'y a aucun accord de travail réciproque. Dans ce dernier cas, il déclare que le bureau doit toujours reconnaître le principe que les points de contacts sont des partenaires dans l'ensemble du système et que l'échange des fonds et la tenue de livres entre eux devraient se réduire au minimum. Il déclare donc vouloir faire preuve d'une modération considérable lorsqu'il s'agit de leur imposer des frais.

M. McReynolds présente son document sur le recouvrement des frais (annexe C) qui, déclare-t-il, a été préparé à la demande du Comité fédéral-provincial sur la diffusion. Il déclare que, depuis la dernière réunion du Comité de diffusion, un certain nombre d'événements importants ont eu lieu, y compris le changement de gouvernement (et de ministre), au niveau fédéral de même que le passage du recouvrement des frais à l'aspect plus large de génération de recettes. Selon lui, le document de la Colombie-Britannique, sur lequel il a mis la mention "projet - pour discussion seulement", devrait être traité encore davantage dans ce contexte maintenant que Statistique Canada a fourni de nouveaux renseignements quant à sa vue d'ensemble de la situation et quant à ses intentions. Ainsi, dit-il, le document ne doit pas être considéré comme la position officielle de la Colombie-Britannique sur la question du recouvrement des frais, mais uniquement comme un document de discussion à l'intention des délégués des provinces. Il déclare qu'un secteur important dont le document de la Colombie-Britannique ne traite pas et qui n'est pas traité assez en détail par le document de Statistique Canada comporte certaines questions d'ensemble ayant trait à des choses comme les études des coûts et des avantages de certaines propositions. Il déclare avoir des inquiétudes

générales quant aux répercussions possibles du fait de rendre les renseignements moins disponibles. Il ajoute qu'il est très préoccupé de l'affectation rationnelle des ressources et des répercussions du fait de rendre les renseignements sur l'économie moins facilement disponible à ceux qui affectent ces ressources. En outre, il souligne qu'il n'y a aucune justification pour le transfert des coûts d'un palier de gouvernement à un autre pour maintenir les programmes statistiques. Il déclare qu'il se demande s'il n'est pas temps de tenir une conférence des ministres responsables des statistiques pour faire face aux problèmes qui sont de nature politique.

M. Bisreth (Québec) déclare que, en attendant une étude plus détaillée et l'approbation de la position du Québec par le nouveau directeur général du Bureau de la statistique du Québec, qui devrait être nommé bientôt, il est plutôt d'accord avec la plupart des propositions présentées dans le document de Statistique Canada sur le recouvrement des frais. Cependant, il déclare que, étant donné le rôle que les organismes provinciaux jouent dans le système statistique, ils devraient recevoir un traitement de faveur.

M. Schnick conseille à Statistique Canada de ne pas se décourager à l'idée du recouvrement des frais parce que l'expérience de trois ans d'un tel système en Ontario s'est avérée assez bonne. Il déclare qu'il est tout à fait possible de survivre avec des méthodes de recouvrement des frais ou de génération de recettes et que, d'après son expérience, cela aide plutôt la direction à se concentrer sur des travaux importants pour lesquels les principaux clients sont prêts à payer. Il déclare que, en termes de visibilité, son organisme est maintenant plus visible que par le passé.

M. Schnick déclare qu'il n'a pas eu l'occasion de discuter du document de Statistique Canada sur le recouvrement des frais avec ses utilisateurs, et il demande au bureau de ne pas introduire dans ce domaine de politiques qui risqueraient d'appauvrir les organismes statistiques des provinces et des territoires. Il ajoute qu'il ne faut pas faire d'équation entre les utilisateurs provinciaux en général et les points de contact, mais que les points de contact sont en situation particulière en ce qu'ils travaillent à la fois pour Statistique Canada et pour les ministères des gouvernements provinciaux. Il demande alors que les organismes statistiques des provinces et des territoires soient traités comme des partenaires dans le système statistique, avec une situation privilégiée. En conclusion, M. Schnick demande si Statistique Canada voudrait bien préciser, dans la mesure du possible, ce qui risque d'être couvert par la réciprocité avec les provinces.

M. Falk déclare au Conseil que le Manitoba présentera plus tard ses commentaires sur le document de recouvrement des frais de Statistique Canada. Il déclare qu'il serait utile que Statistique Canada précise davantage les répercussions des propositions de recouvrement des frais pour les points de contact et les ministères provinciaux.

M. Ford déclare qu'un secteur très important qui n'a pas été mentionné au document de Statistique Canada sur le recouvrement des frais est la question de la distribution secondaire.

M. Courage souligne que les points de contact provinciaux devaient être traités différemment à l'égard du recouvrement des frais.

M. McMahon déclare s'opposer publiquement et catégoriquement à la politique de recouvrement des frais. Selon lui, cette politique ne fait pas économiser d'argent au gouvernement, mais se contente de déplacer les coûts d'un palier de gouvernement à un autre.

M. McReynolds déclare trouver choquante la position financière du document du bureau sur le recouvrement des frais, en ce qu'il ne reconnaît pas l'existence des provinces et encore moins celle des organismes statistiques provinciaux. Il déclare que l'autre partie du document est raisonnable en ce qu'elle semble bien tenir compte de la façon de réaliser la génération des recettes et le recouvrement des frais par Statistique Canada. Cependant, il dit que le document ne traite pas vraiment de la question de savoir si oui ou non la chose doit être faite. Il dit que, s'il était nécessaire et souhaitable de recouvrer les coûts, certains aspects du processus statistique devraient être rattachés au secteur privé plutôt qu'au secteur public. En conclusion, il déclare ne pas être convaincu que le document de Statistique Canada constitue une ligne de conduite souhaitable et il croit que le véritable problème est que Statistique Canada n'est pas assez bien financé pour répondre aux besoins statistiques du Canada et que ceci devrait être porté à l'attention du gouvernement fédéral.

Dans sa conclusion, M. Worton déclare aux délégués que le document de Statistique Canada n'est qu'un premier essai, qu'il est à la fois incomplet et provisoire pour ce qui est des problèmes traités. Il ajoute que certains problèmes ont effectivement été omis. Il dit qu'il a remarqué en feuilletant le document de la Colombie-Britannique que celui-ci traite à bon droit de la distinction entre les statistiques générales et les statistiques spéciales, ce qui constitue une étape préli-

minaire logique aux questions dont traite Statistique Canada dans son document. A l'égard de l'appui de M. Schnick pour le principe de recouvrement des frais, M. Worton s'en déclare encouragé et il convient que les points de contact devraient recevoir un statut particulier en comparaison des autres ministères provinciaux. A l'égard du commentaire de M. McMahon, M. Worton déclare qu'il ne peut être d'accord, parce que le principe du recouvrement des frais n'est pas vraiment dirigé contre les provinces et qu'il est vraiment exagéré de dire que l'on est contre la philosophie dans son ensemble et qu'on n'y voit ni rime ni raison. Il ajoute qu'à son avis il y a des droits légitimes qui pourraient être perçus des utilisateurs spécialisés du secteur privé et du gouvernement fédéral. Se portant à la défense de la partie financière du document de Statistique Canada, M. Worton signale que ceci est un apport très utile à ce stade, car le document définit clairement et explicitement certaines des implications en termes de dispositions purement financières.

En conclusion, M. Worton déclare que Statistique Canada ne pouvait pas être trop dogmatique quant à ce qu'on essayait de faire à l'égard des points de contact parce qu'on attendait leur apport. Il ajoute que, pour obtenir l'apport des membres du Conseil, il est prêt à tenir des réunions dans l'Est et dans l'Ouest avec deux ou trois membres de son groupe de travail pour discuter certaines idées, particulièrement la question de la distribution secondaire des résultats du recensement.

M. Joyce déclare qu'il suppose que la mention figurant à la partie financière du document du bureau, où la définition du secteur privé inclut les gouvernements provinciaux, fera l'objet d'une révision. M. Worton répond qu'il a traité de ces points dans l'introduction du document.

M. McReynolds déclare qu'il trouve cette définition du secteur privé non seulement incorrecte mais aussi outrageante, et il espère qu'elle sera rectifiée immédiatement. Il ajoute que quand il parle du secteur public, il veut parler non seulement du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais des municipalités, des hôpitaux, des conseils scolaires, des universités, des sociétés de la Couronne et de nombreuses autres composantes de ce qui est véritablement le secteur public en Colombie-Britannique. M. McReynolds et M. Ford déclarent que leurs organismes statistiques desservent les besoins statistiques non seulement des usages susmentionnés du secteur public, mais aussi du secteur privé de leur province.

ARTICLE 6 DE L'ORDRE DU JOUR (Plan à moyen terme de Statistique Canada):

a) Etat courant de la situation de Statistique Canada

M. Francino déclare aux délégués que le document intitulé "Mise à jour du plan à moyen terme" a été distribué au cours de 1979 et qu'il suppose donc que les membres du Conseil sont au courant du contenu de ce rapport. Il dit qu'il va essayer de traiter de ce qui, à son avis, composera le programme de Statistique Canada pour les quatre ou cinq prochaines années.

Pour la période allant de 1980 à 1982 (les deux prochaines années financières) il déclare que le bureau sera extrêmement occupé par les recensements de la population et de l'agriculture et il ne voit guère de place pour les initiatives majeures de programme au cours de cette période. Il ne lui semble guère probable que des sommes substantielles soient disponibles soit au cours de cette période soit par la suite pour financer de telles initiatives. Cependant, bon nombre d'autres initiatives de programme ont été assez largement discutées, notamment l'enquête FAMEX que le bureau espère réaliser pour l'année de référence 1982, quelque chose dans le secteur des services et de la vente au détail et le projet d'élaboration d'enquête sur l'emploi. Il ajoute que le bureau a passé au crible les choses pour lesquelles il demande des fonds et que le Conseil du Trésor a utilisé un crible encore plus fin pour accorder des fonds et que, donc, ces deux facteurs ont imposé des limites sérieuses au programme du bureau.

M. Francino déclare qu'il ne prévoit guère de financement nouveau après la période 1980-82, à moins que ces fonds ne proviennent de programmes de partage des frais entrepris en accord avec un commanditaire ou un groupe de commanditaires. Bref, Statistique Canada ne veut pas, pour des raisons administratives, entreprendre de grandes initiatives de programme au moins pour les deux prochaines années à cause des recensements, et ne s'attend pas vraiment à recevoir de nouvelles sommes importantes même après cette période. Ainsi donc, ajoute-t-il, pour les cinq prochaines années l'accent sera mis sur des programmes à recouvrement des frais autres que le recensement et sur quelques initiatives déjà mentionnées, comme FAMEX, et sur un rôle de leadership et de coordination.

Selon M. Francino, ce rôle de leadership et de coordination est normalement considéré comme une activité à rendement élevé où l'on obtient des répercussions considérables pour des dépenses relativement minimales. Selon lui, le devoir du bureau est d'être un chef de file plutôt qu'un exécutant.

M. Francino a repéré un certain nombre de domaines où Statistique Canada va devoir assumer un rôle de chef au cours des quatre ou cinq prochaines années. En premier lieu, il déclare que le bureau prévoit entraîner le reste du système statistique à se fier dans une certaine mesure sur le bénévolat, bien que le bureau ne soit pas enthousiasmé à cette idée. Il considère cependant que les pressions politiques en vue des enquêtes volontaires dans le secteur des enquêtes ménages et, même dans une certaine mesure dans le secteur des entreprises, seront absolument irrésistibles dans les années à venir. Il signale que Statistique Canada va établir un précédent qu'il reviendra de plus en plus aux organismes provinciaux de suivre. En second lieu, dans le domaine de la jonction des fichiers, il déclare aux délégués qu'il n'a pas encore vu de textes de loi sur la protection de l'intimité traitant directement de cette question, mais il croit que cela pourrait venir. Il déclare que Statistique Canada prévoit diriger le débat sur ce sujet en faisant valoir que, dans le cadre du système statistique, la nécessité de la jonction des fichiers et les risques qu'elle comporte ne sont pas les mêmes que dans le système administratif. Ainsi, dit-il, le bureau va tenter de faire valoir, au nom de tous les bureaux de la statistique, que la jonction des fichiers à des fins statistiques ne constitue pas la même menace à l'intimité que la jonction des fichiers pour des fins administratives. Il ajoute qu'il n'a pas très hâte de lancer le débat, parce que cela n'est pas encore devenu une préoccupation centrale du gouvernement et que, pour diverses raisons, il prévoit que le débat sera difficile.

A l'égard des lois sur la liberté d'accès à l'information, M. Francino déclare qu'il ne pense pas que de telles lois constituent une menace particulière pour les bureaux de la statistique, et même qu'elles peuvent présenter certains avantages.

M. Francino déclare que Statistique Canada constate également le besoin de renforcer le processus consultatif, car il semble qu'une certaine forme de conseil consultatif national de la statistique soit nécessaire et il est certainement nécessaire de revoir la structure consultative fédérale. Il ajoute que selon lui la structure consultative provinciale est la plus développée et la plus satisfaisante des mécanismes de consultation dont dispose le bureau. Il dit que le bureau prévoit certainement étudier la possibilité d'un conseil consultatif commercial, une certaine forme de groupe consultatif fédéral ainsi que le besoin de justification d'une certaine forme de conseil national consultatif de la statistique.

A l'égard du partage des coûts et de la question de savoir qui paie le système statistique, M. Francino déclare au Conseil qu'il entrevoit l'élaboration d'un budget statistique qui serait dépensé en partie par Statistique Canada et en partie par les gouvernements provinciaux. A son avis, il n'importe guère de savoir dans quel budget les fonds apparaissent, à la condition qu'on sache pourquoi ils y ont été placés. Ainsi, le moment de mettre fin à un programme serait lorsque l'utilisateur ou le groupe d'utilisateurs principal a une autre priorité. En résumé, il dit qu'au cours des quelques prochaines années, Statistique Canada s'attachera intensément à la rationalisation du programme existant et des expansions de ce programme au moyen d'un système explicite d'affectation des coûts. Toute expansion importante de programme à moyen terme ne se produirait, à son avis, que parce que quelqu'un aurait été préparé à produire une justification des coûts pour ce projet et à acquérir des fonds suffisants. Il croit que ceci aboutirait à un système statistique qui réagirait mieux aux priorités et aux utilisateurs.

M. Falk demande comment M. Francino voit le rôle des données sur les petites régions. M. Francino répond qu'à son avis on pourrait optimiser, à un certain niveau de coût, l'utilité des données présentement produite pour les petites régions. Il croit qu'il existe des régions où l'on pourrait produire davantage à très peu de frais supplémentaires, mais parfois les occasions semblent plus importants qu'elles ne le sont en réalité. Après cela, les expansions des bases de données des petites régions deviendraient une question d'affectation directe des coûts et quiconque voudrait de nouvelles données pour de petites régions serait obligé de trouver de l'argent pour les payer. Enfin, il ne croyait pas qu'au cours des quatre ou cinq prochaines années, ou même des quarante prochaines années, il y aurait une grande expansion des enquêtes par échantillon ou des recensements, ne serait-ce qu'à cause de la question du fardeau de réponse.

M. Palmer (Ile-du-Prince-Edouard) souligne qu'on n'a pas mentionné la possibilité de réductions du service; il lui semble que si l'on établit un système où l'argent devient un facteur très important, avec un nouveau système d'évaluation et une nouvelle structure de gestion comportant des conseils consultatifs, etc., il y aura nécessairement une reformulation des priorités et certains changements très substantiels. Il s'étonne que, étant donné tous les changements proposés, M. Francino semble croire que le produit sera néanmoins livré et à peu près sans changement. Il ne comprend pas comment il pourrait en être ainsi.

M. Francino réplique qu'il s'est produit quelque chose d'intéressant dans le système statistique fédéral - au moins à Statistique Canada - au cours des quatre ou cinq dernières années. Il dit que les fonds qui auraient pu servir, hypothétiquement, à d'autres choses ont disparu et que la grande majorité des sommes présentement dépensées par le bureau pour la statistique sont dépensées à des choses qui ne risquent pas de subir des modifications importantes au cours des quatre ou cinq prochaines années. Il ajoute que les dépenses très considérables du bureau se situent présentement dans des domaines comme le commerce extérieur, l'enquête sur la population active, le recensement de la population et du logement, l'IPC et que l'argent permettant de faire de nouvelles choses a disparu dans une large mesure.

M. McReynolds demande si M. Francino se rend compte de la difficulté qu'il y aurait d'amener les douze gouvernements à marcher au pas. Celui lui semble rêver en couleur que de penser qu'il pourrait y avoir un déblocage conceptuel et que soudainement le statu quo serait modifié de telle sorte qu'on en vienne à un accord par lequel certains coûts seraient assumés par les gouvernements provinciaux.

En réponse, M. Francino dit que la plupart des choses qui se font maintenant ont manifestement une grande priorité permanente soit pour le gouvernement fédéral, soit pour les gouvernements provinciaux, soit pour les deux paliers de gouvernement. Quiconque voudrait proposer une réduction ou des services nouveaux et importants en matière de statistique devrait proposer une source de financement. Il ajoute qu'à son avis Statistique Canada n'applique pas son rôle de porte-parole ou au moins de coordonnateur du système statistique. Cependant, le financement, pour des choses précises, devra relever des gouvernements en cause et, pour des choses d'intérêt général, devra être conçu comme une responsabilité conjointe et il faudra se mettre d'accord sur une technique ou une stratégie pour obtenir des fonds des gouvernements fédéral et provinciaux en cause.

M. Falk demande comment M. Francino voit le renforcement du processus consultatif et, en particulier, comment les groupes consultatifs du commerce et du gouvernement seraient structurés ou interreliés. M. Francino répond qu'il n'est pas certain si un conseil consultatif national jouerait un rôle d'orientation ou un simple rôle consultatif. A l'égard de la possibilité d'un conseil consultatif du commerce, M. Francino déclare qu'il ne traiterait pas les entreprises comme les provinces et qu'elles viendraient après les provinces en ordre de priorité. Cependant, il s'agit là d'un ensemble d'individus très puissants qui ont donné beaucoup au système statistique. A son avis personnel, le genre d'arrangement qu'on pourrait leur offrir est un engagement de la part de tous les systèmes statistiques de réduire collectivement au minimum le fardeau de réponse et de leur laisser repérer les extensions et les fardeaux de réponse d'une priorité suffisamment élevée pour qu'ils soient prêts à se porter volontaires pour remplir les déclarations statistiques nécessaires. Il ajoute qu'il ne les voit pas concurrencer directement les provinces pour les ressources statistiques car il croit que l'argent des contribuables devrait être dépensé essentiellement pour les besoins statistiques du gouvernement et que donc on ne dépenserait d'argent pour répondre aux besoins des entreprises que dans la mesure où les entreprises auraient laissé savoir qu'elles sont prêtes à absorber certains coûts, y compris le fardeau supplémentaire de réponse.

M. Falk demande quel échéancier M. Francino entrevoit pour l'établissement du nouveau système de consultation. M. Francino répond qu'il pense que les discussions pourraient être entreprises au cours de l'année prochaine, mais que cela dépendra beaucoup de l'attitude des journalistes envers Statistique Canada une fois déposés les rapports d'enquête et une fois le nouveau Statisticien en chef nommé, etc.

b) Discussion des aspects régionaux, dont les rôles possibles des organismes statistiques des provinces et territoires

L'Ontario et l'Alberta ont présenté des communications à ce sujet.

M. Schnick ouvre la discussion en présentant la communication suivante:

Le document intitulé "Mise à jour du plan à moyen terme - Statistique Canada" donne un aperçu de ce qui s'est passé récemment à Statistique Canada ainsi qu'une description des plans envisagés pour les deux années à venir. Après étude de ce document, nous présentons les commentaires et les questions qui suivent.

Points de contact provinciaux

Nous remarquons que le plan mis à jour réaffirme l'engagement de Statistique Canada en ce qui concerne les quatre objectifs principaux: amélioration du service aux utilisateurs, diminution du fardeau de réponse, accroissement de l'efficacité, direction et coordination en matière de statis-

tique. Cependant, après examen des derniers perfectionnements et mesures envisagés par Statistique Canada, nous constatons qu'il est peu question du rôle des points de contact provinciaux.

Le document donne l'impression qu'on se concentre plus sur le développement des statistiques nationales que des statistiques provinciales (les exigences et la façon dont elles seront satisfaites). Cette impression semble se dégager des divers aspects du document et des questions qui étaient auparavant envisagées dans un contexte fédéral-provincial mais qui semblent maintenant revêtir une importance particulière pour les objectifs de Statistique Canada.

A titre d'exemple, nous nous reportons à la page 2 du document où il est indiqué qu'avec l'objectif d'ensemble du bureau visant la décentralisation des principaux éléments de ses activités de collecte et de diffusion dans les régions, le Secteur des Services de diffusion et de promotion donnera la priorité à la décentralisation des services d'Ottawa vers les centres régionaux. Par centre régionaux faut-il entendre à la fois les bureaux régionaux de Statistique Canada et les points de contact provinciaux ou seulement les bureaux régionaux? Si ce dernier cas est prévu dans le nouveau plan de Statistique Canada, la coordination du matériel statistique pourrait devenir plus difficile dans les provinces.

Dans une certaine mesure, la diffusion régionale pourrait être faite à la fois par le bureau régional et les points de contact provinciaux. Il est fort possible que les problèmes qui ont entraîné la création des points de contact réapparaissent. Manquant de détails, nous ne pouvons pas être plus décisifs. Il serait souhaitable d'avoir des détails supplémentaires sur les intentions de Statistique Canada à cet égard.

Activités de diffusion (p. 3)

En ce qui concerne le plan de modernisation des méthodes de diffusion grâce à la technologie informatique, il existe encore un grand nombre d'utilisateurs pour lesquels ces nouvelles méthodes ne correspondent à rien: ils associent encore la diffusion des données avec le matériel imprimé. Pour les villes de l'Ontario éloignées des centres urbains, l'accès à la technologie moderne est limité et pourtant leurs habitants ont droit d'accès à ces données. Quelles mesures prendra-t-on pour assurer que ce groupe important puisse jouir de son droit d'accès.

Services de consultation (p. 4)

Nous avons longtemps appuyé les services de consultation décrit à la page 4 du document et nous souhaiterions que Statistique Canada nous tienne au courant des nouvelles réalisations. L'Ontario a également souligné, à plusieurs reprises, la nécessité et l'importance d'étendre ces services aux données non publiées qui pourraient être diffusées rapidement sous forme de tableaux.

Documents publicitaires et didactiques (p. 5)

Les projets de documents publicitaires et didactiques constituent un élément essentiel de l'élaboration des statistiques, mais ils devraient, si possible, être établis avec l'accord des points de contact provinciaux. En Ontario, nous considérons que certaines parties du programme publicitaire sont importantes et récemment, certains problèmes se sont posés. Ainsi, le séminaire sur l'échantillonnage statistique utilisé dans le recensement de 1981 est un domaine où la province pourrait utiliser le personnel technique dont elle dispose de manière plus rentable par le biais d'une entreprise commune. Cette question devrait avoir une importance majeure et, dans la mesure du possible, cette publicité devrait être envisagée comme une entreprise appuyée tant par Statistique Canada que par les points de contact. Le contraire peut entraîner une présence considérablement amoindrie des points de contact provinciaux.

On peut tenir le même raisonnement en ce qui concerne le programme décrit dans la section "Soutien de la collecte des données" à la page 5.

Trouver d'autres sources (p. 8)

En différentes occasions, les membres provinciaux ont exprimé leur inquiétude relativement aux accords bilatéraux conclus entre Statistique Canada et les ministères fédéraux qui peuvent entraîner une restriction des droits d'accès des provinces. Statistique Canada a reconnu que notre inquiétude était justifiée, mais nous aimerions encore recevoir l'assurance que dans des accords de ce genre, il prendra des mesures pour que nos intérêts soient dûment pris en considération.

Traiter les plaintes (p. 10-11)

Le concept des "manuels d'information" et des brochures sur "l'entregent" à l'usage du personnel de Statistique Canada est un engagement très appréciable et il serait bon qu'ils soient mis à la disposition des provinces car, vraisemblablement, des objections analogues se sont soulevées dans les programmes d'étude provinciaux.

Faire connaître l'utilité des données recueillies (p. 11)

Le programme destiné à faire connaître les programmes de statistiques devrait être mis au point en consultation avec les provinces, car même si les programmes de ce genre sont à l'échelle nationale, leurs effets ont une importance vitale pour les points de contact provinciaux. On reconnaît l'importance pour Statistique Canada de l'efficacité de la publicité et de solides principes de commercialisation, mais la possibilité demeure que les organismes provinciaux de statistiques risquent d'être submergés. Il serait bon de consulter les provinces quand de nouveaux concepts de ce genre sont envisagés.

Consultation (P. 16)

Il est nécessaire d'approfondir la manière dont Statistique Canada envisage le rôle du Conseil consultatif national de la statistique qui a été proposé. Quelle sera la relation entre le Conseil fédéral-provincial de la politique statistique actuel et le nouveau conseil? Les points de contact provinciaux ont-ils un rôle dans ce nouveau conseil et quel sera l'effet produit sur eux? Un nouveau rôle est-il envisagé pour le Conseil consultatif? Quelles sortes de relations internes existeront dans ce nouveau système à trois compartiments? La composition des comités fédéraux-provinciaux actuels changera-t-elle? Comment le nouveau conseil fera-t-il face au caractère prioritaire des besoins statistiques des gouvernements fédéral et provinciaux?

Recouvrement des coûts (P. 16)

Quel effet la politique de recouvrement des coûts aura-t-elle sur la diffusion des données aux usagers provinciaux à court et à long terme?

En réponse à la présentation de M. Schnick, M. Wornton déclare qu'il aimerait bien que l'on discute la question de la prestation régionale des services, qu'il s'agisse des bureaux régionaux de Statistique Canada ou des points de contact ou d'une combinaison quelconque des deux, dans le contexte du recouvrement des coûts. Il ajoute que, en général, Statistique Canada voit d'un bon oeil les provinces servir le public. A propos de ce que M. Schnick a dit au sujet des plaintes, M. Wornton répond qu'il est certain que le bureau serait très heureux de partager ses connaissances et son expérience de la formation du personnel pour les enquêtes-ménages et pour la sorte de question qu'il faut être préparé à poser à l'administration centrale, dans les bureaux régionaux et ainsi de suite, lorsque de telles activités ont lieu.

M. Wornton déclare que certains rôles sont possibles pour le Conseil consultatif national qui sont bien indépendants de tout lien qu'il pourrait avoir avec un groupe comme le Conseil consultatif fédéral-provincial, qui a un public particulier. Il souligne qu'il entrevoit pour un tel conseil un rôle de tampon ou d'interprète entre Statistique Canada et le grand public. Il ajoute que, d'après l'expérience de nombreux pays d'Europe qui ont de tels organismes, ce rôle de tampon s'est avéré très important. Par exemple, lorsque l'organisme statistique est en butte à des attaques, un tel groupe pourrait se porter à sa défense avec une certaine crédibilité car ces groupes comptent souvent parmi leurs membres des figures très respectées.

M. Ford présente sur ce sujet la communication suivante de l'Alberta:

Comme le mentionnait Statistique Canada, la version originale du Plan à moyen terme (janvier 1978) a été conçue comme un instrument de planification, c'est-à-dire qu'elle a servi à énoncer une série de principes susceptibles d'orienter la collaboration future entre Statistique Canada et ses partenaires au sein de l'appareil statistique global. Les objectifs stratégiques généraux (amélioration du service aux utilisateurs, diminution du fardeau de réponse, accroissement de l'efficacité, et direction et coordination en matière statistique), les critères d'établissement des priorités et les plans du programme initial tracés dans ce document ont semblé, en-général, théoriquement acceptables à l'Alberta.

Comme les provinces comptent largement sur les statistiques produites par Statistique Canada, elles doivent connaître à fond les plans spécifiques de cet organisme pour être à même de bien planifier leurs propres activités (surtout dans le domaine fort important de la production de données sur les petits secteurs).

La dernière version du Plan à moyen terme fournit des détails supplémentaires sur les plans de Statistique Canada et est donc très utile. Il est encourageant de constater qu'en dépit de restrictions budgétaires appréciables, Statistique Canada a été en mesure de répartir ses ressources de manière à pouvoir entreprendre des activités importantes en vue de réaliser ses objectifs généraux. Espérons qu'on ne restreindra pas davantage les ressources affectées aux activités statistiques à l'échelle nationale et que la planification ne sera pas essentiellement subordonnée à des considérations urgentes.

Pour que les provinces (et, en particulier, les points de contact) puissent bien planifier leurs activités statistiques, il faudra compléter la version à jour du Plan à moyen terme en répondant aux questions suivantes:

1. Compte tenu des critères d'établissement des priorités fixés par Statistique Canada, quel est l'ordre de priorité des projets en cours? De nouveaux objectifs ont été exposés dans la version révisée (et ils sont sans doute prioritaires), mais la question de l'ordre de priorité des activités en cours demeure sans réponse. Or, cette question est primordiale, surtout si l'on tient compte du fait que a) Statistique Canada souhaite confier au moins une partie de son rôle de production à d'autres organes à l'intérieur de l'appareil statistique et que b) l'on songe à modifier les rôles respectifs de Statistique Canada et des organismes statistiques provinciaux.
2. Quels mécanismes officiels Statistique Canada préconise-t-il pour consulter véritablement les provinces au sujet de questions importantes telles que:
 - (a) Les nouveaux rôles de collecte et de diffusion des bureaux régionaux et les répercussions des changements apportés à cet égard sur les points de contact provinciaux.
 - (b) La politique de recouvrement et de partage des coûts, et la nécessité qui en résulte de définir les statistiques fondamentales et les statistiques spécialisées.
 - (c) La transformation du rôle du Bureau en matière de direction et de coordination, axée sur une étroite collaboration entre les divers partenaires au sein de l'appareil statistique national.
 - (d) L'établissement d'un plan structuré visant à permettre une exploitation accrue des dossiers existants (y compris la recherche de substituts aux données du recensement), compte tenu du fait que cela ne doit pas se traduire par une diminution des statistiques fournies aux provinces.
 - (e) La production d'un logiciel d'usage courant afin de permettre aux utilisateurs d'accéder aux bases de données spécialisées et de manipuler ces données et, peut-être, l'étude de la possibilité, pour les points de contact, d'accéder aux données individuelles qui ne sont pas systématiquement divulguées.
 - (f) La participation facultative aux enquêtes et l'utilisation d'échantillons.
 - (g) L'évaluation des besoins des utilisateurs.
 - (h) La décentralisation des activités des enquêtes auprès des entreprises et des relations publiques qui s'y rattachent.

Créera-t-on de petits comités de travail fédéraux-provinciaux afin de discuter de ces questions et de présenter des recommandations? Ces recommandations pourraient être transmises au comité statistique fédéral-provincial concerné afin de garantir la consultation. Si a) l'on parvient à réduire les cas où les provinces sont consultées au sujet de faits déjà accomplis et b) les provinces deviennent de véritables partenaires de Statistique Canada au sein de l'appareil statistique, on pourra mieux utiliser les ressources limitées affectées aux activités statistiques.

En conclusion, M. Ford déclare que son organisme a fait une enquête sur les utilisateurs de la province et qu'il n'aime pas que Statistique Canada aille parler aux ministères provinciaux sans sa participation. D'après lui, il devrait y avoir une certaine participation au stade de la planification plutôt que par la suite.

M. McReynolds déclare au Conseil que son organisme n'a pas préparé d'étude ou de critique détaillée de la mise à jour du plan à moyen terme parce qu'il est manifeste que Statistique Canada est à la veille de ce qui pourrait être une transition importante. Il déclare qu'un point très important est la possibilité que les priorités statistiques soient déterminées par un organisme qui n'est encore ni désigné ni formé et dont le mandat est inconnu aux délégués. Il souligne que, même si rien d'autre ne devait sortir de cette réunion, il aimerait avoir l'assurance de la part de Statistique Canada que les gouvernements provinciaux seront impliqués dans les discussions aboutissant à la création d'un tel conseil consultatif. Il ajoute que cette question est trop importante pour que l'on néglige l'apport des gouvernements provinciaux.

M. Bisreth déclare aux délégués que, depuis quatre ans, il a le privilège d'assister aux réunions du Conseil et que chaque fois que la réunion en arrive à la partie de l'ordre du jour traitant du programme de Statistique Canada, il y a d'ordinaire un débat où le bureau déclare qu'il ne peut pas tout faire à cause des restrictions budgétaires. Il dit qu'il est d'accord que Statistique Canada doit établir des priorités au palier fédéral qui comprennent des programmes généraux tant au palier fédéral qu'au palier provincial. Il ajoute que les besoins en information ne peuvent être élaborés qu'avec le temps et que Statistique Canada a l'obligation de répondre à ces besoins. Cependant, il dit avoir l'impression que, au cours des années à venir, le bureau ne serait pas en mesure de le faire et que certaines provinces devraient s'occuper elles-mêmes du problème et s'engager sérieusement envers un programme de production destiné à compléter les données de Statistique Canada. Si les provinces décident de s'embarquer dans un programme de ce genre, il serait peut-être possible de demander au bureau un certain soutien technique et méthodologique ou quelque autre forme d'aide en vue de la réalisation d'un tel programme. Il souligne que cela pourrait être une façon de se sortir de la situation.

En conclusion, M. Worton déclare qu'il y aura une légère pause d'au moins un mois ou deux jusqu'à ce que le mandat du nouveau Statisticien en chef soit connu. A l'égard des commentaires de M. Bisreth, il dit que Statistique Canada accueillerait certainement très favorablement une implication provinciale comme celle que M. Bisreth suggère. A l'égard du second point de la présentation de M. Ford, M. Worton déclare qu'il serait ridicule de prétendre que l'histoire de Statistique Canada n'est pas remplie de cas où l'on a élaboré des initiatives de programme affectant les provinces pour ensuite engager le processus de consultation plus ou moins après coup et presque comme une simple formalité, sans donner beaucoup d'occasions de modifier le film prévu des événements. Il ajoute que, en un certain sens, il est bon de voir les gens se révolter contre cette sorte de rôle secondaire, et il croit que les comités fédéraux-provinciaux donnent aux provinces l'occasion de jouer un rôle plus important et de présenter leurs propositions dans les débuts au lieu d'attendre passivement que Statistique Canada agisse.

ARTICLE 7 DE L'ORDRE DU JOUR (Recensements)

a) Recensement de la population et du logement

M. Fellegi déclare au Conseil que, depuis 1974, les provinces jouent un rôle très important pour ce qui est du contenu et de l'approbation du recensement de 1981. Il ajoute que, puisqu'il vient d'y avoir une réunion du Comité fédéral-provincial du recensement de la population et du logement et que le procès-verbal a été distribué, il sera bref.

M. Fellegi déclare que la situation budgétaire où il s'est trouvé à l'égard du recensement de 1981 l'a forcé à annuler la publicité payée pour le recensement. On avait donc dû déployer des efforts très considérables de créativité et embrigader tous ceux qui le voulaient bien, depuis son Excellence le gouverneur général jusqu'à MacDonald's Restaurants of Canada Limited. Il dit qu'il y aura des discussions spéciales avec les provinces à propos de la promotion. Il ajoute que les politiques de partage des frais de l'ancien ministre afin de financer le recensement de 1981 n'ont pas encore été étudiées par le nouveau ministre chargé de Statistique Canada.

A propos de la résolution de la dernière réunion du Comité fédéral-provincial des recensements concernant des restrictions possibles de la distribution secondaire, M. Fellegi déclare que la résolution a été donnée au Statisticien en chef et qu'elle figure dans les notes qui ont été préparées à l'intention du nouveau Statisticien en chef, notes qui serviront ensuite à informer le nouveau Ministre.

A propos de l'inclusion d'un projet de code postal au programme du recensement de 1981, M. Fellegi déclare aux délégués qu'il va recueillir les données sur les codes postaux mais que le budget ne comprend pas la frappe et l'inscriptions de ces renseignements sur les bandes. Il déclare qu'il a fait une proposition aux provinces en vue d'un partage quelconque des coûts supplémentaires entre

les provinces intéressées à ces renseignements en tant que produit spécial, de même que le bureau de poste et les entreprises d'expédition par courrier qui pourraient aussi accepter de contribuer de l'argent en vue du coût de cueillette et de traitement de ces renseignements. Il déclare qu'une échéance, soit août 1980, a été établie et que les provinces doivent manifester de façon définitive leur intérêt ou leur absence d'intérêt avant cette date.

M. McReynolds demande quelle sorte de preuve tangible les provinces devraient fournir; devraient-elles avoir à cette date l'appui de leurs Conseils du Trésor pour leur part du financement? M. Fellegi répond que c'est à peu près de cela qu'il s'agit.

M. Fellegi déclare aux délégués que, pour le recensement de 1981, sa première priorité est d'obtenir un compte juste. Il dit qu'il s'attend de tenir une conférence à l'automne, peut-être organisée conjointement avec le ministère fédéral des Finances, à propos des problèmes que comporte la décision de rectifier ou non les estimations de la population en fonction des omissions du recensement. Il dit qu'il ne s'agit pas de rectifier le recensement, mais de rectifier ou non les estimations de la population. Il souligne qu'il désire régler les discussions techniques ou au moins présenter les arguments techniques de Statistique Canada avant que les données du recensement n'arrivent, de sorte que les gagnants et les perdants ne puissent s'identifier et que la rencontre puisse demeurer à un niveau technique de discussion. Il ajoute qu'il y aurait des fonctionnaires des finances d'impliqués des deux côtés à cette conférence, au moins en tant qu'observateurs, et qu'il veut présenter les arguments techniques et susciter des discussions techniques.

M. Joyce déclare que, à l'égard de cette conférence proposée pour l'automne, il serait utile que M. Fellegi puisse fournir aux points de contact une description du genre de sujets dont il veut que la conférence traite. En outre, il déclare que, à l'égard du cas où des lettres n'ont pas été envoyées aux commissaires du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest demandant des fonds à l'appui du recensement de 1981, il aimerait recevoir à un moment donné des exemplaires des directives sur lesquels M. Kirkham a dit se guider lorsqu'il a décidé de s'entendre avec le sous-ministre du ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord. Il dit que ce qu'il désire vraiment sont les grandes lignes de ces directives, de même qu'une description complète du raisonnement de Statistique Canada lors de la prise de cette décision.

M. Joyce déclare au Conseil que le ministère des Affaires indiennes et du Nord et son programme des Affaires du Nord représentent quelque chose qui devient rapidement anachronique dans le système politique canadien et que ceci a été pleinement reconnu par le Rapport Drury sur le développement constitutionnel dans les Territoires du Nord-Ouest. Il ajoute que le Rapport Drury suggérerait que la responsabilité pour le développement du Nord qui échoit présentement au Ministre des Affaires indiennes et du Nord soit transférée aux ministères fédéraux en cause, dans l'hypothèse que ceux-ci soient déchargés avec le temps.

A l'égard du recouvrement des frais, M. Joyce déclare que lorsque Statistique Canada dépend fortement d'autres ministères fédéraux pour le soutien financier de grandes entreprises statistiques, comme le recensement, ces programmes peuvent être rançonnés, que la rançon soit très petite, comme de ne pas traiter avec les gouvernements des territoires pour des questions financières, ou plus importante, comme de répondre aux besoins du ministère avant de répondre à d'autres besoins importants. Il souligne qu'il y a ici une importante question de principe et qu'il espère que ses collègues des provinces en comprendront la gravité. En conclusion, M. Joyce déclare qu'il attend une réponse officielle de Statistique Canada sur cette question.

En réponse, M. Wornton déclare qu'il ne saurait faire de promesse quant à ce que Statistique Canada pourrait vouloir ou pouvoir faire. Cependant, lorsque la transcription de la réunion sera disponible, le bureau discutera de la question avec le Bureau des relations fédérales-provinciales en vue de préciser ces questions.

M. Fellegi déclare que la conférence qu'il propose pour l'automne tentera de passer en revue au moins les principaux programmes fédéraux-provinciaux de partage des coûts, à commencer par celui qui est régi par la Loi sur les accords fiscaux, et de présenter les arguments techniques quant à la façon de se rapprocher le plus possible de l'intention des textes de loi. Il ajoute qu'il entend préparer des documents techniques à titre d'information.

M. McReynolds suggère que la conférence proposée pour l'automne soit élargie de façon à comprendre les estimations intercensitaires et d'autres mesures de la population qui servent à des fins financières. M. Fellegi répond qu'une des études présentement en préparation en vue d'une telle conférence traite des implications de l'ajustement du compte de base pour les estimations intercensitaires, mais qu'il n'est pas prévu d'inclure les estimations intercensitaires en général.

M. McCoy (Ontario) déclare au Conseil qu'à Banff, en 1970, ce qui était alors le Bureau fédéral de la statistique avait présenté un plan bien conçu visant surtout à assurer l'utilisation maximum des renseignements du recensement. Il dit qu'en 1973 ou 1974, il y a eu une lettre d'entente dûment signée, engageant les points de contact à certaines responsabilités et que, depuis ce temps, il a continué à se conformer aux clauses de cet accord au meilleur de sa capacité. Il ajoute qu'il croit que quiconque veut avoir accès aux données du recensement doit l'obtenir, et il ne pense pas vouloir être partie à quelque système que ce soit qui créerait effectivement des catégories distinctes d'utilisateurs du recensement. Pour ce qui est du recouvrement des frais, M. McCoy déclare qu'en lisant le document de Statistique Canada, il s'est inquiété de l'absence de reconnaissance des provinces. Il souligne qu'il a vraiment une seule question en tête, celle de savoir si oui ou non le principe des points de contact est toujours pertinent. En conclusion, il déclare espérer que Statistique Canada étudiera honnêtement et sérieusement la possibilité d'accroître la participation conjointe avec les provinces, particulièrement à l'égard du recensement.

En réponse, M. Fellegi souligne que certaines choses dépendent des fonctionnaires et que d'autres impliquent des décisions politiques. Au chapitre des questions techniques, il déclare que la consultation avec les points de contact pouvait avoir lieu et avait effectivement eu lieu et que, dans le cas contraire, les fonctionnaires de Statistique Canada seraient à blâmer.

M. Saunders (Nouveau-Brunswick) demande si, outre l'argent pour les résultats du recensement, Statistique Canada pourrait fournir un document exposant officiellement les coûts d'une participation provinciale éventuelle différente, par exemple des services, de sorte que les provinces puissent évaluer les implications économiques et savoir si elles ont ou non la capacité d'y faire face. Elle déclare que M. Pryor (Statistique Canada) avait promis une étude avant que son mandat ne soit modifié.

En réponse, M. Fellegi déclare qu'il y a deux questions distinctes mais étroitement reliées à l'égard du recensement de 1981, la première impliquant la contribution totale directe de toutes les provinces, soit \$4.5 millions, et la seconde indiquant la part du secteur privé, soit \$2.5 millions. Il ajoute que c'est cette dernière question qui forcera Statistique Canada à restreindre la capacité des provinces de servir de distributeurs secondaires pour le recensement parce que, si elles vendaient moins cher que le bureau en tant que distributeurs secondaires, celui-ci verrait diminuer ses chances de recouvrer \$2.5 millions du secteur privé. Il souligne que cette dernière question n'a en fait rien à voir aux contributions provinciales, qui pourraient ou non se faire en nature, et que toute la question du recensement en tant que programme à partage des coûts par les deux paliers de gouvernement est une question de politique dont le nouveau gouvernement n'a pas encore traité.

M. McMahon demande si Statistique Canada pourrait lui indiquer comment il pourrait empêcher l'un de ses usagers de distribuer les renseignements après qu'il les lui aurait donnés.

M. Fellegi déclare que, si M. McMahon donnait un tableau réalisé sur demande pour un utilisateur et que celui-ci n'était pas destiné à la revente ou à la distribution secondaire, il pourrait alors y avoir une disposition contractuelle. Il déclare cependant qu'il est suffisamment réaliste pour savoir qu'il serait presque impossible de surveiller les individus. Il ajoute qu'il n'est pas question d'empêcher que quelqu'un donne un ou deux tableaux, mais que dès que quelqu'un décide de se lancer dans le commerce en achetant une bande entière et en vendant moins cher que Statistique Canada, alors, il faut faire quelque chose. Il déclare en terminant que le bureau n'a pas essayé de le faire et que lui-même ne le fera pas avec plaisir.

En réponse à un problème soulevé par M. Palmer, M. Podoluk (Statistique Canada) déclare aux délégués que, lorsque le Comité fédéral-provincial des recensement s'est réuni il y a un mois, Statistique Canada a demandé aux provinces d'étudier les résultats imprimés de 1971 et de donner priorité pour 1981 aux données qui leur semblaient les plus utiles. Cependant, elle déclare que le bureau a apparemment envoyé un ensemble de toutes les totalisations produites en 1971, y compris des données sur microfiche, les bandes sommaires, etc. A son avis, les provinces éprouvaient des difficultés parce qu'on leur avait donné à étudier un ensemble très considérable et non pas la seule production publiée de 1971. Elle ajoute que la préoccupation immédiate du bureau est le programme de publication pour le recensement de 1981 et qu'il recherche une indication des priorités pour les tableaux qui seront publiés de façon routinière. Ainsi donc, ce dont on a vraiment besoin, ce sont les priorités de publication des provinces pour mai 1980.

En réponse à une question de procédure de M. Courage, M. Fellegi déclare aux délégués que, au lieu de la série de rencontres personnelles qui ont eu lieu pour déterminer les priorités d'exploitation statistique des provinces pour 1971 et 1976, il n'y aura aucune réunion régionale pour le recensement de 1981, parce que l'approbation tardive du recensement n'a pas permis au bureau de le faire. Au lieu de cela, dit-il, le bureau veut que les provinces lui fassent parvenir leurs priorités

qui seront ensuite consolidées selon les désirs de la majorité.

M. Courage déclare au Conseil que pour 1971 et 1976 on avait créé des comités, comprenant certaines provinces, et que ces comités ont réuni les désirs de toutes les provinces et ont préparé des ensembles de totalisations en plus de ce que Statistique Canada inclut normalement dans son ensemble de base. Sa principale inquiétude vis-à-vis ce que le bureau est en train de faire, est que celui-ci va étudier les publications, et que tout ce qui échappe au schème normal des publications imprimées tombera sous le coût des demandes spéciales. Il ajoute que son organisme utilise surtout les microfiches du recensement (il en a 143 jeux) et qu'il frémit à la pensée de ce qu'il pourrait lui en coûter s'il devait les obtenir au moyen de demandes spéciales pour 1981.

M. Courage dit aussi que les provinces ont aidé à établir le questionnaire pour le recensement de 1981; on leur a demandé de l'aide en nature, puis on leur a demandé des sommes d'argent s'élevant à \$4.5 millions, dont Terre-Neuve a accepté de payer sa part; maintenant, on leur demande d'aider à la publicité. Il déclare qu'il n'est pas certain que le gouvernement fédéral ait convenu d'accepter l'offre de Terre-Neuve de payer sa part du financement du recensement de 1981; qu'il n'est pas non plus certain s'il devrait ou non dire à son gouvernement d'aider à la promotion du recensement; qu'il ne sait pas quelles données il va recevoir du recensement de 1981, non plus qu'à qui il pourra les donner; finalement, il ne sait pas si oui ou non le bureau lui facturera la totalité du coût de tout ce qu'il recevra du recensement de 1981. En conclusion, M. Courage déclare qu'en 1976 il existait un protocole d'entente qui est toujours en vigueur et que bon nombre de choses qu'il avait entendues récemment violaient carrément ce protocole.

En réponse, M. Fellegi déclare qu'il doit s'excuser de la valse hésitation, mais qu'elle se danse sur l'air des changements de gouvernement. Il souligne que cela n'est peut-être pas terminé, car on ne sait pas ce que le nouveau gouvernement pourra faire à l'égard du recensement de 1981. Il dit que la seule façon de procéder à l'heure actuelle est d'aller de l'avant et de planifier sur la base de certaines hypothèses rationnelles, par exemple que l'accord restera en vigueur et que les points de contact auront un meilleur accès, tout en sachant que les politiciens pourraient renverser la vapeur à une date ultérieure.

Md Conrad (Nouvelle-Ecosse) demande si Statistique Canada pourrait donner une définition claire de ce que le bureau entend par le secteur public et le secteur privé. M. Fellegi déclare que, s'il est obligé de recouvrer \$2.5 millions, il ne pourra pas définir le secteur privé de façon à exclure les municipalités, les conseils scolaires et les hôpitaux, etc., parce que, d'après le dossier, ils sont les principaux utilisateurs.

M. McReynolds prévoit de nombreuses protestations si les organismes statistiques des provinces sont incapables de fournir les données du recensement au moins à ceux des usagers qui dépendent pour leur financement des gouvernements provinciaux. M. Fellegi assure le Conseil que cette question fera partie des renseignements qui seront fournis au ministre.

b) Recensements économiques

M. Leclerc (Statistique Canada), en présentant le sujet, déclare aux délégués qu'il n'a pas beaucoup de nouveau à ajouter à la discussion qui a eu lieu sur le recensement des manufactures et sur le recensement du commerce et des services lors de la dernière réunion du Conseil. Il s'excuse du retard à fournir le procès-verbal des réunions de l'automne. Il ajoute qu'il espère que le rapport de la réunion du Comité de la statistique des entreprises sera disponible dans quelques semaines et il déclare que la première version a été faite en anglais et doit être traduite. Il dit que le recensement des manufactures aura lieu comme d'habitude, la seule modification étant l'introduction de questionnaires personnalisés adressés aux divers répondants.

A l'égard du recensement du commerce et des services, il déclare que Statistique Canada décidera si oui ou non il doit avoir lieu en 1982 ou 1983, et qu'on ira de l'avant comme s'il devait avoir lieu. Quant aux questions budgétaires, il déclare qu'une demande spéciale a été présentée au Conseil du Trésor, de même qu'une demande plus générale relative à un plan cyclique. Selon lui, si le bureau ne réussit pas, il faudra des mesures draconiennes, puisqu'il n'y a pas eu de recensement de ce genre depuis 1971. Enfin, il espère que le nouveau gouvernement verra d'un oeil plus favorable les grandes enquêtes qui doivent être effectuées de temps à autre.

c) Usage des CAE de 1980 dans les recensements et les enquêtes futures

M. Leclerc déclare au Conseil qu'une consultation est en cours sur la Classification des activités économiques (CAE) de 1980 et que Statistique Canada a reçu de nombreuses suggestions des provinces, du secteur industriel et du monde universitaire, de même que des autres ministères

fédéraux. Il déclare que le bureau sera très bientôt en mesure de finaliser les CAE.

Pour ce qui est de l'introduction des CAE de 1980 dans les enquêtes, M. Leclerc déclare qu'on a surtout mis l'accent sur les besoins du recensement. Cependant, dit-il, on a décidé dernièrement que le recensement serait codé selon les CAE de 1970. Il ajoute que le bureau reparlera des CAE de 1980 au cours des quelques prochains mois; ils portent la date de 1980 parce que l'on croyait que le travail serait terminé pour 1980 et représenterait bien la structure industrielle de 1980. M. Leclerc termine en disant que très bientôt, tous les recensements économiques utiliseront le système de classification de 1980.

M. Falk demande si Statistique Canada fournira une réconciliation fondée sur les CAE de 1980. Par exemple, est-ce que le bureau va revenir sur le recensement des manufactures de 1970 à 1981 et fournir les principales statistiques sur la base des CAE de 1980?

En réponse, M. Leclerc déclare que le bureau ne s'est pas encore occupé de ce problème, mais qu'au moment où la classification antérieure a été introduite, on a assuré un certain chevauchement.

M. McMahon demande quel est le cycle pour la destination des livraisons des fabricants. M. Leclerc réplique qu'une enquête sur les livraisons des fabricants est en cours pour l'année de référence 1979. En outre, M. Leclerc déclare que son personnel étudie le secteur du commerce de gros en vue de découvrir ce qui se produit à l'égard du mouvement des marchandises, cependant, il signale que lorsque l'idée d'une nouvelle enquête dans ce secteur a été présentée au bureau de réduction de la paperasse, on a répondu que le bureau ne pouvait en aucun cas entreprendre une telle enquête. M. Leclerc ajoute que son personnel continue d'étudier les possibilités dans ce domaine.

En réponse à une question soulevée par M. Cheng (Ontario), M. Leclerc déclare que le recensement des manufactures pour 1979 et 1980 sera probablement fondé sur les CAE de 1970. M. Cheng souligne qu'un certain nombre de gens au gouvernement de l'Ontario sont très préoccupés de la continuité des données à l'égard de la modification des CAE.

ARTICLE 8 DE L'ORDRE DU JOUR (Changements apportés aux programmes de Statistique Canada et leur incidence sur l'accessibilité des données pour les organismes statistiques des provinces et des territoires)

a) CALURA

M. Foti (Statistique Canada) déclare au Conseil que le projet de loi modifiant la Loi sur les déclarations des sociétés et des syndicats ouvriers est mort au feuilleton de la Chambre, que le Parlement n'est présentement saisi d'aucun projet de loi et que le Ministre et le Cabinet décideront des procédures pour l'avenir. Il ajoute qu'il espère que les modifications à la Loi seront réintroduites et adoptées le plus rapidement possible.

M. Kirkham déclare que les amendements ne comportent probablement que deux aspects controversés, le premier impliquant des renseignements sur le transfert technologique et le second ayant trait à toute la question de l'accès. Il ajoute que la question de l'accès, qui préoccupe certains des points de contact, sera portée à l'attention du nouveau Ministre.

M. McReynolds déclare aux députés que son gouvernement a proposé ce qui suit à Statistique Canada: une fois amendée, la loi devrait contenir des dispositions semblables à celle de l'article 10 de la Loi sur la statistique, de sorte qu'il soit possible de conclure des ententes entre le bureau et les organismes provinciaux de la statistique quant à l'accès aux données CALURA. Il encourage les députés qui ne l'ont pas fait de faire des représentations au gouvernement du Canada pour que soit proposé un amendement donnant accès aux organismes provinciaux.

M. Cheng déclare au Conseil que, à l'égard des dossiers individuels de CALURA, les provinces pourraient selon lui recevoir le même droit d'accès, à certaines conditions, que le gouvernement fédéral. Il ajoute que les modifications permettraient à CALURA de recueillir certaines données qui replaceraient les renseignements présentement recueillis en vertu de la Loi sur la statistique. Selon lui, l'accès des provinces ne doit pas être réduit à cause des modifications.

En réponse aux autres questions soulevées par M. Cheng, M. Foti signale que les renseignements sur les actions présentement détenues sont recueillis en vertu de la Loi et que ces renseignements sont publics. Il ajoute que Statistique Canada publie des listes de toutes les compagnies selon la CAE, le lieu de contrôle et le pourcentage des actions détenues.

Pour ce qui est du partage des renseignements de CALURA en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11, M. Foti déclare que, selon son expérience, si le Cabinet décidait de présenter au Parlement un projet de loi prévoyant l'accès par les provinces, il y aurait probablement opposition de certaines entreprises.

b) Nécessité de consultation avec les provinces en vue du transfert de responsabilité des enquêtes à d'autres ministères fédéraux

En ouvrant la discussion sur cet article de l'ordre du jour, M. Schnick demande que, quels que soient les accords en voie de formulation en vertu de l'article 11, les points de contact provinciaux soient avisés le plus tôt possible.

A l'égard du transfert de la responsabilité des enquêtes à d'autres ministères fédéraux, M. Leclerc déclare au Conseil qu'on ne prévoit pas à l'heure actuelle transférer d'autres activités de Statistique Canada à d'autres ministères fédéraux, comme il a été fait il y a un an lorsque la responsabilité de la statistique des minéraux a été transférée au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources (EMR). Il dit que le transfert à EMR a été réalisé à cause de la situation budgétaire du bureau à l'époque et parce que EMR était plus en mesure non seulement de maintenir le programme, que Statistique Canada aurait pu être obligé de couper, mais aussi de l'améliorer et de l'étendre. Selon lui, l'accord entre Statistique Canada et EMR protège les intérêts de tout le monde.

M. Schnick dit que, avant l'accord avec EMR et le ministère ontarien des Ressources naturelles, son organisme avait accès aux renseignements sur les minéraux. Il ajoute qu'à l'heure actuelle il n'a pas accès à ces renseignements. M. Leclerc répond que, juste avant le changement de responsabilité, l'échange des renseignements sur les minéraux avec l'Ontario se faisait par l'entremise du ministère des Ressources naturelles, comme maintenant, et que rien n'a donc changé.

De l'avis de M. Schnick, lorsque les accords en vertu de l'article 11 sont pertinents en termes de données, les points de contact devraient être partie de droit à de tels accords de sorte que, plutôt que d'accords bilatéraux, il s'agirait d'accords tripartites. M. Kirkham demande que la discussion de cette question soit reportée à l'article 10 c) de l'ordre du jour.

c) Continuation possible de l'enquête sur la profession des salariés (EPS)

M. Falk déclare que les données fournies par l'EPS sont importantes et sont beaucoup utilisées par le ministère de la Main-d'oeuvre et du Travail du Manitoba. Selon lui, l'enquête devrait se poursuivre. En réponse, M. Dodds (Statistique Canada) déclare que les principaux problèmes techniques relatifs à cette enquête ont trait à l'échantillonnage, aussi bien qu'aux concepts et aux définitions. Il ajoute que Statistique Canada examine d'autres façons d'obtenir des données sur les professions et que des discussions ont été entreprises à ce sujet avec le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration.

M. Schnick déclare que le gouvernement de l'Ontario appuie la continuation de l'EPS, dont il a besoin.

ARTICLE 9 DE L'ORDRE DU JOUR (données sur les petites régions)

a) Formulaire court du recensement des manufactures et accès aux dossiers de Revenu Canada

M. Salley (Statistique Canada) présente M. Berny Abela, directeur, Division de la statistique, Revenu Canada - Impôt et M. Neil Barclay de la même division. M. Salley dit qu'il s'agit pour Statistique Canada de remplacer les données des enquêtes par des données dérivées de l'impôt sur le revenu, particulièrement dans le cas du recensement des manufactures, et de l'effet que ceci peut avoir sur l'accès dont jouissent les provinces en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11, aux déclarations de diverses entreprises. Il ajoute que le problème fondamental provient des restrictions que comporte la Loi de l'impôt sur le revenu quant à l'échange des données de l'impôt sur le revenu.

M. Salley déclare aux membres du conseil que Statistique Canada a entrepris d'explorer de construire soit des données transformées ou des données inscrites à partir d'une combinaison de la base de l'impôt sur le revenu et d'autres sources de données, de sorte que des renseignements sur des compagnies individuelles puissent être créés et fournis aux provinces en vertu d'accords régis par les articles 10 ou 11 sans enfreindre la Loi de l'impôt sur le revenu. Il déclare que Revenu Canada - Impôt dispose maintenant de deux techniques suggérées par le bureau qui doivent être étudiées en

fonction des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Abela déclare au Conseil que l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu stipule que la divulgation des données d'impôt reçues par le Ministre aux fins de l'administration de la loi de l'impôt sur le revenu est soumise à des restrictions très strictes. Ainsi, à moins qu'il n'y ait un droit légal, les données ne peuvent être divulguées. Il ajoute que, dans la mesure du possible, on a interprété ceci comme signifiant que lorsqu'il n'y avait pas divulgation de renseignements concernant des contribuables individuels, certaines données peuvent être fournies. En d'autres termes, lorsque la chose est administrativement possible, on fournit des statistiques totalisées. Il déclare que la Loi sur la statistique permet à Statistique Canada d'avoir accès à la plupart, sinon à la totalité, des données fiscales tirées des dossiers d'impôt, mais qu'elle oblige le bureau à utiliser ces données uniquement pour ses propres programmes et n'a pas préséance sur l'article 241 qui interdit toute autre diffusion de ces données.

M. Abela déclare aux délégués que, au cours des quelques dernières années, on a présenté à Revenu Canada - Impôt des propositions visant à étudier des méthodes qui modifieraient suffisamment la nature des données pour permettre de contourner les restrictions de l'article 241, tout en fournissant des données quand même utiles pour les utilisations provinciales. Il dit que ces propositions sont à l'étude du point de vue des restrictions légales et que, le moment venu, on répondra à Statistique Canada.

M. McReynolds dit à M. Abela que les points de contact ne désirent pas véritablement avoir les dossiers individuels d'impôt ni en être responsables, mais qu'ils recherchent des renseignements économiques sous forme quantitative qui pourraient servir à élaborer des statistiques pour leurs provinces. Il déclare que les provinces ont besoin d'un détail régional et sectoriel que ne peut fournir le taux d'échantillonnage que Statistique Canada utilisera à mesure que le bureau dépendra de plus en plus des données d'impôt pour compléter ses enquêtes. Il souligne qu'il ne serait pas acceptable que son gouvernement soit moins au courant des affaires dans sa province que le gouvernement fédéral et que l'alternative - créer une enquête - est tout aussi inacceptable. Il ajoute qu'il a hâte de trouver une solution technique au problème et qu'il est prêt à prendre des données totalisées par l'entremise de Statistique Canada si nécessaire.

M. Schnick déclare que, pour l'Ontario, environ 3,500 formulaires courts pour le recensement des manufactures ont été supprimés pour réduire le fardeau de réponse. Il signale qu'il y a maintenant une lacune importante des renseignements disponibles dans ce domaine et qu'il serait donc favorable à toute mesure visant à combler cette lacune. Il dit qu'il n'est pas intéressé à des renseignements identifiables, mais à des données qui pourraient être totalisées à des niveaux conformes aux exigences de confidentialité. Il ajoute qu'il désire utiliser les renseignements à des fins statistiques et qu'il n'a aucun désir de s'en servir pour des activités de régie ou de surveillance.

M. Falk déclare qu'au Manitoba, les formulaires courts sur les manufactures rendent compte d'environ 50 % des établissements et qu'ainsi, à mesure que Statistique Canada remplacera de plus en plus les enquêtes directes auprès des petites entreprises par les renseignements de l'impôt, la somme des renseignements disponibles baissera considérablement, particulièrement pour les régions comportant des concentrations élevées de petites entreprises. Il ajoute qu'à son avis il serait ridicule que les provinces soient obligées de faire leurs propres enquêtes, ce qui accroîtrait le fardeau de réponse, alors que les données fiscales pourraient être utilisées. Il mentionne également le facteur coût qu'impliqueraient de telles enquêtes.

M. Bisreth déclare que le Bureau de la statistique du Québec a eu des pourparlers avec le ministère provincial du Revenu afin de voir quels seraient les résultats et les exigences si le ministère provincial du Revenu faisait le travail pour lui; par la suite, on a décidé de ne pas appliquer cette option. Il ajoute que son organisme est présentement en train de décider s'il veut s'embarquer dans une enquête des petites entreprises, qui lui semble ridicule mais qui est peut-être la seule solution.

M. Salley déclare aux délégués qu'il recherche des moyens d'obtenir des renseignements sur les petites entreprises à partir des déclarations d'impôt de sorte que les données n'exigent pas la permission soit de Revenu Canada soit de Revenu Québec. Il dit que la seule solution est de trouver une façon d'obtenir les renseignements comme s'il s'agissait de renseignements provenant d'enquêtes. Il déclare que l'autre proposition à l'étude comportait la fourniture de données consolidées d'après trois commerces et que, sur ce point, Statistique Canada est sous l'empire de l'article 16 de la Loi fédérale sur la statistique, qui stipule clairement que le bureau a la permission de prendre des renseignements dans les déclarations d'impôt et qu'il n'a donc pas besoin d'obtenir la permission

«xpresse soit de Revenu Canada soit de Revenu Québec. Il souligne que le problème qui demeure est qu'une telle consolidation ne satisfait toujours pas la plupart des provinces. Il ajoute que cela peut satisfaire les grandes provinces, mais non les autres.

M. Ford dit à M. Abela que l'Alberta a, historiquement, préparé une publication sur les manufactures où l'on essayait de détotaliser selon le détail des industries et de la géographie. Il dit que, lorsque l'on a pu obtenir les dossiers individuels à partir des formulaires courts de Statistique Canada, on avait pu établir des totaux de façon à obtenir le plus de détails possible sans enfreindre les exigences de la confidentialité. Il ajoute qu'il est très important pour son bureau de pouvoir obtenir des renseignements détaillés de ce genre à l'avenir.

M. McReynolds suggère qu'il serait peut-être opportun de créer un comité fédéral-provincial pour travailler à ce problème. M. Salley répond qu'un petit groupe de travail fédéral-provincial a préparé la dernière proposition faite à Revenu Canada. M. McReynolds signale qu'il est au courant du groupe de travail, mais qu'il pensait à un groupe plus considérable, comprenant des représentants de la division de M. Abela. M. Salley répond que le groupe de travail a fait son travail et qu'il attend la réponse de Revenu Canada; au moment où celle-ci arrivera, il prévoit une autre rencontre du groupe de travail avec des représentants de Revenu Canada.

M. Abela déclare au Conseil qu'il croit comprendre que les deux propositions faites par Statistique Canada visent la fourniture de renseignements identifiables et qu'il n'y aurait aucune totalisation. Cependant, il déclare que d'après ce qu'il vient d'entendre les membres du Conseil seraient très heureux de recevoir des données sous-totalisées à un niveau tel qu'il soit utile pour des fins statistiques sur les petites régions, sans pour autant être identifiables. M. Salley réplique que le problème est que les provinces ne veulent pas nécessairement des données identifiables, mais qu'il ne semble pas exister de méthodes permettant de fournir des données totalisées suffisamment pour se conformer à l'article 16 de la Loi sur la statistique tout en répondant aux besoins de toutes les provinces. Il ajoute donc que ce qu'il faut en réalité, c'est une façon de fournir aux provinces des renseignements sur certaines entreprises, sans qu'elles soient nécessairement identiques.

M. Abela déclare aux délégués que, M. Schnick ayant déclaré que des données masquées seraient quand même utiles, si tel était le cas et aussi longtemps qu'il serait impossible de retracer les données à une entreprise donnée, alors il lui semble qu'il s'agit là d'une proposition différente de celles qu'il a vues au cours des quelques dernières années. M. Ford déclare qu'il ne veut pas retracer les données jusqu'aux entreprises individuelles, mais il est d'avis que si cela n'est pas possible, alors il ne sera pas possible de fournir des données appropriées sur les petites régions. Il déclare qu'il lui faut en réalité des renseignements individuels sous une forme quelconque pour établir les totaux en vue de son programme de données sur les petites régions.

M. Schnick souligne que, selon lui, l'identification des personnes ou des sociétés devraient être masquée, mais que, pour que les données soient groupées sur la base des petites régions, les provinces devraient disposer de quelque sorte de codes géographiques et industriels pour permettre le regroupement des données.

En conclusion, M. Salley déclare qu'il croit comprendre la situation assez bien pour fournir plus tard certaines précisions à M. Abela.

M. Falk suggère que, puisque bon nombre d'organismes statistiques provinciaux sont régis par des lois comparables à la Loi fédérale sur la statistique, en ce qu'elles contiennent des sanctions graves pour la divulgation des renseignements, on devrait tenir compte de ce fait dans les discussions sur l'accès aux dossiers d'impôt. M. Kirkham souligne que la difficulté est qu'il s'agit d'un texte particulier de loi où Statistique Canada est nommé, et qu'il ne s'agit pas de savoir si d'autres institutions ont des dispositions comparables en termes de confidentialité ou de quoi que ce soit de cette nature. Il souligne que c'est la nature des textes de loi qui ne permet ni à Statistique Canada ni à Revenu Canada - Impôt de s'écarter de la lettre de la loi.

b) Nouvelle façon proposée pour l'utilisation des données fiscales sur les petites entreprises

M. Salley déclare au Conseil que Statistique Canada a commencé à utiliser les données de l'impôt sur le revenu après que la Loi sur la statistique a été amendée en 1971 pour donner accès au bureau. Dernièrement, à cause du problème discuté à l'article précédent de l'ordre du jour et en partie à cause de certaines mesures opérationnelles de Revenu Canada - Impôt, le bureau a décidé de réexaminer l'utilisation qu'il fait des données fiscales. Il déclare qu'une proposition sera mise au

point, probablement pour la fin de mai, et qu'un document sur ce sujet sera présenté pour discussion à la prochaine réunion du Comité de la statistique des entreprises. Il ajoute que les objectifs sont les suivants: créer une base de données financières pour les petites entreprises qui permettrait la publication de statistiques sur celles-ci; assurer de meilleures bases que maintenant pour l'univers des entités commerciales et exploiter les données fiscales de façon à produire une base d'information pour les entreprises commerciales qui ne sont pas régulièrement recensées dans le cadre du programme des enquêtes industrielles du bureau et constituer une liste pour la réalisation d'enquêtes sélectives sur les petites entreprises, ce qui rendrait possible de réaliser ces enquêtes avec de meilleures techniques d'échantillonnage et de meilleurs fondements statistiques. A son avis, pour réaliser les objectifs statistiques précités sans imposer un gros fardeau de réponse et sans dépenser beaucoup d'argent, les données fiscales semblent la meilleure source disponible. M. Salley termine en disant qu'il espère disposer de documentation à ce sujet avant la fin de mai de façon à donner aux provinces l'occasion d'étudier la proposition avant la prochaine réunion du Comité de la statistique des entreprises.

ARTICLE 10 DE L'ORDRE DU JOUR (Politique de diffusion des données de Statistique Canada)

a) Publication de données distinctes pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

M. Joyce déclare au Conseil que le Rapport Drury signale qu'il faut améliorer les comptes rendus des données des territoires et que le gouvernement fédéral devrait distinguer les Territoires du Nord-Ouest (T. N.-O.) lorsque l'on présente les statistiques de l'ensemble du Canada par province et par territoire. En outre, le rapport recommande que Statistique Canada et les autres organismes fédéraux qui s'occupent de cueillette des données mettent davantage l'accent sur la cueillette et la publication des données socio-économiques sur les T. N.-O., données nécessaires à des fins de politiques tant pour le gouvernement fédéral que pour celui du Territoire.

M. Joyce dit qu'il croit savoir que c'est la politique de Statistique Canada que de fournir des renseignements séparés pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest lorsque la chose est possible, et que l'on a accompli de grands progrès dans la mise en oeuvre de cette politique. Il remercie M. Leclerc d'avoir aidé à renverser dernièrement une décision du bureau visant à recombinaison les données pour le Yukon et les T. N.-O. sur les produits raffinés du pétrole. Cependant, il déclare qu'il existe encore certaines séries où les données du Yukon et des T. N.-O. sont combinées et que son personnel a entrepris de repérer ces séries pour Statistique Canada. Entretemps, il suggère que Statistique Canada fasse circuler une déclaration écrite de sa politique aux gestionnaires chargés de la production des données.

En réponse, M. Kirkham déclare que Statistique Canada va certainement essayer d'augmenter ses efforts dans ce domaine.

b) Revue de la politique de diffusion générale des données de Statistique Canada

En présentant cet article de l'ordre du jour, M. McReynolds déclare que le document fourni par Statistique Canada (voir annexe D) constitue un apport considérable à la définition de la position du bureau sur la politique de diffusion en général, mais qu'il y a, à son avis, certains problèmes. Il suggère que la pré-publication des statistiques importantes pour les ministres fédéraux soit étendue aux ministres provinciaux qui sont tout aussi imputables de leurs programmes et qui doivent répondre aux mêmes genres de questions dans les assemblées législatives provinciales et de la part de la presse. Il déclare que les ministres provinciaux sont non seulement handicapés de ne pas profiter de la pré-publication, mais aussi, puisque les renseignements sont publiés à Ottawa, qu'il n'y ont même pas accès directement au même moment que la presse. Il ajoute que ses ministres en se levant le matin, trouvaient des journalistes qui les attendaient, armés de renseignements fournis par les agences de presse sur les communiqués de Statistique Canada, alors qu'ils n'avaient même pas eu l'occasion de se faire renseigner par leurs fonctionnaires. M. McReynolds soutient qu'il ne voit aucune raison pourquoi Statistique Canada ne pourrait pas garantir que, au moins dans le cas des séries importantes, les données soient portées au CANSIM et rendues disponibles dès le moment de la publication.

M. Kirkham déclare aux délégués qu'il est bien consigné par écrit, pendant son mandat de Statisticien en chef, que le bureau aimerait se retirer complètement de la pré-publication s'il revenait à lui de prendre une telle décision. Il ajoute que la décision visant la pré-publication a été prise par le gouvernement de l'époque et non par le Statisticien en chef. A l'égard du moment de la publication, il déclare qu'il a demandé qu'une étude soit faite au sein de Statistique Canada sur le moment de publication des diverses séries de données et que cette étude ne sera pas terminée au moment où il quittera le poste de Statisticien en chef.

M. McReynolds déclare qu'il se rend bien compte que la pré-publication n'est pas une des politiques du Statisticien en chef, mais il suggère que, pour que Statistique Canada soit un organisme statistique véritablement national, s'il y a pré-publication, alors les ministres fédéraux devraient être informés qu'elle devrait s'appliquer également aux ministres provinciaux. M. Kirkham répond que Statistique Canada informera le ministre responsable de Statistique Canada du désir de la Colombie-Britannique à cet égard au moment de la reconfirmation ou de la modification de la politique.

M. Falk déclare au Conseil que sa province est également intéressée à ce sujet et que le ministre responsable du Bureau de la statistique du Manitoba communiquera probablement avec le ministre responsable de Statistique Canada sur ce problème. A l'égard des dates de publication des estimations trimestrielles de la migration, M. Falk déclare qu'il aimerait pouvoir être informé d'avance des dates de publication de cette série. M. Fellegi répond qu'il se renseignera sur ce sujet et qu'il fournira une réponse aux provinces.

Toujours au sujet du pré-avis des dates de publication des séries économiques clé, M. Worton déclare aux délégués qu'une enquête a récemment été faite et qu'il a de bonnes raisons de croire que le bureau pourrait reculer d'une semaine entière l'avis donné à l'égard de l'échancier des publications du mois suivant sans perdre d'exactitude quant à l'estimation des dates.

En réponse aux commentaires de M. McReynolds sur le CANSIM, M. Worton déclare aux délégués qu'il n'est pas certain que CANSIM soit un véhicule de première publication, même si il pourrait être considéré ainsi parce qu'il coïncide avec le Quotidien de Statistique Canada et que, en fait, la plupart des séries auxquelles on s'intéresse sont inscrites au CANSIM. Il déclare que la seule chose qui pousse le bureau à conserver l'idée que le Quotidien de Statistique Canada est le véhicule officiel de la première publication est l'attitude culturelle qui entoure toujours le médium imprimé par opposition au médium informatisé. Il ajoute qu'il ne peut forcer les gens à inscrire des données au CANSIM bien que, heureusement, la plupart des secteurs de Statistique Canada le font.

c) Restrictions visant les informations fournies en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11

M. Falk ouvre la discussion sur cet article de l'ordre du jour en disant qu'il a récemment remarqué dans un projet d'accord entre Statistique Canada et le ministère des Mines et de l'Énergie du Manitoba que, à l'article de l'accord qui précise les utilisations des renseignements échangés, les renseignements peuvent être utilisés à des fins statistiques, à des fins de régie et d'administration, alors que son accord courant en vertu de l'article 10 déclare explicitement que les renseignements doivent servir uniquement à des fins statistiques. Il déclare s'inquiéter que son accord courant en vertu de l'article 10 déclare explicitement que les renseignements doivent servir uniquement à des fins statistiques. Il déclare s'inquiéter du fait que les répondants ne sont pas mis au courant que certains renseignements peuvent servir à des fins administratives ou à des fins de régie et que, s'ils l'apprennent, ils pourront refuser de fournir des renseignements, ce qui nuirait au système statistique national. Il termine en disant qu'il désire savoir quelle est exactement la politique quant à cet aspect des accords régis par les articles 10 et 11 et, aussi, si la politique de publication du registre des entreprises a été modifiée dernièrement.

M. Rosen (Conseiller juridique) déclare au Conseil que lorsque le programme des accords régis par les articles 10 et 11 a été entrepris, Statistique Canada a procédé très lentement et a adopté une position très conservatrice, car on s'inquiétait beaucoup de l'échange des données et de la façon dont ceci pourrait affecter la capacité de les recueillir. Cependant, avec les années, il s'est avéré que les partenaires des accords avaient vraiment bien gardé les renseignements et que ceci avait permis au bureau d'adopter une attitude plus libérale. Il déclare qu'il y a toujours des différences parce que certaines enquêtes sont plus délicates que d'autres, mais que les conditions sont devenues davantage négociables compte tenu des besoins des utilisateurs. A l'égard des accords régis par l'article 10, il déclare que l'expérience a été bonne et que le bureau étudie maintenant certaines lois provinciales dans le but d'essayer de donner une interprétation plus libérale là où d'autres textes de loi pourraient être fournis par les provinces.

M. Rosen déclare au Conseil que, dans le cas des accords régis par l'article 10, les restrictions ne sont pas nécessaires parce que les renseignements sont fournis à un organisme statistique restreint par ses propres lois, de sorte que Statistique Canada n'a pas à se préoccuper de cela dans l'accord. Il déclare que, après que le bureau a eu passablement d'expérience à ce sujet, lorsqu'il est approché par des ministères provinciaux et fédéraux, il croit pouvoir adopter la même méthode à l'égard de certains accords régis par l'article 11. Par exemple, si un ministère de l'Énergie a le droit de recueillir des renseignements et est déjà soumis à certaines restrictions quant à l'utilisation de ces renseignements en vertu de sa propre loi, Statistique Canada pourrait ne pas inclure de restrictions dans l'accord et laisser le ministère en cause se guider sur sa propre loi, tout comme les organismes statistiques des provinces à l'égard des accords régis par l'article

10. Il ajoute que le bureau ne voulait pas au départ toucher aux organismes de régie, mais qu'à la suite de certaines demandes il croyait que ces organismes recueilleraient les mêmes renseignements, ce qui était coûteux et impliquait un fardeau de paperasse, etc.

M. Rosen souligne que, si Statistique Canada avait des expériences malheureuses à l'égard d'un accord quelconque, il y aurait certainement un durcissement, mais que l'expérience des accords régis par l'article 11 a montré jusqu'à ce jour que le taux de réponse est très bon et que le droit de refus n'a pas créé de difficulté à l'échange de renseignements entre les partenaires. Il déclare que l'expérience a été excellente et que le bureau est maintenant davantage prêt à négocier des accords convenant aux besoins des parties.

À l'égard du problème mentionné plus tôt par M. Schnick, soit l'impossibilité d'avoir accès aux formulaires individuels d'enquête sur la statistique des minéraux depuis le transfert de responsabilité pour la production des données sur les minéraux de Statistique Canada au ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR), M. Rosen déclare qu'il n'est pas au courant de tous les détails, mais qu'il peut être possible, s'il n'est pas trop tard, de prendre certaines mesures pour répondre aux besoins de M. Schnick.

M. Hill (Statistique Canada) dit à M. Schnick qu'un certain nombre d'événements ont eu lieu, y compris le transfert de la responsabilité pour la cueillette en Ontario du Service central de la statistique de l'Ontario au ministère ontarien des Ressources naturelles, suivi de peu par le transfert de responsabilité pour la cueillette de Statistique Canada à EMR. Il dit qu'à cause des deux transferts, qui ont eu lieu presque en même temps, il peut y avoir une certaine confusion et que l'accord tripartite en voie de négociation entre Statistique Canada, le Service central de la statistique de l'Ontario et le ministère ontarien des Ressources naturelles, en tant que troisième partie, a été abandonné. Il signale que la situation est maintenant différente, en ce que la responsabilité première de la cueillette relève du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et que Statistique Canada a avec ce ministère un accord d'échange direct qui assure uniquement l'accès du bureau aux données. Ainsi, le bureau n'a aucune responsabilité directe ni aucun contrôle sur les autres accords d'échange signés par EMR. Il ajoute que les données sont maintenant recueillies en vertu de la Loi de EMR et qu'il existe des accords signés d'échange d'information entre EMR et les ministères provinciaux chargés des mines et des ressources. Bien qu'il n'existe aucun moyen pour Statistique Canada de forcer EMR à signer un accord avec le Service central de la statistique de l'Ontario, il déclare que le bureau appuierait cette idée. M. Kirkham conclut en disant que le bureau s'informerait des détails et communiquerait de nouveau avec M. Schnick à ce sujet.

M. Schnick souligne que le fait que son bureau ait historiquement disposé des renseignements sur les minéraux pourrait ajouter un certain poids. Il dit qu'il aimerait voir un accord tripartite qui comporterait un accord bilatéral, le point de contact ontarien ayant droit d'accès aux renseignements au palier micro.

ARTICLE 11 DE L'ORDRE DU JOUR (Examen du contenu et des procédures des réunions des comités fédéraux-provinciaux)

En ouvrant la discussion sur cet article de l'ordre du jour, M. Ford déclare qu'à son avis certains des comités connaissent plus de succès que les autres tout simplement à cause de méthodes différentes de fonctionnement. Il souligne que trop souvent les provinces ne peuvent faire circuler les ordres du jour et les documents suffisamment d'avance et aussi qu'une bonne partie des réunions des comités est consacrée à des exposés des réalisations. Il ajoute qu'à son avis les provinces devraient participer davantage à l'établissement des articles de l'ordre du jour, de même qu'à l'établissement des programmes et des priorités de Statistique Canada. En outre, il déclare qu'à son avis le mécanisme des comités a du potentiel, mais qu'il devrait être complété d'un plus grand nombre de comités de travail semblables au Comité des comptes économiques des provinces qui, à son avis, a été une réussite parce qu'il s'agit d'un comité de travail, ou en tous cas, que c'est plus un comité de travail que les autres. Il termine en disant qu'à son avis Statistique Canada n'est pas seul responsable de la façon dont les comités fonctionnent et qu'il revient aux provinces de jouer un rôle plus actif en participant davantage à la préparation des ordres du jour des comités, aux réunions des comités, etc.

M. Kirkham répond qu'à son avis le système des comités fonctionne mieux que jamais auparavant. Cependant, il convient avec M. Ford que ceci ne signifie pas que le système fonctionne assez bien. Il ajoute que, à cause des changements de personnel, il serait toujours nécessaire de procéder à des séances d'information et à des mises à jour des programmes du bureau, bien qu'à son avis les suggestions de M. Ford devraient constituer un objectif idéal.

M. Schnick déclare que, depuis la restructuration du système de comités, les comités fonctionnent bien. Il dit qu'il encouragera son personnel à jouer un plus grand rôle dans l'établissement des ordres du jour, à suggérer des domaines qui devraient faire l'objet de discussions, et ainsi de suite.

M. Fellegi déclare aux délégués qu'à son avis des séances périodiques et régulières d'information sont nécessaires pour assurer que les provinces sont efficacement informées. Il dit que pour remédier à l'ennui que peuvent engendrer de telles situations, le bureau pourrait préparer davantage de documentation à l'avance, puis ordonnancer l'ordre du jour selon ce qui intéresse le plus les provinces ou selon ce qu'elles désirent discuter. En outre, il suggère qu'il pourrait y avoir davantage de séances d'information des provinces, et qu'on pourrait faire davantage usage des groupes de travail.

M. Bisreth signale qu'on devrait tenir davantage compte du fait que les provinces ont des intérêts collectifs en plus de leurs intérêts individuels dans les comités. Il déclare que certaines provinces pourraient être considérées comme des partenaires pour ce qui est de la production statistique, alors que d'autres pourraient être considérées davantage comme des utilisateurs des statistiques. A moins qu'un certain nombre de points communs ne soient établis bien à l'avance, il signale que beaucoup de provinces assisteraient aux réunions sans expliquer ce qui leur est important parce qu'elles croient que cela n'intéresse pas les autres provinces. En outre, il souligne que Statistique Canada devrait pouvoir énoncer explicitement ce qu'il attend des provinces pour telle ou telle sorte de réunion.

M. Bisreth déclare au Conseil qu'il existe plusieurs comités généraux, comme le Comité de la statistique des entreprises et le Comité de la diffusion, pour lesquels il a des doutes quant au principe même des comités. Quant au Comité du développement de l'information, à son avis la première étape aurait dû être de voir où se trouvait l'information dans les provinces. Il ajoute que les priorités auraient dû être établies en collaboration avec les provinces et qu'ensuite on aurait dû tenter de voir comment ces priorités pourraient être élaborées. Il termine en disant que chacun doit dire nettement ce qu'il veut.

M. Kirkham informe les délégués que les commentaires à ce sujet seront notés et portés à l'attention du nouveau statisticien en chef qui, il faut l'espérer, sera prêt à entamer des discussions soit bilatérales ou multilatérales ou à établir un autre groupe de travail qui pourrait peut-être rechercher, en collaboration avec les provinces, des façons plus efficaces d'utiliser la structure des comités fédéraux-provinciaux.

ARTICLE 12 DE L'ORDRE DU JOUR (Autres affaires)

M. McReynolds déclare au Conseil que son personnel vient de l'informer qu'une lettre adressée à lui par Statistique Canada à propos de CALURA vient d'arriver à son bureau la veille. Il déclare qu'il a été troublé par ce fait, car ce sujet vient d'être discuté par le Conseil et la lettre qu'il a reçue soulève des questions de politique qui lui sont totalement inacceptables.

M. Kirkham répond que selon lui les discussions antérieures sur CALURA n'étaient nullement incompatibles avec le contenu de sa lettre à M. McReynolds. Il souligne que Statistique Canada a effectivement entrepris de porter les points de vue des provinces à l'attention du ministre lorsqu'il introduira le projet de loi et dans le document de discussion à l'intention du Cabinet, si un tel document est préparé.

M. McReynolds signale qu'il est très désavantagé de ne pas avoir eu l'occasion de voir la lettre, mais qu'il semble qu'elle énonçait une politique dont il n'était pas au courant, en ce que les données financières n'étaient pas susceptibles d'échange en vertu d'un accord régi par l'article 10 ou de toute autre sorte d'accord entre Statistique Canada et les organismes statistiques des provinces. Il dit qu'il s'agit là d'un problème d'envergure au sujet duquel il se doit de protester très fortement.

M. Foti déclare au Conseil que M. McReynolds a soulevé trois points dans sa lettre à Statistique Canada: il y aurait perte d'information pour les organismes statistiques des provinces et l'on désirait obtenir cette information à des fins statistiques en vertu d'accords régis par les articles 10 et 11; les provinces devraient avoir un accès égal aux données individuelles pour fins de politique et d'analyse à celui qui est accordé aux ministères fédéraux et les renseignements qui sont recueillis en vertu de CALURA sur la propriété des actions devraient être recueillis de telle sorte

que, outre les données actuelles qui distinguent la propriété canadienne de la propriété étrangère, les données devraient indiquer la propriété des actions par province. En réponse, M. Foti déclare que, à l'égard de l'accès à des fins statistiques, il recueillera en vertu de CALURA des états financiers consolidés des entreprises en activité dans tout le pays et que, il faudra examiner si ces données sont appropriées pour des fins statistiques provinciales. Quant à l'analyse de politique, il déclare qu'il y a le problème de fournir à une province donnée des renseignements sur les activités de compagnies, comme le Canadien Pacifique, qui opère dans tout le pays. A l'égard des renseignements sur la propriété des actions, il déclare que le fait de recueillir ces renseignements sur une base provinciale ajouterait un fardeau important pour les entreprises, puisqu'à l'heure actuelle elles ne sont pas en mesure de faire des comptes rendus à ce sujet puisqu'elles ne s'occupent que de la propriété étrangère, ce qu'elles doivent faire en raison des retenues fiscales. A propos du problème de la propriété des actions, M. Foti déclare que, si cette mesure était appliquée, elle modifierait l'intention de la Loi qui est de recueillir et de diffuser les renseignements sur la propriété et le contrôle étrangers. Il ajoute qu'il faudrait alors étendre l'objectif de la Loi pour en faire un véhicule général permettant de retracer la propriété d'une province à l'autre.

M. Kirkham déclare qu'un exemplaire de sa réponse à la lettre de M. McReynolds aurait dû lui être fourni au début de la réunion mais que, si les membres du Conseil sont au courant de problèmes qui les préoccupent et qui à leur avis n'ont pas été traités, il devrait porter ses questions à l'attention du bureau de façon à empêcher que de telles situations ne se reproduisent.

M. McReynolds déclare que la question de savoir quelles sont les données appropriées sur les sociétés multi-provinciales dont les organismes statistiques des provinces devraient disposer est très importante et que sa Loi lui donne certainement le pouvoir de recueillir des renseignements non seulement sur les sociétés qui résident officiellement en Colombie-Britannique, mais aussi sur les sociétés qui y font affaire. Il souligne qu'il s'agit là d'une Loi de la Colombie-Britannique qui devrait l'emporter sur le jugement des fonctionnaires des gouvernements provincial et fédéral.

M. Ford déclare que la lettre de Statistique Canada reçue par M. McReynolds constituerait une réponse à une lettre antérieure qui avait été envoyée à tous les points de contact provinciaux et il demande si la lettre de réponse du bureau sera distribuée aux points de contact. M. McReynolds convient que des copies de cette lettre devraient être envoyées à tous les points de contact.

A propos du Système de poste prioritaire, M. Ford déclare qu'à son avis une des faiblesses du système est que les fonctionnaires de Statistique Canada ne semblent pas en être au courant ou tout simplement ne veulent pas que les articles livrés au quatrième étage de l'édifice Coats soient envoyés par le système.

Et M. McReynolds et M. Schnick déclarent que le Système de poste prioritaire est très efficace, malgré quelques problèmes opérationnels périodiques.

M. McMahon déclare au conseil qu'il se demande si, lorsque l'on préparera le rapport du secrétaire pour la prochaine réunion du conseil, on pourrait y annexer toutes les résolutions des comités de sorte qu'il soit plus facile de les étudier et d'y référer. M. Kirhman donne son accord.

Pour ce qui est du procès-verbal des réunions des comités, M. McMahon déclare que certains comptes rendus ne reproduisent pas fidèlement ce qui s'est produit à certaines rencontres auxquelles il a dernièrement assisté. M. Kirkham répond qu'à son avis, lorsque la chose est possible, la meilleure marche à suivre consiste à faire circuler le projet de compte rendu pour fins de correction ou de précision par les personnes qui étaient présentes, puis de finaliser le procès-verbal. Il ajoute que le bureau pourrait essayer de procéder ainsi.

En terminant, M. Kirkham remercie les délégués de l'aide et des conseils qu'ils lui ont prodigués au cours des cinq dernières années en tant que Statisticien en chef. Il offre ses meilleurs voeux aux délégués pour les années 1980 et souhaite que le système statistique aille bien.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE
AU
CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL-PROVINCIAL
DE LA
POLITIQUE STATISTIQUE

En plus de faire le point sur les activités du Secrétariat et des divers comités qui relèvent du Conseil, le présent rapport donne un aperçu des événements survenus à Statistique Canada au cours de la dernière année qui semblent présenter de l'intérêt pour les provinces et territoires.

Statistique Canada - Autopsie d'une année

Par suite du changement de gouvernement survenu en 1979, Statistique Canada a été placé sous la responsabilité du Président du Conseil du Trésor au lieu de partager un ministre avec le ministère de l'Industrie et du Commerce. Bien qu'il soit difficile d'évaluer les conséquences à long terme de ce changement, il en est résulté, à court terme, deux changements qui auront vraisemblablement un effet durable sur les activités du Bureau.

Premièrement, l'augmentation considérable du prix des publications, qui semble avoir atteint leur but fondamental - en arriver à un meilleur équilibre entre le coût du service des publications offerts par le Bureau et les recettes qui en découlent - créera sans doute un précédent pour l'établissement du prix des services de diffusion à l'avenir.

Deuxièmement, l'insistance sur le partage des coûts et les contributions au coût du recensement de 1981, d'où la répartition d'une partie du coût du recensement entre plusieurs ministères fédéraux, ne manquera pas de se répercuter sur le financement des programmes cycliques de grande envergure qui seront entrepris à l'avenir.

Les nombreuses critiques à l'égard des activités du Bureau formulées par les media et à la Chambre des communes ont suscité trois enquêtes distinctes.

- a) *Une étude sur la gestion de Statistique Canada que Price Waterhouse Associates doit terminer et soumettre avant le 3 mars 1980. Le mandat de cette étude est énoncé dans le discours que Sinclair Stevens, le ministre responsable de Statistique Canada, a prononcé le 10 décembre 1979.*

Les objectifs globaux de l'enquête consistaient à cerner les domaines où des améliorations s'imposent dans la gestion, l'organisation, le personnel et les modes de communications du Bureau, à recommander des solutions pratiques qui pourront être mises en oeuvre sans tarder, et à donner des conseils sur le mandat et le plan de travail d'un examen de la méthodologie utilisée.

- b) *Une étude de la méthodologie utilisée pour produire certaines séries statistiques clés publiées par Statistique Canada devait également être soumise au plus tard le 3 mars 1980. Cette étude a été confiée à sir Claus Moser, l'ancien directeur du Bureau central de la statistique du Royaume-Uni, épaulé par une équipe de quatre experts en statistique des Etats-Unis. Le but principal de cette étude était de faire en sorte que les utilisateurs continuent d'avoir foi et confiance dans les produits du Bureau.*

Pour aider à coordonner ces deux études et prêter main-forte à la préparation des rapports, l'aide de trois hauts fonctionnaires, à savoir le Greffier du Conseil privé, le Contrôleur général du Canada, et le Secrétaire du Conseil du Trésor, avait été retenue pour servir de comité consultatif.

- c) *M. Edmond Peter Newcombe, C.R., a été chargé, en vertu de la Loi sur les enquêtes, de faire enquête sur les allégations de M. Boris Celovsky, un employé de Statistique Canada. Les deux mois que l'enquête devait prendre à l'origine sont venus à échéance le 13 février. Cette période s'est révélée trop courte et une prolongation a été accordée. Les résultats seront sans doute rendus publics, au moins de façon générale.*

En septembre, le Bureau a entrepris une étude de sa production statistique sous une forme spéciale destinée à identifier les utilisateurs et les utilisations des données. Cette étude a été confiée au Groupe de travail sur l'établissement des objectifs du programme, sous la direction de Peter Nador, directeur, Evaluation du programme. Plus tard au cours de l'année, l'on interrogera les utilisateurs de données, au niveau des provinces, dans un processus de contrôle destiné à vérifier directement auprès des utilisateurs les utilisations que les cadres du Bureau prétendent qu'on fait des produits statistiques.

Au cours de l'année, le statisticien en chef a participé à de nombreuses réunions nationales et internationales importantes comme la XIVe session du Comité pour l'amélioration des statistiques nationales (COINS), la Conférence nord-américaine des statistiques du travail, la Conférence des statisticiens européens, et à diverses réunions au Canada.

Un autre événement important est survenu à la fin de l'année lorsque le statisticien en chef a annoncé qu'il quitterait le Bureau le 31 mars 1980 pour devenir Premier vice-président et économiste en chef de la Banque de Montréal.

Gestion centrale

Une réorganisation complète destinée à renforcer le côté financier des Services financiers et administratifs a été terminée en 1979 et Guy Labossière a été nommé statisticien en chef adjoint, Gestion centrale.

A la Division des finances, Al DeGagné a été nommé directeur général et Austin Bastien a été nommé Contrôleur pour remplacer Don Greenway qui a pris sa retraite. Bob Desramaux a été nommé directeur des Services administratifs.

En 1979-80, le Bureau a entrepris un examen très rigoureux des services et produits qu'il offre ou pourrait offrir au prix coûtant.

Peu après l'élection du gouvernement conservateur, notre nouveau ministre a ordonné une étude du prix de vente des publications statistiques dont le coût a, par la suite, à peu près quintuplé. Par ailleurs, la "liste de diffusion gratuite", où figuraient diverses divisions de Statistique Canada, a été examinée de près et réduite considérablement.

D'autre part, une importante étude des produits et services autres que les publications a été entreprise en vue de déterminer s'il y avait lieu de les rendre payants. Nous assurons toutefois le lecteur que, dans le cadre de cette étude, Statistique Canada tient particulièrement compte de deux réalités:

- 1) d'une part, de l'interdépendance qui existe entre Statistique Canada et ses partenaires du système statistique, qu'il s'agisse des principaux fournisseurs de données ou des utilisateurs des administrations provinciales, et du fait que, dans bien des situations de ce genre, il serait mal avisé de percevoir des droits; et
- 2) d'autre part, du fait que les principaux utilisateurs des services et produits de Statistique Canada, qui sont peu nombreux, jouissent d'un service très spécialisé financé à même le trésor public, ce qui est inacceptable en période de fortes restrictions budgétaires.

Cette étude ne sera pas terminée que lorsque le nouveau statisticien en chef aura été nommé et que le nouveau gouvernement aura eu l'occasion de l'examiner.

Statistique économique

Une réorganisation majeure a permis de fusionner l'ancien Secteur des comptes économiques et de l'intégration avec le Secteur de la statistique des entreprises en un seul appelé Secteur de la statistique économique. Elle a permis de regrouper le système des comptes nationaux et les enquêtes-entreprises sous une même direction afin d'améliorer les communications et de coordonner les activités de ces deux programmes étroitement liés. Guy Leclerc a été nommé statisticien en chef adjoint de ce secteur.

Dans cette nouvelle structure, Guy Leclerc est responsable de la gestion, et en particulier du contenu et des priorités du programme ainsi que de la planification à moyen terme. Stew Wells, directeur général, Système des comptes nationaux, est chargé de l'analyse, et notamment de la collecte de données pour le Système des comptes nationaux. Brian Salley, qui a été nommé directeur général, Opérations, est responsable de la gestion des ressources, dont l'administration du personnel et des finances, en plus de veiller au respect des lignes de conduite du gouvernement fédéral et du Bureau et d'assurer le fonctionnement du programme de la statistique des entreprises.

Au sein de ce secteur, un nouveau Groupe de la conjoncture économique a été créé sous la direction de Darryl Rhoades. A la Division des transports et des communications, la Section des transports de surface et la Section des transports par eau ont été fusionnées en la Section des transports par eau et de surface. Dans la Division des industries manufacturières et primaires, la Section des machines, des métaux et des produits chimiques, la Section des aliments, des boissons et des textiles, et la Section des forêts ont été réorganisées de façon à former deux sections: la Section des aliments, textiles, produits chimiques et produits divers et la Section des machines, du bois et des produits en métal.

Il y a eu peu de changements au niveau des cadres supérieurs dans le secteur. Yvon Goulet a été nommé directeur de la Division du commerce extérieur et David Dodds, directeur de la Division du travail. Gordon Garston, qui a pris sa retraite à la tête de la Division des produits industriels, a été remplacé, à titre intérimaire, par Robin Green, du Bureau de la statistique de l'Australie, qui y travaillait déjà en vertu d'un programme d'échange de cadres. Statistique Canada et le Bureau centrale de la statistique de la Colombie-Britannique ont collaboré dans un échange de personnel avec M. H. Singh venant à Statistique Canada et M. M. Issa allant au Bureau centrale de la statistique.

Par contre, des changements importants ont été apportés au programme de ce secteur en 1979. A l'intérieur de la Division du travail, le dernier questionnaire postal de l'Enquête sur les postes vacants a été envoyé en janvier, l'Enquête sur la profession des salariés a été abandonnée en décembre et la Sous-section de codage central a été démantelée. La Division des transports et des communications, par suite d'un contrat passé avec le ministère des Transports pour la réalisation, sur une période de trois ans, de 8 nouveaux programmes, pourra, à même le fonds renouvelable, compter sur des ressources supplémentaires d'au plus 22 années-personnes par année. A la Division des industries manufacturières et primaires, la responsabilité de la collecte des statistiques sur les minéraux et de la publication des statistiques mensuelles a été confiée au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources par suite d'une entente spéciale sur les concepts, les méthodes et la publication.

Au sein de la Division des prix, l'Indice général des prix de gros, l'Indice de prix des valeurs mobilières et la Section des Indices des indemnités de l'Etat ont été supprimés. La partie de la Section des Indices des indemnités de l'Etat relative aux indemnités nordiques a toutefois été rétablie en vertu d'un contrat passé avec le Conseil du Trésor qui finance le programme. La Division des normes prépare une nouvelle Classification des activités économiques, une Classification des professions et la deuxième révision du Guide de la statistique du travail, qui doivent tous paraître en 1980. Par ailleurs, un avant-projet de la deuxième édition du Répertoire des concepts sociaux pour enquêtes statistiques a été diffusé à l'intérieur du Bureau pour recueillir les commentaires de chacun.

Le personnel de ce secteur a participé très activement et a présenté des exposés à des réunions comme la septième Conférence internationale sur les tableaux d'entrées-sorties en France, le Comité pour l'amélioration des statistiques nationales (COINS - Amérique latine), la deuxième Conférence internationale sur la gestion des utilisations de l'énergie en Californie, la seizième Conférence de l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune en Autriche, et à de nombreuses réunions nationales comme celles du Groupe de recherche sur les transports, de l'Association des routes et transports du Canada, de la Canadian Petroleum Association, de l'Association canadienne de l'électricité, de l'Association canadienne du gaz et du Comité consultatif national des statistiques du pétrole.

Statistique sociale

Au cours de la dernière année, le Secteur du recensement et des enquêtes-ménage a subi une réorganisation complète dans l'optique de la gestion par matrice. A son retour des Etats-Unis, où il a collaboré à un groupe de travail présidentiel chargé d'élaborer un plan de réorganisation du système statistique des Etats-Unis, I.P. Fellegi a été nommé statisticien en chef adjoint. D'autre part, Ed Pryor est devenu chargé de projet du recensement de 1981, Jenny Podoluk a été nommée directeur général de la Direction du contenu et de l'analyse, et Bruce Petrie a été nommé directeur général de la Direction des opérations.

Par la suite, le Secteur de la statistique des institutions et de l'agriculture a été fusionné au Secteur du recensement et des enquêtes-ménage pour donner le nouveau Secteur de la statistique sociale dont I.P. Fellegi a été nommé statisticien en chef adjoint. Lorne Rowebottom est cependant demeuré statisticien en chef adjoint de la Direction des institutions et de l'agriculture à l'intérieur de ce secteur.

A la Direction du contenu et de l'analyse, Jenny Podoluk a conservé la responsabilité de la Division du revenu et des dépenses des consommateurs, du Groupe des caractéristiques économiques et du Groupe des caractéristiques sociales et du logement. Elle a en plus assumé la responsabilité du nouveau Groupe de l'exploitation des données administratives.

L'un des principaux programmes éliminés par suite des compressions budgétaires fut l'Enquête Santé Canada et, à cause des restrictions budgétaires, l'enquête sur les dépenses des familles, qui n'a pas fait l'objet d'une collecte de données depuis 1978-79, ne sera pas reprise avant 1982 au moins et, encore, seulement si les fonds le permettent.

A la Direction des opérations, Bruce Petrie, a conservé, comme directeur général, la responsabilité du Groupe de l'Enquête sur la population active, et assumé la responsabilité du Groupe des enquêtes spéciales, de la Division des méthodes de recensement et d'enquêtes-ménage, de la Division des opérations du recensement et du Groupe de la géographie, ainsi que d'un nouveau poste que la nomination de Gail Graser, comme directeur des opérations de la Direction des institutions et de l'agriculture, et de chargé de projet pour le recensement de l'agriculture de 1981, est venue combler.

Le personnel du secteur a participé, notamment en présentant des exposés sur la répartition du revenu, à de nombreuses conférences et autres réunions comme celles du Conseil économique du Canada, de l'Association canadienne de gérontologie, de la Conférence des statisticiens européens, de l'Organisation internationale du travail, de la Conférence nord-américaine des statistiques du travail, et ainsi de suite.

A la Direction des institutions et de l'agriculture, en plus de la réorganisation décrite ci-dessus, la Division du recensement de l'agriculture et la Division de l'agriculture furent fusionnées en une nouvelle Division de l'agriculture dirigée par Ernie Boyko. Par ailleurs, d'autres changements sont survenus parmi les cadres de la direction lorsque Jo Hauser, directeur de la Division de la santé, est parti travailler à Santé et Sport amateur, au ministère de la Santé et du Bien-être social. La candidature de l'ancien chargé de projet de l'Enquête Santé Canada, John Coombs, a été retenue au concours organisé pour combler le poste de directeur de la Division de la santé. Par ailleurs, Marcel Préfontaine, directeur de la Division de la statistique judiciaire, a accepté le poste de secrétaire général, Institut Armand-Frappier, à l'Université du Québec. Paul Reed est actuellement directeur intérimaire de la Division de la statistique judiciaire. Ken Holt, de cette division, a pris sa retraite après de nombreuses années de service et Barry Proud est revenu d'une affectation à l'étranger sous les auspices de l'ACDI pour devenir chef, Section des cultures, à la Division de l'agriculture.

Toutes les divisions de la Direction des institutions et de l'agriculture ont dû rajuster leurs programmes par suite des compressions budgétaires. La Division de l'éducation, des sciences et de la culture a cependant fait paraître plusieurs nouvelles publications dont "Les classes en 2001", "Du monde des études au monde du travail", et "Indice des prix de l'enseignement". La Division de la statistique judiciaire a continué de jouer un rôle majeur au sein du Groupe national de travail créé en vue d'appuyer l'élaboration de statistiques judiciaires; elle participe, avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux, à un examen global de la statistique judiciaire. La Division de la santé participe également, avec ses collaborateurs fédéraux et provinciaux, à un examen des statistiques de la santé, et certaines provinces appuient financièrement la production de statistiques annuelles sur les hôpitaux en attendant de trouver une autre solution.

En plus de participer à diverses réunions fédérales-provinciales, la Division de l'éducation, des sciences et de la culture a parrainé une conférence sur les "Besoins en données de l'enseignement supérieur dans les années 80", qui a connu un succès retentissant. Pour sa part, la Division de la santé a été l'hôte d'une réunion internationale sur le raccordement des dossiers pour la détection du cancer dû à l'exposition à des substances carcinogènes parrainée par l'Institut national du cancer du Canada. Le personnel de la Division de l'agriculture a rencontré des représentants des quatre provinces de l'Ouest pour discuter des changements à apporter aux programmes de statistiques agricoles et organisé une série de réunions provinciales pour discuter des résultats du recensement de l'agriculture de 1981.

Opérations régionales, diffusion et promotion

Ce secteur a connu, en 1979, une réorganisation majeure destinée à mieux appuyer les activités de diffusion et de promotion et les opérations régionales du Bureau.

Une Division CANSIM distincte a été créée dont le directeur est Danny Triandafilou. On y a regroupé le Groupe CANSIM de l'ancienne Division de la conjoncture économique et certaines des principales fonctions de la Division de la diffusion des données du recensement; l'ancien directeur de celle-ci, Jerry Stinson, est devenu le directeur adjoint de la nouvelle division qui assume également la responsabilité de la Revue statistique du Canada.

La Division des opérations régionales et ses huit bureaux régionaux sont passés en bloc du Secteur de la gestion centrale au Secteur des opérations régionales, de la diffusion et de la promotion, et le personnel local de l'Assistance-utilisateurs relève maintenant de la Division des opérations régionales.

La Division de l'Assistance-utilisateurs assume la responsabilité des demandes de renseignements générales dont s'occupait la Division de la diffusion des données du recensement et de la Section de la distribution des publications qui relevait auparavant de la Division des services administratifs.

Dans la nouvelle structure, les services et le personnel de l'Assistance-utilisateurs relèvent maintenant, sauf à Ottawa, des directeurs régionaux. A l'exception de Regina, les anciens conseillers régionaux principaux portent maintenant le titre de directeurs régionaux adjoints - Assistances-utilisateurs. Le conseiller régional de Regina relève du directeur régional de Winnipeg. Le directeur de la Division de l'assistance-utilisateurs continue d'assurer la direction fonctionnelle pour toute question qui a trait aux responsabilités de l'assistance-utilisateurs, de fournir les services professionnels qu'exigent les activités régionales et de canaliser, dans les domaines spécialisés, les contacts entre le bureau central et le personnel de l'Assistance-utilisateurs dans les bureaux régionaux.

L'organisation de la Division de l'information et de la Bibliothèque n'a pas connu de changements majeures. Le directeur adjoint de la Division de l'information, Stan Boswell, a toutefois pris sa retraite et n'a pas encore été remplacé.

Consultation fédérale-provinciale

Le Secrétariat a participé à l'organisation de 14 réunions officielles des comités fédéraux-provinciaux et à plus de 12 réunions additionnelles, dont quatre grandes conférences avec le secteur public. En outre, le personnel de l'Assistance-utilisateurs au bureau central et dans les huit bureaux régionaux a organisé plus de 104 réunions, séminaires et ateliers régionaux. L'approbation récente des fonds nécessaires pour assumer les frais de voyage des représentants des provinces et territoires de façon continue permet d'espérer que le système de consultations fédérales-provinciales pourra continuer de fonctionner efficacement.

L'établissement de la poste prioritaire en 1979 a été le fait saillant du domaine des communications et, malgré quelques problèmes de rodage, on convient de façon générale que ce système offre un bon service.

Les organismes statistiques des provinces et territoires ont continué de collaborer en rédigeant, pour l'Infomat, des articles dans lesquels chaque point de contact décrit la structure et les fonctions de son organisme respectif. Ces articles se sont révélés très populaires et nous avons gré aux provinces et territoires de s'être prêtés volontiers à cette tâche et d'avoir su respecter les délais.

La consultation et la liaison quotidiennes avec les gouvernements des provinces et territoires s'est poursuivie, notamment par les échanges téléphoniques périodiques convenus avec certaines provinces, par les demandes spéciales de renseignements, par la communication périodique de certaines informations préliminaires (avant la publication), par la transmission des données inédites qui paraissent dans le Quotidien de Statistique Canada, et ainsi de suite.

La conclusion d'ententes officielles sur l'échange d'informations et le partage du travail avec d'autres organismes s'est poursuivie. Au 12 mars 1980, il existait 99 ententes en bonne et due forme. A la suite d'un examen, qui se fait en ce moment en collaboration avec les divisions spécialisées, de tous les accords et ententes de partage du travail, nous espérons pouvoir dresser des listes à jour pour chaque province avant la fin du printemps.

Au cours de la dernière année, les provinces et territoires ont profité à plusieurs reprises des services de la Division de l'assistance-utilisateurs pour l'organisation et la coordination centrale de visite, l'établissement des itinéraires, et ainsi de suite.

ACTIVITÉS DES COMITÉS

Statistique de l'agriculture

Ce comité a tenu, en 1979, une réunion annuelle extrêmement fructueuse. Il en est ressorti 13 recommandations générales. La réunion annuelle de 1980 vient de se terminer et les conclusions qui en ont résulté seront incorporées au rapport de l'an prochain.

Statistique des entreprises

La première réunion de ce comité restructuré s'est étendue sur deux journées bien remplies; les questions abordées auraient autrefois demandé quatre ou cinq jours de travail aux quatre comités distincts. La compression du temps consacré aux divers domaines spécialisés n'a pas fait le bonheur de tous; certains délégués estimaient que le temps ne permettait pas une discussion en profondeur, tandis que d'autres auraient voulu communiquer plus librement avec les spécialistes de leur domaine particulier.

La participation a été bonne et bien qu'aucune résolution n'ait été adoptée, plusieurs engagements ont été pris et auront des suites.

Le compte rendu de la réunion sera diffusé dès qu'il sera prêt.

Recensement de la population et du logement

Ce comité ne s'est pas réuni en 1979 étant donné l'état d'incertitude dans lequel se trouvait le recensement de 1981 par suite des changements de gouvernement. Le comité s'est réuni en février 1980 et son président a été prié de communiquer au Conseil les résultats de la réunion.

Une importante recommandation, adoptée lors de la réunion, semble pertinente au Conseil:

"Entendu que les données du recensement sont fournies librement par le public canadien et que les points de contact des provinces et territoires ont toujours constitué des partenaires à part entière de Statistique Canada dans la diffusion des données du recensement, entendu que Statistique Canada envisage de restreindre la diffusion secondaire des données du recensement de 1981 par les points de contact des provinces et territoires, et entendu que les points de contact s'opposent fortement à cette ligne de conduite, il est recommandé à l'unanimité par les points de contact des provinces et territoires que les données non confidentielles du recensement soient mises à leur disposition sans en restreindre la diffusion".

Développement de l'information

Lors de la première réunion de ce Comité en mars, les modalités de travail du Comité ont été établies. Cette réunion n'a donné lieu à aucune résolution.

La deuxième réunion du Comité a eu lieu en janvier 1980 et a connu un grand succès.

Une des principales préoccupations du Comité est l'établissement de données par petites zones. Les représentants des provinces ont proposé des façons de renforcer le Comité afin qu'il puisse réaliser cet objectif sur le plan tant des modalités de travail du Comité que d'une représentation accrue de Statistique Canada. Ces suggestions, qui sont actuellement à l'étude, se répercuteront sur l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité du développement de l'information, qui est prévue pour novembre prochain, et sur la représentation.

Diffusion

La première réunion de ce Comité, en mars, a permis de bien amorcer le travail qui lui a été attribué. Bien que la réunion n'ait donné lieu à aucune résolution, de nombreux engagements furent pris et, dans l'ensemble, on y a déjà donné suite.

Une deuxième réunion du Comité a eu lieu en janvier 1980; elle a permis de bien faire avancer le travail. Nombre d'engagements ont de nouveau été pris et on y donnera suite en temps et lieu.

Statistique sociale

La première réunion de ce Comité n'a eu lieu qu'en février 1980 et son président a été prié d'informer le Conseil des résultats de la réunion.

Statistique de l'énergie

Ce Comité ne s'est pas réuni en 1979, mais une réunion est prévue pour 1980 au gré des délégués.

Statistique du travail

Ce Comité ne s'est réuni qu'en novembre et la formule de la réunion a été changée par rapport à l'année précédente en ce sens qu'elle a constitué en une session d'un jour et demi sans atelier.

Etant donné que toutes les réunions antérieures avaient été tenues conjointement avec la réunion annuelle de l'ACALO, une résolution a été adoptée en vue de retourner à la formule antérieure et un sous-comité de direction a été chargé de préparer la prochaine réunion.

La réunion n'a donné lieu à aucune résolution de principe.

Statistique des minéraux

Ce Comité s'est réuni à Québec et, étant donné les excellents travaux préparatoires, des progrès considérables ont été réalisés. Le Comité demande au Conseil de se pencher sur ce qui suit:

Les membres du Comité expriment leur désir de se réunir à des endroits différents chaque année, au lieu que ce soit toujours à Ottawa. Ils demandent au Conseil consultatif d'examiner la possibilité de payer les frais de voyage d'un délégué de chaque région administrative pour assister à la réunion annuelle du Comité, où qu'elle se tienne, plutôt qu'aux seules réunions tenues à Ottawa.

Données relatives aux administrations locales

Ce Comité a tenu, à Ottawa, en 1979, une réunion très fructueuse où les provinces et territoires, ainsi qu'un bon nombre de municipalités, étaient bien représentés.

La réunion n'a donné lieu à aucune résolution de principe.

La prochaine réunion est prévue pour Winnipeg en mai 1980.

Comptes économiques provinciaux

Ce Comité a tenu une réunion très fructueuse d'un jour à Ottawa en novembre. Une des résolutions adoptées semble présenter un intérêt pour le Conseil:

"Il est décidé que les comptes des territoires seront publiés séparément de ceux de la Colombie-Britannique"

Statistique des transports

Ce Comité s'est réuni à Ottawa en novembre et, comme les délégués s'y étaient très bien préparés, cette réunion a été parmi les plus productives que le Comité ait jamais eues.

La réunion n'a donné lieu à aucune résolution de principe.

Conseil canadien de la statistique de l'état civil

Les provinces et territoires étaient tous représentés à la réunion que le Conseil a tenue à Winnipeg en mai. Cette réunion a donné lieu à une recommandation intéressante en ce sens que -

"Le Conseil a été saisi d'une importante proposition à la réunion annuelle de 1979 en vue de faire en sorte que les droits perçus pour les statistiques de l'état civil soient versés au Conseil plutôt qu'aux trésors des provinces afin que cet argent soit utilisé, à la discrétion du Conseil, pour améliorer les statistiques de l'état civil au Canada".

Information et statistique judiciaires

Le Comité s'est réuni à Ottawa en janvier 1979 afin d'examiner les progrès du Groupe national de travail. Le Comité est d'avis que les réalisations du C.N.T. à ce jour sont excellentes. Un comité de direction a été créé au cours de la réunion afin d'appuyer le Comité dans son travail d'orientation du C.N.T. et de préparer la prochaine réunion du Comité.

La réunion n'a donné lieu à aucune recommandation de principe.

POSSIBILITÉS DE RECOUVREMENT DE FONDS

Conseil consultatif fédéral-provincial
de la politique statistique

les 26 et 27 mars 1980

Ottawa, Ontario

POSSIBILITÉS DE RECOUVREMENT DE FONDS

A l'été de 1979, le ministre responsable de Statistique Canada a demandé au Bureau de lui soumettre des recommandations qui devaient faire quintupler, en moyenne, le prix des publications. Ces recommandations ont été acceptées sans modification importante et elles ont été mises à exécution en septembre dernier. Parallèlement, le Bureau a entrepris une étude sur d'autres produits et services offerts dans le cadre de son programme régulier ou national, afin de déterminer dans quelle mesure ceux-ci permettraient de produire des revenus en vue de compenser les crédits limités affectés à ce programme. Le rapport provisoire rédigé à l'intention du ministre présentait donc des sources possibles de revenu face à l'éventualité d'une réduction importante des crédits budgétaires nets pour 1980-1981.

Le Parlement ayant été dissous en décembre dernier, ce rapport n'a pu être déposé. Il a alors été décidé d'étudier à nouveau la question dans le but de proposer une variété de possibilités parmi lesquelles on choisirait en fonction de la politique du nouveau gouvernement en matière de rentabilisation des programmes et en fonction du budget du Bureau pour 1980-1981 et les années suivantes.

Afin de replacer la question dans son contexte, il convient de rappeler que pendant plusieurs années Statistique Canada a cherché à minimiser le recouvrement des fonds affectés à la prestation des services prévus dans son programme national se privant par là même d'une source possible de revenus. Parfois, ces services étaient dispensés gratuitement. Dans le cas contraire, les frais imputés au client étaient, le plus souvent, minimes et visaient uniquement à éviter les abus, les services offerts étant, par principe, gratuits. Ce n'est que lorsqu'un service particulier nécessitait des déboursés importants qu'un recouvrement de fonds réel était envisagé.

Par suite de l'expansion du programme national et de la part de plus en plus grande de l'informatique dans les systèmes de production de Statistique Canada et les méthodes d'analyse de ses clients, le coût des services fournis à partir de la base de données nationales a marqué une hausse également, bien que les programmes d'information du Bureau ne permettent pas d'en déterminer l'importance avec précision. Notons enfin qu'aucune règle ne permettait de déterminer s'il fallait facturer le service, à quel taux et à qui, la pratique variant selon les règles des différentes divisions en matière de services et selon le budget dont elles disposaient.

Tant que le budget de Statistique Canada augmentait régulièrement, le Bureau pouvait décider librement dans quelle proportion ses ressources seraient offertes à ses clients gratuitement ou pour une somme nominale. Cela a changé depuis que l'affectation des ressources du Bureau fait l'objet de vérifications rigoureuses par des organismes centraux, par suite du resserrement des crédits budgétaires au cours des dernières années. Il est fort probable que Statistique Canada devra planifier la diffusion de ses données de façon plus précise en fonction d'un coût net approuvé par un organisme extérieur et conformément à des lignes directrices et à une formule d'établissement des prix applicables à chaque catégorie de service et à chaque type de client. De la même façon, il faudra déterminer si le recouvrement de fonds doit être partiel ou total.

Dans un premier temps, Statistique Canada a rédigé deux documents de travail portant respectivement sur les services qu'il faut chercher à rentabiliser et sur la façon de procéder pour recouvrer des fonds. Le Bureau aimerait connaître le point de vue des bureaux provinciaux de la statistique sur ce sujet, c'est pourquoi il leur soumet les deux documents en question accompagnés de la présente introduction afin, tout d'abord, qu'ils puissent faire part de leurs commentaires à l'occasion de la prochaine réunion du comité consultatif fédéral-provincial de la politique statistique et, ensuite, qu'ils en fassent une étude approfondie.

Soulignons enfin que, ainsi qu'il est exposé dans le document "Projet de politique financière concernant les revenus et le recouvrement de fonds à Statistique Canada", le Bureau est conscient qu'il doit tenir compte du caractère particulier de ses rapports avec les gouvernements provinciaux. C'est dans cet ordre d'idée qu'ont été énoncés les deux principes suivants. Le premier paragraphe 1.3 (2) a), prévoit qu'aucun coût n'est facturé pour des services spéciaux définis dans le document, qui entrent dans le cadre d'un échange de services. Le second, stipule que, de façon générale, lorsqu'il y a coopération réelle sinon mesurable entre Statistique Canada et son client, le Bureau doit avoir toute latitude administrative de décider s'il y a lieu ou non d'imputer des frais pour des services spéciaux.

RAPPORT SUR LES POSSIBILITÉS DE RECOUVREMENT DE FONDS A STATISTIQUE CANADA

Comme suite à la demande qui nous a été faite, Austin Bastien et moi-même avons étudié l'aspect opérationnel d'un programme de recouvrement de fonds à Statistique Canada. Nous avons divisé notre étude en deux parties, soit l'objet d'un tel programme et la façon de le mettre en oeuvre. La première partie a trait aux diverses catégories de produits et de services pour lesquels des frais devraient être imputés aux clients et une structure de prix établie. La seconde partie se rapporte aux méthodes et aux systèmes financiers nécessaires à l'application de ce programme. Bien que ces deux aspects de la question soient étroitement liés, nous pensons qu'ils doivent être étudiés séparément. Le présent rapport est une première étude des diverses composantes susceptibles d'être soumises à ce programme, la façon de le mettre en oeuvre faisant l'objet d'un rapport distinct présenté par Austin Bastien.

Le Bureau a tendance à substituer le terme "production de revenus" à l'expression "recouvrement de fonds". Ces deux expressions ont une signification différente, mais, de fait, la politique de Statistique Canada se fonde de plus en plus sur le terme "production de revenus". Cela ne veut pas dire que l'on veut "gonfler les prix" ou "maximiser les profits", mais plutôt que le degré de précision et d'harmonisation requis pour "recouvrer les fonds" (c'est-à-dire fixer les prix au coût marginal) représente une dépense trop importante de temps et de ressources. Il serait plus judicieux d'adopter une politique générale de production de revenus en fixant une liste de prix pour l'ensemble des produits et services offerts. En conséquence, l'usage du terme "production de revenus" semble mieux convenir à ce que l'on recherche.

Les propositions contenues dans le présent document ne s'appliquent pas essentiellement au recensement de 1981. Une bonne partie de la recherche relative aux possibilités de produire des revenus a déjà été faite à cause des exigences du recensement. Toutefois, les propositions ci-incluses correspondent sensiblement à celles déjà faites pour le recensement de 1981.

1. INTRODUCTION

Notre étude se limite aux produits et services fournis à titre de produits du programme courant (national) de Statistique Canada. Autrement dit, les propositions qui en découlent ne tiennent pas compte des travaux à frais partagés et autres qui font partie de programmes spécifiques.

L'examen des diverses possibilités de produire des revenus fait ressortir les points suivants:

- de toute évidence, le Bureau est assez peu favorable à la mise sur pied d'un programme de production de revenus. Bien qu'en général les gens soient d'accord que le Bureau adopte un mode de gestion plus "commercial", il est très difficile d'arriver à un consensus lorsqu'il s'agit de déterminer les produits et services qu'on doit facturer, à quel type de clients il faut facturer et la structure de prix qu'il faut adopter. Bien entendu, il y a également ceux qui sont résolument opposés à tout projet de production de revenus. D'après ce que j'ai pu observer, la haute direction devra se montrer très ferme si elle veut faire appliquer ce principe.
- il est certain qu'il y a le risque que la production de revenus devienne l'objectif principal de certains secteurs (par exemple, la collecte, la compilation, l'épuration, l'analyse, la publication et la diffusion de statistiques). Cette crainte est souvent exprimée par les opposants du projet. Cependant, la production de revenus doit être perçue comme un produit accessoire naturel du Bureau. Cela aura sans aucun doute un certain effet sur les opérations courantes et les politiques du Bureau, mais il faudra veiller à prévenir les déséquilibres.

Certains s'inquiètent de ce que la production de revenus puisse devenir un critère de répartition des ressources ou même une cause de réduction des ressources du Bureau (par exemple, la non-production de recettes serait attribuée à une absence de demande et le programme en cause apparaîtrait comme inutile). Cette façon de voir les choses peut avoir un certain fondement, toutefois la production de revenus ne saurait être le seul, ni même le principal facteur de décision. Une telle préoccupation est sans doute justifiée dans le domaine des statistiques sociales et elle devra faire l'objet d'un examen particulier.

- une fois qu'un règlement aura été établi en la matière, il devra être appliqué uniformément par l'ensemble du Bureau et, dans la mesure du possible, ne pas varier avec le temps. Les utilisateurs devront être assurés qu'il existe un ensemble cohérent de règles applicables à tous les secteurs de notre organisme pour ne pas avoir l'impression que les règles varient chaque fois qu'ils ont affaire à Statistique Canada. Le bureau doit préserver sa crédibilité auprès des utilisateurs sinon il sera l'objet de plaintes, favorisera la contestation et, bien sûr, une utilisation des ressources de loin moins efficace. En effet, le déséquilibre engendré par une structure de prix inégale d'un secteur à l'autre produirait une demande exagérée des secteurs qui n'appliqueraient pas rigoureusement les lignes directrices. Ce système évoluera en fonction de l'expérience acquise, mais il serait bon qu'il ne subisse pas de changement majeur, dans la mesure du possible.
- même lorsque nous aurons mis sur pied un programme de production de revenus accepté par tous, nous ne serons pas pour autant en mesure de répondre à toutes les demandes. Le Bureau dispose de ressources limitées et ne peut pas satisfaire toutes les demandes, même si le client est prêt à payer. La création d'un système de facturation permettra de réduire la demande dans les secteurs où les ressources sont rares, mais encore il ouvrira la porte à de nouvelles demandes qui n'avaient jamais été étudiées auparavant parce qu'il n'existait aucun moyen de facturer les coûts.

En d'autres mots, le projet de production de revenus ne doit pas donner de faux espoirs aux clients dont les demandes mobiliseraient les ressources, déjà rares, au détriment du programme courant.

- même si ce point a été largement débattu et souligné dans les propositions, il est bon de le rappeler une fois encore: il faut de l'argent pour faire de l'argent. Il est impensable de prétendre que le Bureau puisse faire des revenus importants du jour au lendemain sans investir une partie de ses ressources dans la promotion et le marketing de ses produits et services susceptibles d'engendrer des revenus. Par ailleurs, il faut également rappeler que ces revenus ne vont pas atteindre d'un seul coup des millions de dollars. Leur volume croîtra graduellement au fur et à mesure que le Bureau et les clients se familiariseront avec ce nouveau système.

Autrement dit, il ne faut pas que ce programme donne de faux espoirs au Conseil du Trésor ou ailleurs.

Il faut aussi veiller à ce qu'un tel programme soit efficace sur le plan des coûts et prendre garde de ne pas se trouver dans la situation où il faut dépenser \$2 pour obtenir \$1 de revenu.

- en dépit des mises en garde faites plus haut, le programme de production de revenus doit laisser une certaine latitude aux responsables et leur permettre d'exercer leur jugement. Il est important que la politique et les directives soient connues et bien comprises de tous, mais en même temps il est essentiel que la direction de Statistique Canada puisse prendre les décisions qui s'imposent lorsque la réputation du Bureau et la qualité des rapports avec les répondants ou d'autres partenaires de l'appareil statistique national sont en jeu.

Ce type de compromis est inévitable et il est plus important que le programme soit perçu par le personnel du Bureau comme un rouage normal du processus statistique que comme un carcan bureaucratique, et il ne doit surtout pas nuire à la réputation du Bureau. Bien entendu, la direction doit être en mesure d'expliquer les raisons qui l'auront amenée à exclure certains services du programme de production de revenus.

- la production de revenus ne doit pas être considérée comme une activité indépendante mais plutôt comme une composante du programme global de marketing et de diffusion des produits et services du Bureau. Si nous voulons faire payer des produits et services qui étaient gratuits auparavant, nous devons faire en sorte qu'ils soient de première qualité et nous assurer que nous pourrions informer le public de leur existence ainsi que de l'usage qu'il peut en faire. L'établissement d'un programme de production de revenus confère un caractère plus commercial à notre organisme, et une telle évolution doit faire l'objet d'une étude et d'une évaluation approfondie.

2. LE SYSTÈME FINANCIER

Bien que le système financier ne soit pas l'objet du présent rapport, on ne saurait passer sous silence les caractéristiques qu'il devra avoir compte tenu des lignes directrices expliquées ci-après.

Fondamentalement, le système doit être aussi simple que possible, aussi bien pour les responsables des services que pour les utilisateurs. Ainsi qu'il a déjà été souligné, il n'est pas question de transformer le personnel spécialisé du Bureau en des supercommis à la facturation. Il serait souhaitable que les responsables des services aient seulement à remplir une formule relativement simple tandis que le reste des opérations de facturation serait confié aux services financiers. L'utilisateur, pour sa part, devrait pouvoir déterminer facilement le montant des frais, et leur remboursement devrait être simple.

Le système utilisé pour faire les rapports financiers à la direction devra faire état de la production de revenus afin de permettre aux chefs des services axiaux et aux cadres supérieurs de contrôler et d'évaluer les résultats atteints dans ce domaine. Le système doit également être suffisamment souple pour tenir compte du fait qu'il faut utiliser des ressources pour produire des revenus, de même que pour évaluer l'efficacité des dépenses engagées à cette fin. Avant tout, le système ne doit pas être d'une complexité telle qu'il faille dépenser \$2 pour faire \$1 de revenu. Le coût total des ressources nécessaires pour produire des revenus doit inclure le coût du produit ou du service et le coût de la perception du revenu.

L'établissement d'objectifs de production de revenus pour chaque division est un sujet qui doit être examiné avec attention. Il serait peut-être bon de fixer des objectifs non officiels, mais il est à craindre que, si l'on établit des objectifs précis pour chaque division et qu'on intègre ceux-ci aux systèmes de gestion et d'évaluation, cela n'ait des implications au niveau du travail. Le mieux serait d'abord de présenter le programme globalement et d'en exposer les particularités à chaque gestionnaire.

Il faudra également étudier la question de l'établissement de devis ainsi que de la signature d'un contrat par le client avant que le travail ne soit entrepris. Afin de simplifier les formalités administratives et de répondre plus rapidement aux besoins des utilisateurs, il serait préférable de ne pas faire signer de contrat, sauf dans le cas de travaux d'envergure qui représentent une dépense importante.

3.0 LIGNES DIRECTRICES PROPOSÉES

3.1. Politique générale

La politique générale doit rester la même que celle énoncée dans plusieurs documents, y compris dans la déclaration du ministre sur l'augmentation du prix des publications du Bureau. Les statistiques sont un bien public et leur coût de production devrait être considéré comme un élément du coût des opérations gouvernementales. Ces données devraient continuer d'être fournies au grand public par le biais des organes d'information et des bibliothèques de dépôt. C'est pour les demandes spéciales d'utilisateurs particuliers qu'il faut établir une liste de prix. Il se pose déjà des problèmes parce que la liste actuelle n'est pas suffisamment détaillée et n'englobe pas tous les secteurs ni tous les produits et services.

Conformément à cette politique générale, les produits et services ci-dessous ne doivent pas être visés par le programme de production de revenus:

- les données communiquées aux organismes internationaux dans le cadre d'accords permanents ou d'engagements intergouvernementaux.
- les données fournies à des divisions du Bureau pour les besoins de production ou de diffusion de statistiques. Les demandes de données provenant de l'intérieur du Bureau devront être traitées comme faisant l'objet d'un service gratuit (par exemple, le transfert de documents pourrait être une bonne façon d'évaluer l'importance des demandes internes auxquelles les diverses divisions doivent répondre. Cependant, les chiffres ainsi obtenus ne devraient jamais servir à fixer des objectifs, officiels ou non, de production de revenus à une division.
- les données fournies à un organisme faisant partie de l'appareil statistique en vertu d'accords de réciprocité ou de partage, à moins que la demande sorte des cadres de l'accord. C'est le genre de situation où il faudra user de discernement.

- les communiqués publiés dans la presse ou les brochures publicitaires courantes par exemple, Nouvelles de Statistique Canada.
- le temps et les ressources affectées à des programmes spéciaux approuvés exigeant la participation d'autres ministères et organismes gouvernementaux (à tous les niveaux), d'organismes privés ou institutionnels et de comités qui peuvent être touchés par les restrictions budgétaires ou d'autres mesures prioritaires. En d'autres mots, aucun frais ne devraient être imputés pour les projets spéciaux réalisés avec la participation d'autres organismes importants et qui ont des retombées intéressantes pour le Bureau.
- les demandes de renseignements ou de conseils venant de l'ensemble des utilisateurs. Il s'agit là des demandes qui peuvent être satisfaites directement par téléphone ou par une visite sans qu'il soit nécessaire de recopier et d'expédier une quantité importante de données. A titre d'exemple, les données diffusées dans le Quotidien mais pas encore parues sous forme de publications, de même qu'un petit nombre de renseignements non publiés, en stock.
- les commentaires et les interprétations communiqués par les divisions aux utilisateurs qui sont également des répondants pour un domaine donné. Ce type de relations entre utilisateurs-répondants et responsables de domaines spécialisés favorise grandement la participation et la bonne collaboration, de même qu'il permet à Statistique Canada de recueillir des réactions et commentaires ainsi que des renseignements.
- les demandes pour lesquelles il serait non rentable de facturer des frais, dans le cas d'un petit service, parce que cela entraînerait une modification de la demande. C'est le cas, par exemple, lorsqu'un responsable de la Division des prix ou du Service-utilisateurs doit signer une déclaration sous serment en rapport avec l'IPC, pour un cas de pension alimentaire. Cette façon de procéder coûte moins cher que de comparaître devant le tribunal. Il ne saurait être question de facturer des frais vu que cela pourrait conduire à une situation beaucoup moins rentable.

3.2. Frais imputables

La décision de facturer ou non des frais repose sur deux facteurs fondamentaux: la nature du produit ou du service, d'une part, et le type d'utilisateur, d'autre part. C'est pourquoi les directives qui suivent tiennent compte de ces éléments.

De façon générale, il faut veiller à ce que tous les utilisateurs soient traités de la même façon afin d'éviter d'être accusés de favoritisme ou de se voir reprocher de subventionner un groupe aux dépens des autres. Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, les frais relatifs aux données et aux services fournis à des organismes faisant partie de l'appareil statistique (par exemple, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux), en vertu d'ententes de réciprocité ou de partage ne doivent pas être facturés. Cependant, en dehors de ces cas précis, nous recommandons qu'aucun régime de faveur ne soit accordé à des ministères ou organismes d'Etat en particulier au détriment des autres utilisateurs. Cela n'exclut pas que l'on puisse donner la priorité aux demandes de ces derniers et établir une distinction entre les utilisateurs auxquels les frais doivent être facturés et ceux auxquels ils ne le seront pas (voir ci-après). Toutefois, l'utilisation d'une liste de prix unique permettrait d'appliquer plus de rigueur dans le traitement de l'ensemble des demandes qui doivent être satisfaites à partir de ressources, somme toute, assez limitées.

Les directives proposées dans les pages qui suivent sont fondées sur les considérations d'ordre général et opérationnel que nous venons d'exposer. En raison de la difficulté de mettre sur pied un programme élaboré entièrement nouveau ou de modifier les pratiques et les taux en vigueur, les directives proposées visent à respecter les principes énoncés tout en laissant place à une certaine souplesse et en favorisant la mise en train du système. Etant donné notre manque de connaissances quant à l'élasticité des prix et aux réactions possibles des utilisateurs, le système devra vraisemblablement être modifié avec le temps en fonction des résultats obtenus et des circonstances. Les modifications devront être apportées graduellement et les problèmes seront aplanis avec le temps.

De façon générale, des frais devraient être imputés chaque fois que les demandes des utilisateurs nécessitent l'expédition d'un volume important de documents. Les publications, rapports, etc. seront facturés au prix régulier, tandis que le coût de photocopie sera de 15¢ la page et, de microcopie de 35¢ la page. Dans tous les cas, un montant minimal de \$5 sera facturé chaque fois que des documents devront être expédiés en réponse à une demande de renseignements faite par un

utilisateur. Les coûts proposés de photocopie et microcopie correspondent aux tarifs en vigueur dans les bibliothèques. Il conviendrait de laisser une certaine latitude aux divisions de décider si des frais doivent être imputés ou non. En effet, il peut s'avérer maladroit de facturer \$5 pour la photocopie d'une page seulement. Les responsables devraient donc avoir la possibilité d'expédier de une à dix pages gratuitement, à leur discrétion. Les utilisateurs recevront le même service quel que soit le mode de contract (lettre, visite ou téléphone); toutefois, des photocopieuses payantes seront installées dans les bureaux régionaux afin de réduire la charge de travail du personnel.

4. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

4.1. Publication inscrites au Catalogue

La question des publications inscrites au Catalogue a déjà été étudiée à l'occasion de l'augmentation des prix, à l'automne 1979, qui a entraîné une réduction du nombre de publications diffusées gratuitement. La façon de procéder adoptée alors révèle de quelle façon il est possible d'augmenter les prix et de réduire la diffusion gratuite, tout en laissant aux divisions une certaine souplesse d'action et une certaine latitude de jugement.

4.2. Données non publiées

Cette catégorie inclut une grande variété de données qui peuvent toutefois être regroupées sous une même définition, soit les données qui ne sont pas présentées sous forme de publication et dont l'extraction ne nécessite pas de programme spécial (par exemple, les données en stock).

Les publications de même que les documents, etc. qui ne figurent pas au Catalogue devraient être facturés au même tarif que les publications de même importance inscrites au Catalogue. Le programme actuel de diffusion gratuite des données non publiées peut déséquilibrer la production dans la mesure où les divisions visent de plus en plus à présenter leurs données sous forme de renseignements non publiés plutôt que sous forme de publications. En adoptant la même liste de prix pour les deux formes de diffusion, on neutralise l'incidence de ce type de décisions.

Les programmes spéciaux de données non publiées (par exemple, ceux relatifs au recensement de la construction ou encore les tableaux préliminaires FAMEX) qui sont actuellement fournis sans frais devraient être payants. Le tarif appliqué pourrait être de 15¢ la page (comme dans le cas des photocopies) à raison d'un minimum de \$5.

4.3. Micrographie

La micrographie est un mode de diffusion de plus en plus utilisé parce qu'il permet de présenter des données sous une forme moins volumineuse, avec plus de rapidité (dans certains cas), et également de fournir sous une forme très réduite des données trop volumineuses pour être présentées sur papier. Les microfiches prennent le pas sur les microfilms. La plupart des données micrographiées par le Bureau ne sont pas gratuites; il y a, toutefois, quelques exceptions, par exemple, les données sur l'EPA, no. 71-001 au Catalogue, sont disponibles sur microfiche sans frais. Il reste à uniformiser ces prix de la même façon que ceux des publications inscrites au Catalogue. Nous suggérons que le prix soit fixé en fonction du coût du traitement et du matériel requis pour la production, ainsi que du nombre de microfiches ou de microfilms demandés. Un montant minimal de \$25 par année devrait être fixé pour l'obtention périodique ou annuelle de microcopies.

Toutes les divisions qui utilisent actuellement la micrographie devraient revoir leur prix ou les fixer en fonction de la politique énoncée précédemment. Le prix des microfiches sur le recensement de 1976 vient d'être relevé afin de l'aligner sur la nouvelle structure de prix des produits assimilables par une machine.

Les divisions qui envisagent d'offrir de nouveaux produits dans cette ligne devraient être invitées à faire approuver leurs prix par un comité interne, par exemple, le comité des publications ou le comité de diffusion des données. Ce comité devrait également voir à la normalisation des spécifications techniques propres à la micrographie et au remplacement des publications par des microcopies dans le cas des SFP ou des dépositaires de données.

4.4. CANSIM

CANSIM constitue un mode d'accès aux données de Statistique Canada de plus en plus utilisé. Cependant, dans le cas des utilisateurs qui disposent d'un terminal branché sur le système de Statistique Canada, il est impossible d'accroître les frais qui leur sont imputés puisque les produits et services leur sont fournis par un bureau intermédiaire. Le supplément de frais devrait

donc être imputé au service en question, mais cette proposition a apparemment été éliminée pour le moment.

Toutefois, lorsqu'un utilisateur de l'extérieur demande un travail particulier sur CANSIM qui doit être exécuté par Statistique Canada (soit par la Division CANSIM, un bureau régional ou une autre division), des frais doivent alors lui être imputés. Il existe une liste de prix pour le traitement par lots et l'extraction interactive, et la division CANSIM devrait veiller à ce qu'elle soit largement diffusée. Pour tous les travaux, les frais devraient être imputés individuellement, à l'exception de l'extraction courante de données pour laquelle un taux unique pourra être établi en fonction du coût moyen correspondant à la période (par exemple, les tableaux semestriels sur les comptes de revenu et de dépenses entrent dans cette catégorie). Il se peut que la Division CANSIM révisé la structure de prix en vigueur.

4.5. Fichiers assimilables par une machine (appelés communément bandes)

Ce service est un des éléments qui pose le plus de problèmes sur le plan de la production de revenus, parce qu'il y a un bon nombre de différents types de bandes et différentes structures de prix utilisées par le Bureau pour leur facturation.

Les différents types de bandes que l'on peut obtenir de Statistique Canada se présentent sous divers aspects:

- micro-données (c'est-à-dire, fichiers spéciaux) par opposition aux bandes de données sommaires;
- bandes contenant de données statistiques par opposition à des bandes de données non statistiques, par exemple, CARTLIB;
- bandes de production courante par opposition aux bandes créées spécialement.

Toutes ces diverses bandes sont produites actuellement par le Bureau, mais n'ont pas encore toutes de prix établis. Il est peut probable qu'il y ait un prix uniforme pour chacune d'elles, tout comme il n'y a pas de prix uniforme pour les publications. Pour mieux comprendre le présent rapport, il semble utile d'examiner de plus près les bandes dites de production courante et celles créées spécialement sur demande. Les bandes dites de production courante sont celles qui sont produites régulièrement pour la diffusion de statistiques. Les bandes créées spécialement sont des bandes produites sur demande spécifique de l'utilisateur. Ces produits peuvent être aussi variés que des bandes de vidage de CANSIM et des études spéciales enregistrées sur bande à la demande de l'utilisateur.

On pourrait s'y prendre de plusieurs manières pour établir les prix des bandes de production courante. La méthode suggérée ici est simple et d'application facile. L'important est de se rappeler que cela touche des produits différents. Le prix de ces bandes devrait être établi en fonction d'un petit nombre de facteurs, notamment les coûts de production, la quantité de données fournies, la fréquence de production des bandes et le volume des ventes prévu. Il faudrait que les divisions qui produisent actuellement ce type de bandes établissent ou révisent leurs prix en fonction de ces facteurs. La liste de prix établie récemment pour les bandes du recensement de 1971 et 1976 devrait servir de modèle. Toute division qui se propose de produire une nouvelle bande devrait d'abord en soumettre le prix à l'approbation de quelque comité du Bureau, par exemple, du Comité de la diffusion des données. A première vue, il semble raisonnable de fixer le prix d'une bande mensuelle à \$50 et plus et celui d'une bande annuelle, à \$100 et plus. Le prix des bandes produites spécialement sur demande varierait en fonction du produit. S'il s'agit d'une simple copie de données sur une bande, le prix facturé serait calculé en fonction du coût de la bande, des frais de production, de manutention et d'affranchissement, soit par exemple, un prix fixe de \$100, à condition que ce prix suffise à compenser tous ces frais. Dans le cas où la bande ne sert qu'à l'enregistrement d'une totalisation spéciale, son prix serait simplement ajouté au coût de la totalisation spéciale (voir ci-dessous) ce qui, en un sens, représenterait un rabais pour les utilisateurs qui commandent des travaux importants.

4.6. Totalisations spéciales et analyses

En règle générale, tous les travaux qui exigent des extractions spéciales ou la manipulation de programmes devraient être facturés. Lorsque peu de temps est requis pour la programmation ou la préparation d'une extraction, c'est-à-dire, moins d'une demi-journée, la totalisation spéciale pourrait être facturée à un taux semblable à celui appliqué par la Division CANSIM pour les totalisations spéciales du recensement, soit le triple du coût du traitement.

Cependant, pour simplifier les choses, la Division CANSIM fait une estimation des coûts de traitement et soumet un prix estimatif fixe à l'utilisateur. Il en résulte que les frais sont surimputés dans certains cas et sous-imputés dans d'autres; mais comme, à la longue, les calculs deviennent de plus en plus précis, la Division est en mesure de soumettre à l'utilisateur une estimation ferme du prix du travail. Les totalisations qui sont produites régulièrement, par exemple, les totalisations mensuelles, trimestrielles et annuelles produites par le Commerce extérieur devraient être facturées de cette façon.

Dans les cas où la programmation ou la préparation de l'extraction exige beaucoup de temps (plus d'une demi-journée), une somme additionnelle devrait être facturée pour le travail de programmation, en sus des frais de traitement mentionnés ci-dessus.

La méthode suggérée serait d'estimer le temps requis pour la programmation, appliquer le taux du Remapps approprié pour la rémunération du personnel concerné, ajouter un montant pour les frais généraux, disons 100%, et demander un prix fixe à l'utilisateur.

L'avantage de faire un prix fixe est que l'utilisateur sait exactement ce que le travail lui coûtera. Ce système est également avantageux pour Statistique Canada parce qu'il est très simple et réduit le travail de bureau.

4.7. Étude spéciales et consultation

Les possibilités d'avoir des revenus dans ce domaine sont discutables, car le jugement personnel y entre en compte pour beaucoup. C'est toutefois un domaine où la facturation semble appropriée, compte tenu du fait que c'est grâce à ces études que les utilisateurs spécialisés font un usage considérable des ressources du Bureau. La ligne de conduite suggérée dans ce cas serait la suivante.

Le prix pour un travail nécessitant beaucoup de consultation ou de recherche spécialisée devrait comprendre le taux du Remapps applicable pour le temps du personnel requis, plus les frais généraux, par exemple 100%. Un coût estimatif fixe serait alors fait à l'utilisateur de même qu'une estimation du délai requis. Bien entendu, ce coût devra également inclure tous les frais de matériel, de programmation, etc., calculés en fonction des méthodes décrites plus haut.

Les fonctionnaires du Bureau devront user de leur jugement pour décider quand il faut facturer des frais à un utilisateur; dans certains cas, cela devrait être relativement évident. Comme nous l'avons dit plus haut, les consultations et les demandes d'interprétation des utilisateurs-répondants ne devraient pas être facturées, quoiqu'un prix devrait être établi pour des demandes très importantes. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de demandes unilatérales, c'est-à-dire qu'un seul utilisateur en profite et qu'aucun renseignement ni aucune collaboration n'est offerte en retour, comme c'est le cas des conseillers en gestion, tout travail qui ne résulte pas d'une simple demande devrait être facturé. Un autre cas, qui se présente fréquemment dans les bureaux régionaux, est celui des utilisateurs qui nous demandent de faire un travail de recherche et de compilation pour lequel ils devraient autrement faire appel à un conseiller ou à un spécialiste. Il semble tout indiqué de facturer les frais dans de tels cas. Il faudrait également recouvrer les frais de déplacement et d'hébergement des fonctionnaires de Statistique Canada, lorsque ces dépenses sont élevées.

La facturation de ce genre de services n'a pas pour objet d'inclure les cas d'exception énumérés à la section 2, et ne s'applique pas non plus dans les cas où un fonctionnaire du Bureau est invité à faire un exposé ou un discours. Dans ce dernier cas, le Bureau tire de nombreux avantages sous forme d'échange de renseignements professionnels pour la promotion de nos produits et services. La facturation des consultations spéciales n'est applicable que lorsque l'avantage est unilatéral, particulièrement dans les cas où l'utilisateur a l'intention de vendre les renseignements obtenus à un tiers.

Le simple fait d'établir une structure de prix ne signifie pas que nous sommes en mesure de satisfaire toutes les demandes des utilisateurs. Nos ressources sont limitées et, dans certaines circonstances, il nous faudra carrément opposer un refus au client, quel que soit le prix qui est prêt à payer.

4.8. Brochures et documents fournis aux utilisateurs

Toutes les brochures et guides des utilisateurs distribués par le Bureau devraient avoir au moins un coût nominal pour payer les frais d'imprimerie. De tels documents ont une certaine utilité pour l'utilisateur et on devrait les lui faire payer, conformément au raisonnement qu'un document

gratuit n'a pas de valeur. Un prix de \$1 à \$5 ne semble pas exagéré selon le genre de document, à l'exception du Catalogue, dont le premier exemplaire devrait être gratuit; seuls les exemplaires supplémentaires demandés seraient facturés.

4.9. Cartes

Les cartes du recensement sont actuellement vendues au prix de 60¢ chacune en papier Ozalid et \$9 en tissu Ozalid. Ces prix datent de plusieurs années et il semble que le moment est venu de les augmenter à \$1 et \$15 respectivement. Le prix des cartes sur microfilms et imprimés devrait également être haussé pour le ramener au niveau des prix des autres documents du recensement de 1976.

4.10. Diffusion des listes

A la suite d'une décision du Ministre, Statistique Canada ne vend pas en ce moment de listes d'entreprises. Dans certaines circonstances précises, le statisticien en chef autorise cependant la diffusion gratuite de ces listes à certains utilisateurs. Les publications de la Division des industries manufacturières et primaires contiennent également des listes d'établissements indiquant leur adresse et le nombre de leurs employés. La Division des registres des entreprises et d'autres divisions reçoivent constamment des demandes de listes, aussi bien celles contenant un petit nombre de postes que celles qui sont très longues. Ces listes contiennent des données précieuses pour les utilisateurs et le Bureau peut déterminer leurs lacunes d'après les réactions de ces derniers. Il est peu probable que les utilisateurs s'opposent à payer pour de telles listes mais, à l'heure actuelle, la distribution gratuite de ce matériel représente un prélèvement trop important des ressources du Bureau.

Il est donc proposé de modifier la ligne directrice actuelle et d'autoriser la facturation de ces listes, conformément aux objectifs de recouvrement de fonds. Martin Hubbard a élaboré un algorithme pour la préparation de listes mécanographiques (voir annexe). On pourrait exiger un certain montant pour des travaux peu importants, non mécanographiques, en fonction du temps requis pour la préparation du matériel selon une échelle de prix établie, dont le coût minimum serait, disons, de \$25. Au besoin, on pourrait continuer à faire approuver la diffusion de ces listes par le statisticien en chef, mais en prévoyant de ne plus les distribuer gratuitement.

4.11. Ateliers et réunions de formation

S'il est un service ou un produit que le Bureau doit offrir de façon concurrentielle sur le marché, c'est bien la compétence de nos spécialistes dans tous les domaines de la statistique. Le partage de cette compétence avec l'extérieur du Bureau ne peut que mettre en valeur l'efficacité de notre appareil statistique national et nous fournir une excellente occasion de faire des revenus. De nombreux ateliers de ce genre ont déjà été tenus, dont quelques-uns avaient pour principal objet de mettre les utilisateurs de l'extérieur au courant de nos méthodes, par exemple, leur exposer les éléments de conception d'un questionnaire, d'un échantillon, etc. De telles rencontres ont généralement lieu à l'extérieur d'Ottawa.

Les coûts de participation à de tels colloques et ateliers devraient être calculés de façon à produire suffisamment de revenus pour compenser les frais variables d'organisation de ces rencontres, sans que l'intérêt considérable qu'elles suscitent en souffre ni que le nombre de participants diminue. On pourrait par exemple estimer les frais de transport et d'hébergement, les frais accessoires et le coût du matériel requis par une série de rencontres au cours d'une période donnée, puis calculer le point de rentabilité en fonction d'un nombre estimatif moyen de participants. Le prix établi devrait être appliqué uniformément dans tous les bureaux pour que tout le monde ait une chance égale de se prévaloir de la compétence de Statistique Canada. Cela n'exclut cependant par l'établissement de prix différents pour des ateliers et des colloques différents.

Une attention particulière devrait certainement être portée à ce genre d'activité.

4.12. Logiciel

Comme produit accessoire du développement de ses systèmes internes, Statistique Canada offre une gamme de programmes généraux qui peuvent être utilisés à l'extérieur du Bureau. L'avantage que Statistique Canada tire de la distribution de ce logiciel à des organismes de l'extérieur se mesure par le prestige dont elle jouit et la consolidation de son rôle de chef de file dans le domaine de la statistique. Les autres avantages de cette diffusion du logiciel pour le Bureau sont l'élimination des travaux en double et les économies découlant de la réduction des ressources utilisées. La Division des systèmes informatiques et du traitement des données a

présenté un projet de diffusion de notre logiciel, dont un exemplaire est joint au présent rapport. Un point très important y est toutefois souligné, à savoir qu'aucune distribution gratuite ne devrait être faite à des organismes de l'extérieur qui pourraient s'en servir à des fins lucratives. Sous réserve de légères modifications pour le rendre conforme aux nouvelles lignes directrices de notre système financier, ce projet semble valable et digne d'être mis en application. Le prix exigé devrait comprendre le coût du matériel, de la documentation et de l'exécution de la demande, mais non le coût de la programmation. Un prix devrait être fixé pour chaque programme, dont le minimum serait, par exemple, de \$100.

Si l'utilisateur demande qu'on l'aide à adapter le logiciel à son propre système, on pourrait lui fournir ce service moyennant un certain montant, à condition que nos ressources le permettent. Ce montant incluerait les frais de déplacement, d'hébergement et les frais accessoires ainsi que les frais généraux (disons, 100%), en plus du coût du logiciel même.

5. CONCLUSION

La mise en oeuvre d'un programme de production de revenus intégrale ne sera pas chose aisée pour Statistique Canada et l'on ne peut s'attendre à un succès immédiat, mais on peut y arriver. Les lignes directrices proposées ici constituent un cadre à l'intérieur duquel les diverses divisions peuvent fonctionner, et offrent toute la souplesse et la latitude requise pour mener à bien le programme.

Liste de prix

Données du recensement sur bandes magnétiques

Recensements de 1961, 1966, 1971, et 1976

| | <u>Fichier complet</u> \$ | <u>Fichier partiel</u> \$ à partir de |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------|
| <u>Série régulière de bandes sommaires</u> | | |
| - Secteurs de dénombrement en 1961, 1966, 1971 et 1976 | 150 | 75 |
| - Secteurs de recensement, 1976 (Provinces) | 100 | 75 |
| - Secteurs de recensement, 1971 (Données agrégées sur les secteurs) | 100 | 75 |
| - Subdivisions de recensement 1976 | 100 | 75 |
| - Municipalités de 5,000 habitants et plus, 1971 | 100 | 75 |
| - Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, 1971 | 100 | 75 |
| <u>Documents géographiques de référence</u> | | |
| Fichiers des bandes géographiques, 1971 et 1976 | 150 | 75 |
| Répertoires des rues, 1971 et 1976 | 150 | 75 |
| Fichiers principaux des régions, 1971 et 1976 | 300 | 75 |
| Cartlib, 1971 | 150 | 75 |
| Cartlib, secteurs de recensement, 1976 | 900 | 150 |
| Cartlib, divisions de recensement, 1976 | 250 | 100 |
| Autres fichiers géographiques | 100 | 75 |
| <u>Fichiers des bandes-échantillon à grande diffusion</u> | | |
| Fichier des particuliers, 1971 | 150 | 75 |
| Fichier des ménages, 1971 | 150 | 75 |
| Fichier des familles, 1971 | 150 | 75 |
| Documentation | 50 | -- |
| Fichier des particuliers, 1976 | 300 | 100 |
| Fichier des ménages, 1976 | 300 | 100 |
| Fichier des familles, 1976 | 300 | 100 |
| Documentation | 50 | -- |
| <u>Fichier de bandes sur le lieu de travail</u> | | |
| Fichier des municipalités, 1971 | 150 | 75 |
| Fichier des secteurs de recensement, 1971 | 150 | 75 |
| <u>Fichiers spéciaux de bandes sommaires</u> | 100-400 | 75 |

Totalisations spéciales sur imprimé, fiche ou bande magnétique

Minimum de \$25.00 par totalisation. Le coût estimatif et le délai de production sont calculés en fonction des exigences du client et sont fournis sur demande.

Nota: Les prix peuvent être modifiés sans préavis.

PROJET D'ALGORITHME POUR L'ÉTABLISSEMENT DU COÛT DE DIFFUSION DES LISTES

1. Réception et examen de la demande: 0.5 jour-personne SI-3 (taux composite du salaire de plusieurs employés) \$42.
2. Recherche par la machine: (taux de base: \$75 pour le registre des entreprises de 1.1 million d'enregistrements): 0.007¢ par enregistrement dans le fichier examiné et par recherche ou \$10 par recherche, en choisissant le plus élevé de ces taux.
3. Liste imprimée par la machine: 0.0325¢ la page (à noter que ce taux est en cours de révision par la DTD).
4. Autre travail spécial (travail de bureau, programme de tri, etc.): facturé au prix coûtant.

Ainsi, le coût de deux recherches dans un fichier de 500,000 enregistrements, pour l'impression de 28,000 enregistrements, a raison de 8 par pages serait de:

$$\$42 + 2x(500,000 \times 0.00007) + (0.0325 \times 28,000/8) = \underline{\$225.75}$$

ce qui donnerait un montant minimum de \$52 pour tout travail de listage exigeant des passages en machines (c'est-à-dire \$42 + un minimum de \$10 pour la recherche dans le fichier). Il est souvent possible de traiter plusieurs demandes à la fois, ce qui réduit le coût de la recherche calculé en 2 ci-dessus. Pour plus d'uniformité, il serait préférable de facturer tous les travaux au même prix, sinon il nous faudra faire face à des discussions sur différents prix demandés pour le même travail exécuté à différentes occasions ou pour des clients différents.

Si l'on estime que le prix demandé devrait s'apparenter à celui exigé dans le secteur privé, on pourrait ajouter un facteur coût-par-document produit.

OBJET: POLITIQUE DE DIFFUSION DE LOGICIELI. INTRODUCTION

- A. Comme sous-produit du travail de développement des systèmes visant la réalisation de ses objectifs, la Division des systèmes informatiques et du traitement des données (DSITD) a produit une vaste bibliothèque de programmes logiciels généraux servant à exécuter diverses opérations de tenue des fichiers et d'autres fonctions plus complexes d'extraction, de totalisation et de manipulation statistique.
- B. La Division des systèmes informatiques et du traitement des données reconnaît que le fait de mettre des sous-ensembles de ce logiciel à la disposition d'autres organismes leur fera épargner le coût du développement de logiciel similaire.

II. EXPOSÉ DE PRINCIPE

- A. La Division des systèmes informatiques et du traitement des données fournira un sous-ensemble des composantes de sa bibliothèque de logiciel préparées pour le AMDAHL (voir le nota 1) à des organismes admissibles (voir le nota 2) moyennant le paiement des divers coûts de reproduction, de livraison et du développement directement imputables à un tel sous-ensemble, sans tenir compte du coût du développement initial de ce logiciel. Tous les frais seront couverts à même le fonds renouvelable. Le logiciel de la DSITS peut être distribué sous réserve des conditions suivantes.
1. Statistique Canada fournira au client de bandes magnétiques, des manuels et de la documentation ayant trait à une partie quelconque de ladite bibliothèque de logiciel dans la mesure où ces documents auront été produits pour utilisation interne.
 2. Toute demande écrite reçue pour la fourniture de logiciel sera évaluée par la DSITD qui en calculera le coût et le facturera au client selon une formule de recouvrement de fonds.
 3. Le client devra envoyer son paiement, à la réception duquel la DSITD remplira la commande et expédiera la documentation et (ou) la bande contenant le logiciel requis.
 4. Bien qu'elle ne soit pas responsable de la mise en application des programmes par les machines du client, la DSITD offrira quelques conseils à cet égard, à la condition que le client fasse le nécessaire pour se procurer les ressources pour pouvoir s'en sortir seul. Sous réserve d'autorisation par le directeur général de la DSITD, des agents de la division pourront également faire l'installation du logiciel sur les lieux du client et lui offrir la formation initiale requise.
- B. La DSITD n'est liée par aucun engagement d'entretien et n'est pas tenue de fournir au client des indications sur les corrections ou améliorations à apporter aux ensembles de programmes qu'il a reçus.
- C. Le client s'engage à ne transmettre de copie du logiciel développé par la DSITD à aucun autre organisme ou agence sans en avoir d'abord obtenu par écrit l'autorisation formelle du directeur général de la DSITD.
- D. Toutes les demandes provenant d'organismes internationaux doivent être d'abord approuvées par le coordonnateur des Relations internationales de Statistique Canada, avant d'être satisfaites.

- E. Le logiciel développé par la DSITD l'est principalement pour les besoins des enquêtes statistiques. Il contient souvent des éléments se rapportant à des méthodes précises, ce qui peut nécessiter d'importantes consultations avec le client. Dans la mesure du possible, la DSITD fournira des conseils sur l'utilisation du logiciel, mais le client est responsable de son application dans son propre milieu. Par ailleurs, pour pouvoir élargir le champ de ses méthodes d'opérations, la DSITD demande aux utilisateurs de lui faire part de tout problème que leur pose l'application de son logiciel ou de toute amélioration qu'ils y ont apportée.

Toute demande de renseignements concernant le logiciel développé à Statistique Canada par la DSITD doit être adressée à la:

Sous-division des ressources spéciales
Division des systèmes informatiques
Immeuble R.H. Coats, 12^e étage
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6
Téléphone: (613) 595-3973

Nota 1: Le sous-ensemble du logiciel fourni aux utilisateurs tombe sous la définition du logiciel décrit dans le répertoire du AMDAHL, c'est-à-dire

- (i) qu'il ne doit y avoir aucun droit de propriété, et
- (ii) que le logiciel offert doit être de la catégorie 1 ou 2.

La distribution éventuelle de tout autre logiciel qui n'est pas conforme à cette définition doit être autorisée par le directeur général de la DSITD. Parmi les facteurs qui déterminent cette disponibilité éventuelle, mentionnons la mesure dans laquelle le matériel est transportable, qui varie d'un produit à un autre, le volume de la documentation et la mesure dans laquelle le logiciel fourni par le vendeur est également requis.

Nota 2: Les organismes actuellement admissibles sont les administrations canadiennes provinciales, et fédérale; les gouvernements étrangers et les organismes gouvernementaux pertinents par l'entremise du coordonnateur des Relations internationales; les établissements d'enseignement et d'autres organismes sans but lucratif. Dans tous les cas, le statisticien en chef se réserve le droit de refuser son autorisation pour quelque projet que ce soit.

PROJET DE POLITIQUE FINANCIÈRE EN MATIÈRE DE
REVENUS ET DE RECOUVREMENT DES FONDS A STATISTIQUE CANADA

DIRECTION DES FINANCES
BUREAU DU CONTROLEUR
11 MARS 1980

TABLE DES MATIÈRES

- 1.0 CHAMP D'APPLICATION
- 1.1 POUVOIRS
- 1.2 DÉFINITIONS
- 1.3 POLITIQUE

- 2.0 RÈGLEMENTS
- 2.1 Facturation des services
- 2.2 Identification des coûts
- 2.3 Établissement des coûts
- 2.4 Gestion des projets - Projets à frais recouvrables
 - (1) Bureau du contrôleur
 - (2) Division responsable du projet

REVENUS ET RECouvreMENT DES FONDS

1.0 CHAMPS D'APPLICATION

Exposer la politique et les règlements établis par le Bureau en matière de recouvrement des fonds en ce qui a trait aux:

- (a) services et produits fournis aux utilisateurs par Statistique Canada dans le cadre de son programme courant (national) de production régulière et périodique de statistiques (formant ce qui est appelé communément le programme de production de revenus)
- (b) services et produits comportant des travaux statistiques particuliers fournis sur demande à d'autres ministères et organismes gouvernementaux et au secteur privé (formant ce qui est appelé communément le programme de recouvrement de fonds).

1.1 POUVOIRS

Les pouvoirs d'agir sont accordés par:

- (1) la Loi sur l'administration financière, articles 5 et 13;
- (2) l'autorisation donnée à Statistique Canada en vertu de l'article 35, tel qu'il est stipulé dans le budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1981;
- (3) le chapitre X du guide de gestion financière du Conseil du Trésor.

1.2 DÉFINITIONS

Le terme "statistiques nationales" se rapporte à la conduite d'enquêtes statistiques et à la diffusion des données produites dans le cadre du programme courant du Bureau.

Le terme "statistiques spéciales" se rapporte à la conduite d'enquêtes statistiques et d'autres travaux effectués dans des domaines connexes qui ne font pas partie du programme courant du Bureau et qui sont faites à la demande expresse d'utilisateurs des secteurs public et privé contre remboursement des frais.

Les "services essentiel" sont les produits, services et renseignements produits par le Bureau qui sont fournis au public de façon générale.

Les "services spéciaux" sont les produits, services et renseignements produits par le Bureau qui ne sont pas fournis au public de façon générale.

Les "coûts directs" sont les coûts qui peuvent être imputés directement à des projets ou travaux. Ils comprennent:

- (a) les coûts de la main d'oeuvre, c'est-à-dire le temps du personnel chargé de l'exécution d'un projet calculé au taux horaire normalisé;
- (b) les frais de déplacement, c'est-à-dire les frais de transport, d'hébergement et les autres dépenses de déplacement liées au projet;
- (c) le coût du matériel, des fournitures, de la location de locaux et des services spéciaux nécessaires au projet;
- (d) le coût des services fournis par d'autres divisions ou directions dans le cadre du projet, notamment le traitement des données, la production de manuscrits, de formules et d'autres services;
- (e) le coût de l'équipement acheté spécialement pour l'exécution du projet. Dans le cas où un tel équipement peut servir à plusieurs projets, son utilisation sera facturée, dans la mesure du possible, en fonction de la durée de fonctionnement de l'équipement et de la fréquence à laquelle il est utilisé.

Les "frais indirects ou généraux" sont les coûts d'exploitation qui ne peuvent pas être imputés directement aux projets mais qui sont calculés de façon proportionnelle et équitable.

Les "coûts marginaux" sont tous les frais imputables aux crédits affectés à la production de services spéciaux. Ces frais disparaissent dès que le service particulier n'est plus fourni. Exemple: les coûts directs de matériel et les dépenses directes liés à la production d'un service particulier, plus les coûts directs de rémunération du personnel occasionnel ou à temps partiel ou les coûts de surtemps relatifs à la production de ce service.

Les "revenus liés aux crédits" sont les revenus provenant des droits et frais perçus auprès d'autres ministères, qui sont créditées aux postes des crédits qui ont servi au paiement des coûts de production ou de gestion. L'autorisation de toucher ces recettes est incluse dans les crédits annuels affectés au Bureau.

Les "recettes non fiscales" sont les revenus provenant des droits et charges, qui sont crédités au Fonds du revenu consolidé à titre de recettes fiscales générales du gouvernement du Canada. Le Bureau n'a pas le droit de dépenser de telles recettes.

Le "secteur privé" comprend tous les particuliers, les sociétés et corporations, les universités, les administrations provinciales et municipales, les gouvernements étrangers, les organismes internationaux, etc.

1.3 POLITIQUE

- (1) Le Bureau fournira gratuitement les services essentiels au Canada.
- (2) Le Bureau exigera le paiement de tout service spécial (1) à moins que l'utilisateur
 - (a) ne fournisse en échange des services similaires, ou au moins de valeur égale, à ceux qui entrent dans la production de services essentiels fournis par le Bureau;
 - (b) n'utilise ces services spéciaux pour en offrir d'autres que le Bureau pourra utiliser dans la production de services essentiels qu'il fournit.
- (3) Le programme de production des statistiques nationales du Bureau produira des revenus grâce:
 - (a) à la vente de publications statistiques;
 - (b) à la vente de bases de données ordiolingues CANSIM;
 - (c) à la vente de bandes et de totalisations spéciales provenant de la base des données du recensement;
 - (d) à la facturation des services fournis aux bureaux régionaux pour l'exécution de leurs demandes, les services de consultation et l'organisation de conférences, etc.;
 - (e) à la facturation des frais de recherche des données du recensement;
 - (f) à la fourniture de produits et services spéciaux concernant les statistiques sur les institutions et l'agriculture, et les statistiques économiques.
- (4) La facturation des services spéciaux et le recouvrement des fonds seront applicables au termes de la présente politique et la direction devra user de son jugement dans les cas où

-
- (1) A l'heure actuelle, la politique de recouvrement de fonds ne vise que les travaux et les produits qui ont été formellement autorisés ou qui font partie de la pratique courante du Bureau depuis quelque temps. L'extension du recouvrement des fonds fait l'objet d'une étude approfondie. Les gestionnaires devraient toutefois attendre que des directives précises leur soient fournies ou demander l'autorisation avant de se lancer dans de nouvelles entreprises de recouvrement de fonds. La présente politique n'est incluse ici qu'à titre d'information et son seul objet est de fournir un cadre aux autres parties de ce rapport.

- (a) la réputation du Bureau est en jeu;
 - (b) les relations avec les répondants et d'autres partenaires de l'appareil statistique entrent en ligne de compte;
 - (c) le Bureau recouvre partiellement ses frais lorsqu'il entreprend un projet pour un client du secteur public fédéral ou non.
- (5) Projets à frais recouvrables
- Lorsque des travaux statistiques particuliers sont exécutés à la demande d'autres ministères et organismes gouvernementaux ou du secteur privé, tous les frais directs et indirects seront entièrement recouverts par les divisions qui entreprennent des projets à frais recouvrables et qui y participent, y compris les projets dont le coût est inférieur à \$1,000.
- (6) Les services spéciaux seront facturés de la façon suivante:
- (a) Administration fédérale du Canada
Seuls les coûts marginaux seront facturés par le Bureau.
 - (b) Secteur privé au Canada
Le Bureau facturera tous les coûts directs plus les frais indirects supportés par Statistique Canada. Lorsque des services similaires ou de valeur égale sont disponibles dans le secteur privé, le Bureau exigera le paiement de tous les frais directs et indirects ou le prix en vigueur sur le marché pour ces services, en choisissant le plus élevé des deux montants.
 - (c) Secteur privé à l'extérieur du Canada
Le Bureau facturera tous les coûts directs et indirects supportés par le gouvernement du Canada ou le prix en vigueur sur le marché, en choisissant le plus élevé des deux montants. Les coûts indirects imputables sont ceux qui ont trait aux dépenses du gouvernement par opposition aux dépenses liées aux programmes ministériels.
- (7) Comptabilisation des recettes
- (a) Provenant de l'administration fédérale du Canada - par affectation des crédits;
 - (b) Provenant du secteur privé - par inscription au crédit des recettes non fiscales et par une note explicative dans les prévisions budgétaires de Statistique Canada.
- (8) Budgétisation des services spéciaux et des projets à frais recouvrables
- (a) Toutes les dépenses engagées dans des projets à frais recouvrables et des services spéciaux, les montants exigibles et les revenus que l'on prévoit tirer de ces montants et des projets à frais recouvrables seront inclus chaque année dans les prévisions budgétaires et dans les budgets du centre de responsabilité. Ces prévisions serviront de base aux modifications à la liste officielle des taux, qui doivent être autorisées par le SCA, gestion centrale.
 - (b) Les fonds requis pour couvrir les coûts des projets à frais recouvrables et des services spéciaux seront assurés par le budget général des dépenses. Ces fonds ne peuvent pas servir à d'autre but sans l'autorisation du Conseil du Trésor.
- (9) Autorisation de prélever une charge pour les services spéciaux et les projets à frais recouvrables
- (a) Aux termes de la politique en matière de revenus et de recouvrement des fonds, la liste des prix exigés pour les services spéciaux et les projets à frais recouvrables (frais directs et indirects) doit être approuvée par le Sous-comité exécutif de la diffusion des données.

- (b) Les chargés de projet des sous-sections des activités spécialisées, en collaboration avec les sections des services, doivent établir un projet de liste de prix et la soumettre à la Direction générale des finances.
- (c) La Direction générale des finances examinera chaque année la liste de prix proposée de façon à assurer la cohérence et l'uniformité des prix exigés à tous les niveaux du Bureau, et soumettra une liste de prix acceptable à l'approbation du Sous-comité exécutif de la diffusion des données.

2.0 RÈGLEMENTS

2.1 Facturation des services

- (1) Toute la facturation des services spéciaux et des projets à frais recouvrables sera faite uniquement par la sous-section des projets à frais recouvrables du bureau du contrôleur.
- (2) Le montant à facturer sera calculé en fonction des lignes directrices 1, 2, 3, 4 et 5 de la politique, qui peut être résumée comme suit:
 - (a) coût de base, selon la liste de prix approuvée;
 - (b) coût de base, selon des taux spécialement approuvés à cet effet;
 - (c) coût total, y compris les frais directs et indirects, moins un pourcentage convenu représentant la part du Bureau;
 - (d) prix convenu au préalable et confirmé par un accord écrit entre un organisme de l'extérieur et Statistique Canada, signé par un cadre supérieur dûment nanti d'un pouvoir de signature.
- (3) Tous les montants perçus pour les services spéciaux et les projets à frais recouvrables seront reçus, vérifiés et versés au compte approprié par la sous-section des recettes du bureau du contrôleur.

2.2 Identification des coûts pour le recouvrement des fonds et la production de revenus

Avant l'établissement annuel de la liste des prix, la division des services appropriée, en collaboration avec les chargés de projet concernés, doit:

- (a) identifier et calculer les coûts directs et indirects entrant dans la prestation de chaque service spécial;
- (b) établir le rapport entre les coûts directs et la main-d'oeuvre, le matériel et les autres dépenses entrant en ligne de compte pour chaque unité produite;
- (c) prendre en compte les frais indirects généraux appropriés dans le calcul du coût des services selon la formule utilisée pour le calcul des prix. Les sources des frais indirects sont:
 - (i) les frais généraux supportés par les divisions qui organisent le projet et par celles qui participent;
 - (ii) les frais généraux supportés par le Bureau au titre des services de gestion centrale, qui seront calculés et imputés par la sous-section des projets à frais recouvrables;
 - (iii) les frais généraux supportés par les autres ministères gouvernementaux (AMG) pour le compte du Bureau et pour lesquels il n'y a aucun remboursement (ces frais seront calculés par la sous-section des projets à frais recouvrables uniquement pour les clients du secteur privé).

2.3 Établissement des coûts des projets à frais recouvrables pour le recouvrement des fonds et la production de revenus

Le coût des services spéciaux sera établi de la façon suivante:

- (a) Administration fédérale du Canada: les coûts marginaux imputés aux organismes gouvernementaux comprendront uniquement l'achat direct de matériel et autres dépenses directes, plus les coûts directs de main-d'oeuvre applicables. Le coefficient coût marginal indirect (par exemple, les frais engagés par la sous-section des projets à frais recouvrables) sera appliqué par cette dernière avant l'établissement de la facture au client.
- (b) Secteur privé au Canada: les coûts qui seront facturés au secteur privé au Canada pour des services spéciaux comprendront les coûts directs de main-d'oeuvre, l'achat direct de matériel et autres dépenses directes et inclueront également le coefficient coût direct pour prendre en compte les coûts indirects supportés par le Service et le Bureau (y compris les coûts indirects des AMG). Le facteur coût indirect relatif au Bureau et aux AMG sera calculé chaque année par le bureau du contrôleur et appliqué par la sous-section des projets à frais recouvrables.

2.4 Gestion des projets - Projets à frais recouvrables

Partage des responsabilités

1) Bureau du contrôleur

- (a) Un contrat, signé par le client et un SCA (s'il y a lieu) au nom du Bureau, devra être établi pour tout projet excédant \$1,000, avant le commencement des travaux.
- (b) Dans le cas de projets excédant \$10,000, la SCA de la Division qui a entrepris le projet devra vérifier et approuver le contrat avant d'en obtenir l'autorisation du statisticien en chef.
- (c) Les clients de l'extérieur doivent faire parvenir leur paiement avant qu'un projet ne soit entrepris pour la division appropriée de Statistique Canada. Pour ce qui est des organismes fédéraux, le travail peut débiter sur réception du contrat signé.
- (d) Le paiement anticipé peut être effectué
 - (i) en espèces, par chèque ou par mandat-poste;
 - (ii) au moyen de la carte Chargex, Visa ou Master Charge;
 - (iii) par des avis de règlement interministériel.
- (e) Un engagement contractuel "Estimation des coûts, acceptation et autorisation" doit être établi pour tous les projets pour lesquels des services spéciaux sont fournis aux clients du secteur public fédéral ou d'autres secteurs.
- (f) Le prix des projets fondé sur les taux de REMAPPS plus un certain montant pour payer les frais généraux et les frais d'administration du projet. Les estimations ne seront pas calculées en fonction de la capacité du client de supporter le coût du projet.
- (g) Projets à frais recouvrables et services spéciaux n'excédant pas \$1,000
 - (i) Un engagement contractuel non officiel sera requis pour les projets à frais recouvrables et les services spéciaux dont le coût estimatif est inférieur à \$1,000.
 - (ii) La facturation des projets à frais recouvrables et des produits fournis de façon répétitive, dont le coût est inférieur à \$1,000, devra, dans la mesure du possible, être basée sur un prix fixe.
 - (iii) Les services spéciaux fournis de façon non répétitive devront être facturés aux clients au coût estimatif, pour en assurer le recouvrement intégral.
 - (iv) Le chargé de projet devra faire parvenir à la sous-section des projets à frais recouvrables une note de service indiquant le nom et l'adresse du client, le coût du projet (y compris les frais indirects) et le genre de services fournis

afin d'en autoriser la facturation par le service des comptes à recevoir du bureau du contrôleur.

- (v) Dans le cas des clients qui demandent de nombreux services ou produits dont le prix est peu élevé, la facturation pourra être faite sur une base mensuelle ou trimestrielle au lieu d'être établie pour chaque service ou produit fourni par Statistique Canada.

(h) Projets à frais recouvrables excédant \$1,000

Lorsque le coût estimatif de services ou de projets à frais recouvrables excède \$1,000, le chargé de projet de la division appropriée devra prendre soin

- (i) D'obtenir un numéro de projet du SIG en remplissant une formule "Proposition de nouveau projet". Les numéros des projets exécutés pour des organismes fédéraux commenceront par le chiffre 8,000 et ceux destinés aux autres clients par le chiffre 6,000.
- (ii) Une formule "Estimation du coût d'un travail spécial" devra être remplie en double exemplaire par le chargé de projet et envoyée à la sous-section des projets à frais recouvrables, au bureau du contrôleur. L'estimation des coûts sera basée sur les taux unitaires du REMAPPS et devra comprendre le coût réel des dépenses directes telles que celles des déplacements et de l'impression.
- (iii) La sous-section des projets à frais recouvrables devra vérifier les calculs de l'estimation et appliquer les taux appropriés pour les frais généraux afin d'obtenir le coût estimatif total du projet. Une copie de l'estimation sera envoyée au chargé de projet et l'original conservé sur place.
- (iv) Le chargé de projet de la division qui est responsable du projet devra alors établir la formule "Estimation des coûts, acceptation et autorisation" en quatre exemplaires. Cette formule devra être approuvée par un fonctionnaire nanti du pouvoir de signature requis.

Pour des coûts n'excédant pas \$5,000: le directeur de la division.

Pour des coûts n'excédant pas \$10,000: le directeur général des opérations.

Pour des coûts excédant \$10,000: le SCA de la Division.

Pour des coûts excédant \$50,000: le statisticien en chef.

- (v) Une fois approuvées par la personne autorisée, les formules de contrat seront envoyées au client par la sous-section des projets à frais recouvrables pour qu'il les certifie et fasse parvenir son paiement. Sur réception du contrat signé et du paiement anticipé, la sous-section des projets à frais recouvrables communiquera avec le chargé de projet et l'informerá que le projet peut être mis en train. Les chargés de projet doivent veiller à ce qu'aucun travail ne soit entrepris avant la réception des contrats signés.
- (vi) En cas de nécessité, la sous-section des projets à frais recouvrables avancera des fonds au moyen de virements de crédit, pour l'exécution de nouveaux projets.

(2) Division responsable du projet

- (a) Toutes les charges imputables à des projets à frais recouvrables doivent porter le numéro 8,000 ou 6,000.
- (b) Les dépenses personnelles devront être calculées par les employés et déclarées chaque semaine sur le bordereau de travail PRACAS en regard du numéro de projet. Les frais directs comme les dépenses de déplacement, le coût de l'imprimerie et des fournitures de bureau devront être consignés sur le rapport spécial REMAPPS après leur paiement.
- (c) Les chargés de projet doivent absolument veiller à ce que les sections des services qui

s'occupent de projets à frais recouvrables obtiennent les numéros de projets appropriés afin que les frais mentionnés ci-dessus puissent être enregistrés et imputés correctement.

- (d) Toutes les dépenses réelles et prévues relatives à des projets en cours ainsi que l'argent reçu pour des services fournis sur une base de recouvrement des fonds (moins de \$1,000) devront être déclarés sur le rapport 1 du SIG, au niveau des divisions, sous les rubriques suivantes:

| | | |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| (i) | RECOUVREMENT ESTIMATIF DES FONDS AYANT TRAIT A LA DIFFUSION DE STATISTIQUES NATIONALES ET SPÉCIALES | XXXX |
| (ii) | DÉPENSES DÉCLARÉES RELATIVES A DES PROJETS A FRAIS RECOUVRABLES EXÉCUTÉS POUR DES CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL | XXXX |
| (iii) | TOUS LES MONTANTS DE MOINS DE \$1,000 REÇUS EN ESPÈCES POUR DES SERVICES PORTANT SUR LES STATISTIQUES NATIONALES ET LES SERVICES SPÉCIAUX FOURNIS AUX CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL | XXXX |
| (iv) | DÉPENSES DÉCLARÉES RELATIVES A DES PROJETS A FRAIS RECOUVRABLES EXÉCUTÉS POUR DES CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ | XXXX |
| (v) | TOUS LES MONTANTS DE MOINS DE \$1,000 REÇUS EN ESPÈCES POUR DES SERVICES PORTANT SUR LES STATISTIQUES NATIONALES ET SPÉCIALES FOURNIES A DES CLIENTS DU SECTEUR PRIVÉ | XXXX |

- (e) Les chargés de projet devront vérifier leurs descriptions des travaux, y apporter les corrections nécessaires, les signer et en envoyer une copie à la sous-section des projets à frais recouvrables en vue de la rédaction des rapports provisoire destinés aux clients.

- (f) S'il devient évident que le coût définitif d'un projet dépassera le coût estimatif, le chargé de projet devra faire une nouvelle estimation et rectifier le contrat en conséquence.

- (g) Une fois le projet complété, et après une certaine période d'attente pour permettre que tous les frais soient calculés, le chargé de projet devra en informer la sous-section des projets à frais recouvrables et demander aux services du SIG d'annuler le numéro du projet. La sous-section des projets à frais recouvrables devra établir tous les documents de clôture, rembourser aux clients tout montant inutilisé ou, le cas échéant, leur facturer tous les coûts supplémentaires qui doivent être recouverts.

QUESTIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES
DE RECOUVREMENT DES COÛTS EN STATISTIQUE

Bureau central de la statistique
Colombie-Britannique
21 mars 1980

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION POSSIBLE DE RECOUVREMENT DES COÛTS
AUX ORGANISMES STATISTIQUES DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Le présent document a été préparé dans l'espoir qu'il pourrait amener la formulation de certains principes généralement acceptables sur le recouvrement des coûts appliqués à Statistique Canada et aux organismes des provinces et des territoires. Statistique Canada a bien préparé plusieurs documents de fond sur le recouvrement des coûts ces dernières années, mais il n'y a pas à l'heure actuelle d'énoncé complet de politique qui soit à la disposition des membres du Conseil consultatif.

Dans ce contexte, l'examen du recouvrement des coûts porte essentiellement sur deux groupes de questions. Le premier groupe intéresse l'obligation de Statistique Canada de fournir un programme statistique "national", par opposition à "spécial" et le deuxième a trait aux principes à utiliser pour l'établissement des prix à exiger contre la collecte, le codage, la compilation ou la diffusion de l'information statistique.

Statistiques générales ou spéciales

Statistique Canada a tenté à de nombreuses reprises de définir ses programmes "national" et "spécial". Depuis plusieurs années, l'explication officielle donnée par Statistique Canada pour décrire la distinction à établir entre le programme "national" et le programme "spécial" est la suivante:

Le programme national est constitué par la partie des activités de Statistique Canada qui est financée par un crédit budgétaire direct. De telles activités servent à appuyer les objectifs officiels du programme de l'organisme, ces objectifs découlant à leur tour du mandat confié à l'organisme par la Loi sur la statistique.

En ce qui concerne les activités de production, la principale expression de ce mandat est l'obligation de recueillir, de compiler et de publier une information statistique relative aux activités et aux situations commerciales, industrielles, financières, sociales, économiques et générales des citoyens. Puisque cette information est fournie essentiellement à titre de "bien gratuit" l'utilité peut en être portée au maximum si l'on veille à ce que, individuellement et collectivement, elle réponde aux besoins des nombreux usagers de Statistique Canada dans toute la mesure du possible.

Les données statistiques qui intéressent particulièrement les besoins d'usagers particuliers ne répondent pas à cette justification prioritaire et elles ne relèvent pas, par conséquent, du crédit budgétaire de Statistique Canada. Toutefois, Statistique Canada reconnaît l'utilité qu'il y a à fournir de telles données sous réserve des exigences prioritaires et absolues du programme national, mais l'organisme à exigé que cette activité soit financée par le recouvrement des coûts auprès des bénéficiaires. Ce genre d'activité porte le nom de programme spécial.

Bien qu'une telle distinction entre le programme "national" et le programme "spécial" semble simple à première vue, cette distinction, en réalité, n'est pas satisfaisante. Les données statistiques nationales sont définies en pratique comme étant constituées par les activités financées par un crédit budgétaire direct alors que les données statistiques spéciales sont constituées par le reste, c'est-à-dire qu'il peut s'agir soit de travaux dont les avantages se limitent à des intérêts privés, soit de travaux pour lesquels Statistique Canada ne possède pas les ressources nécessaires, soit de travaux d'un intérêt national mais d'une importance prioritaire quelque peu inférieure à celle des travaux faisant l'objet des prévisions budgétaires principales de Statistique Canada. Le problème, c'est que les travaux financés au titre du programme national ne constituent qu'une partie de ce qui est véritablement le programme national.

Le caractère vague de la frontière actuelle du programme "national" et du programme "spécial" peut être illustré par les coupures budgétaires récentes, qui ont donné lieu à une redéfinition du programme central des statistiques "nationales". Par exemple, en vue de préserver les agrégats nationaux critiques, on a retiré de ce groupe certaines données mensuelles et certains détails sur les produits qui, jusque là, étaient considérés comme des statistiques "nationales".

Il est essentiel, par conséquent, que les tâches prioritaires soient fixées par le moyen d'une consultation véritable plutôt que par une consultation pour la forme seulement. En réalité, les organismes provinciaux devraient jouer un rôle plus direct en participant à l'élaboration de la politique et en prenant part à l'examen des éléments prioritaires du programme de concert avec les autorités fédérales préposées au financement de l'activité.

On ne saurait trop insister là-dessus. Il appartient à Statistique Canada, selon les prescriptions de l'Article 3 de la Loi sur la statistique, d'élaborer des données statistiques sociales et économiques intégrées intéressant l'ensemble du Canada et chacune de ses provinces. Statistique Canada doit traduire ce mandat en reconnaissant que l'élaboration des données statistiques relatives aux provinces fait partie intégrante du programme "national" et doit donc être financée par les deniers publics. Le travail d'élaboration, sur le plan provincial, des statistiques nationales doit être considéré comme une activité appuyant le programme "national" et ne doit pas être considéré comme faisant partie de la catégorie des données statistiques et des services "spéciaux".

Il est à espérer que la recherche de mécanismes de recouvrement des coûts constatée ces derniers temps à Statistique Canada ne vise pas à transférer les coûts du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux. Les provinces contribuent au financement d'ensemble du système statistique, d'abord au moyen de l'impôt puis au moyen des ressources que les provinces affectent au programme "national" par le suivi et par l'offre effective des données (par exemple permis de construction, investissement, mines, agriculture, finances publiques, dossiers administratifs, enquêtes auprès des ministères à programme).

Etant donné ce qui précède, les demandes spécialisées faites auprès de Statistique Canada devraient, dans la plupart des cas, faire l'objet d'une réponse privilégiée aux organismes statistiques des provinces et territoires. Ces bureaux ne sont pas les derniers usagers des données mais ils répondent plutôt aux besoins généraux et étendus des gouvernements. En fin de compte, le défi qui se pose à chacun d'entre nous, c'est de fournir des services aux usagers des statistiques (que celles-ci soient de sources provinciale ou fédérale) sans ajouter au fardeau qui pèse déjà sur les contribuables.

Le prix de l'information statistique

L'information statistique fournie en réponse à des besoins spécialisés d'usagers particuliers au-delà de ce qu'on peut obtenir par le moyen du programme national peut, dans certaines circonstances, être envisagée comme devant relever du recouvrement des coûts. Là encore, il importe d'établir des politiques pour l'établissement différentiel des prix des produits statistiques finis et pour la détermination du prix devant neutraliser le coût et le partage du travail pour l'élaboration des données statistiques.

La question des prix devrait s'étendre au-delà de la nécessité d'ajouter aux ressources budgétaires pour porter sur un point plus fondamental - la fixation d'un prix encourage-t-elle l'efficience dans l'utilisation de la base de données existante?

A court terme, la question de l'efficience dépend de la réponse à la question de savoir s'il y a lieu de rationner les services liés à la base de données existante par le moyen d'un mécanisme des prix. Dans le cas de la plus grande partie des données statistiques nationales, l'utilisation de ces données par un usager particulier ne nuit pas aux autres usagers, cela ne crée pas au sein du bureau de la statistique des demandes qui modifieraient les tâches prioritaires du bureau et les coûts marginaux pertinents sont négligeables. Non seulement est-il techniquement difficile d'exclure ou de rationner certains services, mais il est aussi inutile et peu désirable de le faire. Le coût marginal d'un utilisateur additionnel des comptes des revenus et dépenses, par exemple, est presque nul et il n'existe pas de demande excessive (qui créerait de la congestion en épuisant le produit). Si l'on désire imposer des prix sur une base économique, le prix approprié serait constitué par les coûts marginaux de l'impression et la distribution (ou le coût de l'accès électronique aux services).

Les demandes portant sur le lancement de nouvelles enquêtes ou sur l'élargissement des enquêtes existantes à même les deniers publics sont effectivement des demandes visant à étendre la quantité des données statistiques "nationales" et elles devraient être évaluées au mérite de chacune. Dans un climat de restriction des ressources, chaque nouveau projet entrerait en concurrence avec les tâches prioritaires affectées au programme permanent. Si l'on juge que les données statistiques en cause sont "spéciales", le prix devrait en être établi selon le coût entier des dépenses additionnelles directes, y compris les frais généraux additionnels causés par la réponse à la demande (mais à l'exclusion des frais généraux ministériels).

Conclusions

1. Selon la Loi, le concept d'un programme "national" englobe la dimension provinciale.

2. Les services professionnels ou consultatifs visant l'amélioration de la production ou de l'utilisation des statistiques ne devraient pas être considérés comme se prêtant au recouvrement des coûts, mais plutôt comme des activités visant l'avancement du système statistique national (par l'amélioration de l'intégration, de la coordination et de la direction).
3. Le recouvrement des coûts (auprès des provinces) comme moyen d'ajouter aux ressources budgétaires nuit essentiellement aux contribuables puisqu'il tend à déplacer la responsabilité fiscale d'un niveau de gouvernement à un autre, qu'il nuit à l'utilisation économique de la base de données "nationale" et qu'il donne lieu à des opérations de comptabilité inutiles.
4. L'imposition mutuelle de frais associés à l'extraction de données "nationales" peut se défendre dans certaines circonstances. Les coûts devraient être constitués uniquement par les réponses directes additionnelles, sauf dans le cas où l'offre du service augmente les frais généraux. Compte tenu des ententes réciproques, il ne devrait pas y avoir de reconnaissance explicite des frais généraux ministériels ni d'autres formes de frais généraux s'appliquant à l'ensemble du gouvernement.
5. Les enquêtes spéciales faites pour répondre à des demandes provinciales devraient faire l'objet de frais imposés aux coûts marginaux, selon la description faite plus haut à (4).
6. Les demandes de numéros particuliers de publications ou de services peu importants n'exigeant que de faibles déboursés devraient faire l'objet de réponses gratuites par l'intermédiaire des services aux usagers pour que l'on évite autant que possible les opérations comptables inutiles et les délais.
7. Les principes énoncés ici devraient s'appliquer également à d'autres questions telles que la conception et la réalisation des programmes de partage du travail.
8. Les principes convenus régissant le recouvrement des coûts devraient s'appliquer également dans toutes les parties de Statistique Canada, sans que des politiques distinctes s'appliquent à des secteurs particuliers (par exemple le recensement de la population).

Notes pour la préparation, sous une forme normalisée,
d'un énoncé de politique sur la publication des données

Conseil consultatif fédéral-provincial
de la politique statistique

Les 26 et 27 mars 1980

Ottawa, Ontario

Notes pour la préparation, sous une forme normalisée,
d'un énoncé de politique sur la publication des données

L'énoncé devrait commencer par la formulation des raisons qui appellent une politique sur la publication des données. Nous suggérons que soient retenues les raisons suivantes:

- définir les statistiques officielles et décrire le processus de publication par lequel les statistiques acquièrent le statut officiel;
- réaffirmer l'engagement pris par Statistique Canada de publier les statistiques le plus tôt qu'il est pratique de le faire après la collecte, le traitement, la tabulation et l'analyse de ces données, cela d'une manière qui, autant que possible, les met simultanément à la disposition de tous les usagers intéressés.

L'énoncé devrait être fait selon les rubriques suivantes et dans le même ordre:

1. Définition des statistiques officielles
2. Processus de publication officielle
3. Notification préalable des dates de publication
4. Divulgateion sélective précédant la publication générale.

Sous chaque rubrique, nous présentons plus loin des "énoncés essentiels" qui devraient, à notre avis, être incorporés, à peu près sans changement, à l'énoncé de politique. Dans certains cas, nous offrons également des "énoncés explicatifs" que l'auteur pourrait développer, étendre ou abrégier et qui fourniraient des explications des énoncés essentiels.

1. Définition des statistiques officielles

Énoncés essentiels:

- les statistiques officielles sont celles qui ont été publiées officiellement selon le processus décrit plus bas dans la Section 2.
- Les statistiques officielles, après qu'elles ont été publiées, peuvent néanmoins être révisées par la suite en vue d'une plus grande précision, là encore selon le processus décrit dans la Section 2. Lorsqu'elles ont été ainsi révisées, elles remplacent, comme versions officielles, les publications antérieures.

Énoncés explicatifs:

La nécessité d'une révision peut parfois résulter d'erreurs ou d'omissions qui se sont produites par inadvertance dans la collecte ou la tabulation des statistiques. Plus souvent, toutefois, cette révision résulte de l'obtention, dans le cours normal des choses, de renseignements plus complets ou plus précis. Dans le cas de certaines séries mensuelles, par exemple, les données statistiques les plus à jour sont identifiées comme "préliminaires", ce qui veut dire qu'elles sont susceptibles de révisions successives dans les publications ultérieures. Certaines statistiques peuvent être révisées, ou révisées de nouveau, à des intervalles plus longs en fonction de renseignements repères plus définitifs. Statistique Canada se reconnaît l'obligation de formuler ses pratiques de révision clairement dans des notes et des énoncés sur la qualité des données, mais il appartient aussi aux personnes qui utilisent régulièrement des séries particulières de se familiariser avec les pratiques en question.

Au point de vue de la qualité, par conséquent, une statistique "officielle", à un moment donné, est la meilleure mesure dont l'on dispose jusqu'à ce que quelque chose de mieux la remplace.

2. Processus de publication officielle

Énoncés essentiels:

- La publication officielle, c'est-à-dire le processus par lequel les statistiques qui sont prêtes à publier reçoivent le statut officiel défini plus haut dans la Section 1, se fait selon l'une ou l'autre des deux méthodes suivantes:
 - avec l'approbation préalable du statisticien en chef, certaines statistiques peuvent être publiées directement par les divisions chargées du domaine. Cette méthode n'est autorisée qu'à l'égard d'un nombre restreint de publications répétitives délicates qui, pour des raisons de sécurité, doivent être préparées distinctement des autres publications ou appellent un temps de publication spécial, distinct du moment où se fait la publication générale.
 - tout le reste de la documentation à publier est considéré comme ayant été publié officiellement après avoir été publié directement ou résumé dans le bulletin quotidien, principal organe de publication préliminaire de Statistique Canada, ou lorsque la disponibilité générale du document a été annoncée par un communiqué dans le bulletin.
- Il n'y a pas d'heure de publication précise du bulletin. Celui-ci est imprimé durant la nuit et Statistique Canada a pour politique de le diffuser le plus tôt possible au cours des heures normales de travail, sous réserve de dispositions rendant cette diffusion ordonnée. C'est ainsi que des exemplaires peuvent en être obtenus gratuitement au comptoir des publications, dans l'immeuble R.H. Coats, à compter de 9 heures et que la remise d'autres exemplaires à la tribune des correspondants parlementaires et à d'autres usagers importants d'Ottawa a lieu au cours de la matinée.
- On peut obtenir beaucoup de séries de données de Statistique Canada par l'intermédiaire de CANSIM, cette source étant mise à jour quotidiennement au fur et à mesure que les données nouvelles sont publiées officiellement. Plus précisément, l'indice des prix à la consommation et les données sur la population active, qui sont mis à jour une fois par mois, peuvent être obtenus par l'intermédiaire de CANSIM à 7 heures le jour où ces données sont publiées. A la même heure, on peut aussi obtenir la page titre du bulletin quotidien indiquant le contenu du bulletin pour cette journée-là (y compris les numéros de matrice de CANSIM s'il y a lieu). Sauf ces deux exceptions, les séries à jour de CANSIM peuvent être obtenues à compter de 13 heures tous les jours.

Énoncés explicatifs:

- Dans le cas des publications spéciales mensuelles relatives à la population active, à l'indice des prix à la consommation et au commerce extérieur, on a choisi 7 heures comme heure de publication parce que les principaux marchés financiers et marchés des produits de l'Amérique du Nord sont alors fermés et que le délai ainsi créé donne aux intéressés le temps de se préparer en vue de la période des questions lorsque les Communes siègent.
- Certaines données statistiques sont publiées uniquement dans le bulletin quotidien. En général, le bulletin fournit le résumé de l'information qu'on pourra obtenir d'une manière plus détaillée dans des publications ultérieures et il offre souvent de fournir, en attendant cette publication, les renseignements pertinents sous la forme d'imprimés d'ordinateur, de bandes, etc, à ceux qui en font la demande directement auprès de la division chargée du domaine en question. La publication ultérieure ne constitue donc pas elle-même une diffusion officielle.
- CANSIM n'est pas à proprement parler un moyen de première publication, bien que le moment de ses mises à jour soit choisi de manière à coïncider avec les publications spéciales évoquées plus haut et avec le bulletin quotidien. La raison en est que Statistique Canada ne saurait garantir que toutes ses séries périodiques alimenteront CANSIM et que la première publication ne saurait être identifiée avec un moyen d'accès qu'il est impossible d'assurer à tous les Canadiens.

3. Notification préalable des dates de publication

Énoncés essentiels:

- Pour la commodité des usagers et pour que les dates de publication de certaines séries mensuelles clés ne soient pas déterminées par des raisons d'opportunité, ces dates, pour toute l'année civile suivante, sont annoncées dans le bulletin vers la fin de chaque année. Les séries dont les dates de publication sont ainsi annoncées sont actuellement

les données sur la population active, l'indice des prix à la consommation et les données statistiques sur le commerce extérieur.

- A l'égard d'un autre groupe d'indicateurs économiques clés on publie dans le bulletin, vers la fin de chaque mois, une liste de dates estimatives du mois suivant auxquelles on s'attend que les données nouvelles seront publiées. Pour la commodité des lecteurs, les dates de publication prédéterminées pour les trois séries mensuelles évoquées plus haut sont également répétées alors.

Énoncés explicatifs:

- Les séries dont les dates de publication ont été déterminées un an à l'avance ont été conçues par Statistique Canada même comme un moyen de renforcer son image d'organisme objectif aux yeux du public en ce qui concerne des séries particulièrement délicates. Des additions à la liste seraient faites de la même manière à l'initiative même de Statistique Canada et pour la même raison.
- La publication mensuelle de dates estimatives pour le groupe plus général d'indicateurs économiques clés constitue avant tout un service aux usagers et les changements apportés de temps à autre à la composition de ce groupe traduisent la perception qu'on a, à Statistique Canada, des besoins des usagers. L'organisme s'est aussi engagé à déterminer, de temps à autre, si l'étendue des dates estimatives peut être réduite ou s'il est possible de donner un préavis plus long pour l'ensemble du groupe. En général, les préavis plus longs ne sont pas fournis aux dépens de la certitude des dates de publication estimatives.

4. Divulgarion sélective précédant la publication générale

Énoncés essentiels:

- La diffusion des données avant la publication générale n'est autorisée que dans les circonstances suivantes:
 - 1) les compilations de données recueillies par Statistique Canada en vertu d'un contrat de service conclu avec un ministère fédéral ou provincial sont normalement publiées à l'usage du ministère client dès qu'elles sont prêtes, sous réserve du droit de Statistique Canada de les publier d'une manière générale à une date ultérieure si l'organisme en décide ainsi.
 - 2) les données fournies par des ministères ou organismes fédéraux ou provinciaux, des organismes quasi-gouvernementaux ou des associations industrielles en réponse aux enquêtes de Statistique Canada ou recueillies conjointement par ces ministères, organismes, etc. et Statistique Canada conformément à des accords conclus en vertu des articles 10 et 11 de la Loi sur la statistique peuvent être fournies à ceux qui répondent au questionnaire ou qui participent à la collecte, sous une forme qui agréée aux deux parties, avant la publication ordinaire de ces données sous forme d'agrégats par Statistique Canada.
 - 3) Dans des circonstances spéciales autres que celles des catégories 1) et 2) qui précèdent, certaines informations peuvent être communiquées à l'avance à des ministères et organismes choisis du gouvernement fédéral moyennant l'approbation expresse du statisticien en chef. Selon Statistique Canada, cela ne devrait pas, en principe, se faire, mais il faut reconnaître que le gouvernement peut faire une exception à cette règle dans certaines circonstances. En conséquence, le statisticien en chef examine avec chaque nouveau ministre les dispositions alors en vigueur et lui fait comprendre que ces dispositions ne seront maintenues que s'il les reconferme.
- Les employés de Statistique Canada qui divulguent à l'avance des renseignements autres que ceux qui sont autorisés seront considérés comme ayant violé leur serment d'office décrit à l'article 6(i) de la Loi sur la statistique.

Énoncés explicatifs:

- Au cours de l'examen qu'il a fait l'an dernier des enquêtes-entreprises précédemment annulées qui avaient été rétablies selon la formule du recouvrement des coûts, le comité

de direction a exprimé l'opinion qu'il ne devrait pas y avoir de communication préalable des données aux organisations qui parrainent les enquêtes. Cette ligne de conduite est tout à fait conforme au paragraphe 1 qui précède, lequel exclut (plus précisément passé sous silence) les organisations du secteur privé. Encore une fois, la catégorie 1 s'applique surtout aux enquêtes spéciales plutôt qu'aux enquêtes périodiques (les enquêtes rétablies font surtout partie de ce dernier groupe) et ce seul fait donne à penser qu'on devrait traiter différemment la publication préalable, quels que soient les parrains de l'enquête. Par contre, la communication préalable des données aux organisations du secteur privé est nettement autorisée dans les situations qui relèvent de la catégorie 2, qu'il s'agisse d'enquêtes spéciales ou périodiques.

- Les pratiques actuelles relatives à la communication préalable relevant de la catégorie 3) se fondent sur la lettre du 25 novembre 1974 du greffier du Conseil privé, dans laquelle on peut lire que "le Cabinet est d'avis qu'il existe de bonnes raisons de maintenir une pratique selon laquelle les ministres sont informés quelque temps à l'avance des données statistiques importantes sur lesquelles ils peuvent raisonnablement s'attendre d'être interrogés immédiatement, au Parlement ou par les médias, ou les deux". L'auteur poursuivait en disant que le Premier ministre avait suggéré notamment que les communications préalables de données critiques soient restreintes le plus possible. Avant même que cette réserve ait été officiellement formulée, Statistique Canada avait en fait grandement restreint le nombre de ces communications préalables de la catégorie 3). Ainsi que le comité de direction l'a demandé au cours de ses travaux récents, les énoncés essentiels évoqués plus haut comprennent l'engagement d'étudier avec chaque nouveau ministre le principe et la pratique des communications préalables de la catégorie 3).
- Le serment d'office a été interprété comme interdisant les communications préalables qui ne sont pas autorisées. Toutefois, les allusions subséquentes de la Loi aux peines imposées dans les cas de violation du serment d'office sont très précises et la Loi ne semble renfermer aucune disposition à l'égard de ce genre particulier de violation.

Statistics Canada Library
Bibliothèque Statistique Canada



1010085588

Ca 005

Consensus consultatif fédéral-provincial de la politique statistique

Septième réunion
les 26 et 27 Mars 1980
Ottawa, Canada

